

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12-13

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

LEGAL AND
CONSTITUTIONAL
AFFAIRS

Chair:

The Honourable BOB RUNCIMAN

Wednesday, May 1, 2013
Thursday, May 2, 2013

Issue No. 35

First and second meetings on:

Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code
(contraband tobacco)

APPEARING:

The Honourable Robert Nicholson, P.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES
JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES

Président :

L'honorable BOB RUNCIMAN

Le mercredi 1^{er} mai 2013
Le jeudi 2 mai 2013

Fascicule n^o 35

Première et deuxième réunions concernant :

Le projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel
(contrebande de tabac)

COMPARAÎT :

L'honorable Robert Nicholson, C.P., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL
AFFAIRS

The Honourable Bob Runciman, *Chair*

The Honourable Joan Fraser, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Frum
Batters	Joyal, P.C.
Boisvenu	* LeBreton, P.C.
Cordy	(or Carignan)
* Cowan	McIntyre
(or Tardif)	Rivest
Dagenais	White

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Jaffer (*May 2, 2013*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator Wells (*May 1, 2013*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Plett (*April 26, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Bob Runciman

Vice-présidente : L'honorable Joan Fraser

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Frum
Batters	Joyal, C.P.
Boisvenu	* LeBreton, C.P.
Cordy	(ou Carignan)
* Cowan	McIntyre
(ou Tardif)	Rivest
Dagenais	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénatrice Jaffer (*le 2 mai 2013*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 1^{er} mai 2013*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 26 avril 2013*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 16, 2013:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator White, seconded by the Honourable Senator Maltais, for the second reading of Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in contraband tobacco).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 16 avril 2013 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur White, appuyée par l'honorable sénateur Maltais, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013
(83)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, at 4:16 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., McIntyre, Rivest, Runciman and White (12).

In attendance: Lyne Casavant and Julia Nichol, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2013, the committee began its consideration of Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (contraband tobacco).

APPEARING:

The Honourable Robert Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES:*Justice Canada:*

Carole Morency, Acting Director General and Senior Counsel, Criminal Law Policy Section;

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Mohawk Council of Akwesasne:

Brian W. David, Chief;

Joyce King, Director of Akwesasne Mohawk Justice Department.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and answered questions.

At 5:01 p.m., the committee suspended.

At 5:04 p.m., the committee resumed.

Ms. Morency and Mr. Saint-Denis answered questions.

At 5:44 p.m., the committee suspended.

At 5:50 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013
(83)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Dagenais, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., McIntyre, Rivest, Runciman et White (12).

Également présentes : Lyne Casavant et Julia Nichol, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2013, le comité entreprend son étude du projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac)

COMPARAÎT :

L'honorable Robert Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS :*Justice Canada :*

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal;

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Conseil des Mohawks d'Akwesasne :

Brian W. David, chef;

Joyce King, directrice, département de la justice, Mohawk Akwesasne.

Le président prend la parole.

Le ministre fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 17 h 1, la séance est interrompue.

À 17 h 4, la séance reprend.

Mme Morency et M. Saint-Denis répondent aux questions.

À 17 h 44, la séance est interrompue.

À 17 h 50, la séance reprend.

Chief David made a statement and, together with Ms. King, answered questions.

At 6:41 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013
(84)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:30 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Bob Runciman, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Batters, Boisvenu, Cordy, Dagenais, Fraser, Frum, Joyal, P.C., McIntyre, Rivest, Runciman, and White (12).

In attendance: Lyne Casavant and Julia Nichol, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 16, 2013, the committee continued its consideration of Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (contraband tobacco).

WITNESSES:

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Guy Poudrier, Director RCMP Federal Policing Criminal Operations.

Public Safety Canada:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate.

Canada Border Services Agency:

Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations.

Ontario Provincial Police:

Superintendent Carson Pardy, Director of Operations, OPP East Region.

Canadian Convenience Stores Association:

Alex Scholten, President.

National Coalition Against Contraband Tobacco:

Michel Rouillard, National Spokesperson.

The chair made an opening statement.

Le chef David fait une déclaration puis, avec Mme King, répond aux questions.

À 18 h 41, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013
(84)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Bob Runciman (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Batters, Boisvenu, Cordy, Dagenais, Fraser, Frum, Joyal, C.P., McIntyre, Rivest, Runciman et White (12).

Également présentes : Lyne Casavant et Julia Nichol, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 avril 2013, le comité poursuit son étude du projet de loi C-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac).

TÉMOINS :

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Guy Poudrier, directeur, Enquêtes criminelles de la Police fédérale de la GRC.

Sécurité publique Canada :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières.

Agence des services frontaliers du Canada :

Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et aux renseignements.

Police provinciale de l'Ontario :

Surintendant Carson Pardy, directeur des opérations, Région de l'Est, PPO.

Association canadienne des dépanneurs en alimentation :

Alex Scholten, président.

Coalition nationale contre le tabac de contrebande :

Michel Rouillard, porte-parole national.

Le président prend la parole.

Mr. Bhupsingh, Superintendent Poudrier and Mr. Lecky each made a statement and answered questions.

At 11:28 a.m., the committee suspended.

At 11:38 a.m., the committee resumed.

Superintendent Pardy made a statement and answered questions.

At 12:29 p.m., the committee suspended.

At 12:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Scholten and Mr. Rouillard each made a statement and answered questions.

At 1:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Bhupsingh, le surintendant Poudrier et M. Lecky font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 11 h 28, la séance est suspendue.

À 11 h 38, la séance reprend.

Le surintendant Pardy fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 29, la séance est suspendue.

À 12 h 40, la séance reprend.

MM. Scholten et Rouillard font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 13 h 27, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2013

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in contraband tobacco), met this day, at 4:16 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon and welcome colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are meeting today to begin our consideration of Bill S-16, an Act to amend the Criminal Code (trafficking in contraband tobacco). To begin our deliberations, we are pleased to welcome back before the committee the Honourable Rob Nicholson, Minister of Justice and Attorney General of Canada. Minister Nicholson is accompanied by senior officials from the Department of Justice Canada: Carole Morency, Acting Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section; and Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Minister, please proceed.

Hon. Robert Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada: Thank you very much. I am here before this committee as you begin your review of Bill S-16, the tackling contraband tobacco act. I thank my colleague, Senator White, for his sponsorship of this bill in this chamber. The bill, as you may know, fulfills our government's 2011 election policy platform commitment to tackle the problem of trafficking in contraband tobacco by introducing legislation which would establish mandatory jail time for repeat offenders of trafficking in contraband tobacco.

As most of you are aware, there is no specific offence of trafficking in contraband tobacco in the Criminal Code. This bill creates a new offence of dealing with contraband tobacco in the code. Indeed, the bill prohibits the possession for the purpose of sale, offer for sale, the transportation, delivery or distribution of a tobacco product or raw leaf tobacco that is not packaged, unless it is stamped.

The offence cross-references the Excise Act, 2001 to ensure that the terms "tobacco product," "raw leaf tobacco," "packaged" and "stamped" have the same meanings as in section 2 of that act.

The penalty for a first offence would be up to six months of imprisonment on summary conviction and up to five years of imprisonment if prosecuted on indictment. Repeat offenders convicted of this new offence in cases involving 10,000 cigarettes or more, 10 kilograms or more of tobacco product, or

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16, pour examiner le projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac).

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite un bon après-midi en même temps que la bienvenue à mes collègues, à nos invités ainsi qu'aux membres du public qui assistent à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous commençons aujourd'hui l'examen du projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac), et nous avons le plaisir d'inaugurer nos délibérations sur ce sujet en accueillant l'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Le ministre Nicholson est accompagné de hauts fonctionnaires du ministère de Justice Canada : Carole Morency, directrice générale et avocate principale par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal et Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

L'honorable Robert Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Je comparais en effet devant ce comité alors que vous amorcez vos travaux d'examen du projet de loi S-16 visant à lutter contre la contrebande de tabac. Je remercie mon collègue, le sénateur White, d'avoir présenté le projet de loi devant cette chambre. Comme vous le savez, ce projet de loi fait suite à l'engagement pris par notre gouvernement, lors des élections de 2011, de s'attaquer au problème de la contrebande de tabac en présentant une loi prescrivant des peines d'emprisonnement obligatoires pour les contrebandiers de tabac récidivistes.

Comme la plupart d'entre vous le savent, il n'existe pas, dans le Code criminel du Canada, d'infraction concernant la contrebande de tabac. Le projet de loi crée donc une nouvelle infraction pour ce genre de trafic en interdisant de vendre, d'offrir en vente, de transporter, de livrer, de distribuer ou d'avoir en sa possession, pour la vente, des produits du tabac ou du tabac en feuilles qui ne sont pas emballés ou estampillés.

Le libellé de l'infraction inscrite au Code criminel établit une concordance avec la Loi de 2001 sur l'accise afin que les termes « produit du tabac », « tabac en feuilles », « emballé » et « estampillé » aient une signification correspondant exactement à celle fixée dans l'article 2 de cette loi.

La peine prévue pour une première infraction est un maximum de six mois d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, et un maximum de cinq ans si l'infraction est poursuivie par mise en accusation. Les récidivistes reconnus coupables de cette nouvelle infraction seraient condamnés, si la

10 kilograms or more of raw leaf tobacco would be sentenced to a minimum of 90 days on a second conviction, a minimum of 180 days on third conviction, and a minimum of two years less a day on subsequent convictions.

The bill also amends the definition of “Attorney General” in the Criminal Code so as to give the Attorney General of Canada concurrent jurisdiction with the provinces to prosecute this new offence.

Overall, the proposals represent a tailored approach to the imposition of mandatory penalties for serious contraband tobacco activities. The bill proposes minimum penalties only in cases where certain aggravating factors are present.

The unlawful production, distribution and sale of cigarettes in Canada has reached unprecedented levels in recent years, creating challenges for public health officials, law enforcement, tax authorities, policymakers and the public. Contraband tobacco is a threat to the public safety of Canada, our communities and our economy. It fuels the growth of organized criminal networks, contributing to the increased availability of illegal drugs and guns in our communities.

We know that tobacco use leads most commonly to diseases affecting the heart, liver and lungs. What is particularly troubling is that young people are smoking more contraband tobacco in alarming numbers. Cheap prices, easy access and no age checks means youth, who should not be smoking at all, are having no trouble getting tobacco through the contraband market.

Criminals are selling contraband tobacco to teens and the proof is all over our schoolyards. In 2007, 2008 and 2009 a study was conducted on the proliferation of contraband tobacco at high schools in the provinces of Ontario and Quebec. Hundreds of sites were surveyed and the results were extremely worrisome. Nearly one third of the cigarettes found at Ontario high schools and over 40 per cent of those found at Quebec high schools were contraband products. I believe that one of the main reasons for the high smoking rates among the young is that contraband tobacco vendors and distributors do not bother to check for identification, making it easy for young people to purchase contraband tobacco. Contraband tobacco is cheaper than regular cigarettes, so they are more easily purchased by teenagers as well.

quantité de produits du tabac est égale ou supérieure à 10 000 cigarettes ou à 10 kilogrammes de tout autre produit du tabac, ou si celle du tabac en feuilles est égale ou supérieure à 10 kilogrammes, à un minimum de 90 jours pour une deuxième infraction, de 180 jours pour une troisième et de deux ans moins un jour pour toute infraction ultérieure.

Par ailleurs, le projet de loi amende la définition de « procureur général » dans le Code criminel afin de conférer au procureur général du Canada une compétence commune avec les juridictions provinciales dans la poursuite de cette nouvelle infraction.

Dans leur ensemble, ces propositions représentent une approche ciblée visant à imposer des peines obligatoires pour les infractions graves liées à la contrebande de tabac. Cependant, les peines minimales n’y sont proposées qu’en présence de certains facteurs aggravants.

La production, la distribution et la vente illicite de cigarettes au Canada a atteint, ces dernières années, des niveaux sans précédent et qui mettent en difficulté les responsables de la santé publique, les services de maintien de l’ordre, les autorités fiscales, les responsables des politiques et l’ensemble de la population. La contrebande de tabac représente une menace pour la santé publique au Canada, de même que pour nos collectivités et notre économie. Elle alimente l’expansion des réseaux de la criminalité organisée et contribue à rendre plus facile, au sein de nos collectivités, de se procurer des drogues illégales et des armes à feu.

Il est reconnu que le tabagisme a comme conséquences les plus répandues les maladies cardiaques, hépatiques et pulmonaires. Cependant, il est particulièrement alarmant de constater que le nombre de jeunes qui consomment du tabac de contrebande augmente aussi rapidement. Ils y sont encouragés par la faiblesse des prix pratiqués, la facilité d’obtention et l’absence de vérification de l’âge, si bien que des jeunes qui ne devraient pas fumer du tout n’ont pas de difficulté à se procurer du tabac de contrebande.

Comme on peut le constater dans la cour de toutes les écoles, ce sont les adolescents que visent les réseaux criminels de contrebande du tabac. En 2007, 2008 et 2009, une étude a été menée sur la prolifération du tabac de contrebande dans les écoles secondaires des provinces de l’Ontario et du Québec. Cette étude, qui a porté sur des centaines de sites, a donné des résultats extrêmement préoccupants : près d’un tiers des cigarettes relevées dans les écoles secondaires de l’Ontario et plus de 40 p. 100 de celles relevées dans les écoles secondaires du Québec étaient des produits de contrebande. Je crois que l’une des principales raisons pour lesquelles le taux de tabagisme est élevé parmi les jeunes tient au fait que les marchands de tabac de contrebande et leurs distributeurs ne se soucient guère de vérifier l’identité de leurs acheteurs, ce qui facilite l’obtention de tabac de contrebande par les adolescents. J’ajoute que ces derniers s’orientent davantage vers le tabac de contrebande parce qu’il est moins cher que les cigarettes provenant du commerce licite.

However, this bill is not meant just to discourage the smoking of contraband tobacco but also to address the more general problem that has become the trafficking in contraband tobacco. As you know, in addition to the introduction of this bill, the government is advancing its efforts to combat the trafficking and cross-border smuggling of contraband tobacco by establishing a 50-officer RCMP anti-contraband tobacco force. This anti-contraband tobacco force will target organized crime groups engaged in the production and distribution of contraband tobacco. Its goal is to have a measurable impact on reducing the contraband market and on combatting organized criminal networks. This will align with the RCMP's Contraband Tobacco Enforcement Strategy, which focuses on reducing the availability of and demand for contraband tobacco and the involvement of organized crime, and will build on existing federal enforcement measures.

As Bill S-16 proposes mandatory minimum penalties of imprisonment, let me take a moment to address considerations under section 12 of the Charter of Rights and Freedoms. This section provides that everyone has the right not to be subject to any cruel and unusual treatment or punishment. The section provides protection against punishment that is so excessive that it outrages our society's sense of decency. It would be no simple task to demonstrate a violation of section 12. The applicant must demonstrate that a particular provision inflicts punishment that is grossly disproportionate for the offence such that Canadians would find the punishment abhorrent or intolerable.

The minimum penalties of imprisonment proposed in Bill S-16 are put forward in order to address a phenomenon with significantly negative implications for the safety, health and economic well-being of Canadian society. They are narrowly tailored so as to apply only to repeat offenders of the new contraband tobacco offence created in the Criminal Code and in cases involving high volumes of contraband tobacco. They do not apply to instances of simple possession of contraband tobacco or to persons who have only been convicted of the Excise Act, 2001, offence of selling contraband tobacco.

These measures are reasonable, meaningful and a rational response to a serious problem that exists. I would submit, honourable senators, that the proposed mandatory penalties contained in this bill are reasonable. The Government of Canada recognizes that contraband tobacco smuggling is a serious problem. Canadians want to be protected from the violence associated with contraband tobacco smuggling operations and from organized crime that is also associated with this kind of activity.

Protecting society from criminals is a responsibility the government takes seriously. This bill is part of the government's continued commitment to take steps to protect Canadians and to

Il convient toutefois de préciser que le projet de loi ne vise pas seulement à décourager la consommation de tabac de contrebande, mais également à lutter contre le problème plus général que représente le trafic lié au tabac de contrebande. Comme vous le savez, outre l'introduction de ce projet de loi, le gouvernement intensifie ses efforts de lutte contre le trafic et la contrebande transfrontalière du tabac en mettant sur pied un groupe d'intervention anti-contrebande composé de 50 agents de la GRC. Ce groupe sur la lutte contre le tabac de contrebande ciblera les éléments du crime organisé qui participent à la production et à la distribution de tabac de contrebande, avec comme mission d'obtenir des résultats mesurables quant à la réduction du marché de contrebande et à la lutte contre les réseaux du crime organisé. Son action s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC, qui vise à réduire la disponibilité de ce produit ainsi que la demande dont il fait l'objet, mais aussi l'implication de la criminalité organisée; cette action s'appuiera sur les mesures d'imposition déjà mises en œuvre à l'échelon fédéral.

Étant donné que le projet de loi S-16 propose des peines d'emprisonnement minimales obligatoires, permettez-moi de consacrer quelques réflexions à l'article 12 de la Charte des droits et libertés. Cet article dispose que « chacun a droit à la protection contre tout traitement ou peine cruels et inusités ». En d'autres termes, il instaure une protection contre des peines tellement excessives qu'elles viennent heurter la notion de dignité qui prévaut au sein de notre société. Démontrer qu'il y a eu violation de l'article 12 n'est pas tâche facile, et implique que l'on démontre qu'une disposition particulière revient à infliger une peine totalement disproportionnée par rapport à l'infraction, ce qui la rend odieuse et intolérable pour l'opinion canadienne.

Les peines minimales d'emprisonnement proposées dans le projet de loi S-16 ont pour objet de combattre un phénomène qui a d'importantes répercussions négatives pour la sécurité, la santé et le bien-être économique de la société canadienne. Elles ont été spécifiquement élaborées de manière à s'appliquer exclusivement aux récidivistes de la nouvelle infraction du Code criminel concernant la contrebande de tabac, dans des cas impliquant des volumes élevés de tabac de contrebande. Elles ne s'appliquent pas aux cas de simple possession de tabac de contrebande, ni aux personnes qui ont été condamnées aux termes de la Loi de 2001 sur l'accise concernant la vente de tabac de contrebande.

Ces mesures sont raisonnables, et elles représentent une réponse pertinente et rationnelle à un grave problème actuel. Je crois pouvoir dire, honorables sénateurs, que les peines obligatoires proposées dans ce projet de loi sont raisonnables. Le gouvernement du Canada a compris que la contrebande de tabac est un problème grave et que les Canadiens tiennent à être protégés de la violence qui entoure la contrebande de tabac et du phénomène de criminalité organisée associé à ce genre d'activité.

Le gouvernement prend au sérieux la responsabilité qui lui incombe de protéger la société contre les éléments criminels. Ce projet de loi reflète l'engagement que continue d'honorer notre

make our streets and communities safer. Canadians want laws that impose penalties that properly reflect the serious nature of crimes such as trafficking in contraband tobacco. This bill is such a law, and I encourage you to support it.

The Chair: Thank you, Mr. Minister.

Senator Fraser: Welcome to the committee — your home away from home. I have several questions. I will try to get in as many as I can before the chair cuts me off.

First, the Excise Act contains quite severe provisions in respect of contraband tobacco, and this bill does not remove them. First, did you consider going the route of the Excise Act rather than the Criminal Code? Second, what happens if someone is charged twice? Is it likely or conceivable that someone would be charged twice, i.e., once under each act for the same offence?

Mr. Nicholson: When you put together proposed legislation, you consider the best options. Obviously, since some of these issues are contained in the Excise Act, that is always a consideration. What we are talking about here is not so much the collection of tax, which is the main focus of the Excise Act, but about criminal activity. I believe it was appropriate that there be a separate section within the Criminal Code to deal with the whole question of sale and distribution of contraband tobacco. The discretion as to where and how to charge individuals will be made on an individual basis. A person can be charged under both offences, but the conviction would be under either/or.

Senator Fraser: Proposed subsection 121.1(5) is where you refer to previous and subsequent offences. Elsewhere in the Criminal Code, almost everywhere, you get into this kind of consideration of a person's record. There is a time limit in there, and I believe it is usually 10 years. This bill has no time limit. Someone who is caught at the age of 18 and again at the age of 43 would still be liable under this. Why is that? Why would you not have built in some kind of time gap?

Mr. Nicholson: I did not see the necessity of building in timelines. If someone is convicted for the first time of dealing in contraband tobacco, there is not a mandatory minimum. The sentence would be as the courts deem appropriate. However, if an individual continues in the business and gets caught again a number of years later, the option will be for the prosecutors to proceed by indictment, in which case the mandatory penalties would kick in. There is always a space between crimes, but crimes are crimes.

Senator Fraser: What if one of the offences was very small? I appreciate the fact that when you are talking about large volumes, they truly are large volumes of tobacco; and I say that as a former

gouvernement de prendre les mesures visant à protéger les Canadiens et à améliorer la sécurité de nos voies publiques et de nos collectivités. Les Canadiens veulent des lois qui infligent des peines reflétant de façon adéquate la gravité d'infractions telles que le trafic de tabac de contrebande. Ce projet de loi en est l'expression, et je vous encourage à l'appuyer.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice Fraser : Bienvenue à notre comité, vous êtes ici chez vous. J'ai plusieurs questions à poser et je vais essayer de tirer le meilleur parti du temps dont je dispose.

Je commencerai par observer que la Loi sur l'accise contient des dispositions sévères sur la contrebande de tabac, lesquelles ne sont pas abrogées par le présent projet de loi. Donc, pour commencer, avez-vous envisagé de vous appuyer sur cette loi plutôt que sur le Code criminel? En deuxième lieu, y a-t-il un risque de voir quelqu'un être condamné deux fois, je veux dire en vertu de deux lois différentes?

M. Nicholson : Lorsqu'on élabore un projet de loi, on essaie de retenir les meilleures options, et il est évident que les dispositions de la Loi sur l'accise méritent d'être prises en considération. Cependant, la Loi sur l'accise traite principalement de la collecte des impôts, alors qu'il s'agit ici d'activités criminelles. C'est pourquoi je pense qu'il était bon de disposer, dans le Code criminel, d'une mesure distincte traitant de l'ensemble de la question que représentent la vente et la distribution de tabac de contrebande. La décision concernant le texte législatif servant de base à la mise en accusation sera prise au cas par cas et conformément à la latitude discrétionnaire, étant donné qu'une personne peut être mise en accusation en vertu de l'une et l'autre lois; cependant, la condamnation ne relèvera que de l'une d'entre elles.

La sénatrice Fraser : Le paragraphe 121.1(5) du projet de loi traite des infractions antérieures et ultérieures. Dans de nombreuses parties du Code criminel, on traite également des antécédents d'une personne, en prévoyant une prescription, généralement décennale. Or, je vois que ce projet de loi n'en contient aucune. En d'autres termes, si quelqu'un se fait prendre à l'âge de 18 ans, et puis une autre fois à l'âge de 43 ans, on considère qu'il y a cumul d'infractions. J'aimerais donc savoir pourquoi vous n'avez pas prévu une période limite pour la récidive.

M. Nicholson : Je n'ai pas considéré que ce soit nécessaire. Lorsque quelqu'un est condamné pour la première fois pour contrebande de tabac, il n'y a pas de peine minimale obligatoire. C'est le tribunal qui décide. Cependant, lorsque l'intéressé persiste et se fait prendre à nouveau après un certain nombre d'années, les procureurs peuvent alors procéder par mise en accusation, ce qui déclenche l'application automatique de la peine prescrite. Certes, le temps passe entre les infractions, mais une infraction reste une infraction.

La sénatrice Fraser : Oui, mais que se passe-t-il lorsque l'une des infractions n'est qu'une broutille? Je comprends très bien que lorsqu'il s'agit de volumes importants — et je parle ici en tant

smoker. One of the offences could be quite small, although it could still be contraband, so it seems that this might end up having perhaps unintentionally severe consequences.

Mr. Nicholson: If someone is convicted of a second, third or fourth offence of selling, distributing or dealing in more than 10 kilograms of tobacco or 1,000 cigarettes, then we are talking about small volumes. These people are often in the business of organized crime while trafficking in this kind of material.

The provision is that if it is your second, third, fourth or tenth conviction of this, it is large amounts and the Crown proceeds by indictment, I think the penalties are quite reasonable because this is a serious business.

Senator White: Thank you for being here, minister. I think for the public listening today there is a misunderstanding of what we are looking at. We are not looking at the 1980s and 1990s where legal tobacco was sold illegally. In fact, now we have illegal tobacco being sold illegally and the reality of what that entails.

This is an opportunity explain to the committee and to those watching that we are looking at organized crime and criminal organizations. You may want to touch on that a bit.

Mr. Nicholson: You made a very good point, senator. That is exactly what was taking place in the 1980s. Sometimes, as you say, legal tobacco was being shuffled in and out of the country to avoid the taxation that was in place. That is not what we are talking about for the most part here. We are talking about organized crime, and when I met with law enforcement agencies and other groups across this country, they were very clear about that. These are very often sophisticated operations.

Going back to the previous question from Senator Fraser, it is time and it is appropriate that this be included within the Criminal Code. That is where Canadians expect to see criminal activity. Again, when we considered all these, I had no hesitation in moving forward in this direction because we are dealing with sophisticated crime.

Many times the contraband tobacco is, in a sense, the currency for other illegal activity, be it drugs or guns. I have been told many times by law enforcement agencies they get caught up and are all part of this. The tobacco may be coming in for some other illegal product going out of the country. I think it was important for us to move in this direction and this is an appropriate response. I appreciate your leadership on this in this chamber.

qu'ancienne fumeuse —, il s'agit vraiment de gros volumes. Cependant, il se peut que l'une des infractions soit tout à fait mineure, tout en relevant néanmoins de la contrebande, et il me semble que cela pourrait déboucher involontairement sur des conséquences assez graves.

M. Nicholson : Lorsque que quelqu'un est condamné pour une deuxième, troisième ou quatrième infraction à la vente, distribution ou trafic de plus de 10 kilogrammes de tabac ou 1 000 cigarettes, alors il faut se poser la question du volume. Je rappelle que, bien souvent, les personnes qui se livrent au trafic de ce genre de produits font partie de la criminalité organisée.

La disposition part du principe que s'il s'agit d'une deuxième, troisième, quatrième ou dixième condamnation, alors il s'agit de volumes importants et la Couronne procède par mise en accusation. Ce sont des infractions graves et je crois que les peines sont tout à fait raisonnables.

Le sénateur White : Merci de votre comparution, monsieur le ministre. Je pense que les personnes qui suivent ces délibérations risquent de ne pas comprendre l'enjeu de toute la question. Nous ne sommes plus dans les années 1980 et 1990, lorsque le tabac de provenance licite était vendu de manière illicite. Aujourd'hui, nous avons du tabac de production illicite qui est vendu de manière illicite, avec les répercussions que cela comporte.

Vous avez aujourd'hui l'occasion d'expliquer au comité, mais aussi à toutes les personnes qui suivent ces travaux, que nous cherchons à combattre la criminalité organisée. Peut-être pourriez-vous nous en toucher un mot.

M. Nicholson : Voilà qui est bien dit, sénateur. En effet, c'est exactement ce qui se passait dans les années 1980, à savoir que l'on faisait transiter le tabac à travers les frontières afin d'éviter de payer les taxes en vigueur. Aujourd'hui, dans la majorité des cas, le phénomène est différent. Nous sommes confrontés à une criminalité organisée, dont les mécanismes sont souvent complexes et perfectionnés, c'est ce que m'ont dit très clairement les représentants des différents organismes de protection de l'ordre public et organisations similaires à travers le pays.

Pour revenir à la question posée précédemment par la sénatrice Fraser, le moment est venu d'incorporer cette mesure au Code criminel. Cela se justifie par le fait que nous devons affronter une criminalité sophistiquée, ce que les Canadiens savent bien. C'est pourquoi, une fois de plus, lorsque nous avons envisagé les différentes options, je n'ai pas hésité à m'engager dans cette direction.

Bien souvent, le tabac de contrebande sert de monnaie d'échange pour d'autres activités illicites, par exemple l'achat de drogues ou d'armes à feu. Il se peut que le tabac importé donne lieu à un troc pour l'exportation d'un autre produit illégal. Je crois donc qu'il était important que nous fassions ce choix, qui est un choix justifié, et je vous suis reconnaissant du rôle déterminant que vous avez joué dans ce sens dans cette Chambre.

Senator White: You have partially answered, but almost like Jeopardy I will answer with a question because I think we are also hearing that contraband tobacco is now being traded by the tonne for kilos of illegal tobacco, for cocaine and other drugs coming into the country. I want to applaud the formation of the extra officers and teams that will attack these.

I also think the misconception is that this is about a community that we are looking at; this has nothing to do with any community. We are trying to attack a problem and deal with organized crime in most efficient way possible. Would you agree?

Mr. Nicholson: That is exactly what we are doing. We are dealing with sophisticated criminals. From the information I have received in my discussions over the years, this is not some sort of one-off thing for people who get involved with this; in fact, this is organized crime.

Part of our challenge as members of Parliament is to continue to ensure that the Criminal Code reflects what is actually happening. I had this discussion with you, Senator White, and others a number of years ago on the business of car theft and sophisticated chop shop operations. The point made to me at that time was that the Criminal Code is not up to date enough to reflect what is happening out there. I had no hesitation in supporting new, updated legislation with respect to auto theft, but this is another example of what we are talking about. As you and I have both indicated in our comments, it is not just contraband tobacco. It is not just done in isolation. Many times this is caught up with other illegal activities such as firearms and drugs, to mention a couple.

[Translation]

Senator Rivest: Mr. Minister, once again, we have a bill that brings back the idea of minimum sentences, even though it is not directly the object of the bill.

Since you are honouring us with your presence here, I would like to ask about the whole series of bills and initiatives in recent years that have imposed minimum sentences without parliamentarians being able to evaluate them. Of course, each of the sentences that you have proposed has been done with insight and reason, and seeks a balance in the Criminal Code, but there are a number of provisions in the Criminal Code that impose minimum sentences. We are never able to assess them relatively. Why two years, compared to another crime?

Le sénateur White : Vous avez répondu en partie à la question, mais comme dans le jeu Jeopardy, je vais à mon tour répondre par une question. Nous entendons dire que des volumes massifs de tabac de contrebande s'échangent contre de la cocaïne et contre d'autres drogues importées dans notre pays. C'est pourquoi je voudrais applaudir la mise sur pied de ces équipes supplémentaires de policiers chargés de s'attaquer à ce phénomène.

Je crois qu'il faut également dissiper un malentendu. On nous dit que nous nous en prenons à une communauté en particulier, alors qu'il n'en est rien. Nous essayons de résoudre un problème et de nous attaquer de la façon la plus efficace possible à la criminalité organisée. Est-ce bien cela?

M. Nicholson : C'est exactement notre but. Je rappelle que nous sommes confrontés à des organisations criminelles très sophistiquées. Les consultations que j'ai menées au fil des ans me démontrent bien qu'il ne s'agit pas de personnes qui se laissent aller à une transaction une petite fois dans leur vie, mais vraiment de criminels organisés.

En tant que parlementaires, nous devons entre autres veiller à ce que le Code criminel soit mis à jour pour refléter la réalité des choses. Vous vous souviendrez, sénateur White, que j'ai eu, avec vous et avec d'autres, des entretiens concernant les vols de voitures et les réseaux très sophistiqués de démantèlement des voitures volées. À l'époque, on m'avait dit que le Code criminel n'était pas suffisamment actualisé pour combattre ce phénomène, et je n'ai pas hésité à appuyer l'adoption de nouveaux textes législatifs pour lutter contre le vol de véhicules automobiles. Nous avons ici un autre exemple de ce genre de situation. Comme vous l'avez tous les deux illustré dans vos propos, il ne s'agit pas seulement de contrebande de tabac, ni d'un phénomène isolé. Bien souvent, il y a ramification vers d'autres activités illicites telles que le trafic d'armes à feu et de drogues, pour ne mentionner que ces exemples.

[Français]

Le sénateur Rivest : Monsieur le ministre, encore une fois, on a un projet de loi qui revient avec l'idée des sentences minimales même si ce n'est pas directement l'objet de ce projet de loi.

Je voudrais vous poser une question, puisque vous nous faites l'honneur d'être ici : il y a eu toute une série depuis quelques années d'initiatives ou de projets de loi qui ont imposé des sentences minimales sans que les parlementaires puissent les évaluer. Bien sûr, chacune des sentences que vous avez proposées ont été faites avec discernement et raison, en recherchant l'équilibre du Code criminel, mais il y a un nombre considérable de dispositions du Code criminel qui imposent une sentence minimale. On n'est jamais en mesure d'apprécier la mesure relative. Pourquoi deux ans par rapport à un autre crime?

Do you not think that your department should consider publishing a study analyzing those minimum sentences in terms of the offences? We do not know why you impose such and such a penalty for such and such an offence. Parliamentarians would find that useful.

As for the very idea of minimum sentences, about ten years ago, the Minister of Justice published a study on the specific idea of minimum sentences and their effectiveness. Given that you are going to the practice of minimum sentences very frequently, do you not think that it would be in the public interest to publish and analysis of the effectiveness and appropriateness of minimum sentences?

[English]

Mr. Nicholson: I am sometimes asked about this, and there are dozens of Criminal Code provisions that have mandatory sentencing. I suppose the biggest one is on first-degree murder. There is a 25-year mandatory minimum before the individual becomes eligible for parole. That being said, I believe it is part and parcel of our responsibility as legislators to set guidelines.

I remember about 20 years ago, as a parliamentary secretary to the Minister of Justice, a colleague said, "Why are you putting a maximum of five years in this new Criminal Code provision; why not make it 10? Let the judge decide. Why are you doing this?" I told him at the time that it is our responsibility. We have guidelines to try to make the Criminal Code provisions line up with other provisions and so, yes, five years may seem too low for some individuals as a maximum. This individual wanted 10 or perhaps even more.

At the other end, sometimes we do that as well. We give guidelines to the courts in terms of minimum provisions. Our job as legislators, when we enact legislation, is to send out a message that this kind of activity is taken very seriously in country, that it is wrong to get involved with this kind of activity, and that there can and should be serious consequences.

As you may have heard in my opening remarks, I gave a rather detailed discussion with respect to the constitutionality of these. If you look at them, these are relatively small mandatory sentences. We leave that discretion to the court, but I believe we have a responsibility as legislators to give those guidelines to the courts, sometimes on maximums and minimums.

In answer to your question, we look at other criminal activity within the department and say, where does this line up in terms of the seriousness and difficulties associated with it? We try to make them so they can all stand on their own, yet compare favourably to other serious sections in the Criminal Code. That is the challenge we have as legislators. With the advice I have been given and the initiatives we have taken, I think we have done a good job of that.

Est-ce que vous ne croyez pas que votre que ministère devrait songer à publier une étude analysant ces sentences minimales compte tenu de l'infraction? On ne sait pas pourquoi vous imposez telle sentence pour tel type d'infraction. Cela serait utile aux parlementaires.

Sur la notion même des sentences minimales, il y a une dizaine d'années, le ministère de la Justice avait publié une étude sur l'idée même des sentences minimales et sur leur efficacité. Compte tenu que vous recourez à cette technique des sentences minimales très souvent, ne pensez-vous pas qu'il serait d'intérêt public de publier une analyse de l'efficacité et de l'opportunité des sentences minimales?

[Traduction]

M. Nicholson : On me pose parfois cette question. Il existe des dizaines de dispositions du Code criminel qui prévoient une sentence obligatoire, avec, au premier plan, le meurtre avec préméditation. Le minimum est de 25 ans avant que quelqu'un ne soit admissible à la libération conditionnelle. Cela dit, je pense qu'il nous incombe directement, en tant que législateurs, de fixer des lignes directrices.

Je me souviens qu'il y a une vingtaine d'années, lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, un collègue m'a dit : « Pourquoi placer un maximum de cinq ans pour cette nouvelle disposition du Code criminel, pourquoi ne pas fixer le plafond à 10 ans et laisser le juge décider? » Je lui ai répondu que telle était notre responsabilité. Les lignes directrices visent à harmoniser les dispositions du Code criminel. Pour certains, cinq ans peuvent sembler trop peu comme peine maximale; cette personne-là voulait fixer le plafond à 10 ans, voire plus.

Par ailleurs, nous pouvons également donner des lignes directrices aux tribunaux pour la peine minimale. Lorsque nous adoptons des lois, nous devons, en tant que législateurs, lancer l'avertissement que ce genre d'activité est prise très au sérieux dans notre pays, qu'il est fortement déconseillé de s'y laisser entraîner et que cela peut avoir, à juste titre, de graves conséquences.

Comme vous le savez peut-être déjà, j'ai proposé dans mon introduction une analyse détaillée de la constitutionnalité de ces mesures. Si vous les examinez, vous verrez que les sentences minimales sont modérées et que nous laissons au tribunal la discrétion de choisir. Cependant, je pense qu'il nous incombe en tant que législateurs de fixer, à l'intention des tribunaux, les paramètres de sentences maximales et minimales.

Pour répondre à votre question, nous prenons en considération d'autres actes criminels relevant du mandat de notre ministère et nous en établissons la gravité et les difficultés que cela pose. Nous essayons de faire en sorte que toutes ces dispositions, tout en restant autonomes, soient en harmonie avec les autres articles du Code criminel traitant d'infractions graves. Tel est notre défi en tant que législateurs, et je crois que, grâce aux conseils qui nous ont été prodigués et aux initiatives que nous avons prises, nous nous en sommes bien tirés.

Senator McIntyre: Thank you, Mr. Minister, for your presentation. I note that the same day this bill was introduced, March 5, 2013, the Minister of Health and the Minister of Public Safety announced strategies to combat the trafficking and cross-border smuggling of contraband tobacco, both of which involve organized crime. I assume the reason for such strategies is rather clear. First, as I understand, the Excise Act is not effective enough to deal with the current situation and that stronger legislation such as Bill S-16 will help address this issue.

On top of that, trafficking and cross-border smuggling of contraband tobacco, as you have indicated, are often associated with other serious organized crime activities such as weapons and illegal drug trafficking. Am I correct in my assumption?

Mr. Nicholson: I think you are correct on both counts, senator.

You introduced a good point in terms of the announcement we made. Yes, it is appropriate that the Minister of Public Safety and the Minister of Health be involved with this. You may be hearing from Public Safety Canada with respect to the efforts that the RCMP are making and will continue to make with the implementation of this proposed legislation.

As I indicated briefly in my opening remarks, there are serious health considerations. We know that this is a major factor for cancer, respiratory diseases and heart disease. We are not talking about a simple product here but about something that poses a danger to people. You will remember my comments with respect to the proliferation of its use among young people in this country.

Yes, the government has moved in that direction. You will know of changes to the warning labels that were introduced over the last couple of years, the five-year renewal of the Federal Tobacco Control Strategy, and work on controlled initiatives to get the message out that this is not an activity where people want to get involved. The government banned little flavoured cigars that were targeting youth.

It is part of a comprehensive approach. I appreciate that when I am here we talk about one aspect of it, the Criminal Code. As alluded to by Senator White, there are provisions in part of this announcement with respect to the RCMP. In your discussions, you will get into that and into the health aspects. It is a comprehensive approach. This is one of them, but this is a very important one. I hope this bill will move expeditiously through the chamber.

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur le ministre, de votre exposé. J'observe que, le 5 mars 2013, le jour même où a été introduit votre projet de loi, le ministre de la Santé et le ministre de la Sécurité publique ont annoncé la mise en œuvre de stratégies visant à combattre le trafic et la contrebande transfrontalières de tabac, deux activités dans lesquelles est engagée la criminalité organisée. Je pense que la raison de l'adoption de telles stratégies est assez claire. En premier lieu, il me semble que la taxe d'accise n'est pas suffisamment efficace pour affronter la situation actuelle, mais aussi qu'un texte législatif plus vigoureux, tel que celui proposé par le projet de loi S-16, aiderait à y remédier.

Par ailleurs, comme vous l'avez indiqué, le trafic et la contrebande transfrontalières de tabac sont souvent associés à d'autres activités gravement répréhensibles de la criminalité organisée, telles que le trafic d'armes et de drogues illicites. Est-ce bien cela?

M. Nicholson : Je pense que vos deux observations sont fondées, sénateur.

Vous avez bien perçu la raison d'être des mesures que nous avons annoncées. En effet, il est bon que le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Santé participent à cette action, et vous entendrez peut-être les représentants de Sécurité publique Canada vous décrire les efforts que déploie et continuera de déployer la GRC dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Comme je l'ai brièvement indiqué dans mon introduction, le tabagisme est lié à de graves problèmes de santé, puisqu'il est établi que c'est un facteur déterminant de cancer, de maladies respiratoires et de maladies cardiaques. Il ne s'agit donc pas d'un simple produit, mais d'une substance qui représente un danger pour la population, surtout si l'on songe à mes commentaires sur la prolifération du tabagisme parmi les jeunes de notre pays.

Je confirme que le gouvernement s'est engagé dans cette direction. Vous aurez entendu parler des modifications apportées à l'étiquetage prodiguant des avertissements au cours des deux dernières années, du renouvellement quinquennal de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, et des initiatives que nous avons encadrées afin de diffuser un message avertissant qu'il est tout à fait déconseillé de se laisser aller au tabagisme. Au demeurant, le gouvernement a interdit les petits cigares aromatisés qui ciblaient les jeunes.

Tout cela fait partie d'une démarche d'ensemble, même si, lorsque je comparais devant vous, nous parlons d'un seul aspect, à savoir le Code criminel. Par contre, comme l'a dit le sénateur White, certaines dispositions contenues dans les mesures annoncées concernent la GRC, et il en sera question lors de vos futures délibérations tout comme il sera question des aspects sanitaires. Encore une fois, c'est une démarche d'ensemble dont je vous présente un volet, très important au demeurant. J'espère que ce projet de loi sera rapidement acheminé à destination dans votre assemblée.

Senator Baker: Minister, I have to congratulate you on the amount of proposed legislation you have introduced. You have set a record in Canada — probably throughout the Commonwealth.

Mr. Nicholson: Did they all have your support, senator, or most of them?

Senator Baker: As you say, Canadians should be able to read legislation and understand it. When I looked at this bill a moment ago, something stood out in clause 2(g), which states:

. . . either the Attorney General of Canada or the Attorney General or Solicitor General of the province in which those proceedings are taken and includes the lawful deputy of any of them;

A normal person would take “lawful deputy” to mean a deputy minister or an assistant deputy minister. However, it does not mean that, because the French version says, “. . . ou le substitut légitime de l’un ou l’autre.” That means a legitimate substitute for each of them. It is not a deputy minister at all. In the English version it is clearly a deputy. You have to read the French version to know the truth, as you sometimes have to in legislation. Surely to goodness in drafting legislation we can say something like, “any person acting on behalf of,” which would fit there instead of “deputy.” An ordinary person would take “deputy” to mean the deputy minister or assistant deputy minister. It is an observation.

Mr. Nicholson: To be clear, the French and English versions are not meant to be translations of each other. They are to convey the same thought. Sometimes the wording and sentence construction are slightly different. They are not exactly translatable because they are drafted separately. I think that is appropriate in a bilingual nation.

The provision you are talking about indicates nothing more than there is concurrent jurisdiction between the federal attorney general and the provincial attorneys general for the prosecution of these offences. Prosecution under the Excise Act has been the responsibility of the federal government under the Criminal Code. Provincial attorneys general generally have the responsibility for that, but we want to ensure concurrent jurisdiction in this area, which underscores the importance we place on it.

While you made the point that we want our legislation to be clear, it is clear in this bill that if you get into the contraband tobacco business and sell and distribute large quantities of it, there will be serious consequences. Whether you are prosecuted by representatives of a provincial attorney general or of the federal attorney general might become a moot point because we just want to get the message out that this kind of activity is not to be tolerated.

Le sénateur Baker : Monsieur le ministre, je dois vous féliciter pour le nombre de projets de loi que vous avez présentés. Vous avez établi un record pour le Canada — et, probablement, pour le Commonwealth tout entier.

M. Nicholson : Est-ce que vous les avez tous appuyés, sénateur, ou en tout cas la majorité?

Le sénateur Baker : Comme vous le dites, il faut que les Canadiens soient capables de lire un texte de loi et de le comprendre. Lorsque j’ai parcouru le projet de loi il y a un moment, quelque chose m’a sauté aux yeux, à l’alinéa 2g), qui stipule :

[...] le procureur général du Canada ou le procureur général ou le solliciteur général de la province où ces poursuites sont engagées ou le substitut légitime de l’un ou l’autre;

Un lecteur ordinaire comprendra qu’il s’agit d’un sous-ministre ou d’un sous-ministre adjoint. Or, telle n’est pas la signification, étant donné que l’on peut lire, dans la version française « ... ou le substitut légitime de l’un ou l’autre ». Il ne s’agit donc pas du tout d’un sous-ministre; il faut se reporter à la version française pour avoir le sens véritable, comme c’est parfois le cas pour les textes de loi. Alors je ne doute pas que les rédacteurs aient pu employer une autre expression, comme « toute personne agissant en tant que substitut de », plutôt que ce « lawful deputy » de la version anglaise. Encore une fois, et c’est une observation que je fais, un lecteur ordinaire interprétera « deputy » comme signifiant « sous-ministre ».

M. Nicholson : Je tiens à préciser que les versions française et anglaise ne sont pas censées être des traductions l’une de l’autre. Leur but est de transmettre la même idée, même si, parfois, la terminologie et la syntaxe diffèrent quelque peu. Les textes ne sont pas strictement traduisibles l’un par rapport à l’autre, car ils sont rédigés séparément, ce qui me semble justifié dans un pays bilingue.

La disposition que vous évoquez se borne à indiquer qu’il existe une compétence commune entre le procureur général fédéral et ses homologues provinciaux pour la poursuite de telles infractions. Dans le cadre de la Loi sur l’accise, la poursuite de ces actes a été assignée au gouvernement fédéral dans le cadre du Code criminel. Quant aux procureurs généraux provinciaux, cette responsabilité leur incombe généralement, mais nous tenons à ce qu’il existe une compétence commune dans ce domaine, ce qui souligne l’importance que nous lui accordons.

Puisque vous avez tenu à souligner que les textes législatifs doivent être clairs, je crois que ce projet de loi montre bien que toute personne qui s’engage dans la contrebande de tabac avec vente et distribution de volumes importants s’expose à de graves conséquences. Alors, que les poursuites soient engagées par des représentants d’un procureur général provincial ou du procureur général du Canada peut être considéré comme secondaire : ce que nous tenons à bien faire comprendre, c’est que ce genre d’activité ne sera pas toléré.

Senator Baker: Do we take it to mean, when referring to the cabinet ministers, that “lawful deputy” does not refer to the deputy minister or the assistant or associate deputy minister? You have introduced the bill, so you have to give your interpretation of it. What does it mean?

Mr. Nicholson: My interpretation is that “deputy” means the agent of either a federal or provincial attorney general.

[Translation]

Senator Boisvenu: Mr. Minister, thank you for your presentation and congratulations on this bill.

One of my concerns with the bill, aside from smuggling, of course, is health. Statistics about tobacco use are troubling, especially with young people. In “secondaire 1,” the equivalent of grade 8, seven per cent of students are smoking illegal cigarettes and in “secondaire 5,” that figure is 40 per cent.

The Americans did a major study on the 17 metals in cigarettes. They compared legal and illegal cigarettes. With arsenic, mercury, lead, molybdenum and antimony, which are cancer-causing agents, especially in the liver and the kidneys, there is ten times more of those substances in illegal cigarettes. With tar, there is 160 per cent more; with nicotine, there is 80 per cent more; with carbon monoxide, there is 133 per cent more.

Would it not have been possible in this bill to have declared those cigarettes as hazardous and toxic substances and to have gone with harsher sentences? We are not just dealing with a trade in illegal cigarettes; we are dealing with a trade in toxic and hazardous products. In terms of the age of consumption, the people who stop smoking are not the young people; they are the baby-boomers who want to live longer. The increase in tobacco use among young people is a concern.

[English]

Mr. Nicholson: You make a good point about the health risks of tobacco. I am told that tobacco smoke contains over 4,000 chemicals, 70 of which are known to initiate or promote some type of cancer. We are dealing with a very serious product. As I indicated in my opening remarks, it is easier for young people to get hold of these cigarettes because they are not subject to the usual restrictions that apply when buying legal tobacco in a corner store.

We give discretion to the courts. I am very pleased any time someone recommends that we get tougher in these areas, and certainly I appreciate that. There is considerable discretion in the bill as presented to Parliament. A court will decide the seriousness of the particular offence and the role of the individual in moving and distributing contraband tobacco. I have confidence in the

Le sénateur Baker : Puisque c’est vous qui avez introduit ce projet de loi, il vous appartient de l’interpréter. Devons-nous comprendre, lorsque l’on parle de ministres membres du Cabinet, que l’expression anglaise « lawful deputy » ne se réfère pas au sous-ministre, ni au sous-ministre adjoint, ni au sous-ministre délégué? Merci de nous le préciser.

M. Nicholson : J’interprète le terme « deputy » dans la version anglaise comme désignant le substitut d’un procureur général fédéral ou provincial.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour votre présentation et bravo pour ce projet de loi.

Une des préoccupations que j’ai sur ce projet de loi, c’est bien la contrebande, mais surtout la santé. Les statistiques sont vraiment inquiétantes par rapport à la consommation, surtout chez les jeunes. En secondaire 1, qui équivaut à la huitième année, sept p. 100 des jeunes consomment des cigarettes illégales et en secondaire cinq, on est rendu à 40 p. 100.

Les Américains ont fait une étude d’envergure sur les 17 métaux contenus dans les cigarettes. On a comparé les cigarettes légales et illégales. On parle d’arsenic, de mercure, de plomb, de molybdène et d’antimoine qui sont des matières cancérigènes, surtout pour le foie et les reins, il y a jusqu’à 10 fois plus de ces produits dans les cigarettes illégales. On parle du goudron, 160 p. 100 de plus, la nicotine, 80 p. 100 de plus, le monoxyde de carbone, 133 p. 100 de plus.

Est-ce qu’il n’y aurait pas une possibilité de déclarer ces cigarettes dans ce projet de loi comme des matières dangereuses et toxiques et d’aller plus sévèrement sur les sentences? On n’est pas devant seulement un commerce illégal de cigarettes, mais devant un commerce de produits toxiques dangereux. D’ailleurs, l’âge de consommation, les gens qui arrêtent de consommer, ce ne sont pas les jeunes, ce sont les baby-boomers. Ils veulent vivre plus longtemps. L’augmentation de la consommation chez les jeunes est inquiétante.

[Traduction]

M. Nicholson : Vos observations concernant les risques que pose le tabagisme pour la santé sont tout à fait pertinentes. On me dit que la fumée du tabac contient plus de 4 000 ingrédients chimiques, dont on a démontré que 70 d’entre eux déclenchent ou favorisent un type ou un autre de cancer. Il s’agit donc d’une substance très dangereuse et, comme je l’ai indiqué dans mon introduction, les jeunes ont plus de facilité à mettre la main sur ces cigarettes, car elles ne sont pas assujetties aux mêmes restrictions que celles vendues de façon légale dans un débit local.

Nous laissons aux tribunaux une marge de manœuvre. Cela dit, je me réjouis chaque fois que quelqu’un recommande que l’on se montre plus sévère dans ce domaine. Cependant, même si je m’en réjouis, le projet de loi soumis au Parlement laisse subsister une importante marge discrétionnaire. C’est au tribunal de déterminer la gravité de l’infraction commise dans le cas d’espèce et

judicial system that under the guidelines presented in this bill appropriate action will be taken. This is a step in the right direction.

In answer to the earlier question, the Excise Act, for the most part, talks about the collection of federal taxes. Its original purpose was to ensure that the federal government received its taxes. In this bill, we are talking about, as you indicated, a serious health serious and about criminal activity. I have no hesitation in saying that this is criminal activity and should be in the Criminal Code. I have no hesitation in the implementation of the mandatory sentences that are a part of this, and we give discretion to the courts.

As you said, this is not simply a question of moving some type of illegal product in and out of the country but about a product that causes serious health issues. We have known about this for nearly 50 years. The proof has been out there.

The efforts we make with the Federal Tobacco Control Strategy, what Health Canada is doing, the warnings we are making, the work done at the provincial and municipal levels with respect to getting out information about cigarette smoking, are very important. This is just one more component of the efforts we must make to address this very serious problem. Thank you for your comments.

Senator Jaffer: Thank you once again for being here with us, minister.

I heard you very clearly that we have to deal with these serious issues, but there is also the issue of prevention. Some commentators have said that one way to resolve the issue of contraband is to have agreements with the Quebec and Ontario governments and American governments. What do you think of that suggestion and are efforts being made? We know part of all of this is that you do not always catch the big gang people; you also have to have prevention. What are we doing in that area?

Mr. Nicholson: You make a good point because the problem is not just exclusive to the federal government or within the federal jurisdiction. In my briefings and my research into this area, I am encouraged by fact that there are new laws on board in both Ontario and Quebec that deal with this area.

In my answer to Senator Boisvenu, I pointed out that I know there are extensive education initiatives taken by all provinces to get the message out, particularly into schools and other places about the dangers of that. I know there is ongoing cooperation

notamment le rôle joué par l'inculpé dans le transport et la distribution du tabac de contrebande. Je m'en remets complètement à l'appareil judiciaire et je suis sûr que, compte tenu des lignes directrices émises dans ce projet de loi, il agira de façon appropriée. C'est donc un pas dans la bonne direction.

En réponse à la question précédente concernant la Loi sur l'accise, cette dernière traite principalement de la collecte des impôts fédéraux, son objet initial étant de veiller à ce que le gouvernement fédéral perçoive les impôts prévus. En revanche, comme vous l'avez indiqué, ce projet de loi traite principalement d'une activité qui mine gravement la santé et qui est de nature criminelle. Pour ma part, je déclare sans la moindre hésitation que cette activité doit figurer, en tant que telle, dans le Code criminel. Je n'ai aucune réserve non plus en ce qui concerne la mise en œuvre des sentences obligatoires qui accompagnent cette disposition et pour lesquelles nous laissons une marge discrétionnaire aux tribunaux.

Comme vous l'avez bien dit, il ne s'agit pas simplement de l'importation ou de l'exportation d'un produit illégal, mais bien d'une substance qui a des conséquences graves pour la santé. Cela, nous le savons depuis près d'un demi-siècle, la preuve en est donc bien établie.

Tout le travail que nous accomplissons dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, notamment les efforts déployés par Santé Canada, les avertissements que nous diffusons, le travail accompli par les paliers provincial et municipal pour sensibiliser la population aux dangers que représente la cigarette, tout cela est très important et vient compléter le tableau des efforts entrepris pour remédier à ce très grave problème. Je vous remercie de vos observations.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, encore merci d'être des nôtres aujourd'hui.

J'ai bien compris votre exhortation à nous attaquer à ces graves problèmes. Toutefois, se pose également celui de la prévention. À ce propos, certains commentateurs nous disent que l'une des façons de résoudre le problème de la contrebande consiste à passer des accords avec les gouvernements québécois et ontarien ainsi qu'avec le gouvernement américain. Que pensez-vous de cette idée et qu'a-t-on entrepris dans ce sens? Nous savons, en effet, que le problème tient en partie au fait que l'on ne peut pas toujours arrêter les chefs des gangs organisés; il faut donc prévoir également des activités de prévention. Qu'avez-vous entrepris dans ce domaine?

M. Nicholson : Vous faites bien de soulever cette question, qui ne se limite d'ailleurs pas au ressort fédéral. Je dois dire que lors des séances d'information et lorsque j'approfondis moi-même la question, je suis encouragé par le fait que l'on promulgue de nouvelles lois dans ce domaine, aussi bien en Ontario qu'au Québec.

J'ai dit, dans ma réponse au sénateur Boisvenu, que je suis au courant des campagnes de sensibilisation de grande envergure lancées dans toutes les provinces, notamment auprès des établissements scolaires mais aussi dans d'autres endroits pour

with American officials. I have heard this over the years. Indeed, on some of the issues with respect to the sale of legal tobacco that was being moved in and out of the country, I know there was cooperation with American officials in terms of prosecution because the sharing of the information is absolutely essential.

You may address that question to those representing Public Safety in the next day or two in terms of the policing. However, I know from the briefings that I have had over the years that there remains a very good relationship with the United States in terms of cooperating. There was cooperation on many of those charges that related to the issues of legal tobacco coming into this country, and it will continue.

Senator Jaffer: Is there a formal agreement?

Mr. Nicholson: As with all criminal investigations, it usually involves the sharing of information with respect to criminal activity being tipped off. We have had a good working relationship with the United States, Great Britain, Australia and a number of other countries, and it has worked very well because we all face the same challenges. That is one of the things impressed upon me in my role as Justice Minister and Attorney General; these are not exclusive to one country or another. We are all in this. To the extent we do cooperate — and I am pleased at the level of cooperation that exists between all these countries — we are all better off.

Senator Batters: Thank you for appearing before us today on this important issue. You have touched on this, but I am wondering if you could outline a little further the scope of the contraband tobacco problem in Canada.

Mr. Nicholson: It is considerable. Even just in the years I have been Justice Minister and Attorney General, and as some of your colleagues will know from my discussions with them over the years, there has been an increase in this kind of activity. This is the information that has been given to me. I noted in my opening remarks the amount of illegal tobacco that shows up discarded on high schools. When I get together with my provincial attorneys general and territorial attorneys general, they make the point that this is an ongoing issue.

Going back to what I said to Senator Jaffer, these problems are not exclusive to one country or the other. It does not matter what you are talking about. If you are talking about car theft, guns and drugs, you will find that these crimes do not respect or pay attention to boundaries. Sometimes they believe this presents them with an opportunity to move an illegal product into another jurisdiction. It underlines what I said in terms of the necessity for

mieux faire connaître les dangers du tabagisme. Je sais qu'il y a une coopération constante avec les autorités américaines, et cela depuis des années. En fait, s'agissant de certains aspects de la vente de tabac de provenance licite importé au Canada ou exporté de notre pays, je sais qu'il y a eu coopération avec des représentants des autorités américaines en vue d'intenter des poursuites. L'échange d'informations est une composante absolument essentielle.

Vous allez pouvoir, d'ici un jour ou deux, poser la question aux représentants de Sécurité publique Canada qui vont vous parler du volet policier de la question. Je sais toutefois, grâce aux séances d'information dont j'ai bénéficié au cours des années, que nous conservons une très bonne relation de coopération avec les États-Unis. La coopération qui s'est instaurée pour un grand nombre d'accusations liées à l'importation de tabac de provenance légale est destinée à se poursuivre.

La sénatrice Jaffer : Existe-t-il un accord officiel?

M. Nicholson : Comme pour toutes les investigations au criminel, il y a généralement échange d'informations concernant une activité criminelle qui a été dénoncée. Nous maintenons une bonne relation de coopération avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie et un certain nombre d'autres pays. Les résultats sont excellents, étant donné que nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés. C'est une des choses qui m'a frappé, en ma qualité de ministre de la Justice et de procureur général, et cela sans qu'il y ait rapport exclusif avec tel ou tel pays. Nous sommes tous impliqués, c'est pourquoi si nous parvenons à coopérer réellement — et je me félicite du niveau de coopération qui existe entre tous les pays évoqués —, nous ne pouvons que tous en bénéficier.

La sénatrice Batters : Merci de témoigner devant nous aujourd'hui à propos de cette question importante. J'aimerais vous demander de bien vouloir décrire un peu plus en détail le phénomène de la contrebande de tabac au Canada et le problème qu'il pose.

M. Nicholson : Le problème est d'une ampleur considérable. Pour ne parler que des années au cours desquelles j'ai été ministre de la Justice et procureur général, et comme certains de vos collègues le savent sans doute puisque nous en avons parlé au cours de ces années, cette activité n'a cessé de s'intensifier. Cela est confirmé par les informations qui m'ont été communiquées. J'ai évoqué, dans mon introduction, la quantité de tabac de provenance illégale qui aboutit dans les établissements scolaires secondaires, et lorsque nous nous réunissons avec mes homologues procureurs généraux provinciaux et territoriaux, ils soulignent eux aussi que le problème ne s'atténue guère.

Pour en revenir à ma réponse à la sénatrice Jaffer, ces difficultés ne sont pas le fait d'un pays en particulier, ni, non plus, d'un domaine particulier. Qu'il s'agisse de vol de voitures, ou de trafic d'armes et de drogues, vous constaterez que les individus qui se livrent à ces activités criminelles ne se soucient nullement des frontières, et il arrive même qu'ils les traversent pour aller mettre un produit illicite à l'abri dans une autre entité

cooperation, but they tell me this is becoming a greater problem and that there is more of it. You can ask Senator White, your chairman, about the huge problem the provinces of Ontario or Quebec find regarding the movement of this type of product in and out of the country. It is a big problem and a growing one.

Everything I have heard over the last six and a half years as Justice Minister is consistent with the fact that it is getting worse. As I indicated in my opening remarks, I had no hesitation in coming forward with legislation to directly deal with that. I was very pleased that this was specifically mentioned in the 2011 election platform that we ran on.

Senator Joyal: Mr. Minister, this is in relation with the interpretation of proposed subsection 121.1(5), which is the paragraph dealing with subsequent offences. It seems, from those who will have to look into the act for its implementation, that they would consider a previous or former offence under the Excise Tax Act or the Criminal Code related to tobacco smuggling or trafficking as a previous offence that would trigger the minimum penalty. Are they right, or may I ask you the same question differently? Is it specifically under those sections that the previous offence must be —

Mr. Nicholson: Thank you for raising that, senator. It is good that we are clear.

First of all, this applies only to offences that go forward after the implementation of this bill.

Second, it does not apply to offences under the Excise Act. If charges are laid under the federal Excise Act, that is not we are talking about here. This is strictly with respect to the Criminal Code provisions that are ongoing after the implementation of the proclamation of this particular legislation.

Senator Joyal: This bill, in my opinion, is a major change in terms of policy regarding Aboriginal reserves that are more or less targeted by this legislation — which are of course Akwesasne and Kahnawake — where we know there is illegal contraband tobacco. According to the Excise Tax Act, only the RCMP are charged with the implementation of the act but with this act, any police forces — the RCMP, provincial police, municipal police or even Aboriginal police — would be charged with the implementation of this bill. Am I right in stating that the first police group targeted by this act, or that would have to implement this act, would be the Aboriginal police forces on Aboriginal reserves?

Mr. Nicholson: Again, you would have to ask those involved with policing, senator. I would say to you that I did not agree with the lead-up to the question; but, yes, if provincial, municipal or

juridictionnelle. Certes, cela souligne ce que j'ai dit à propos de la nécessité de coopérer, mais toujours est-il que mes informations confirment que le problème s'aggrave et ne cesse de se propager. Votre président, le sénateur White, pourra en témoigner et vous dire quelle est l'étendue du problème que doivent affronter les provinces de l'Ontario et du Québec face à l'importation et à l'exportation de ce genre de produits. C'est, pour notre pays, un problème qui ne cesse de s'aggraver.

Tout ce que j'ai entendu au cours des six années et demie pendant lesquelles j'ai détenu le portefeuille de ministre de la Justice le corrobore. Comme je l'ai indiqué dans mes propos liminaires, c'est sans la moindre réserve que j'ai présenté un projet de loi visant à attaquer le problème de front, et j'ai été très heureux que cela soit mentionné de façon spécifique dans notre programme électoral de 2011.

Le sénateur Joyal : Monsieur le ministre, en ce qui concerne l'interprétation du projet de paragraphe, à savoir le paragraphe 121.1(5) qui traite des infractions ultérieures, il semble, du point de vue des personnes qui vont devoir étudier la loi en vue de son application, qu'elles devront considérer une infraction antérieure aux termes de la Loi sur l'accise ou du Code criminel touchant à la contrebande ou au trafic de tabac comme devant déclencher la peine minimale. Ces personnes ont-elles raison, ou peut-être pourrais-je formuler la question différemment, à savoir est-ce par référence précise à ces articles que l'infraction antérieure doit être...

M. Nicholson : Je vous remercie de soulever cette question, monsieur le sénateur, car il est bon que nous nous comprenions.

Je dirais, tout d'abord, que cela s'applique exclusivement aux infractions commises après l'entrée en vigueur de la loi.

En deuxième lieu, cela ne s'applique pas aux infractions relevant de la Loi sur l'accise. Nous ne traitons pas ici des accusations portées en vertu de la Loi fédérale sur l'accise, mais simplement des dispositions du Code criminel qui entreront en vigueur une fois promulgué le projet de loi dont il est question ici.

Le sénateur Joyal : À mon sens, ce projet de loi représente un changement radical de politique à l'égard des réserves autochtones, qui se trouvent ainsi plus ou moins visées — je veux parler, bien sûr, des Akwesasne et des Kahnawake — car nous savons qu'il y a sur ces réserves des activités illicites de contrebande de tabac. Alors qu'aux termes de la Loi sur l'accise, seule la GRC est responsable de l'application de la loi, aux termes du projet de loi étudié ici, n'importe quelle force de police, qu'il s'agisse de la GRC, de la police provinciale, municipale ou même de la police autochtone, pourra être chargée de l'application de la loi. Ai-je raison de dire que la première force de police visée par cette loi, ou en tout cas celle qui se trouvera en première ligne pour son application, sera la police autochtone opérant dans les réserves autochtones?

M. Nicholson : Là encore, sénateur, il faudrait s'adresser aux services chargés du maintien de l'ordre. Je dois, par ailleurs, me déclarer en désaccord avec le préambule de votre question. Cela

Aboriginal police forces come across evidence that a crime has been committed within the parameters of the legislation, they can lay the charge, as they do with all Criminal Code offences.

This will be treated like all other Criminal Code offences and, as you indicated, municipal, regional, provincial police forces would have jurisdiction to lay these charges.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Minster, thank you very much for this bill. My question really is not a question, but I want to make this comment to you. I am sure that people in health care are very happy, and that people who have businesses, especially near First Nations' reserves are going to be happy.

We know there is a trade in cigarettes, and, having worked on the Kanesatake and Akwasasne for more than two years, I can tell you in all modesty that I have seen it. We counted on police officers' support to patrol those areas; at Kanesatake, it is always the Sûreté du Québec.

Have people in those areas come forward to support, not necessarily this bill, but the police? It is often difficult for police forces not to have the support of First Nations police and of the First Nations communities, because the damage is often being done in those communities.

[*English*]

Mr. Nicholson: It is not directed at any particular group or area. It has widespread neutral implications in the sense that it goes after organized crime wherever it exists. One thing unites Canadians wherever they are: No one is interested in and no one supports the idea of organized crime taking over their communities. Those tools put in place to attack organized crime will be welcomed by everyone in the country.

Senator Frum: My question is very much along the same lines, so it is repetitive. We know we will be hearing shortly from members of the Aboriginal justice communities who feel that this law will disproportionately affect their youth. I want you to comment on that.

Mr. Nicholson: There are huge health problems for young people who use and get involved with cigarettes. I am not the Minister of Health and I do not have a medical degree, but they tell me that the addiction to tobacco is very difficult to kick. We have known for decades about the serious health consequences associated with cigarette smoking. I agree with all those who say that young people are worried and should be worried about this because their health is important to everyone — their families, their communities and themselves. This is part of a comprehensive

dit, en effet, si des forces de police provinciales, municipales ou autochtones ont la preuve qu'une infraction a été commise aux termes de cette loi, elles sont habilitées à porter des accusations, comme elles le font pour toutes les infractions criminelles.

Le cas sera traité de la même manière que les autres infractions au Code criminel, et, comme vous l'avez indiqué, les forces de police municipales, régionales et provinciales seront habilitées à porter ces accusations.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur le ministre, pour ce projet de loi. Évidemment, ma question en est une qui n'en est pas une mais je vais quand même vous le mentionner. Évidemment, je suis certain que les gens du milieu de la santé se réjouissent, que les gens qui ont des commerces, surtout près des réserves amérindiennes, vont se réjouir.

Je vous le dis très modestement pour avoir travaillé sur la réserve de Kanesatake et d'Akwesasne pendant plus de deux ans, j'ai vu des commerces de cigarettes. On comptait sur l'appui des policiers pour patrouiller ces territoires même si à Kanesatake, c'est toujours la Sûreté du Québec.

Est-ce que les gens de ces communautés se sont manifestés ou vont appuyer, pas nécessairement le projet de loi, et donner leur soutien aux forces policières? Souvent, ce qui est difficile pour les corps policiers, c'est non pas d'avoir l'appui des corps de police autochtones, mais des communautés autochtones, parce que souvent des ravages se font dans les communautés.

[*Traduction*]

M. Nicholson : Cela ne vise pas une catégorie ou un secteur en particulier, et les répercussions sont à la fois neutres et de portée élargie, car il s'agit d'atteindre la criminalité organisée où qu'elle se trouve. S'il y a une chose qui fait l'unanimité des Canadiens à travers tout le pays, c'est le fait que personne ne veut voir la criminalité organisée prendre le contrôle de sa communauté. C'est pourquoi les instruments mis en place pour s'attaquer à la criminalité organisée seront bien accueillis par l'ensemble de nos citoyens.

La sénatrice Frum : Ma question va dans le même sens, elle sera donc répétitive. Nous savons que nous allons bientôt recevoir le témoignage des instances qui représentent la justice autochtone, lesquelles pensent que cette loi aura un impact disproportionné sur leur jeunesse. J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

M. Nicholson : Les jeunes qui se laissent aller au tabagisme et à ce qui l'entoure exposent gravement leur santé. Je ne suis pas ministre de la Santé et je n'ai pas de formation médicale, mais on me dit qu'il est très difficile de se défaire de l'accoutumance au tabac. Depuis des décennies, nous savons bien quelles sont les conséquences de la cigarette, et c'est pourquoi je suis d'accord avec ceux qui perçoivent que les jeunes se préoccupent, à juste titre d'ailleurs, de leur santé — laquelle est importante pour tous, qu'il s'agisse de leurs familles, de leurs collectivités

approach by the government to get the message out that this kind of activity will not be tolerated and that we want to do everything possible to help people stay away from this product.

The Chair: Thank you, Mr. Minister. We appreciate your appearance here today.

I have introduced the officials who remain with us until 5:45. We will begin questioning with Senator Fraser, deputy chair of the committee.

Senator Fraser: For the record, going back to my earlier question about subsequent offences, I would like to note that for the purposes of determining whether there has been a subsequent offence, the first offence can be comparatively minor because it can be by way of summary conviction; so it is not only for people who deal in lots of 10,000 cigarettes or more, which I agree is a problem.

You will understand why my mind has gone back to those hours and hours we spent on the drug bill. Mr. Saint-Denis sat through all those hours of repeated studies of that legislation.

I am looking at the proposed section 121.1. I do not have the bill or the Criminal Code before me, but it strikes me that the definition of the offence — no person shall sell, offer for sale, transport, deliver, distribute or have in their possession for the purpose of sale — sounds a lot like trafficking. Why did we not use the word “trafficking”? The element of trafficking that has always given me pause is the fact that it includes giving or even offering to give. If we are going to crack down on people who go after the youth market, why are we not including giving, because giving a cigarette or carton of cigarettes is a great way to get people hooked?

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section, Justice Canada: You are right in saying that it looks very much like the definition of “trafficking” in the Controlled Drugs and Substances Act. However, there is no definition of “trafficking” in the Criminal Code that I am aware of.

Senator Fraser: You would have had to put it in.

Mr. Saint-Denis: Yes. There are elements of the definition of “trafficking” in the CDSA that have no application. Amongst other things, for instance, it talks about administering. You can administer a drug but you do not really administer a cigarette.

The issue of giving was also something that we thought about and decided to exclude largely because this is aimed at organized crime. It talks about largish amounts of cigarettes, so we did not

ou d’eux-mêmes. Cela s’insère dans une démarche d’ensemble entreprise par le gouvernement pour bien faire comprendre que ce genre d’activité ne sera pas toléré et qu’il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les jeunes à se soustraire au piège du tabagisme.

Le président : Merci, monsieur le ministre. Nous vous sommes reconnaissants de votre comparution aujourd’hui.

J’ai déjà présenté les fonctionnaires qui vont rester avec nous jusqu’à 17 h 45. Nous allons commencer notre tournée de questions par la sénatrice Fraser, vice-présidente de notre comité.

La sénatrice Fraser : Permettez-moi, afin que tout soit bien clair, de revenir à ma question précédente concernant les infractions ultérieures. Lorsqu’il s’agit de déterminer s’il y a eu deuxième infraction, il se peut que l’on se trouve face à une première infraction relativement mineure pouvant donner lieu à une condamnation par voie de procédure sommaire; donc, cela ne concerne pas seulement les personnes qui trafiquent sur des lots d’au moins 10 000 cigarettes — ce qui, j’en conviens, constitue un problème.

Vous allez comprendre pourquoi j’ai encore à l’esprit les longues heures que nous avons passées à étudier le projet de loi antidrogue. M. Saint-Denis a consacré un temps infini à l’étude des différentes moutures de cette loi.

Je m’intéresse à la proposition de l’article 121.1. Même si je n’ai pas le projet de loi ni le Code criminel sous les yeux, je suis frappée de voir que la définition de l’infraction, à savoir « l’interdiction de vendre, d’offrir en vente, de transporter, de livrer, de distribuer ou d’avoir en sa possession pour la vente », rejoint de très près celle du concept de trafic. Dans ce cas, pourquoi n’a-t-on pas utilisé le mot « trafic »? La composante du concept de trafic qui m’a toujours donné à réfléchir est le fait de donner ou d’offrir de donner. Si nous voulons combattre les gens qui veulent s’emparer du marché des jeunes, pourquoi ne pas inclure dans l’infraction le fait de donner? Nous savons bien, en effet, que lorsque vous donnez une cigarette ou une cartouche de cigarettes, c’est une bonne façon de provoquer la dépendance chez la personne qui l’accepte.

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal, Justice Canada : Vous avez parfaitement raison de dire que cela ressemble très fort à la définition de « trafic » contenue dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Cependant, je n’ai pas connaissance d’une définition de « trafic » dans le Code criminel.

La sénatrice Fraser : Dans ce cas, il est temps de l’y mettre.

M. Saint-Denis : En effet. Il y a, dans la définition de « trafic » contenue dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, des éléments qui ne trouvent pas d’application. Ainsi, on y parle d’administration. Or, on peut administrer une drogue, mais pas une cigarette.

Quant au fait de donner, c’est également une chose à laquelle nous avons réfléchi mais que nous avons décidé d’écarter, en grande partie parce que nous visons la criminalité organisée.

want to get into the business of targeting individuals who would give contraband tobacco to someone else. For that reason, we did not include “give.” As I said, we did not simply take the definition from the CDSA and put it in the bill because there were elements of it that did not really wash.

Senator Fraser: My question has to do with the fact that the mandatory minimums are graduated. I am not a fan of mandatory minimums, but if you are going to have them, bringing them to bear on a graduated basis according to the number of offences strikes me as an interesting way to go.

Is there a reason the specific terms of 90 days for second offence, 180 days for the third offence and two years less a day for the fourth offence were chosen?

Mr. Saint-Denis: The question was asked of the minister earlier by, I believe, Senator Rivest. He asked how we determined what minimum penalties will apply. It is not a science. One factor that imposes a criterion is the maximum penalty. We can impose, for instance, a minimum of four years on an offence that is punishable by a maximum of five years. We tried to come up with minimum penalties that fit into the maximum penalty that was here. If we were going to have a graduated scheme, we could not start with a minimum of one year and then go to two years. We attempted to come up with a scheme that made some kind of sense in terms of a graduated scheme that was reasonable. We still have to bear the Charter in mind, so we thought this approach was conducive to that.

Senator Fraser: However, you were not just taking a grille that exists somewhere else and inserting it here?

Mr. Saint-Denis: No.

The Chair: Was there any consideration of the maximum of up to five years less a day that has implications in terms of costs to the system?

Mr. Saint-Denis: It does. We were also guided by the existence of the offence in the Excise Act, 2001, where the maximum penalty on indictment is five years. To a certain extent, we wanted to have a parallel with that so we did not go forward with five years less a day. We did consider that, but thought we would more or less match, in terms of penalties, what is there for the indictable side.

The Chair: You are familiar with the economics of policing initiative, are you?

Mr. Saint-Denis: I am not.

Étant donné que l'activité porte sur des quantités relativement importantes de cigarettes, nous ne voulions pas nous mettre à cibler les individus chargés de la distribution du tabac de contrebande à d'autres personnes. C'est pourquoi nous n'avons pas inclus la notion de « donner ». Comme je l'ai dit, nous n'avons pas simplement prélevé la définition contenue dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour la recopier telle quelle dans le projet de loi, car il y avait des éléments qui n'auraient pas vraiment correspondu à la situation.

La sénatrice Fraser : Ma question concerne le fait que les peines minimales obligatoires suivent une gradation. Je ne suis pas moi-même chaude partisane des peines minimales obligatoires, mais si on tient à les appliquer, je crois que le fait de leur faire suivre une gradation en fonction du nombre d'infractions commises représente une démarche intéressante.

Y a-t-il une raison particulière pour laquelle on a choisi de façon précise 90 jours pour la deuxième infraction, 180 jours pour la troisième infraction et deux ans moins un jour pour la quatrième infraction?

M. Saint-Denis : La question a déjà été posée au ministre, par le sénateur Rivest, je crois bien, qui a demandé quelles étaient les peines minimales applicables. Cela n'est pas déterminé de façon scientifique. Il y a, parmi les facteurs servant de critères, la peine maximale. Ainsi, nous pouvons imposer un minimum de quatre ans pour une infraction punissable d'une peine maximale de cinq ans. Nous avons essayé de proposer des peines minimales compatibles avec la peine maximale en vigueur. Si nous voulions avoir un régime prévoyant une gradation des peines, nous ne pouvions pas commencer avec un minimum d'un an pour ensuite arriver à deux ans. Nous avons essayé de proposer un barème répondant à une logique de gradation raisonnable. Je rappelle que nous devons garder la Charte à l'esprit et nous avons considéré que cette démarche répondait à l'exigence.

La sénatrice Fraser : Mais vous ne vous êtes pas contentés de prendre un barème qui existait déjà ailleurs et de le plaquer sur le projet de loi?

M. Saint-Denis : Non.

Le président : A-t-on jamais envisagé une peine maximale de cinq ans moins un jour, avec les conséquences que l'on sait en matière de coûts pour le système?

M. Saint-Denis : Telles sont les conséquences, en effet. Nous avons également été guidés par l'existence de l'infraction prévue à la Loi de 2001 sur l'accise pour laquelle la pénalité maximale par voie de mise en accusation est de cinq ans. Nous voulions, dans une certaine mesure, établir un parallèle avec cette disposition afin de ne pas nous orienter vers cinq ans moins un jour. Nous l'avons envisagé, mais nous avons préféré établir une certaine concordance, pour ce qui est des peines, avec ce qui est prévu pour la procédure de mise en accusation.

Le président : Avez-vous connaissance de l'initiative liée aux aspects économiques des services de police?

M. Saint-Denis : Non, je n'en ai pas connaissance.

The Chair: I just wondered how that would conform with it.

Senator White: My question focuses on proceeds of crime. People convicted under this new legislation, should it pass, could also be charged and convicted under proceeds of crime legislation. If so, could their assets be processed in the same way through seized property as they are through the criminal trafficking of drugs, for example?

Mr. Saint-Denis: In fact, the offence I think you have in mind is the possession of proceeds offence.

Senator White: Yes.

Mr. Saint-Denis: Yes, that would be caught because this is an indictable offence. The proceeds provisions apply to designated offences that are, as far as the code is concerned, all of the indictable offences.

Senator White: That would allow us to attack what we could not attack in the past, the assets of criminal organizations, homes, boats, planes, trains and automobiles for argument's sake?

Mr. Saint-Denis: That is correct, on two bases. One is on the base of offence-related property. If we can demonstrate that the property was used to commit, on conviction we could go after that property. If we can demonstrate that some of the property belonging to the individual was derived from the commission of this offence, then, yes, we could after that as well.

Senator White: Some of the arguments, on border locations in particular, are that it is not uncommon for the equipment used by the offenders to be better prepared, better developed and more expensive equipment than being use by the police. We could reverse some of that trend as well by seizing those assets and, once convicted, selling them off.

Mr. Saint-Denis: That is correct.

Senator Baker: My major concern with this bill is that every day in Canada people are charged with bringing into Canada and transporting illegal tobacco. Huge jail terms are given out every single day. There are minimum fines in the Excise Tax Act for selling this sort of thing. In every province there is a provincial tobacco tax act — they call it different names — but under those, to sell illegal is an illegal act. In other words, trafficking is illegal and they get convicted every single day; huge jail terms in the provincial legislation in every province in Canada.

Le président : Je me demandais dans quelle mesure cela y correspondrait.

Le sénateur White : Ma question est axée sur les recettes provenant d'activités illicites. Si ce projet de loi est adopté, les personnes condamnées en vertu de ces dispositions tomberont également sous le coup de la législation concernant les recettes provenant d'activités illicites. Est-ce que, dans ce cas, le même régime s'appliquerait à leurs actifs, je veux parler de la saisie de leurs biens comme c'est le cas pour le trafic criminel de drogues, entre autres?

M. Saint-Denis : Je crois que vous avez à l'esprit l'infraction de possession de produits de la criminalité.

Le sénateur White : C'est bien cela.

M. Saint-Denis : Oui, ces dispositions s'appliqueraient, car il s'agit d'une infraction passible de poursuites par voie de mise en accusation. Quant aux dispositions relatives aux recettes, elles s'appliquent aux infractions désignées, lesquelles, en ce qui concerne le code, sont toutes passibles de poursuites par voie de mise en accusation.

Le sénateur White : Cela nous permettrait donc de nous en prendre à ce qui nous était interdit jusqu'ici, à savoir les actifs des organisations criminelles, qu'il s'agisse de maisons, de bateaux, d'avions, de trains ou d'automobiles, pour bien nous comprendre?

M. Saint-Denis : C'est exact, avec un double point d'appui : tout d'abord, celui concernant le bien associé à une infraction, car si nous réussissons à démontrer que le bien a été utilisé pour commettre une infraction, nous pouvons tenter de saisir le bien par voie de mise en accusation. Et si nous pouvons démontrer qu'une partie des biens appartenant à l'individu concerné découle de la commission de cette infraction, alors, en effet, nous pouvons essayer de les saisir.

Le sénateur White : On dit parfois, notamment lorsqu'il s'agit d'activités dans des secteurs limitrophes, que les équipements utilisés par les contrevenants sont souvent plus perfectionnés et plus coûteux que ceux mis à la disposition de la police. Nous pourrions peut-être renverser au moins partiellement cette tendance en saisissant ces actifs et en les vendant, une fois la condamnation obtenue.

M. Saint-Denis : C'est exact.

Le sénateur Baker : Ce qui m'inquiète le plus, à propos de ce projet de loi, c'est le fait que jour après jour, on condamne au Canada des gens accusés de faire entrer dans le pays et d'y transporter du tabac de production illégale. Tous les jours, on impose des peines d'emprisonnement très lourdes. Il existe, dans la Loi sur l'accise, des amendes minimales pour régler ces situations. Dans chaque province, il existe une loi provinciale pour la taxation du tabac — avec des appellations différentes selon les provinces —, mais toujours est-il que la vente de tabac de provenance illégale est un acte illégal. En d'autres termes, le trafic est un acte illicite et, jour après jour, on condamne des gens à des peines de prison de très longue durée, et cela dans toutes les provinces du pays en vertu de la législation provinciale.

We have the provincial acts, the Excise Act, and as you mentioned it is Excise Act, 2001, because there are three of them. Then we have the Customs Act and now we the Criminal Code. There is such a thing in Canada as you cannot be charged with the same offence twice — double jeopardy, *res judicata* — and someone will have to make a decision, in the cases that follow, on what act? Is it provincial or the three federal acts that someone will be charged under? That, to me, suggests that you will have quite a problem in the courts if you are saying, okay, subsequent offences here, mandatory minimum. However, if the Excise Act was used for prosecution in the past, that does not apply. I do not know if the provincial act or the Customs Act applies, or convictions under that. In the courts, there would be a huge amount of confusion.

We come back to the original question that was put to the minister. Why was this not put in one of the existing acts, because the Excise Act contains the offence and far greater penalties than this proposes? Why was it not put in the Excise Act?

Mr. Saint-Denis: I think the minister answered that question, but with respect to the multiplicity of possible charges, these are not laid in an abstract condition; they are not laid in a vacuum. It is a case-by-case situation. If the individual is caught at the border, a customs offence may be laid. He may be charged a fine at the border for trying to bring in contraband tobacco. A criminal charge may not be laid against him.

If the provincial police that catch the individual, when this becomes a new offence in the code, they will have the option to lay either the new code offence or the applicable provincial legislation. They can lay both if they wish, and the prosecuting Crown will make a decision as to whether they wish to go with one or the other. At the end, you suggested you cannot be charged with both but you can be charged; you cannot be found guilty of both where the same fact situation exists.

That is largely based on the Supreme Court decision in *Kienapple*.

Senator Baker: Yes, if you are selling this, as this bill says, you are covered by the provincial act, by the Excise Tax Act, and now you are covered by the Criminal Code.

Mr. Saint-Denis: Except that —

Senator Baker: The person charged will wish that they were charged under one of the other acts for the same delict because they know if they are charged there they will not be charged over there. It would lead to confusion, I would say.

Nous avons donc les lois provinciales, la Loi sur l'accise — dont vous avez précisé que c'est la Loi de 2001 sur l'accise parce qu'il y en a trois —, et nous avons encore la Loi sur les douanes, et enfin aujourd'hui le Code criminel. Étant donné qu'au Canada, on ne peut condamner une personne deux fois pour la même infraction — ça s'appelle la *res judicata* —, il va falloir que quelqu'un prenne une décision pour les affaires qui seront jugées dans l'avenir, à savoir : en vertu de quelle loi? Se fondera-t-on sur une disposition provinciale ou sur l'une des trois lois fédérales pour mettre quelqu'un en accusation? Je crois pouvoir dire que l'on va se heurter à de grosses difficultés au niveau judiciaire lorsque quelqu'un dira : il s'agit d'une offense ultérieure, donc il y a application d'une peine minimale obligatoire. Cependant, si la Loi sur l'accise a été utilisée à des fins de poursuite dans le passé, cela ne s'applique pas. Je ne sais pas si la loi provinciale s'applique ou si c'est la Loi sur les douanes, ou quel est le régime à retenir pour les condamnations, et je m'attends à une belle confusion au niveau des tribunaux.

Revenons à présent à la question qui avait été posée initialement au ministre. Pourquoi cette disposition n'a-t-elle pas été incorporée à l'une des lois existantes, étant donné que la Loi sur l'accise prévoit l'infraction et l'assujettit à des peines beaucoup plus sévères que celles proposées ici? Pourquoi ne l'a-t-on pas incorporée à la Loi sur l'accise?

M. Saint-Denis : Je pense que le ministre a répondu à cette question, mais pour ce qui est des multiples accusations possibles, elles ne sont pas portées sans tenir compte du contexte. Cela dépend des circonstances. Si l'intéressé se fait prendre à la frontière, il peut être accusé d'une infraction douanière. Une amende peut lui être imposée à la frontière pour avoir essayé d'importer du tabac de contrebande. Il ne fera pas forcément l'objet d'une accusation au criminel.

Si c'est la police provinciale qui attrape le délinquant une fois qu'il s'agira d'une nouvelle infraction au code, elle aura la possibilité de l'accuser de la nouvelle infraction inscrite dans le code ou d'une infraction à la législation provinciale. Elle pourra porter les deux types d'accusations si elle le désire et le procureur de la Couronne décidera de retenir l'une ou l'autre de ces accusations. Vous avez laissé entendre qu'on ne pouvait pas être accusé des deux, mais vous pouvez être accusé; vous ne pouvez pas être déclaré coupable de deux infractions pour les mêmes faits.

Cela se fonde en grande partie sur l'arrêt rendu par la Cour suprême dans *Kienapple*.

Le sénateur Baker : Oui, si vous vendez ce tabac, comme le dit le projet de loi, vous êtes visé par la loi provinciale, par la Loi sur la taxe d'accise et maintenant par le Code criminel.

M. Saint-Denis : Sauf que...

Le sénateur Baker : L'accusé souhaitera être accusé en vertu d'une des autres lois pour la même infraction sachant que s'il est accusé d'une chose, il ne sera pas accusé d'une autre. Cela va susciter la confusion, selon moi.

Mr. Saint-Denis: I am not sure. If fact, I respectfully do not agree, sir. If the individual is charged under, let us say, the code and the provincial legislation, they are different. One is for failure to perhaps pay the sales tax under the provincial legislation, and then here it would be —

Senator Baker: Under the fraud section.

Mr. Saint-Denis: That is correct. Here it would be for the offence of selling an unstamped tobacco product. They are actually two offences directed at two different things, and in that case I think it would be possible to be charged and convicted of both. As it happens now, it is possible for an individual to be charged both under provincial legislation and under the Excise Act, 2001, and they do get convicted for both because we have two separate offences dealing with different levels of government and different issues. It does happen.

Senator McIntyre: My understanding is that under both the Excise Act and the Criminal Code, prosecution will be handled by both federal and provincial Crown prosecutors. Is that correct?

Mr. Saint-Denis: At the same time or —

Senator McIntyre: Assume that the provincial Crown prosecutor decides not to go ahead with a charge, but the federal Crown prosecutor decides to go ahead, bearing in mind that there is sufficient evidence to proceed with the charge. In your opinion, could this type of procedure raise a constitutional challenge before the courts with the provincial Crown prosecutor deciding not to go ahead and the other deciding to go ahead with the charge?

Mr. Saint-Denis: I do not think so, sir. Right now we have that kind of possibility with provincial charges and the Excise Act, 2001 charges being laid. It is up to the Crown to decide with whether they wish to pursue or not, for one reason or another, and that would continue to be the case. It is quite conceivable that the provincial Crown chooses not to pursue the code offence, but that the federal prosecution believes that it is worth it.

[Translation]

Senator Joyal: As I read the new clause 121.1, it says that no person shall sell, offer for sale, transport, deliver, distribute or have in their possession for the purposes of sale tobacco products unless they are stamped.

Let us take this example. A kid, just like the ones we have heard so much about in the comments this afternoon, has two packs of cigarettes in his possession. He goes to a rave. My colleague Senator Baker likes to use situations like that as examples. He is with his friends. One of the friends asks, “Do you have any cigarettes?” He says yes, sells him a pack and is caught by the police who are watching for the other illicit drugs that can

M. Saint-Denis : Je n’en suis pas certain. Excusez-moi, mais je ne suis pas d’accord, monsieur. Si l’intéressé est accusé en vertu, disons, du code et de la législation provinciale, ce sont des accusations différentes. L’une est peut-être pour ne pas avoir payé la taxe de vente en vertu de la législation provinciale et ensuite ce serait...

Le sénateur Baker : En vertu des dispositions concernant la fraude.

M. Saint-Denis : C’est exact. Ce serait alors pour avoir vendu un produit de tabac non estampillé. Il s’agit, en fait, de deux infractions portant sur deux choses différentes et je pense qu’il serait alors possible d’être accusé et reconnu coupable des deux. Pour le moment, une personne peut être accusée à la fois en vertu de la législation provinciale et en vertu de la Loi de 2001 sur l’accise, et être reconnue coupable des deux infractions, car il s’agit de deux infractions distinctes se rapportant à des niveaux de gouvernement différents et à des questions différentes. Cela arrive.

Le sénateur McIntyre : Si j’ai bien compris, si les accusations sont portées à la fois en vertu de la Loi sur l’accise et du Code criminel, la poursuite sera intentée à la fois au niveau fédéral et au niveau provincial, n’est-ce pas?

M. Saint-Denis : En même temps ou...

Le sénateur McIntyre : Supposons que le procureur de la Couronne de la province décide de ne pas donner suite à une accusation, mais que le procureur de la Couronne fédérale décide de poursuivre, parce qu’il y a suffisamment de preuves. À votre avis, ce genre de procédure risque-t-il de susciter une contestation constitutionnelle devant les tribunaux si le procureur de la Couronne provinciale décide de ne pas poursuivre l’accusation tandis que l’autre décide de le faire?

M. Saint-Denis : Je ne le pense pas, monsieur. Pour le moment, nous avons la possibilité de porter des accusations en vertu de la législation provinciale et de la Loi de 2001 sur l’accise. C’est à la Couronne de décider si elle souhaite donner suite ou non aux accusations, pour une raison ou une autre, et ce sera encore le cas. Il est parfaitement concevable que le procureur provincial décide de ne pas intenter de poursuite pour l’infraction au code, mais que son collègue fédéral juge qu’il vaut la peine de le faire.

[Français]

Le sénateur Joyal : Quand je lis le nouvel article 121.1, on dit qu’il est interdit de vendre, d’offrir en vente, de transporter, de livrer ou de distribuer ou d’avoir pour la sa possession pour la vente des produits non estampillés.

Prenons le cas suivant : un jeune, nous en avons beaucoup parlé dans les interventions précédentes cet après-midi, a en sa possession deux paquets de cigarettes non estampillés. Il est dans un rave. Ce sont les circonstances que mon collègue, le sénateur Baker, aime beaucoup citer comme exemple. Il est avec des amis. Un de ses amis lui demande s’il a des cigarettes, il dit oui, il lui vend un paquet et se fait attraper par la police qui surveille les

be found at a rave. He is charged under clause 121.1 with having unstamped products in his possession for the purposes of sale. He is charged under subsection 4(b) and is found guilty by summary conviction. He is therefore liable for imprisonment for a term of not more than six months. He is given a suspended sentence since it is a first offence and he is not a drug lord or a smuggling kingpin, he is just a kid. He is caught a second time. This time, he is charged under subsection 4(a) and, six months later, because of another packet of cigarettes, he is found guilty of an indictable offence and is liable to imprisonment for a term of not more than five years. For an indictable offence, as Senator Baker will tell you, they can take his fingerprints and photograph, and there he is, at 18 and a half, with a criminal record for selling two packs of cigarettes. That is what your bill provides for at the moment. Do you not find this way of designing legislation a little overstated?

I understand that you want to go after organized crime and smuggling. I have no objection to that. On the contrary, I am all for it. I do not smoke and I object to those who do. I have no problem being convinced of that. We have talked about health a lot this afternoon. I am trying to imagine where this bill can end up taking us. Am I wrong, or am I right?

Mr. Saint-Denis: There are a number of questions wrapped up in that one question. First, anyone charged and convicted by summary conviction can have their fingerprints taken anyway. The Identification of Criminals Act allows the police to take the fingerprints of anyone charged with a criminal act. A criminal act, according to the Interpretation Act, is an offence that is either an indictable offence or a hybrid offence.

Senator Joyal: That is the case here.

Mr. Saint-Denis: Anyone who is charged only with a summary offence will probably have his fingerprints taken the first time. If you look at the Excise Act, 2001, the same situation applies; it is a hybrid offence. It is possible to proceed either by indictment or by summary conviction. In both cases, that kid could theoretically have his fingerprints taken too.

We are not creating anything new here, we are not coming with a new approach. The Excise Act, 2001 would allow us to do exactly the same thing now. In that sense, we are not adding anything.

Senator Joyal: Except that the Excise Act, 2001 provides for minimum financial penalties instead of minimum prison terms. That is the fundamental difference.

autres drogues illégales qui peuvent circuler dans les raves. On l'accuse en vertu de l'article 121.1 d'avoir eu en sa possession pour le vendre un paquet de cigarettes non estampillé. On l'accuse en vertu de la procédure sommaire du sous-paragraphe 4b), sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire d'un emprisonnement maximal de six mois. On lui donne une sentence suspendue, c'est une première offense, c'est un paquet de cigarettes, ce n'est pas un seigneur de la drogue ou de la cigarette de contrebande, c'est juste un jeune comme ça. Il se fait prendre une seconde fois. On l'accuse cette fois-là selon l'article 4a), déclaration de culpabilité par mise en accusation d'un emprisonnement maximal de cinq ans, un autre paquet de cigarettes, six mois plus tard. Par mise en accusation, comme le sénateur Baker va vous le dire, on peut prendre ses empreintes digitales, le photographe et il se retrouve avec un casier judiciaire, à 18 ans et demi, pour avoir vendu deux paquets de cigarettes. C'est ce que votre projet de loi permet actuellement. Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il y a une sorte d'exagération dans la façon dont on conçoit les lois?

Je comprends qu'on veuille viser le crime organisé, la contrebande, je n'ai aucune objection à cela, au contraire, je suis tout à fait pour, je ne fume pas, je suis contre ceux qui fument. Je n'ai aucun problème d'être convaincu de cela. On a parlé beaucoup de la santé cet après-midi. J'essaie de me demander, poussé à bout, cela nous mène à quoi ce projet de loi? Est-ce que j'ai tort, ou est-ce que j'ai raison?

M. Saint-Denis : Il y a plusieurs questions incluses dans votre question. Premièrement, l'individu qui est accusé et condamné pour une infraction sommaire, dans ce cas-ci, aurait quand même la possibilité de faire prendre ses empreintes digitales. La Loi sur l'identification des criminels prévoit que la police peut prendre les empreintes digitales de quiconque est accusé d'un acte criminel. Pour un acte criminel, d'après la Loi sur l'interprétation, c'est soit une infraction pour laquelle on peut passer par un acte d'accusation ou c'est une infraction hybride.

Le sénateur Joyal : C'est le cas ici.

M. Saint-Denis : Si l'individu est accusé uniquement de l'infraction sommaire, on aurait probablement pris ses empreintes digitales la première fois. Ceci dit, si on regarde la situation de la Loi d'accise 2001, c'est la même situation, c'est une infraction hybride. Il y a moyen de procéder par voie sommaire ou par acte d'accusation. Dans les deux cas, le jeune, théoriquement, pourrait se faire prendre ses empreintes digitales aussi.

On ne crée pas quelque chose de nouveau ici, on n'arrive pas avec une nouvelle approche. La Loi sur l'accise de 2001 nous permettrait de faire exactement cela maintenant. On n'ajoute rien dans ce sens-là.

Le sénateur Joyal : Sauf que la Loi d'accise 2001 prévoit des pénalités financières minimales au lieu de peines d'emprisonnement minimales. C'est là où il y a une différence fondamentale.

Mr. Saint-Denis: If I understood your question correctly, you were objecting to the young person's fingerprints being taken. You did not seem to be troubled so much by the extent of the penalty.

Senator Joyal: And the conviction for an indictable offence, because that brings with it a criminal record.

Mr. Saint-Denis: That is the same in the Excise Act, 2001. There will be a criminal record, regardless of the kind of penalty. It is a kind of hybrid offence; the police can take finger prints, regardless of the penalties. That already exists. It is true that, in the Excise Act, 2001, the minimum penalties are fines, albeit quite heavy ones.

In this case, unless a person, on a second offence, traffics or has in his possession for the purpose of sale, to use your example, 10,000 cigarettes or 10 kilograms of tobacco product, there will be no minimum sentence. Those quantities show that we are not dealing with a clueless 18-year-old, it really is someone seriously involved in selling it.

First, we know that organized crime is heavily involved in these activities, although not exclusively so. So if someone gets caught for a second, third or fourth time, the chances are good that he is working in a network. If he is a member of a network, it means that he is a member of an organized crime group. I think that really is the kind of activity that the bill is intended to address.

Senator Joyal: I have some quibbles with that, because, as the minister and other senators have said, tobacco use is very addictive because of all kinds of chemical ingredients. People have an irresistible need to smoke. As a result, they are going to try to get tobacco products from any and all sources if they feel the need when they do not have any.

We cannot assume that anyone who buys tobacco is a member of a network. Most tobacco users are not members of a network, unfortunately; if they were, we could catch them all and there would be too many to fit in our prisons. The reality is that we know that there are tobacco-smuggling rings, especially in provinces with reserves close to the American border. We know that, but most tobacco users are not organized fraudsters or members of organized groups. You just have to look at our schoolyards to realize the extent to which most of the cigarettes smoked in our schools are contraband. The students are not part of organized rings. Someone somewhere is providing the supply, of course, no doubt about that. But the consumers are not necessarily the kingpins that keep the rings together. Certainly,

M. Saint-Denis : Si j'ai bien compris votre question, vous vous objectiez à ce qu'on prenne les empreintes digitales du jeune, ce n'était pas tellement l'envergure des pénalités qui semblait vous troubler.

Le sénateur Joyal : Et aussi la mise en accusation par déclaration de culpabilité, parce que dans ce cas-là il aura un casier judiciaire.

M. Saint-Denis : C'est la même chose dans la Loi sur l'accise de 2001. Il aura un casier judiciaire, indépendamment du type de pénalité, c'est à partir du moment où on a une infraction hybride; la police peut prendre les empreintes digitales, indépendamment des pénalités. Vous avez déjà ce fait-là qui existe. C'est vrai que, dans la Loi sur l'accise 2001, les peines minimales sont des amendes quand même assez lourdes.

Dans ce cas-ci, à moins que l'individu, dans une deuxième condamnation, ait trafiqué ou a en sa possession pour les fins de vente, comme dans votre exemple, 10 000 cigarettes ou 10 kilos de produits de tabac, il n'aura pas de peine minimale. S'il y a justement ces quantités de tabac, on n'a pas affaire à un jeune de 18 qui ne fout rien, c'est quand même quelqu'un qui est sérieusement impliqué dans la vente.

D'autre part, nous savons, ce n'est pas exclusivement le cas, que le crime organisé est quand même lourdement impliqué dans ces activités. Alors, l'individu qui se fait attraper pour une deuxième, troisième ou quatrième condamnation, les chances sont très fortes qu'il fasse partie d'un réseau. S'il fait partie d'un réseau, cela veut dire qu'il fait partie d'un groupe de criminels organisés. Je pense que c'est justement ce genre d'activités que vise le projet de loi.

Le sénateur Joyal : J'ai des nuances là-dessus, parce que comme le ministre et d'autres sénateurs l'ont dit, la consommation du tabac est très addictive, à cause de toutes sortes d'intrants chimiques. Les gens éprouvent un besoin irrésistible de fumer. Par conséquent, ils vont tenter de se procurer des produits du tabac à toutes les sources, s'ils éprouvent ce besoin puisqu'ils sont en manque.

On ne peut pas penser que quelqu'un qui achète du tabac est dans un réseau. La majorité des gens qui consomment du tabac ne sont pas dans un réseau, malheureusement, parce qu'on pourrait tous les attraper et nos prisons ne seraient pas assez grandes. La réalité, c'est qu'il y a des réseaux de contrebande du tabac, on le sait, en particulier ceux qui vivent dans les provinces où il y a des réserves près de la frontière américaine. On le sait, mais la majorité des gens qui consomment du tabac de contrebande ne sont pas des fraudeurs organisés ou des membres de groupes organisés. Il suffit de regarder les cours d'école pour se rendre compte jusqu'à quel point la majorité des cigarettes consommées dans les écoles sont de contrebande. Ces étudiants ne sont pas des membres de réseaux organisés. Il y a quelqu'un qui fournit

without an end user, there would be no sales. Except we know very well that smuggling is caused by taxes and all kinds of other factors that are not only linked to the use.

Mr. Saint-Denis: You are quite right, Senator Joyal. But I would like to point out that this bill does not target the consumers. It targets only the suppliers, the traffickers, the sellers.

As I said, the bill does not target the consumers. It targets only the suppliers, like the ones you identified.

Senator Boisvenu: Mr. Saint-Denis. I have a question about some information. In the United States, the biggest cigarette traffickers are the Chinese. They even deliver them through the Internet. They even have an illegal trade in the tax stamps. So, as well as selling you the cigarettes, they can even sell you the stamp so that they look legal. We know that the Chinese are very clever.

Senator Joyal: Mr. Chair, rather than saying the Chinese —

[English]

It is many people. I do not think we should single out persons.

[Translation]

Senator Boisvenu: I am sorry, you are right. I will talk about China. An American study that has just been published says that China really is a major producer of cigarettes. A large number of illegal cigarettes enter the United States and leave again to enter Canada through our somewhat porous border. Is the increase in the products coming in from China the same problem?

Mr. Saint-Denis: I really cannot give you much information about whether the Bill is to be applied that way.

You are going to be talking with people from Public Safety tomorrow and I am sure that they will be able to give you a better answer than I can. I do agree with the statement that China is a source country for contraband tobacco.

[English]

Senator Fraser: I have a one-track mind here and am still noodling around on this parallel between the bill and the Excise Act, 2001. You made a valid distinction between some offences that would be different under the two and how a person could be charged with one offence under the Excise Act and another offence under the bill. However, some of the language is exactly the same. The bill says “no person shall sell, offer for sale or have

quelque part, c’est sûr, il y a aucun doute, mais les consommateurs ne sont pas nécessairement les chevilles ouvrières du maintien de ces réseaux. C’est sûr que s’il n’y a personne pour les consommer au bout, personne ne va en vendre, sauf qu’on sait très bien que la contrebande est facilitée par les taxes et toutes sortes d’autres facteurs qui ne sont pas uniquement reliés au fait de consommer.

M. Saint-Denis : Vous avez tout à fait raison, sénateur Joyal. Par contre, j’aimerais signaler que ce projet de loi ne vise pas le consommateur. Il ne vise que le fournisseur, le trafiquant, le vendeur. La manie du tabac est un fléau. C’est probablement aussi addictif que certaines drogues.

Comme je vous dis, ce projet de loi ne vise pas le consommateur. Il ne vise que les fournisseurs comme vous les avez identifiés.

Le sénateur Boisvenu : Monsieur Saint-Denis, j’ai une question d’information. Aux États-Unis, les plus grands trafiquants de cigarettes sont les Chinois. Ils livrent même sur Internet. Ils trafiquent même les timbres fiscaux. Donc, en plus de vendre une cigarette qui est d’apparence légale, ils trafiquent même le timbre. On sait que les Chinois sont très habiles.

Le sénateur Joyal : Monsieur le président, avant de dire les Chinois...

[Traduction]

Beaucoup de gens sont impliqués. Je ne pense pas que nous devrions viser un groupe en particulier.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Excusez-moi, vous avez raison, je vais parler de la Chine. Une étude américaine, qui vient de sortir, dit effectivement que la Chine est un grand producteur de cigarettes. Beaucoup de cigarettes illégales entrent aux États-Unis et ressortent pour entrer au Canada via les frontières qui sont un peu poreuses. Est-ce qu’on a le même problème, la croissance de ces produits qui viennent de la Chine?

M. Saint-Denis : Je ne peux pas vraiment vous donner beaucoup d’informations concernant l’application de la loi faite dans ce sens.

Vous allez parler aux gens de la Sécurité publique demain et je suis certain qu’eux seront en mesure de vous répondre mieux que moi. Je suis d’accord par contre quand on dit que la Chine est un pays source pour le tabac de contrebande.

[Traduction]

La sénatrice Fraser : Une question me trotte dans la tête à propos du parallèle entre le projet de loi et la Loi de 2001 sur l’accise. Vous avez fait une distinction valide entre certaines infractions qui seraient différentes en vertu des deux lois et comment une personne pourrait être accusée d’une infraction en vertu de la Loi sur l’accise ou d’une autre infraction en vertu du projet de loi. Néanmoins, certaines dispositions sont exactement

in their possession for the purpose of sale” The Excise Act, 2001 says, “No person shall dispose of, sell, offer for sale, purchase or have in their possession raw leaf tobacco” that has not been stamped. As well, it says that no person shall sell, offer for sale, or have in their possession a tobacco product that has not been stamped. The parallels are so great that proposed subsection 121.1(1) refers to the Excise Act for definitions of these terms. Proposed subsection 121.1(2) includes all of the exceptions that exist for those offences in the Excise Act, 2001, i.e., when it is lawful to have possession of unstamped raw tobacco or products.

I come back to this question, maybe because I am just too thick to get it: What happens if someone is found offering contraband tobacco for sale? How is the decision made as to which law to prosecute under? What if the prosecutor tries to proceed for that offence under both laws? To pick up on Senator Baker’s word, this strikes me as confusing. Can you try to enlighten me?

Mr. Saint-Denis: The decision to lay a charge will be made by the police.

Senator Fraser: In some places, the Crown prosecutor decides.

Mr. Saint-Denis: No. There will be pre-charge clearances in the sense that in some provinces the Crowns will look at what the police wish to charge and will comment. The police will lay the charge. They will decide whether they wish to lay a charge under one piece of legislation or another or both.

Once that is done, the prosecuting Crown will make a decision as to whether to go ahead with the one or the other or both. In the end, there will not be a conviction for both. The Crown will have to make a selection because the individual would not be able to be convicted for both offences. As Senator Baker pointed out, the case law is quite clear on that.

Police can lay two charges now — one under the Excise Act, 2001, and, if they are provincial police, another under the provincial revenue statute. The two charges could go forward, but they deal with different issues — the non-payment of a provincial tax versus the non-payment of a federal tax. In such a case, you could have dual conviction.

Senator Fraser: We are talking about the identical thing here.

Mr. Saint-Denis: In this case, the Crown will have to elect whether to drop one or go with both. Frankly, I hesitate to believe that they would go with both because it is more work and only one offence would result in a conviction, not both.

les mêmes. Le projet de loi porte que « Il est interdit de vendre, d’offrir en vente, ou d’avoir en sa possession pour la vente... » La Loi de 2001 sur l’accise dit que « Il est interdit de vendre, d’offrir en vente, d’acheter ou d’avoir en sa possession du tabac en feuilles » qui n’est pas estampillé. Il est dit aussi qu’il est interdit de vendre, d’offrir en vente ou d’avoir en sa possession des produits du tabac qui ne sont pas estampillés. Les ressemblances sont si importantes que le paragraphe 121.1(1) proposé renvoie à la Loi sur l’accise pour la définition de ces termes. Le paragraphe 121.1(2) proposé comprend toutes les exceptions qui existent pour ces infractions dans la Loi de 2001 sur l’accise, autrement dit, les circonstances dans lesquelles il est légal d’avoir en sa possession des feuilles de tabac ou des produits de tabac non estampillés.

Pour revenir à cette question, je suis peut-être trop bornée pour comprendre. Qu’arrive-t-il si une personne se fait prendre à offrir en vente du tabac de contrebande? Comment décide-t-on en vertu de quelle loi elle sera poursuivie? Que se passera-t-il si le procureur essaie de poursuivre en vertu des deux lois? Comme l’a dit le sénateur Baker, cela me semble peu clair. Pouvez-vous essayer de m’éclairer?

M. Saint-Denis : La décision de porter une accusation sera prise par la police.

La sénatrice Fraser : Dans certains endroits, c’est le procureur de la Couronne qui décide.

M. Saint-Denis : Non. Ce sera décidé avant la mise en accusation en ce sens que dans certaines provinces, les procureurs de la Couronne vont examiner les accusations que la police désire porter et donner leur opinion. La police portera l’accusation. Elle décidera de porter une accusation en vertu d’une loi ou d’une autre ou des deux.

Quand ce sera fait, le procureur de la Couronne décidera d’intenter ou non des poursuites pour l’une ou l’autre des accusations ou les deux. L’inculpé ne sera pas condamné pour les deux. La Couronne devra faire un choix, car l’intéressé ne pourra pas être condamné pour les deux infractions. Comme l’a souligné le sénateur Baker, la jurisprudence est bien claire à ce sujet.

À l’heure actuelle, la police peut porter deux accusations, l’une en vertu de la Loi de 2001 sur l’accise et, s’il s’agit de la police provinciale, une autre en vertu des lois régissant les recettes fiscales de la province. Les deux accusations pourraient être portées, mais elles concernent des questions différentes soit le non-paiement d’une taxe provinciale ou le non-paiement d’une taxe fédérale. En pareil cas, vous pourriez avoir une double condamnation.

La sénatrice Fraser : Nous parlons ici de dispositions identiques.

M. Saint-Denis : Dans ce cas, la Couronne devrait choisir de laisser tomber une des accusations ou de les poursuivre toutes les deux. J’ai peine à croire qu’elle poursuivrait les deux, car cela représente du travail supplémentaire et il ne pourra y avoir qu’une condamnation et non pas deux.

Senator White: I want to start by making a statement around my disgust with tobacco use. As I move forward, it will sound like I am supporting the tobacco industry, but I do not. It is the only consumer product that will kill half its users when used as intended.

We continue to talk about the organized crime aspect, so I want to point out that it is having a dramatic effect on legitimate legal businesses in this country. When I was a police chief, a number of businesses in the city of Ottawa would approach me about the local police being stricter in investigating, charging and hopefully participating in the prosecution of illegal tobacco. Business owners are complaining that in Canada we do not have the tools to allow the police to do their job to take this seriously. Is that not true?

Mr. Saint-Denis: I believe it is true. I believe that you have the Canadian Convenience Stores Association appearing tomorrow. I am sure they will confirm exactly what you are saying.

Senator White: I am sure they will as well.

Mr. Saint-Denis: Contraband tobacco products are being sold for considerably less than legitimate tobacco products, so there is undercutting. Legitimate tobacco users are finding themselves cut out of the picture.

Senator White: You talked about undercutting, but we are not comparing tobacco to tobacco here. There is evidence to indicate that illegal tobacco being sold illegally also contains everything from feces to insects to mold. I could go on and on. Those things are found in the "tobacco" being sold in that manner.

Mr. Saint-Denis: I think that is correct. It is a worse product than the legitimate product.

Senator White: That is bad.

Senator Baker: I note where you are inserting this in the Criminal Code: under frauds against the government. Each of these sections is referenced: section 380 of the Criminal Code is fraud; section 382.1 is fraud on a prospectus, I believe; and section 400 is the same. As you pointed out, provincial legislation and the Excise Act, 2001, are about money. You are all in the same field. I do not see the distinction. The Excise Tax Act, 2001, deals with tax; and this bill deals with tax as it is a fraud on the government. That is where it is being put in the Criminal Code.

Senator McIntyre's question earlier was on point because if you have a provincial offence and a federal offence, then you have two Crowns, especially if you have a specific federal act other than the Criminal Code at stake, such as the Excise Act, 2001.

Le sénateur White : Je voudrais commencer par dire que la consommation de tabac me dégoûte. Ce que je vais dire donnera peut-être l'impression que je soutiens l'industrie du tabac, mais il n'en est rien. C'est le seul produit de consommation qui tue la moitié de ses utilisateurs lorsqu'il est utilisé tel que prévu.

Nous continuons de parler du rôle que joue le crime organisé et je tiens donc à souligner que cela a un effet dramatique sur les entreprises légitimes de notre pays. Quand j'étais chef de police, un certain nombre de commerçants d'Ottawa sont venus me demander que la police locale soit plus stricte pour enquêter, porter des accusations et participer à la poursuite des trafiquants de tabac. Les commerçants se plaignent qu'au Canada nous n'ayons pas les outils nécessaires pour permettre à la police de faire son travail et de prendre ce problème au sérieux. N'est-ce pas vrai?

M. Saint-Denis : Je crois que c'est vrai. Je crois que l'Association canadienne des dépanneurs comparait devant vous demain. Je suis certain qu'elle confirmera exactement ce que vous dites.

Le sénateur White : Je suis sûr également qu'elle le fera.

M. Saint-Denis : Les produits de tabac de contrebande sont vendus à un prix beaucoup plus bas que les produits de tabac légitimes et c'est donc une concurrence déloyale. Les consommateurs de tabac légitime se trouvent désavantagés.

Le sénateur White : Vous avez parlé de concurrence déloyale, mais nous ne comparons pas du tabac avec du tabac. Nous avons la preuve que le tabac illégal vendu illégalement contient aussi toutes sortes d'ingrédients comme des excréments, des insectes et de la moisissure. Je pourrais en donner toute une liste. On trouve ce genre de choses dans le « tabac » vendu de cette manière.

M. Saint-Denis : Je pense que c'est exact. Le produit est pire que le produit légitime.

Le sénateur White : C'est mauvais.

Le sénateur Baker : Je remarque que vous insérez cela dans le Code criminel, dans la partie consacrée aux fraudes contre le gouvernement. Il y a un renvoi à chacun de ces articles : l'article 380 du Code criminel porte sur la fraude, l'article 382.1 sur les prospectus frauduleux, je crois; et c'est la même chose pour l'article 400. Comme vous l'avez souligné, la législation provinciale et la Loi de 2001 sur l'accise portent sur des questions d'argent. C'est dans le même domaine. Je ne vois pas la distinction. La Loi de 2001 sur la taxe d'accise porte sur les taxes et ce projet de loi concerne les taxes, car il s'agit d'une fraude envers le gouvernement. C'est là que ces dispositions sont insérées dans le Code criminel.

La question que le sénateur McIntyre a posée tout à l'heure était judicieuse, car si vous avez une infraction provinciale et une infraction fédérale, vous avez deux procureurs de la Couronne, surtout si cela touche une loi fédérale autre que le Code criminel, par exemple la Loi de 2001 sur l'accise.

I appreciate your testimony, as everyone does. When both of you are here, you provide excellent information.

I am just wondering, in conclusion, whether you have any other reasons for listing the Attorney General of Canada and the Solicitor General of the province and then saying “or their lawful deputy,” when you do not mean their deputy at all but someone completely different than a deputy. Do you have any historical accountability for this use that appears, on the face of it, not to be legitimate?

Mr. Saint-Denis: I am not quite sure what your concern is here. The lawful deputy in this case, would be, I guess, the Director of Public Prosecutions, who is the Attorney General’s lawful deputy. Then, it would be anyone that he chooses to delegate or sub-delegate, pursuant to the legislation that created the prosecution services.

Senator Baker: Why would you not put it like the French is? The French is very clear here. An ordinary citizen is supposed to be able to read these bills that we are passing and understand what is in them. Mr. Saint-Denis, if an ordinary citizen reads this and says, “Here are the minister and the lawful deputy of the minister,” they assume it is the deputy minister.

Mr. Saint-Denis: In fact, it does not say the minister; it says the Attorney General.

Senator Baker: The Attorney General and his lawful deputy.

Mr. Saint-Denis: His lawful deputy would be the chief Crown officer federally.

Senator Baker: Anyone could be delegated.

Mr. Saint-Denis: Anyone could be delegated, but I would like to point out two things. First, I am not aware of anyone raising this as an issue or of it having been raised in any case that has come up.

Second, this was not an exercise in trying to correct, amend or generally just deal with the definition of “Attorney General.” The only thing we did here is to insert the reference to 121.1 in an existing definition.

Senator Baker: The only reason I raised it is that it was brought in in 1969, and I recall very well when the words “lawful deputy” were inserted and the very concerns that I am raising now were raised. There is case law on this. I must admit that it is not a front and centre case. It is at the lower level of the court, but there is case law on this.

Mr. Saint-Denis: I would be more than happy to receive the references so that I can read up on this. Perhaps we could have a chat later on.

J’apprécie votre témoignage, comme tous mes collègues. Quand vous êtes ici tous les deux, vous nous fournissez d’excellents renseignements.

Pour conclure, je voudrais seulement savoir si vous avez d’autres raisons de mentionner le procureur général du Canada et le solliciteur général de la province et de dire ensuite, dans la version anglaise, « or their lawful deputy », alors que vous ne voulez pas du tout parler du sous-ministre, mais de quelqu’un d’entièrement différent. Avez-vous une justification historique de cette formulation qui, à première vue, ne semble pas légitime?

M. Saint-Denis : Je ne vois pas exactement ce qui vous inquiète. Le substitut légitime serait, je suppose, le directeur des Poursuites pénales, qui est le substitut légitime du procureur général. Ensuite, cela pourrait être la personne à qui le directeur déléguerait ou sous-déléguerait cette fonction, conformément à la loi créant les services de poursuite.

Le sénateur Baker : Pourquoi ne pas le formuler comme dans la version française? Le français est très clair. Un citoyen ordinaire est censé pouvoir lire les projets de loi que nous adoptons et comprendre leur teneur. Monsieur Saint-Denis, si un citoyen ordinaire lit cela, il se dira qu’il s’agit du ministre et du sous-ministre.

M. Saint-Denis : En fait, il n’est pas question du ministre, mais du procureur général.

Le sénateur Baker : Le procureur général et son « lawful deputy ».

M. Saint-Denis : Son substitut légitime serait le substitut en chef du procureur général au niveau fédéral.

Le sénateur Baker : Ce rôle pourrait être délégué à n’importe qui.

M. Saint-Denis : Il pourrait être délégué à n’importe qui, mais je voudrais souligner deux choses. Premièrement, à ma connaissance, personne n’a signalé cela comme un problème ou la question n’a jamais été soulevée dans une des causes qui se sont présentées.

Deuxièmement, cette disposition n’avait pas pour but d’essayer de corriger, modifier ou changer la définition de « procureur général ». Nous nous sommes contentés ici d’insérer le renvoi à la définition existant à l’article 121.1.

Le sénateur Baker : J’en ai parlé uniquement parce que la question a été soulevée en 1969 et je me souviens très bien quand les mots « substitut légitime » ont été insérés et que cela a suscité précisément les objections que je viens d’émettre. Il y a une jurisprudence à ce sujet. Je dois reconnaître que ce n’était pas une cause très importante. C’était en première instance, mais il y a une jurisprudence à ce sujet.

M. Saint-Denis : J’aimerais beaucoup obtenir la référence afin de pouvoir lire ce qui a été dit. Nous pourrions peut-être avoir une conversation plus tard.

Senator Jaffer: Could I just clear something up? I could be wrong. I thought that the police recommend and that the Crown lays charges. Am I wrong on that?

Mr. Saint-Denis: The police lay the charge. They do not make a recommendation except in British Columbia, Quebec and New Brunswick, where this is a pre-charge clearing sort of regime.

Senator Jaffer: They recommend.

Mr. Saint-Denis: They will discuss with the Crown what they will lay.

Senator Jaffer: The Crown decides. I am sure that in my province the Crown decides, in the end, to lay the charges.

Mr. Saint-Denis: It is a pre-charge approval. I am not sure exactly how that works, but it might be more of a recommendation in those provinces.

Senator Jaffer: I will find out.

Mr. Saint-Denis: In the other provinces, certainly, the police will lay the charge.

Senator Jaffer: Not in mine, but I will find out.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Saint-Denis, did your department conduct an assessment of the sentences handed out as the Excise Act was enforced?

Mr. Saint-Denis: No. We did not do that kind of assessment.

Senator Joyal: You have no assessment to tell you whether the courts tend to be strict with their sentences or to take a broader approach?

Mr. Saint-Denis: If I am not mistaken, I believe that the courts previously tended to impose fines but that they have started to clamp down in perhaps the last few years. To answer your question, no, we have not studied that.

Senator Joyal: You have reached no conclusions on sentencing that could have guided you as you drafted subparagraphs 4 and 5 of the bill?

Mr. Saint-Denis: No. Our mandate was to create a system of minimum sentences for repeat offenders. That is what we did within the legislative framework with which we were familiar, which, at that time, was the Excise Act, 2001.

Senator Joyal: Great. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Saint-Denis and Ms. Morency. We appreciate your appearance and your assistance with our deliberations.

La sénatrice Jaffer : Pourrais-je simplement avoir un éclaircissement? Je me trompe peut-être. Je pensais que la police recommande et que la Couronne porte les accusations. Suis-je dans l'erreur?

M. Saint-Denis : La police porte l'accusation. Elle ne fait pas de recommandation, sauf en Colombie-Britannique, au Québec et au Nouveau-Brunswick où il y a une sorte de régime d'autorisation préalable.

La sénatrice Jaffer : Elle recommande.

M. Saint-Denis : La police discute avec la Couronne de l'accusation qu'elle va porter.

La sénatrice Jaffer : La Couronne décide. Je suis certaine que dans ma province, la Couronne décide en dernier ressort de porter les accusations.

M. Saint-Denis : Une approbation est donnée avant l'accusation. Je ne sais pas exactement comment cela fonctionne, mais c'est peut-être plus qu'une recommandation dans ces provinces.

La sénatrice Jaffer : Je vais me renseigner.

M. Saint-Denis : Dans les autres provinces, en tout cas, la police porte l'accusation.

La sénatrice Jaffer : Pas dans la mienne, mais je vais vérifier.

[Français]

Le sénateur Joyal : Monsieur Saint-Denis, est-ce que votre ministère a fait une évaluation des sentences qui ont été données dans l'application de la Loi sur l'accise?

M. Saint-Denis : Non. Nous n'avons pas fait ce genre d'évaluation.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez pas d'évaluation pour savoir si les tribunaux ont plutôt tendance à être stricts dans les prononcés de sentence ou s'ils adoptent une approche plutôt large?

M. Saint-Denis : Si je ne m'abuse, je crois que les tribunaux ont eu tendance à imposer une amende mais que, depuis peut-être quelques années, on a commencé à sévir. Pour répondre à votre question, non, nous n'avons pas fait d'étude sur ce sujet.

Le sénateur Joyal : Vous n'avez pas de conclusions sur la pratique des sentences qui aurait pu vous guider sur la rédaction des sous-paragraphes 4 et 5 du projet de loi?

M. Saint-Denis : Non. Notre mandat était de créer un régime de peines minimales pour les récidivistes. C'est ce que nous avons fait à l'intérieur du cadre législatif que nous connaissions, qui était à cette époque la Loi de 2001 sur l'accise.

Le sénateur Joyal : Très bien. Merci.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur Saint-Denis et madame Morency. Nous apprécions votre comparution et l'aide que vous nous avez apportée pour nos délibérations.

The next witnesses are here and ready to provide testimony. For the final panel of the evening, I would like to welcome Brian W. David, Chief of the Mohawk Council of Akwesasne. Joining Chief David is Joyce King, Director of the Akwesasne Mohawk Justice Department.

Welcome, we appreciate your appearance here this evening. We had another witness who was going to appear and I explained earlier that he will not be appearing tonight but possibly later on during the committee's deliberations.

Chief, do you have opening comments you wish to make?

Brian W. David, Chief, Mohawk Council of Akwesasne: Yes, I have a few.

I would like to acknowledge the honourable chair, the honourable deputy chair and honourable senators; I thank you very much for the invitation. It is certainly a privilege and honour to be here at this time to discuss an issue of such significant importance not only to your government, your people, but to our government and to our constituents.

Very much of what goes on in Ottawa has an impact sometimes good, sometimes adverse, on the jurisdictions over which we govern. It is good and timely that we sit down and discuss these matters.

Since the 1990s, the Mohawk community of Akwesasne has been caught in the middle of a contraband trade network that has created enforcement and jurisdictional nightmares for all parties involved, particularly for our community members. At that time we sent a warning to the federal government on the impact that would follow by raising the taxes on cigarettes. We told of the problems that would create for Akwesasne and our community, and we offered reasonable solutions to address them. We asked for the government's help and cooperation. Our voice was ignored and as a result an illegitimate economy developed that has been seen by our community, and we have been victimized over the past few decades by outside criminal elements.

Canada has made Akwesasne their scapegoat in the continuing saga of stigmatizing Akwesasne as the nation's capital for the sale of illegal smokes, the transportation of contraband tobacco and therefore, to some extent, stamping Akwesasne as a criminal haven.

Akwesasne is sounding the alarm once more on the impact that Bill S-16 will have on the Mohawks of Akwesasne and how it is another step in the wrong direction. It will only further criminalize our community members and perpetuate a negative image of Akwesasne. It is not the approach that we have been proposing to Canada, Ontario and Quebec to effectively deal with contraband tobacco that can be supported by Akwesasne.

Les témoins suivants sont ici et prêts à témoigner. J'ai le plaisir d'accueillir, pour la dernière partie de la séance de ce soir, Brian W. David, chef du Conseil des Mohawks d'Akwesasne. Le chef David est accompagné de Joyce King, directrice du département de la Justice mohawk d'Akwesasne.

Bienvenue. Nous apprécions votre présence ici ce soir. Un autre témoin devait comparaître, mais comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il ne viendra pas ce soir, mais peut-être plus tard au cours des délibérations du comité.

Chief, désirez-vous faire une déclaration préliminaire?

Brian W. David, chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne : Oui, j'ai certaines choses à dire.

Je voudrais remercier l'honorable président, l'honorable vice-président et les honorables sénateurs; je vous remercie infiniment de nous avoir invités. C'est certainement un privilège et un honneur d'être ici en ce moment pour discuter d'une question aussi importante, non seulement pour votre gouvernement et votre peuple, mais aussi pour notre gouvernement et nos concitoyens.

Une bonne partie de ce qui se passe à Ottawa a des répercussions parfois bonnes, parfois mauvaises sur les champs de compétence que nous gouvernons. C'est une bonne chose que nous discutons de ces questions maintenant.

Depuis les années 1990, la communauté mohawk d'Akwesasne a été prise au milieu d'un réseau de contrebande qui a créé un vrai cauchemar sur le plan de l'application et du partage des compétences pour toutes les parties en cause, surtout les membres de notre communauté. Nous avions alors envoyé au gouvernement fédéral un message l'avertissant des conséquences d'une augmentation des taxes sur les cigarettes. Nous avons parlé des problèmes que cela créerait pour Akwesasne et notre communauté et nous avons proposé des solutions raisonnables pour y remédier. Nous avons demandé l'aide et la coopération du gouvernement. Nous n'avons pas été entendus et cela s'est traduit par le développement d'une économie illégitime sous les yeux de notre communauté et, au cours des dernières décennies, nous avons été victimisés par des éléments criminels de l'extérieur.

Le Canada a fait d'Akwesasne son bouc émissaire en stigmatisant Akwesasne comme la capitale de la vente de cigarettes illégales, du transport du tabac de contrebande et, dans une certaine mesure, comme un repère de criminels.

Akwesasne tire une fois de plus le signal d'alarme au sujet des répercussions que le projet de loi S-16 aura sur les Mohawks d'Akwesasne et avertit que c'est un autre pas dans la mauvaise direction. Cela ne fera que criminaliser davantage les membres de notre communauté et perpétuer une image négative d'Akwesasne. Ce n'est pas l'approche que nous avons proposée au Canada, à l'Ontario et au Québec pour trouver un moyen de résoudre efficacement le problème de la contrebande de tabac qu'Akwesasne pourra appuyer.

We have stated and continue to say that the ultimate solution to deal with contraband tobacco is not with harsher sentences or another layer of law enforcement around our community; rather, it entails identifying our common goals and developing respectful relationships through political protocols and memorandums of understanding, agreements and other arrangements that help define our relationship. It does not entail forcibly imposing one's will on another.

Yes, we do have a common goal, but we are coming at it from different directions. You want to effectively deal with the issue of contraband trafficking and we want to provide meaningful and lasting employment for our people. Where our two paths meet is in the development of an economic recovery strategy for Akwesasne that will replace an illegitimate economy with a legitimate one.

Politically, the Mohawk Council of Akwesasne has no harsh objection to what Bill S-16 proposes to accomplish. The MCA does, however, have concerns over the impact that the legislation will have on efforts and recognition that have been secured in the Supreme Court of Canada's ruling in *Gladue*, as well as other measures obtained through protocol agreements with the various provincial Crowns.

Gladue is a decision of the Supreme Court of Canada. The bill seriously countermands this decision by imposing a sentencing scheme without consideration to *Gladue* principles. The Criminal Code Canada, section 718.2, states:

... all available sanctions other than imprisonment that are reasonable in the circumstances should be considered for all offenders, with particular attention to the circumstances of aboriginal offenders.

If Bill S-16 is passed with its "maximum minimums," this takes away the current discretion of the Crown prosecutor and judge to use diversion programs or other forms of alternative justice processes that engage the community in dealing with the less serious offences. If this is not the case, then it is not very clear in the current wording of Bill S-16.

There is already a disproportionate number of Aboriginals incarcerated in prison, both at federal and provincial institutions. The scale is generally 30 per cent of inmates are Aboriginals at the federal level, and in Ontario Aboriginals represent 10 per cent of the incarcerated population. Comparatively, Aboriginals in Canada are a mere 3 per cent of the national population. Bill S-16 will only serve to increase the number of Aboriginals in the penitentiary system by giving no consideration to an individual's culture or ethnic status before imposing a sentence.

If Bill S-16 is passed with its "maximum minimums," there is no doubt it will increase the risk for transporting unmarked cigarettes. While this may result in some of our people deciding to

Nous avons déclaré, et nous continuons d'affirmer, que la solution ultime pour lutter contre la contrebande de tabac n'est pas d'imposer des peines plus sévères ou de resserrer l'application de la loi autour de notre communauté. Il s'agit plutôt de définir nos objectifs communs et d'établir des relations respectueuses dans le cadre de protocoles politiques et de protocoles d'entente, d'accords et d'autres modalités qui aideront à définir nos relations. Il ne s'agit pas d'imposer sa volonté à l'autre.

Oui, nous avons un objectif commun, mais nous l'abordons dans une optique différente. Vous voulez résoudre efficacement le problème de la contrebande de tabac tandis que nous voulons créer des emplois intéressants et durables pour notre population. Nos deux voies peuvent se rencontrer dans l'élaboration d'une stratégie de relance économique pour Akwesasne qui remplacera une économie illégitime par une économie légitime.

Du point de vue politique, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne n'a pas de sérieuses objections à ce que le projet de loi S-16 propose d'accomplir. Le conseil a toutefois des inquiétudes à l'égard des répercussions que la loi aura sur les efforts et la reconnaissance que nous avons obtenus dans le jugement *Gladue* de la Cour suprême du Canada ainsi que d'autres mesures obtenues dans le cadre de protocoles d'entente avec les divers gouvernements provinciaux.

L'arrêt *Gladue* est une décision de la Cour suprême du Canada. Le projet de loi va sérieusement à l'encontre de cette décision en imposant un régime de détermination de la peine sans tenir compte des principes énoncés dans *Gladue*. L'article 718.2 du Code criminel du Canada prévoit :

[...] l'examen de toutes les sanctions substitutives applicables qui sont justifiées dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.

Si le projet de loi S-16 est adopté avec les peines maximales et minimales qu'il prévoit, cela enlève au procureur de la Couronne et au juge le pouvoir qu'ils ont actuellement de recourir à des programmes de déjudiciarisation ou à d'autres formes de justice alternative engageant la communauté pour punir les infractions les moins graves. Si ce n'est pas le cas, ce n'est pas très clair dans le libellé actuel du projet de loi S-16.

Il y a déjà un nombre disproportionné d'Autochtones qui sont incarcérés dans les prisons fédérales et provinciales. Globalement, la proportion est de 30 p. 100 de détenus autochtones au niveau fédéral et, en Ontario, les Autochtones représentent 10 p. 100 de la population carcérale. Comparativement, les Autochtones ne représentent que 3 p. 100 de la population nationale au Canada. Le projet de loi S-16 ne servira qu'à augmenter le nombre d'Autochtones dans le système pénitentiaire en ne tenant aucun compte de la culture ou de l'ethnicité d'une personne avant d'imposer une sentence.

Si le projet de loi S-16 est adopté avec ses peines « maximales-minimales », il va sans aucun doute augmenter le risque associé au transport des cigarettes non estampillées. Cela incitera peut-

leave the trade due to the increased risk, we are concerned that they will only be replaced by hardened criminal elements from off the territory who have nothing to lose.

We also think that the punitive side of the bill will primarily punish the mules being used in the transportation of contraband tobacco: people who are experiencing economic hardship in these trying times, people who are bound by their addictions and who will go to any means to support their habits.

We saw this phenomenon happen years ago when Canada brought in the new Firearms Act. A new black market for firearms was created in large Canadian cities, and we saw the river, our river, become a very dangerous place to be during the night hours. Over the past seven years it is been a struggle to regain control over our river jurisdiction. We do not want to lose any gains we have made in this area because of this change in Canada's approach. We want to know what measures Canada is going to take to ensure that this does not happen again.

Another disturbing application of Bill S-16 is inclusion of raw leaf tobacco and the impact it will have on the unique social and cultural practices of First Nations people, including the Mohawks of Akwesasne. This is another example of the federal government failing to understand the long-standing practice of using sacred tobacco solely for ceremonial purposes.

How will law enforcement differentiate between unmarked tobacco and our locally grown tobacco used for ceremonial purposes? We know the difference and most botanists know the difference, but I have yet to meet a law enforcement officer off reserve who knows the difference between these two types of tobaccos. Will Bill S-16 have an adverse effect on the conduct of ceremonial functions where we have to travel between communities with our ceremonial tobacco? What provisions are being made to ensure this does not happen?

The Mohawk Council of Akwesasne does not believe that criminalizing the tobacco trade will solve the Government of Canada's concerns with First Nations' tobacco. There is already a disproportionate number of Aboriginal inmates in Canada's penal system and this legislation will only make those numbers worse. Instead, what is needed is to engage First Nations directly in finding solutions to tobacco issues in ways that are respectful to all parties involved. It is through cooperation, cooperative efforts that include First Nations as part of the solution, that a lasting resolution of tobacco concerns can best be achieved.

The Mohawk Council of Akwesasne is a case in point. Over the past year, it has been working with the Government of Ontario and the Government of Quebec to build a cooperative

être certaines personnes à renoncer à ce commerce, mais nous craignons qu'elles soient seulement remplacées par des criminels endurcis venus de l'extérieur, qui n'ont rien à perdre.

Nous pensons aussi que le côté punitif du projet de loi va surtout punir les mules qui sont utilisées pour le transport de tabac de contrebande, des gens qui connaissent des difficultés économiques en cette période difficile, des gens esclaves de leur toxicomanie et qui sont prêts à tout pour financer leur consommation.

Nous avons constaté ce phénomène il y a des années, quand le Canada a mis en place la nouvelle Loi sur les armes à feu. Un nouveau marché noir des armes à feu a été créé dans les grandes villes canadiennes et nous avons vu la rivière, notre rivière, devenir un endroit très dangereux où se trouver pendant la nuit. Au cours des sept dernières années, nous avons lutté pour reprendre possession de notre rivière. Nous ne voulons pas perdre ce que nous avons gagné sur ce plan à cause de ce changement dans l'approche du Canada. Nous voulons savoir quelles mesures le Canada va prendre pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

Une autre application inquiétante du projet de loi S-16 est l'inclusion du tabac en feuilles et les répercussions que cela aura sur les pratiques sociales et culturelles particulières des peuples des Premières Nations y compris les Mohawks d'Akwesasne. C'est un autre exemple de l'incompréhension du gouvernement fédéral à l'égard de l'ancienne coutume qui consiste à utiliser du tabac sacré uniquement à des fins cérémoniales.

Comment des agents d'application de la loi feront-ils la distinction entre le tabac non estampillé et le tabac que nous cultivons localement à des fins cérémoniales? Nous connaissons la différence et la plupart des botanistes connaissent la différence, mais je n'ai pas encore rencontré de policiers hors réserve qui connaissent la différence entre ces deux types de tabac. Le projet de loi S-16 aura-t-il des conséquences négatives pour les fonctions cérémoniales qui nous amènent à voyager d'une communauté à l'autre avec notre tabac cérémonial? Quelles dispositions prévoit-on pour que cela n'arrive pas?

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne ne croit pas que la criminalisation du commerce du tabac réglera les préoccupations du gouvernement du Canada à l'égard du tabac des Premières Nations. Il y a déjà un nombre disproportionné de détenus autochtones dans le système pénal canadien et cette loi va encore l'augmenter. Ce qu'il faut plutôt, c'est permettre aux Premières Nations de contribuer directement à la recherche d'une solution au problème du tabac, en respectant toutes les parties en cause. C'est grâce à une coopération, à des efforts conjoints grâce auxquels les Premières Nations participeront à la recherche d'une solution que l'on pourra le mieux résoudre, de façon durable, les problèmes relatifs au tabac.

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne en est l'illustration. L'année dernière, il a travaillé avec le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Québec à l'établissement d'une relation de

relationship around common interests. Addressing the provincial government's tobacco concerns with the Akwesasne community has been one of those areas of common interest that has been identified.

Toward that objective, the Mohawk Council of Akwesasne and the Government of Ontario have created a tobacco technical table to bring senior political and operational administrative representatives of Ontario together with the MCA to address topics and issues of concern in regard to tobacco and the multi-jurisdictional nature of the Akwesasne community. The work of the table will result in joint cooperative efforts and resources being directed toward achieving practical and workable solutions.

The effort to work together has led to the Government of Ontario making a two-year, close to \$500,000 commitment in funding to support the development of an Akwesasne tobacco law and a regulatory framework. The Akwesasne Tobacco Pilot Project is one of the two First Nation projects in the province. It will result in Akwesasne regulating the manufacture, wholesale and retail sale of tobacco products in its territory. It is hoped that it will lead to tobacco trade agreements between Akwesasne and other First Nations in Ontario and allow for legal revenue generation from tobacco sales for the Mohawk Council of Akwesasne.

The Mohawk Council of Akwesasne is also working to build off its efforts with the Government of Ontario and then reach a similar agreement with the Government of Quebec.

Last year, high-level meetings were held with the Government of Quebec on this subject, and in August 2012 a meeting of both provincial governments and the Mohawk Council of Akwesasne occurred to see how all three can work together to resolve tobacco concerns. Akwesasne and the Governments of Ontario and Quebec have committed themselves to building a legal economy for the Akwesasne community by identifying potential resources and reviewing revenues generated to form part of our strategy to take Akwesasne away from the tobacco industry and replace it with other forms of development that would continue to generate a positive economy.

The Mohawk Council of Akwesasne welcomes the opportunity to engage the federal government in these initiatives. In fact, the MCA signed a political protocol with Canada in May 2012 to address Akwesasne's unique jurisdictional circumstances and to support the negotiation and implementation of new arrangements between Akwesasne and Canada. Tobacco issues could easily be introduced through this protocol.

With respect to recommendations, we appreciate what Canada is attempting to accomplish in response to trafficking contraband tobacco. To assist in that effort, Akwesasne is redefining itself by

coopération dans des domaines d'intérêt commun. La préoccupation du gouvernement provincial à l'égard du tabac était l'un de ces domaines d'intérêt commun.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne et le gouvernement de l'Ontario ont créé une table technique sur le tabac réunissant des dirigeants politiques et des représentants administratifs opérationnels de l'Ontario avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne pour aborder des sujets et des enjeux préoccupants en ce qui concerne le tabac et le caractère multijuridictionnel de la communauté d'Akwesasne. Le travail de cette table de concertation se traduira par des efforts conjoints de coopération et l'orientation des ressources vers des solutions pratiques et réalisables.

Cet effort de coopération a amené le gouvernement de l'Ontario à allouer un montant de près de 500 000 \$, sur deux ans, pour soutenir l'élaboration d'une loi et d'un cadre de réglementation sur le tabac pour Akwesasne. Le projet pilote sur le tabac d'Akwesasne est l'un des deux projets des Premières Nations de la province. Il permettra à Akwesasne de réglementer la fabrication, la vente en gros et la vente au détail de produits du tabac dans son territoire. Nous espérons que cela mènera à des accords sur le commerce du tabac entre Akwesasne et les autres Premières Nations de l'Ontario et permettra au Conseil des Mohawks d'Akwesasne de tirer des revenus légitimes de la vente de tabac.

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne poursuit ses efforts auprès du gouvernement de l'Ontario et cherchera ensuite à conclure un accord similaire avec le gouvernement du Québec.

L'année dernière, nous avons eu des réunions avec les hautes instances du gouvernement du Québec sur ce sujet et, en août 2012, nous avons eu une réunion avec les gouvernements des deux provinces afin de voir comment nous pouvions travailler tous les trois ensemble pour résoudre les préoccupations à l'égard du tabac. Akwesasne et les gouvernements de l'Ontario et du Québec se sont engagés à mettre en place une économie légitime dans la communauté d'Akwesasne en cherchant des ressources potentielles et en examinant les revenus générés, dans le cadre de notre stratégie visant à éloigner Akwesasne de l'industrie du tabac et à remplacer cette activité par d'autres formes de développement qui continueront à générer des résultats économiques positifs.

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne se réjouit de la possibilité de faire participer le gouvernement fédéral à ces initiatives. En effet, le conseil a signé un protocole politique avec le Canada, en mai 2012, pour qu'il soit tenu compte de la situation juridictionnelle particulière d'Akwesasne et pour appuyer les négociations et la mise en œuvre de nouvelles ententes entre Akwesasne et le Canada. La question du tabac pourrait être facilement incluse dans ce protocole.

Pour ce qui est des recommandations, nous apprécions ce que le Canada cherche à accomplir pour résoudre le problème de la contrebande de tabac. Pour soutenir ces efforts, Akwesasne est en

developing a legitimate economy that can address the lack of opportunities that many of our community members face that in the past has compelled them to take part in the “dark-of-night economy.”

Recognizing our justice department, which oversees the country’s largest operating First Nation court, supporting our professionally trained Mohawk police department, and letting us replace the so-called illegal economy with positive economic development are some measures that we have proposed. They entail replacing the hundreds of illegal jobs that will be lost with legitimate ones.

We recognize what the federal government is trying to do, but increasing enforcement and harsher penalties will not effectively achieve your goal.

To get there, we offer the following recommendations in response to Bill S-16. First, honour the initiatives currently in development between Akwesasne and Ontario. Akwesasne has built a legitimate economy based on the legal sale of tobacco cigarettes, as provided for under an Indian Act bylaw. Further development of this legislation through the Mohawk Council of Akwesasne’s Law Enactment Procedural Regulation will ensure that the legal sale of tobacco is under strict regulation. This is a success that is only too apparent as one travels through Akwesasne and north in Canada where the area is not, I repeat, is not laden with cigarette shacks and makeshift booths for cigarette sales. You do not see that in Akwesasne.

Second, exercise good governance and accept our invitation to come to Akwesasne to see for yourselves. The community of Akwesasne is proactive in developing legislation based on being a responsible government, like all governments should be to their people.

We are a progressive community in Akwesasne, and inroads are being established by creating partnerships to support a legal economy. The Mohawk Council of Akwesasne is a responsible government that promotes and creates responsible economic growth that meets the demands of the community and strives to meet the demands of the day.

Third, develop a federal protocol that recognizes the Akwesasne Community Justice Program for youth offenders under the Excise Act. The Mohawk Council of Akwesasne has a program under the Akwesasne Justice Department called the Akwesasne Community Justice Program. ACJP has been around since 1999 and is an alternative justice program. The ACJP is funded by the Mohawk Council of Akwesasne, the Ministry of the Attorney General of Ontario, the Ministry of Justice in Quebec and the Aboriginal Justice Strategy in Canada.

train de se redéfinir en développant une économie légitime qui pourra remédier au manque de perspectives d’avenir qu’un grand nombre de membres de notre communauté ont devant eux, et qui les a forcés à participer, par le passé, à « l’économie de la noirceur ».

Certaines des mesures que nous avons proposées consistent à reconnaître notre département de la justice qui supervise le tribunal des Premières Nations le plus important du pays, à soutenir notre service de police mohawk qui a reçu une formation professionnelle, et à nous laisser remplacer l’économie dite illégale par un développement économique positif. Cela comprend le remplacement des centaines d’emplois illégaux qui seront perdus par des emplois légitimes.

Nous reconnaissons ce que le gouvernement fédéral cherche à faire, mais vous n’atteindrez pas efficacement votre objectif en renforçant l’application et en imposant des peines plus sévères.

Pour y parvenir, nous vous offrons les recommandations suivantes en réponse au projet de loi S-16. Premièrement, respectez les initiatives en cours entre Akwesasne et l’Ontario. Akwesasne a établi une économie légitime fondée sur la vente légitime de cigarettes comme le prévoit un règlement pris en vertu de la Loi sur les Indiens. En développant davantage cette mesure dans le cadre des règles de procédure pour l’adoption des lois du Conseil des Mohawks d’Akwesasne, nous ferons en sorte que la vente légale de tabac soit strictement réglementée. Le succès de cette initiative est très visible lorsqu’on traverse Akwesasne vers le nord, au Canada, car ce secteur n’est pas, je le répète, n’est pas constellé de cabanes ou de comptoirs improvisés pour la vente de cigarettes. Vous ne voyez pas cela à Akwesasne.

Deuxièmement, exercez une bonne gouvernance et acceptez notre invitation à venir à Akwesasne voir de vos propres yeux. La communauté d’Akwesasne cherche à établir une législation en tant que gouvernement responsable, comme tous les gouvernements devraient l’être envers leur peuple.

Nous sommes une communauté progressiste à Akwesasne et nous avançons en créant des partenariats pour soutenir une économie légitime. Le Conseil des Mohawks d’Akwesasne est un gouvernement responsable qui favorise et crée une croissance économique responsable pour répondre aux besoins de la communauté et s’efforcer de répondre aux besoins actuels.

Troisièmement, établissez un protocole fédéral reconnaissant le programme de justice pour les jeunes contrevenants de la communauté d’Akwesasne pour l’application de la Loi sur l’accise. Le Conseil des Mohawks d’Akwesasne a un programme administré par le département de la Justice d’Akwesasne qui s’appelle le Akwesasne Community Justice Program. L’ACJP existe depuis 1999 et c’est un programme de justice alternative. Il est financé par le Conseil des Mohawks d’Akwesasne, le ministère du Procureur général de l’Ontario, le ministère de la Justice du Québec et la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones du Canada.

MCA has also successfully negotiated with the provincial Crowns and developed a protocol agreement between Akwesasne, Ontario and Quebec. The provincial Crowns refer ACJP class 1 and some class 2 offences for diversion programs and sentencing recommendations.

Nothing prohibits the federal Crown from having a protocol agreement with the Akwesasne Community Justice Program to work with young persons under the Excise Act. In many cases, youth charged under this law are also victims. We see youth being used by adults to smuggle and then are subjected to fines they cannot pay. A federal protocol with the federal Crown would leave a profound positive impact on decreasing youth charged under the Excise Act.

Thank you very much, and I leave myself open to questions.

Senator Fraser: Thank you; that was a fascinating presentation. I suspect that I alone could keep you here for four hours with questions.

It seems pretty clear from your presentation, Chief David, that you are trying to get out of a problem that has existed for a while and has changed but has nonetheless created a lot of problems.

Two things you said interested me. One was that Akwesasne has built a legitimate economy based on the legal sale of tobacco cigarettes. The other is that in order to get out of this problem and get good, productive and legal development going, that will entail replacing hundreds — that was your word — of illegitimate jobs that will be lost if the illegal tobacco trade can be curbed.

Could you explain on the one hand how the legal business operates and on the other how it compares in size today with the illegal or illegitimate — to use your words — one that continues to exist on reserve?

Mr. David: We have had in place a bylaw that deals with tax-exempt tobacco cigarettes. We have had that in place for some time now. That bylaw allows us to acquire wholesale tobacco, wholesale cigarettes, and we get that provincially. We have set up our own regulatory system for that, for local sales. That is what I was referring to.

Senator Fraser: These are tax-exempt cigarettes, so they are still cheaper than what I would buy downtown here.

Mr. David: They are cheaper than what you would buy across the street, for sure.

What percentage that might be of the whole larger picture, I can tell you that it is just a very small fraction. I do not think law enforcement at this time has a very clear picture of what the total universe looks like in terms of the contraband. I have examined some of the most recent reports. The one I am looking at here is

Le conseil a également négocié avec les procureurs de la Couronne des provinces pour élaborer un protocole d'entente entre Akwesasne, l'Ontario et le Québec. Les procureurs de la Couronne des provinces dirigent les infractions de catégorie 1 et certaines infractions de catégorie 2 visées par l'ACJP vers les programmes de déjudiciarisation et font des recommandations pour la détermination de la peine.

Rien n'empêche la Couronne fédérale de conclure un protocole d'entente avec le programme de justice communautaire d'Akwesasne pour travailler avec les jeunes dans le cadre de la Loi sur l'accise. Dans bien des cas, les jeunes accusés en vertu de cette loi sont également des victimes. Nous voyons des jeunes que des adultes utilisent pour passer du tabac en contrebande et qui se voient imposer des amendes qu'ils ne peuvent pas payer. Un protocole fédéral avec la Couronne fédérale aurait de profondes répercussions positives en diminuant le nombre d'adolescents accusés en vertu de la Loi sur l'accise.

Merci beaucoup et je suis prêt à répondre aux questions.

La sénatrice Fraser : Merci; c'était un exposé fascinant. J'ai l'impression qu'à moi seule, je pourrais vous poser des questions pendant quatre heures.

Chef David, il semble assez évident, d'après vos propos, que vous essayez de vous sortir d'une situation qui existe depuis un certain temps et qui a évolué, mais qui a néanmoins causé beaucoup de problèmes.

J'ai retenu deux choses que vous avez dites. L'une d'elle est qu'Akwesasne a bâti une économie légitime fondée sur la vente légale des cigarettes. L'autre est que pour sortir de cette situation et développer une économie productive et légale, il faudra remplacer des centaines — c'est ce que vous avez dit — d'emplois illégitimes qui seront perdus si l'on arrive à faire cesser le commerce de tabac illégal.

Pourriez-vous expliquer, d'une part, comment fonctionne le commerce légal, et d'autre part, quelle est son importance actuelle par rapport au commerce illégal ou illégitime — pour reprendre vos paroles — qui continue d'exister dans la réserve?

M. David : Nous avons un règlement portant sur les cigarettes exonérées de la taxe. Il existe depuis déjà un certain temps. Ce règlement nous permet d'acheter du tabac et des cigarettes en gros, au niveau provincial. Nous avons établi pour cela notre propre système de réglementation, pour la vente locale. C'est ce dont je parlais.

La sénatrice Fraser : Ce sont des cigarettes exonérées de taxe et elles sont donc moins chères que celles que j'achèterais en ville.

M. David : Elles sont moins chères que celles que vous achèteriez de l'autre côté de la rue, c'est certain.

Quant au pourcentage que cela représente, je peux vous dire que ce n'est qu'une très petite partie de ce commerce. Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle la police ait une idée très claire de l'ampleur de la contrebande. J'ai examiné certains des rapports les plus récents. Celui que j'ai sous les yeux est de Laura Dawson, une

from Laura Dawson, a consultant who works out of Ottawa, and only deal with estimates, and law enforcement will only provide estimates. No one has a clear handle on this.

The other aspect of this is that when I say hundreds of jobs, that is the full gamut, from the time of production right to full distribution. There are easily hundreds of jobs involved.

The other part of the legal aspect speaks to this: At one time there were four federal licences in Akwesasne. There were individuals who had acquired four licences to manufacture cigarettes. I think two of those were unsuccessful, and one is in abeyance right now. One party is forming a company and is very close to a full-scale operation. They are talking of market and already have the patents and have all the paperwork required. All they are waiting on is approval by the Province of Ontario to use the highways for distribution.

Senator Fraser: Presuming as they get more, there would be, I suppose, a reasonable chance that they would absorb some people now working in the illegal, illegitimate trade; yes or no?

Mr. David: Yes.

Senator Fraser: Thank you. Now you can shoehorn the rest of your answer into the answer to my next question.

I appreciate that it is very difficult to get statistics on things that are not sanctioned by the law, but what would be your best guess as to the proportion of the illegal trade that involves American sources?

Mr. David: As a personal guesstimate, on the legal side I would say 10 per cent and on the underground economy probably 90 per cent. That is the baseline I have been operating with for the past 18 months.

If I could go back to the previous question, I do not want to create the impression that we are putting all our eggs in one basket and saying that we are going to manufacture cigarettes and hire all of our people in doing that. We are introducing a series of other initiatives for new infrastructure such as broadband and high-speed Internet. We are talking about putting our own data centre into place to create the kinds of jobs that our youngsters are studying for. We are looking at the resources we have available, such as our wonderful, beautiful river. We want to reclaim the river and take advantage of it, perhaps by developing the tourist industry. We want to take full advantage of youngsters who are coming out of hospitality colleges. Why do we not partner with local casinos and with Cornwall, as we are already doing? We are having regular meetings with all the local governments, because it is a local engagement. This is no longer a singular problem.

I remember having a discussion with our local MP. When we talked about contraband, he asked when we were going to take care of our problem. I said, "Wait a minute; have you not been reading the papers? How is it our problem? Nine out of ten people

consultante d'Ottawa et parle seulement de chiffres estimatifs, car la police fournit seulement des estimations. Personne ne sait exactement ce qu'il en est.

D'autre part, quand je parle de centaines d'emplois, c'est d'un bout à l'autre de la chaîne, de la production à la distribution. Cela représente facilement des centaines d'emplois.

L'activité légale le confirme. À un moment donné, il y avait quatre permis fédéraux à Akwesasne. Des personnes avaient obtenu quatre permis pour fabriquer des cigarettes. Je pense que deux de ces entreprises n'ont pas eu de succès et que l'une d'elles est actuellement en suspens. Un groupe est en train de constituer une société et est sur le point d'établir une entreprise à grande échelle. Il étudie le marché et a déjà la patente et tous les documents requis. Il attend seulement l'autorisation de la province de l'Ontario pour pouvoir distribuer le produit sur la route.

La sénatrice Fraser : Je suppose que si ce commerce se développe, il y a de bonnes chances qu'il puisse employer certaines des personnes qui travaillent actuellement dans le commerce illégal, illégitime, n'est-ce pas?

M. David : Oui.

La sénatrice Fraser : Merci. Vous pourrez glisser le reste de votre réponse dans la réponse à la prochaine question.

Je sais qu'il est très difficile d'obtenir des statistiques sur des activités qui ne sont pas autorisées par la loi, mais quelle serait, selon vous, la proportion du commerce illégal de source américaine?

M. David : Personnellement, j'estime que le commerce légal représente 10 p. 100 et l'économie souterraine, probablement 90 p. 100. Ce sont les chiffres sur lesquels je me base depuis 18 mois.

Pour revenir à la question précédente, je ne veux pas donner l'impression que nous mettons tous nos œufs dans le même panier en disant que nous allons fabriquer des cigarettes et embaucher toute notre population pour le faire. Nous mettons en place une série d'autres initiatives pour établir une nouvelle infrastructure, par exemple l'Internet à large bande et à haute vitesse. Nous parlons de créer notre propre centre de données pour créer le genre d'emplois pour lesquels nos jeunes étudient. Nous examinons les ressources que nous possédons telles que notre merveilleuse et belle rivière. Nous voulons reprendre possession de la rivière et en profiter peut-être en développant l'industrie touristique. Nous voulons profiter pleinement des jeunes qui sortent des écoles d'hôtellerie. Pourquoi ne pas nous associer avec les casinos de la région et Cornwall, comme nous le faisons déjà? Nous rencontrons régulièrement tous les gouvernements locaux, car c'est un engagement local. Ce n'est plus un problème qui nous concerne uniquement.

Je me souviens d'avoir eu une discussion avec notre député local. Quand nous avons parlé de contrebande, il m'a demandé quand nous allions nous attaquer à notre problème. Je lui ai dit : « Attendez un instant; n'avez-vous pas lu les journaux? Pourquoi

who are getting caught are your constituents, not mine.” If you thought that everyone getting caught was from Akwesasne, you ought to read the police log, because they are not from Akwesasne. The great majority of the people who are caught on the 401 corridor are off-territory; they are not our residents. Our stake in that is perhaps 10 per cent.

That is what I was getting at. Once this bill is passed, if it is, those penalties will become harsher. It will drive people out of the industry, which will create new opportunities, but they will be higher risk opportunities that will attract only people who have nothing to lose, such as hardened criminals from bike gangs in Toronto and Ottawa, and they will come right onto Akwesasne territory, just as they did when the Firearms Act came in.

While we think we are doing the right thing, off the territory of Akwesasne we are creating another nightmare of a situation right in our jurisdiction, and the fingers will come back asking what we are going to do about our problem. We are not the ones who adjusted the tax rates in Canada; we did not create the problem, yet everyone says, “Take care of it.”

Senator White: Chief David, thank you for being here today. You stated exactly what I say, that it is not Akwesasne’s problem, and this legislation is not being brought forward to deal with the people of Akwesasne. It is really about criminal organizations that are, in many cases, using your community in exactly the way you stated.

Our challenge is that you cannot separate this as a tobacco problem. This is an organized crime problem that includes tobacco, drugs, firearms, and just about everything in between. We have to find a way to continuously attack organized crime, and in this case I believe that it has become so mangled that excluding tobacco would allow them to continue to access that as revenue generation.

Some people will argue, as I know you may, Chief David, that this may not be the right way to go, but having been in policing for 31 years I must say that it is one more tool that every officer who has worked in those communities that are being used will say will help to deal with the issue.

What do you expect us to do on this issue, knowing the global challenge it presents to policing when it comes to drugs, tobacco and firearms? It is very difficult, I know, but what would you suggest should be done instead with regard to a tool for the police to deal with this issue?

Mr. David: When I received this bill, I read it quickly and my first impression was that this it is going after traffickers and wants to treat the commodity in the same way as it treats trafficking in marijuana. If the intent is to go after organized crime, why does the bill not say that? Why are we going after the traffickers?

serait-ce notre problème? Parmi les gens qui se font prendre, neuf sur 10 sont vos commettants, pas les miens. » Si vous pensez que tous ceux qui se font prendre viennent d’Akwesasne, vous devriez lire le registre de la police, car ils ne viennent pas d’Akwesasne. La majorité de ceux qui se font prendre sur le corridor de la 401 vient d’ailleurs; ils ne résident pas chez nous. Environ 10 p. 100 sont de chez nous.

C’est là où je voulais en venir. Une fois ce projet de loi adopté, s’il l’est, les sanctions deviendront plus sévères. Cela incitera certains à cesser ce commerce, ce qui créera de nouvelles possibilités, mais ce seront des possibilités à plus haut risque qui attireront seulement des gens qui n’ont rien à perdre. Ce seront des criminels endurcis tels que les bandes de motards de Toronto et d’Ottawa qui viendront sur le territoire d’Akwesasne comme ils l’ont fait lors de l’entrée en vigueur de la Loi sur les armes à feu.

Nous pensons prendre les mesures qui s’imposent, mais nous créons une nouvelle situation cauchemardesque dans notre communauté d’Akwesasne et on reviendra nous demander ce que nous faisons pour résoudre notre problème. Ce n’est pas nous qui avons relevé le taux de la taxe au Canada; nous n’avons pas créé le problème et pourtant tout le monde nous demande de le résoudre.

Le sénateur White : Chef David, merci d’être ici aujourd’hui. Vous avez déclaré exactement ce que je dis moi-même, à savoir que ce problème n’est pas celui d’Akwesasne et cette loi ne vise pas les gens d’Akwesasne. En réalité, elle vise les organisations criminelles qui, dans bien des cas, se servent de votre communauté exactement comme vous l’avez dit.

Malheureusement, nous ne pouvons pas considérer cela uniquement comme un problème touchant le tabac. C’est un problème concernant le crime organisé qui comprend le tabac, la drogue, les armes à feu et à peu près n’importe quoi. Nous devons trouver un moyen de contrer continuellement le crime organisé et dans ce cas-ci, je crois que tous les éléments sont tellement imbriqués que si le tabac était exclu du reste, cela permettrait au crime organisé de continuer d’avoir accès à cette source de revenus.

Certains diront, comme vous le ferez sans doute, chef David, que ce n’est peut-être pas la bonne solution, mais ayant été dans la police pendant 31 ans, je dois dire que c’est là un outil de plus que chaque policier qui a travaillé dans ces communautés trouvera utile pour s’attaquer au problème.

Que vous attendez-vous à ce que nous fassions étant donné les difficultés que la drogue, le tabac et les armes à feu représentent pour la police? C’est très difficile, je sais, mais que nous suggèreriez-vous de faire plutôt pour donner à la police les moyens de remédier à la situation?

M. David : Quand j’ai reçu ce projet de loi, je l’ai lu rapidement et ma première impression a été qu’il s’attaquait aux trafiquants et voulait traiter le tabac de la même façon que le trafic de marijuana. Si le but est de s’en prendre au crime organisé, pourquoi le projet de loi ne le dit-il pas? Pourquoi ne nous attaquons-nous pas aux trafiquants?

Senator White: As a Criminal Code offence, people connected to organized crime who are convicted will find themselves subject to organized crime legislation as well as to proceeds of crime legislation. Your local police service could access the revenue generated from proceeds of crime after assets are seized from these people.

I am not suggesting that this one tool will fill the tool box, but I believe it is one more tool that police agencies will have. That is really the goal.

Mr. David: I do not disagree. We are on the same page with regard to the goals. There will always be a debate and discussion around methodology.

Senator White: Yes, and that is very healthy.

Mr. David: That is where we are. We are at the stage where we are trying to find out what we need to put in place to co-exist peacefully in the future in that part of the country. You know what I am talking about.

Part of the difficulty is that policing priorities in Canada are quite different than they are in the United States. The policing priority in Canada seems to be contraband tobacco, while the preoccupation south of the border is with drugs and marijuana. It is quite a bit different. They seem to have no problem licensing tobacco manufacturing plants which generate the products that are creating the problems on this side of the border.

There is a lot of disconnect on these issues, and it is unfortunate that the community of Akwesasne is caught right in the centre of it. We see it all; we see the whole thing.

Senator White: As a follow-up to your commentary on alternative measures and restorative justice, I take it you do understand that a large amount of restorative justice or community justice is done pre-conviction, which may mean that no conviction is registered. It is done pre-charge in some cases as well. I am sure you understand that you would still have the opportunity for some community restorative justice when dealt with pre-charge or pre-conviction in the court. Do you understand that in relation to your local community justice initiative?

Mr. David: That was not very clear to us. There was an absence of verbiage on that.

Senator White: I offer to meet with you any time and discuss it, if you wish.

Mr. David: Thank you.

Senator Jaffer: Chief, we have learned from you and respect what you said. In another world of mine, I am very much involved in the issue of racial profiling. There was a television program about racial profiling around contraband tobacco.

Le sénateur White : Si c'est une infraction au Code criminel, les personnes reliées au crime organisé qui sont reconnues coupables tomberont sous le coup des lois contre le crime organisé et des lois sur les produits de la criminalité. Votre service de police locale pourra avoir accès au revenu provenant des produits de la criminalité lorsqu'elle aura saisi les biens de ces personnes.

Je ne prétends pas que cet outil réglera tout, mais je crois qu'il donnera aux services de police un outil supplémentaire. Tel est vraiment l'objectif visé.

M. David : Je ne dis pas le contraire. Nous sommes d'accord en ce qui concerne les objectifs. Il y aura toujours un débat et une discussion au sujet de la méthodologie.

Le sénateur White : Oui, et c'est très sain.

M. David : Voilà où nous en sommes. Nous sommes en train d'essayer d'établir ce que nous devons mettre en place pour coexister paisiblement à l'avenir dans cette région du pays. Vous savez de quoi je veux parler.

Le problème vient en partie du fait que les priorités de la police sont très différentes au Canada de ce qu'elles sont aux États-Unis. Au Canada, la priorité semble être la contrebande de tabac tandis qu'au sud de la frontière, on se préoccupe de la drogue et de la marijuana. C'est assez différent. Les États-Unis semblent n'avoir aucune objection à délivrer des permis à des entreprises qui fabriquent les produits de tabac qui causent des problèmes de ce côté-ci de la frontière.

Il existe un sérieux manque de coordination au sujet de ces questions et il est regrettable que la communauté d'Akwesasne soit coincée au milieu de ces problèmes. Nous voyons tout ce qui se passe.

Le sénateur White : Pour faire suite à vos commentaires sur les mesures de rechange et la justice réparatrice, j'imagine que vous êtes conscient du fait qu'une grande part de cette justice réparatrice ou justice communautaire se fait avant la condamnation, auquel cas il se pourrait qu'il n'y ait pas de déclaration de culpabilité. Cela se déroule également avant la mise en accusation, dans certains cas. Je suis certain que vous comprenez qu'on peut toujours avoir recours à une forme de justice réparatrice, avant la mise en accusation ou la condamnation, par un tribunal. Comprenez-vous bien cela par rapport à votre initiative de justice communautaire locale?

M. David : Cela n'était pas clair, à nos yeux. Il semblait ne rien y avoir dans le texte à ce sujet.

Le sénateur White : Je vous offre la possibilité de me rencontrer, à n'importe quel moment, pour en discuter, si vous le souhaitez.

M. David : Merci.

La sénatrice Jaffer : Chef David, vous nous avez beaucoup appris et nous respectons vos propos. Dans une vie parallèle, je travaille activement sur la question du profilage racial. Il y a eu une émission télévisée sur le profilage racial et le tabac de

Could you tell us whether racial profiling of First Nations people is occurring in relation to contraband tobacco investigations? If so, will this bill make it worse?

Mr. David: About three or four years ago, we had an incident where the CBSA implemented their arms policy. They had a customs port on Cornwall Island. We did not particularly agree with the arming policy — it was a nation-wide initiative — mainly because the relationship between the port authorities and the community was not all that good. There were things that should have been done in the past that had not been. In fact, I would say a relationship did not exist, so when the arming policy came in, there was much concern and fear that there could be retaliation.

There was a demonstration. When the port was re-established in Cornwall, there were allegations of racial profiling against our younger women, particularly women who were driving large, reasonably nice cars. We took note of all those complaints through our justice department. We brought that to the attention of the Canadian Human Rights Commission and we have been monitoring it for the last seven or eight years. We are keeping track of it.

On the question on whether something of this nature would make it worse, I think we have gone through the worst of it, hopefully. I do not think that will happen with this. With Bill S-16, what I am more concerned about is not so much racial profiling but the encouragement back into our territory of those criminal elements that we do not want there. We have made gains regaining control over the river, the nighttime, making it a safe place where fishermen can fish at night and not have to worry about who is on the river, whether they are carrying a gun, whether they are from Akwesasne or part of a gang from Montreal or Ottawa. We have taken care of that. That has kind of quelled right now and we do not want to see it come back. We enjoy fishing at night. When we wanted help on that issue, by the way, we could not get it. We had to take care of that ourselves, and we did.

The Chair: You are going back to the times when there was gun running and that sort of thing. Are you suggesting you are not aware of any non-Aboriginals connected to organized crime that are currently present in your community? Are you saying there is no one like that currently present in your community?

Mr. David: Any non-Aboriginal —

The Chair: Connected to organized crime. Are you aware of any?

Mr. David: I am not aware of any. If I was, I would certainly be talking to law enforcement about it. We have our own community residency law and trespass laws. As a matter of fact,

contrebande. Pourriez-vous nous dire s'il y a du profilage racial à l'égard des membres des Premières Nations, dans le cadre des enquêtes sur le tabac de contrebande? Si oui, pensez-vous que ce projet de loi fera empirer la situation?

M. David : Il y a environ trois ou quatre ans, nous avons connu un incident lorsque l'ASFC a mis en œuvre sa politique d'armement. Il y avait un port des douanes sur l'île de Cornwall. Nous n'étions pas vraiment d'accord avec la politique d'armement — il s'agissait d'une initiative pancanadienne — principalement, car la relation entre les autorités portuaires et la communauté n'était pas bonne du tout. Il y a certaines choses qui auraient dû être faites, mais qui ne l'on pas été. En fait, je dirais qu'il n'y avait pas de relation et, donc, lorsqu'il a été question de la politique d'armement, cela a suscité de nombreuses inquiétudes ainsi que des craintes que cela n'entraîne des représailles.

Il y a eu une manifestation. Lorsque le port a repris ses activités à Cornwall, il y a eu des accusations de profilage racial contre nos jeunes femmes, surtout celles qui étaient au volant de belles voitures cylindrées. Nous avons pris note de toutes ces plaintes par l'entremise de nos services de justice. Nous avons ensuite signalé cela à la Commission canadienne des droits de la personne et nous suivons l'évolution des choses depuis sept ou huit ans. Nous suivons le dossier de près.

Pour ce qui est de savoir si un projet de loi comme celui-ci viendrait empirer la situation, je crois que le pire est derrière nous, espérons-le. Je ne crois pas que les choses vont empirer, ici. Ce qui me préoccupe plus, avec le projet de loi S-16, ce n'est pas tant le profilage racial, mais plutôt le fait qu'il encourage ces éléments criminels à retourner sur notre territoire, alors que nous ne voulons pas d'eux. Nous avons fait des progrès pour ce qui est du contrôle du fleuve, pendant la nuit, pour en faire un endroit sûr, où les pêcheurs peuvent pêcher la nuit, sans se soucier de savoir qui se trouve sur l'eau, s'ils sont armés, s'ils viennent d'Akwesasne ou s'ils font partie d'un gang de Montréal ou d'Ottawa. Nous nous sommes occupés de cela. Les choses se sont pas mal calmées maintenant et nous ne voulons pas revenir en arrière. Nous aimons la pêche nocturne. Lorsque nous voulions de l'aide à ce chapitre, soit dit en passant, nous n'avons pas pu en obtenir. Nous avons dû nous en occuper nous-mêmes et c'est ce que nous avons fait.

Le président : Vous parlez de l'époque où il y avait du trafic d'armes, en autres choses. Êtes-vous en train de nous dire que vous n'êtes pas au courant de la présence de non-Autochtones ayant des liens avec le crime organisé au sein de votre communauté, à l'heure actuelle? Êtes-vous en train de nous dire qu'il n'y a aucune personne de la sorte dans votre communauté, en ce moment?

M. David : Des non-Autochtones...

Le président : Ayant des liens avec le crime organisé. À votre connaissance, y en a-t-il?

M. David : Pas à ma connaissance. S'il y en avait et que je le savais, j'en parlerais certainement aux forces de l'ordre. Nous avons notre propre loi pour les résidents de la communauté et des

there is a lot of concern in our community about strangers being in sensitive areas where they ought not to be, including our schools, elders' homes and areas where we have vulnerable people. We are sensitive to that kind of thing.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. David and Ms. King. I know your reserve well, having patrolled the Quebec portion in 1990, 1991 and 1992. As contraband cigarettes are traded openly on the reserve, do you consider that manufacturing them is legal?

[English]

Mr. David: I was on the wrong interpretation channel and did not catch the full question.

[Translation]

Senator Dagenais: Let me repeat the question. I know your territory well; I was once a police officer with the Sûreté du Québec. The trade in contraband cigarettes is conducted openly on the reserve, about 90 per cent of it, you said. Do you consider that producing those cigarettes is legal?

[English]

Mr. David: Producing cigarettes is perfectly legal in most cases. Those cigarettes are produced at licensed manufacturing plants and the licences were acquired on the American side. They are completely regulated, completely licensed. It does not become an issue until those cigarettes come across the river. Pass through our territory into Canadian jurisdiction, and at that point the question you are asked is whether they are legally manufactured. Yes, they are.

You are probably trying to get at what point they become illegal. I think from Canada's perspective they become illegal when they cross the international border. From our perspective, we tend to take a more liberal look at it to say, yes, that is true, but politically they do not become illegal until they technically leave the Akwesasne territory. That leaves some room available for us to put into place a regulatory regime to regulate that if we desire, which is the direction we are going.

lois contre les intrusions. De fait, dans notre communauté, on se soucie beaucoup du fait que des étrangers se trouvent dans des zones sensibles, où ils ne devraient pas se trouver, notamment des écoles et des foyers pour personnes âgées, où se trouvent des personnes vulnérables. Nous sommes sensibles à ce genre de choses.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur David et madame King. Je connais bien votre réserve pour y avoir patrouillé en 1990, 1991 et 1992 sur la portion québécoise. Évidemment, comme le commerce de cigarettes de contrebande se fait ouvertement sur la réserve, est-ce que vous considérez la fabrication de ces cigarettes comme légale?

[Traduction]

M. David : J'étais sur le mauvais canal d'interprétation et je n'ai pas entendu toute la question.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je vais répéter la question. Je connais bien votre territoire, à l'époque, j'étais policier à la Sûreté du Québec. Le commerce de cigarettes de contrebande se fait quand même ouvertement sur la réserve, vous l'avez dit à 90 p. 100. Est-ce que vous considérez la fabrication de ces cigarettes comme légale?

[Traduction]

M. David : La production de cigarettes est parfaitement légale, dans la plupart des cas. Ces cigarettes sont fabriquées dans des usines de fabrication autorisées et dont le permis a été obtenu du côté américain. Ces usines sont entièrement réglementées et autorisées. Cela ne pose aucun problème, jusqu'à ce que ces cigarettes traversent le fleuve. Elles passent par notre territoire pour entrer au Canada et, à ce moment-là, la question qu'on nous pose est si elles sont fabriquées de manière licite ou pas. Oui, elles le sont.

Vous essayez probablement de voir à quel moment elles deviennent illégales. Je crois que, du point de vue du Canada, elles deviennent illégales quand elles franchissent la frontière internationale. De notre point de vue, nous adoptons une vision plus libérale des choses, à savoir que nous disons que oui, c'est vrai, mais que du point de vue politique, elles ne deviennent pas illégales avant d'avoir techniquement quitté le territoire d'Akwesasne. Cela nous laisse une certaine marge de manœuvre pour mettre en œuvre un régime réglementaire, pour réglementer les choses si nous le désirons, ce qui est la voie que nous avons choisie.

[Translation]

Senator Dagenais: You also said you have a beautiful river. I know that too. But tobacco smuggling makes it a dangerous river. Even back then, we often used to intercept boats with no lights carrying cigarettes to Canada at night.

In your view, is it First Nations people who are benefitting from smuggling, or organized crime?

[English]

Mr. David: That is on a cumulative scale. Without question, organized crime takes the greater portion of any profits. A certain benefit would accrue to anyone involved as the cigarettes move from hand to hand through the trafficking system. However, let us be realistic; who gets the larger lion's share of the profit is going to organized crime, whoever that might be. I bring this back to Bill S-16 and wonder why there is not more of a targeted initiative at organized crime rather than on the trafficking part of it.

Senator Baker: I congratulate you on your presentation.

One of your main points to this committee is that you have been working together with the Government of Ontario. You feel that this bill may disrupt the cooperation you have established with the Government of Ontario, which we all know has legislation in place with regard to the sale, transport and possession of tobacco that is legal and not legal. You have had a relationship and have developed a protocol with the Government of Ontario. Do you think that all of this work that has gone in with the Government of Ontario, the agreements you have, might now be disrupted by this legislation?

Mr. David: I do not think it will be disrupted by any means; it just adds a different dimension that we will have to take into account as we are moving forward. I do not see it as a major hurdle. The reason I brought it forward in this manner was to bring the message that we have contacted Canada a number of times to join us to become engaged in the initiative that we are working on — or to at least come to the table to discuss this — in full partnership with Ontario and Quebec, to look at the issue of specifically targeting Akwesasne. With this bill, instead of taking an opportunity to look for solutions, what we see coming is something we were not looking for, which is more legislation and more law enforcement.

Senator Baker: Right now you are confronted on the federal end with the Customs Act and the Excise Act and on the provincial end with your tobacco act. I think they call it the tobacco act, but I am not sure what the act is called provincially in Ontario. Now you are going to be confronted with the Criminal Code.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Vous avez mentionné aussi que vous aviez une belle rivière, je l'ai constaté aussi. Par contre, elle est rendue dangereuse par la contrebande du tabac. Même à l'époque, il nous arrivait souvent d'intercepter des bateaux qui n'avaient pas de lumière pour transporter des cigarettes au Canada la nuit.

Selon vous, c'est le peuple amérindien qui bénéficie de la contrebande ou le crime organisé?

[Traduction]

M. David : Il faut évaluer les effets cumulatifs de la chose. Il ne fait aucun doute que le crime organisé est celui qui en profite le plus. Il y aurait aussi un certain avantage pour quiconque serait impliqué, au fur et à mesure que les cigarettes changent de main, au fil du trafic. Toutefois, il faut être réaliste; c'est le crime organisé — quel qu'il soit — qui retire la part du lion dans tout cela. Je reviens maintenant au projet de loi S-16 et je me demande pourquoi il n'y a pas de mesure plus ciblée envers le crime organisé plutôt qu'envers le trafic, à proprement parler.

Le sénateur Baker : Je tiens à vous féliciter de votre exposé.

Un des principaux arguments que vous présentez ici porte sur le fait que vous travaillez de concert avec le gouvernement de l'Ontario. Vous estimez que ce projet de loi risque de perturber la collaboration que vous avez établie avec le gouvernement de l'Ontario qui, comme nous le savons tous, s'est doté d'une loi concernant la vente, le transport et la possession de tabac licite et illicite. Vous avez des liens avec le gouvernement ontarien et avez élaboré un protocole conjoint. Pensez-vous que tout ce travail que vous avez fait avec le gouvernement de l'Ontario, les ententes que vous avez passées — que tout cela risque maintenant d'être perturbé par ce projet de loi?

M. David : Je ne pense pas que les choses en seront perturbées le moins; cela ne fait qu'ajouter une dimension différente, dont nous devons tenir compte à l'avenir. Je ne vois pas cela comme un gros obstacle. La raison pour laquelle j'en ai parlé ainsi était pour indiquer que nous avions contacté le Canada à plusieurs reprises pour lui demander de se joindre à nous dans cette initiative — ou pour le moins de venir en discuter avec nous — en partenariat avec l'Ontario et le Québec, pour voir comment on pouvait cibler plus précisément Akwesasne. Plutôt que d'être une occasion de trouver des solutions, ce projet de loi nous semble contenir des choses que nous ne désirions pas, à savoir plus de mesures législatives et plus de répression.

Le sénateur Baker : À l'heure actuelle, vous devez composer avec la Loi sur les douanes et la Loi sur l'accise, au niveau fédéral, ainsi qu'avec la loi provinciale sur le tabac. Je crois qu'elle s'appelle la Loi sur le tabac, mais je ne suis pas certain du titre ontarien officiel. Vous allez désormais devoir composer avec le Code criminel.

Mr. David: Yes, with the Criminal Code.

Senator Baker: It will really confuse matters. That is your major concern. The Customs Act, for enforcement purposes, defines an officer as a “customs officer or a member of the RCMP.” A provincial police force does not have authority under the Customs Act but, of course, they have authority under The Excise Act, 2001. You are saying that this will provide another punishment when people are already being charged under three other pieces of legislation.

Mr. David: Exactly.

Senator Batters: I want to confirm something. We have been advised that according to media reports, Mr. Keith Gordon, from the Akwesasne justice department, voiced concerns that offenders might have contested their first defence more vigorously if they had known that any conviction could be used to increase jail time for further offences. Was that a belief held just by Mr. Gordon and not by you? I want to dispel that because under this bill, the first offence would have to be under this brand new law, not under the Excise Act, 2001. I want to ensure that both of you are aware of that and do not have that misconception.

Joyce King, Director, Akwesasne Mohawk Justice Department, Mohawk Council of Akwesasne: Yes, we know that the offence will be brand new.

The Chair: Out of curiosity, there are two issues dealing with the cross-border checkpoint and the move of the checkpoint off the island to the Cornwall area. Are you aware if that has had an impact with respect to smuggling? I understand that in the future the checkpoint will move to the U.S. side. How do you see that impacting the potential for increased smuggling perhaps?

Mr. David: There has been more active reporting on the movement of contraband through the port following the move from Cornwall Island to Cornwall, where the temporary port is located. That particular move allowed customs more immediate “hands-on” to take a look at the level coming across the bridge.

Was it the full scale of everything? No, it was just a small percentage. There was still a considerable amount going across the river. I still read media reports of the river being used from the south shore to the north shore. There is still quite a bit of movement occurring where the port is not involved, but to what ratio, I do not know. I would have to speak to police and law enforcement authorities to get a better handle on that.

Would that change if they moved the port to the American side? If it is not really making a difference now that they have moved the port to Cornwall, it will not really make a difference if they move it to the United States.

M. David : Oui, avec le Code criminel.

Le sénateur Baker : Cela va vraiment semer la confusion. C’est là votre principale inquiétude. La Loi sur les douanes, aux fins de sa mise en exécution, définit un agent comme étant « un agent des douanes ou un membre de la GRC ». Les corps de police provinciaux n’ont aucune autorité en vertu de la Loi sur les douanes, mais ils ont, bien entendu, une autorité en vertu de la Loi de 2001 sur l’accise. Vous êtes en train de nous dire que cela apportera une punition de plus, alors que les gens sont déjà inculpés en vertu de trois autres lois.

M. David : Exactement.

La sénatrice Batters : J’aimerais confirmer une chose. On nous a informés que, selon certains médias, M. Keith Gordon, du département de la Justice d’Akwesasne, s’était inquiété du fait que les contrevenants auraient plus vigoureusement contesté leur première condamnation s’ils avaient su qu’on pouvait se servir de cette condamnation pour accroître la durée d’incarcération, en cas d’infractions subséquentes. M. Gordon est-il le seul à penser ainsi? J’aimerais dissiper ce malentendu, car, avec ce projet de loi, la première infraction relèverait de cette nouvelle loi et non pas de la Loi de 2001 sur l’accise. Je veux m’assurer que vous êtes tous les deux au courant de cela et que vous ne vous méprenez pas.

Joyce King, directrice, département de la Justice, Mohawk Akwesasne, Conseil des Mohawks d’Akwesasne : Oui, nous savons que ces infractions seront toutes nouvelles.

Le président : Par curiosité, il y a deux points qui portent sur le poste-frontière et sur son déplacement de l’île de Cornwall. Savez-vous si cela a eu un effet sur la contrebande? J’ai cru comprendre que ce poste-frontière allait déménager du côté américain. À votre avis, comment cela va-t-il influencer sur l’éventuelle recrudescence de la contrebande?

M. David : Après le déplacement du port, de l’île de Cornwall à Cornwall, là où il est temporairement situé, on a assisté à un plus grand nombre de signalements d’activités de contrebande. Ce changement d’endroit a permis aux douanes d’être plus directement impliquées pour observer ce qui franchissait le pont.

S’agissait-il de l’ensemble du volume total? Non, uniquement d’un petit pourcentage. Il y avait encore une part considérable qui traversait le fleuve. Je lis encore des articles qui disent qu’on se sert du fleuve, depuis la rive sud, jusqu’à la rive nord. Il y a encore pas mal de mouvement à l’extérieur du port, mais pour ce qui est de la proportion que cela représente, je n’en sais rien. Il faudrait que je demande à la police et aux forces de l’ordre pour en avoir une meilleure idée.

Cela changerait-il s’ils déménageaient le port du côté américain? Si les choses n’ont pas vraiment bougé depuis qu’ils ont déplacé le port à Cornwall, cela ne viendra pas faire de différence s’ils le transfèrent aux États-Unis.

If it becomes more difficult or riskier to bring contraband through the ports, then the river becomes the main vehicle because it is less risky and there is no port involved. That is what makes night activity more dangerous on the river. These are not activities that occur only in Akwesasne. They occur clear up the St. Lawrence River right into the Thousand Islands. I was told at one time that the actual problem is far greater in the Wolfe Island area than it is in Akwesasne. I learned that in conversation with an OPP official. It is just that Akwesasne really enjoys the media attention when these issues come up.

Senator Fraser: For sure you have had a lot of media attention over the years, but not all of it was sought or desired, I expect. Some of that is partly because although Akwesasne is certainly not the only place where there is a problem with contraband or illegal tobacco, it is maybe the most complex because of the multiple jurisdictions that you have to deal with. I think it is unique. I do not think there is any other place in Canada that has anything like that kind of legal and jurisdictional complexity to deal with. If my assumption that you are unique is accurate, then it is in that context that I would like to hear the answer to my question. Were you consulted when this bill was being drafted? I was impressed with the number of different consultative vehicles and initiatives that you outlined in your speech. Through any of these vehicles or others, were you consulted about this bill?

Ms. King: Not that I am aware of.

Mr. David: Not that I am aware of. I made an application when I heard about this bill coming up. I spoke to the administrator for this table here and asked whether I could have an audience with this honourable standing committee.

Senator Fraser: We are not always all that honourable, but most of the time.

Mr. David: As the day gets on, I get sharper. Apparently what happened, it was at the close of the last session, so there was no opportunity. I was given assurances that if there were subsequent hearings, I would be contacted, and that is what happened here.

Senator Fraser: This is the consultation.

Mr. David: This is the consultation. I had the opportunity to read a draft of the bill about a month ago. I am not sure if there were subsequent changes.

Senator Fraser: I do not think so, no.

S'il devient plus difficile ou dangereux de faire passer la contrebande par les ports, le fleuve devient alors le vecteur principal, car il est moins risqué et qu'il n'implique aucun port. C'est à cause de cela que l'activité nocturne est plus dangereuse sur le fleuve. Ce ne sont pas des activités qui se limitent à Akwesasne. On les retrouve jusqu'en haut du fleuve Saint-Laurent, jusqu'aux Mille-Îles. À un moment donné, on m'a dit que le problème était beaucoup plus grave dans la région de Wolfe Island qu'à Akwesasne. C'est ce que j'ai appris en parlant à un représentant de la Police provinciale de l'Ontario. C'est juste qu'Akwesasne attire vraiment l'attention des médias lorsque ces choses arrivent.

La sénatrice Fraser : Vous avez effectivement joui d'une énorme attention de la part des médias, au fil des ans, mais j'imagine que tout cela n'était pas voulu, ni même souhaité. Cela est en partie dû au fait que même si Akwesasne n'est certainement pas le seul endroit où il y a un problème de contrebande ou de tabac illicite, c'est néanmoins l'endroit le plus complexe, en raison de la multitude de compétences qui s'y retrouvent. Je crois que la situation est unique. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres endroits, au Canada, où les choses soient aussi complexes en matière juridique et juridictionnelle. Si je ne me trompe pas en disant que vous êtes uniques en votre genre, eh bien c'est dans cette perspective que j'aimerais que vous répondiez à ma question. Avez-vous été consultés lors de la rédaction de ce projet de loi? J'ai été impressionnée par le nombre d'initiatives et les divers modes de consultations que vous avez mentionnés dans votre exposé. Vous a-t-on consultés sur ce projet de loi, au moyen d'un de ces mécanismes ou autrement?

Mme King : Pas à ce que je sache.

M. David : Pas à ce que je sache. J'ai fait une demande lorsque j'ai entendu parler de ce projet de loi. J'ai parlé au responsable, ici, pour lui demander si je pouvais avoir une audience avec cet honorable comité permanent.

La sénatrice Fraser : Nous ne sommes pas toujours si honorables que cela, même si nous le sommes la plupart du temps.

M. David : Je deviens plus futé avec le temps. Apparemment, c'était à la fin de la dernière session et il n'y avait aucune possibilité. On m'a promis que s'il y avait des audiences subséquentes, on me contacterait — et c'est ce qui s'est produit, ici.

La sénatrice Fraser : Il s'agit de la consultation.

M. David : C'est la consultation en question. J'ai eu l'occasion de lire une ébauche du projet de loi, il y a environ un mois de cela. Je ne sais pas s'il y a eu des changements qui y ont été apportés, par la suite.

La sénatrice Fraser : Je ne le crois pas, non.

Mr. David: We based our brief on that and wondered where this will fall into play, given the direction we seem to be going, where we would like to go and some of the dynamics that we have going on politically. We wondered how this would fit in or not fit in.

Senator Fraser: Thank you.

Senator Baker: I congratulate the witnesses for their excellent presentation — an excellent way of putting forward their point.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I have one last question for Chief David. If a huge police operation were mounted on your territory in order to root out the source of the smuggling for good, do you think that, at that time, the police forces from your territory would stand shoulder to shoulder with the RCMP in order to uphold the law? Would the police forces cooperate to eliminate the major problem once and for all?

[*English*]

Mr. David: There is a presumption that the heart of the problem is in Akwesasne and so we should concentrate all law enforcement in Akwesasne. We have a different view. We are saying that organized crime is not in Akwesasne. Those families are in Montreal, Ottawa and Toronto. You will not find them in Akwesasne. Why are we focusing all our energies and resources in an area where the problem is not located? If the heart of the problem is not there, why are we concentrating so much attention there?

[*Translation*]

Senator Dagenais: That is your point of view, of course. Thank you, Mr. David.

[*English*]

The Chair: I have a comment. I am looking at something from 2009. The then Centre for Public Integrity in the United States published what they described as an exposé on Canada's boom in smuggled cigarettes. They asserted that the 12-mile stretch of the Canada-U.S. border that runs through Akwesasne is a major security soft spot and cited a case in that year where U.S. authorities arrested 10 people, alleging they were part of a ring that smuggled 50,000 pounds of marijuana through Akwesasne into the United States. One of the ring leaders had a tobacco manufacturing licence from the Canadian government.

As suggested by Senator Dagenais, the problem there has been recognized by a lot of people. I know you are talking about some of these ring leaders in other locations, but the argument could be

M. David : Nous avons basé notre mémoire là-dessus et nous nous sommes demandé comment cela allait se dérouler, étant donné la direction que nous semblons prendre, celle que nous aimerions suivre et la dynamique politique qui prévaut. Nous nous sommes demandé comment les choses allaient s'imbriquer les unes dans les autres — ou pas.

La sénatrice Fraser : Merci.

Le sénateur Baker : J'aimerais féliciter les témoins pour leur excellent exposé — c'est une excellente façon de faire valoir leurs arguments.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : J'ai une dernière question pour le chef David. Si une vaste opération policière était menée sur votre territoire pour vraiment éliminer l'origine de cette contrebande, est-ce qu'on peut penser que, à ce moment-là, même les forces policières de votre territoire vont se ranger du côté de la GRC pour faire respecter les lois, qu'il va y avoir une collaboration entre les corps de police pour vraiment éliminer le problème, qui est assez large?

[*Traduction*]

M. David : Les gens partent du principe que le cœur du problème se trouve à Akwesasne et que l'on devrait donc concentrer toutes les activités des forces de l'ordre à Akwesasne. Ce n'est pas ce que nous pensons. Selon nous, le crime organisé n'est pas à Akwesasne. Ces familles se trouvent à Montréal, à Ottawa et à Toronto. Ce n'est pas à Akwesasne que vous les trouverez. Pourquoi concentrons-nous toutes nos énergies et toutes nos ressources là où le problème ne se trouve pas? Si ce n'est pas là que se situe le cœur du problème, pourquoi y accordons-nous tant d'attention?

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Évidemment, c'est votre point de vue. Merci, monsieur David.

[*Traduction*]

Le président : J'aimerais faire un commentaire. J'ai sous les yeux quelque chose qui date de 2009. Ce qui était alors le Centre for Public Integrity, aux États-Unis, a publié un rapport sur l'essor de la contrebande de cigarettes au Canada. On y affirmait que les 12 milles de frontière canado-américaine qui passent par Akwesasne représentaient une faille considérable pour la sécurité et on y faisait référence à une affaire parvenue cette année-là, où les autorités américaines avaient arrêté 10 personnes soupçonnées de faire partie d'un réseau de contrebande qui avait fait passer 50 000 livres de marijuana aux États-Unis, en passant par Akwesasne. Un des chefs du réseau était détenteur d'une licence de fabrication de tabac émise par le gouvernement canadien.

Comme l'a indiqué le sénateur Dagenais, le problème, là-bas, est reconnu par bien du monde. Je sais que vous parlez de certains de ces chefs de réseau, ailleurs, mais on pourrait faire valoir qu'ils

made that they are using Akwesasne for their purposes. That is one of the reasons there is a focus through this proposed legislation and other measures.

Mr. David: I can certainly appreciate that. Canada will move forward as it sees fit in the best interests of its constituents. From our side, we would not have had this problem if we had not had the Indian Act, if our traditional economies had been left in place, and if we had been allowed to evolve and develop vibrant and wholesome economies on our territories. If we had vibrant and wholesome economies, we would not be having this discussion today. Our young people would be employed. We would have a job force there. In that type of economy our young people could look to the future with certainty and say, “Yes, we will stamp out smuggling and you will not see it.” They would not want to take the risk if they had those kinds of legitimate opportunities.

That is where we are coming from and the point I wanted to make.

The Chair: Thank you, chief. We appreciate your appearance here and Ms. King to provide your input to the committee during its deliberation of this important piece of legislation.

Mr. David: I want to thank you very much for the time you have taken to allow us to speak. We appreciate it.

The Chair: You are more than welcome.

Our next meeting is tomorrow morning at 10:30. Continuing with Bill S-16, we will hear from law enforcement representatives dealing with border integrity, as well as merchants. It will be interesting.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, May 2, 2013

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in contraband tobacco), met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Bob Runciman (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. Welcome, colleagues, invited guests and members of the general public who are following today's proceedings of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We are meeting today to continue our consideration of Bill S-16, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in contraband tobacco). To begin our deliberations today, I am pleased to introduce for our first panel. From the RCMP, we have Superintendent Guy Poudrier, Director, Federal Policing

se servent d'Akwesasne pour parvenir à leurs fins. C'est une des raisons pour lesquelles on s'y attarde, dans ce projet de loi et dans d'autres mesures.

M. David : Je peux certainement le comprendre. Le Canada ira de l'avant de la manière qu'il jugera appropriée, au mieux des intérêts de ses citoyens. De notre côté, nous n'aurions pas eu ce problème sans la Loi sur les Indiens, si nos économies traditionnelles avaient été maintenues en place et si l'on nous avait autorisés à évoluer et à développer des économies dynamiques et saines sur nos territoires. Si nous disposions d'une économie dynamique et saine, nous n'aurions pas cette conversation, aujourd'hui. Nos jeunes auraient du travail. Nous aurions une population active, sur place. Dans ce genre d'économie, nos jeunes gens pourraient regarder l'avenir avec certitude et dire : « Oui, nous allons éradiquer la contrebande et ce sera fini. » Ils ne voudraient pas prendre ces risques s'ils avaient ce genre de possibilités légitimes qui s'offraient à eux.

Voilà l'origine des choses et l'argument que je voulais faire valoir.

Le président : Merci, chef David. Nous apprécions votre comparution, ici, et merci à vous, madame King, d'avoir donné votre avis au comité pendant nos audiences sur cet important projet de loi.

M. David : Je tiens à vous remercier sincèrement pour le temps de parole que vous nous avez accordé. Nous l'apprécions.

Le président : Il n'y a vraiment pas de quoi.

Notre prochaine réunion aura lieu demain matin, à 10 h 30. Nous allons poursuivre notre étude du projet de loi S-16 et nous recevrons des représentants des forces de l'ordre qui s'occupent de l'intégrité de nos frontières, ainsi que des commerçants. Cela s'annonce intéressant.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2013

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac), se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Bob Runciman (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue aux membres du comité, aux témoins et au public à l'écoute des délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Nous nous réunissons aujourd'hui afin de poursuivre l'étude du projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac). Avant que nous commençons nos délibérations, je suis heureux de vous présenter notre premier groupe de témoins : le surintendant Guy Poudrier, directeur des

Criminal Operations. From Public Safety Canada, we have Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate. From the Canada Border Services Agency, we have Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations. Welcome, gentlemen.

Mr. Bhupsingh, I believe you will lead off. The floor is yours.

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate, Public Safety Canada: Honourable senators, I would like to thank you for the opportunity to speak before this committee hearing today in support of the study of Bill S-16, the Tackling Contraband Tobacco Bill.

Let me begin by stating that the contraband tobacco issue is a serious and significant problem in Canada. Although the actual size of the illicit market in Canada is debatable, there is no doubt it poses a threat to both the health and public safety of Canadians, and there are economic implications related to taxes and excise duties. Over the years, the problem has evolved from sporadic smuggling activities to the infiltration by organized crime groups that reinvest the profits into drugs, guns and other forms of illegal criminality.

In response to the problem, in 2008 the Government of Canada announced the creation of a task force on illicit tobacco products. Public Safety Canada led the efforts of the task force, which was comprised of senior officials from nine different federal departments and agencies. Their mandate was to develop concrete and effective measures to address contraband tobacco in Canada.

[Translation]

In 2010, on the work and advice of the Task Force, the Government of Canada, with a \$20 million dollar investment, launched several key measures to reduce the supply and demand of contraband tobacco.

One of the key measures was the establishment of a Combined Forces Special Enforcement Unit — Contraband Tobacco Initiative led by the Royal Canadian Mounted Police to target criminal networks engaged in the production and distribution of illicit tobacco products.

In addition, the Alcohol and Tobacco Section of CBSA's Science and Engineering Laboratory has been developing advanced methods for determining the origins of seized contraband tobacco. Isolating its origin and potential links to specific countries, manufacturers or growers, would allow for more effective targeting of contraband importers and exporters.

opérations criminelles — Police fédérale de la GRC, Trevor Bhupsingh, directeur général de l'application de la loi et des stratégies frontalières à Sécurité publique Canada, et Geoff Leckey, directeur général des opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement à l'Agence des services frontaliers du Canada. Messieurs, bienvenue.

Monsieur Bhupsingh, je crois savoir que vous serez le premier intervenant. Vous avez la parole.

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières, Sécurité publique Canada : Honorables sénateurs, j'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de parler devant le comité aujourd'hui, en appui au projet de loi S-16, Loi visant à combattre la contrebande de tabac.

Permettez-moi de commencer en disant que la contrebande du tabac constitue un problème grave et important au Canada. Même si la taille réelle du marché illicite est sujette à discussion, il ne fait aucun doute qu'il représente une menace pour la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et qu'il a des répercussions économiques liées aux taxes et aux droits d'accise. Au cours des années, le problème est passé de la contrebande sporadique à l'infiltration par des groupes criminels qui réinvestissent les profits dans d'autres activités illégales, comme la drogue et les armes.

Le gouvernement du Canada, en réponse au problème, a annoncé la création, en 2008, du Groupe de travail sur le commerce illicite des produits du tabac. Sécurité publique Canada a présidé le groupe de travail, composé de cadres supérieurs de neuf ministères et organismes fédéraux, dont le mandat était de mettre au point des mesures concrètes et efficaces de lutte contre la contrebande de tabac au Canada.

[Français]

En 2010, sous la foi des efforts et des conseils du groupe de travail, le gouvernement du Canada investit 20 millions de dollars pour lancer plusieurs mesures cruciales visant la réduction de l'offre et de la demande du tabac de contrebande.

Une de ces mesures cruciales consistait en la mise sur pied d'une unité mixte d'enquête sur le crime organisé, une initiative sur le tabac de contrebande dirigée par la Gendarmerie royale du Canada pour cibler les réseaux criminels participant à la production et la distribution des produits illicites du tabac.

En appui à ces activités d'application de la loi, le laboratoire des sciences de la section d'alcool et du tabac de l'Agence des services frontaliers du Canada a mis au point des méthodes poussées permettant la détermination de l'origine du tabac de contrebande saisi, en isoler l'origine et en précisant les liens possibles avec diverses caractéristiques particulières, pays d'origine, fabricants ou producteurs. On peut plus efficacement cibler les importateurs et les exportateurs des produits de contrebande.

[English]

Cumulatively, the benefit of these actions has been an increased enforcement presence in regions and areas vulnerable to contraband activity.

However, enforcement alone cannot solve the problem. The demand side of the equation must also be addressed. For this, the task force recommended a targeted awareness campaign to educate current and potential consumers on the impact of contraband tobacco in Canada and its links to organized crime.

The Canada Revenue Agency led an awareness campaign, which was launched in Ontario and Quebec, the provinces with the highest rates of contraband tobacco consumption. To complement the CRA public awareness campaign, key messaging by law enforcement agencies has underscored the involvement of organized crime and how consumers of contraband are financially contributing to criminal networks.

Taken together, these actions to reduce both the supply and demand of contraband tobacco have built on and strengthened federal tobacco control efforts that are already in place. They include the RCMP's Contraband Tobacco Enforcement Strategy and the Federal Tobacco Control Strategy, which has established a comprehensive approach to tobacco control under pillars of prevention, cessation, protection and harm reduction.

Organized crime networks involved in the production and distribution of contraband tobacco are exploiting, to their advantage, First Nations communities and the jurisdictional and politically sensitive relationship between these communities, governments and enforcement agencies.

[Translation]

First Nations communities are receptive to working with federal and provincial governments to address organized crime. To this end, consultations will continue with First Nations leaders to build and strengthen our partnerships in an effort to combat organized crime.

Public Safety Canada and its federal partners will continue to explore additional counter-measures to address contraband tobacco, in partnership with provincial, territorial and First Nations governments, law enforcement agencies, industry stakeholders and the international community.

[English]

In terms of law enforcement capacity initiatives, the RCMP is establishing a strengthened 50-officer anti-contraband tobacco force. In addition, 10 new First Nations police officers dedicated

[Traduction]

Au total, les avantages de ces mesures ont entraîné une présence policière accrue dans les régions vulnérables aux activités de contrebande.

Cependant, l'application de la loi ne résout pas à elle seule le problème. Il faut également s'attaquer au côté « demande » de l'équation. À cet égard, le groupe de travail a recommandé une campagne de sensibilisation ciblée visant les consommateurs actuels et potentiels pour leur expliquer l'incidence de la contrebande du tabac au Canada et les liens avec le crime organisé.

L'Agence du revenu du Canada a mené une campagne de sensibilisation en Ontario et au Québec, les deux provinces ayant le taux le plus élevé de consommation de tabac de contrebande. En complément à cette campagne de l'ARC, les organismes d'application de la loi ont souligné la participation du crime organisé et la façon dont les consommateurs de produits de tabac de contrebande contribuent au financement des réseaux criminels.

Prises ensemble, ces mesures visant la réduction de l'offre et de la demande de tabac de contrebande se sont appuyées sur les efforts fédéraux de contrôle du tabac déjà en place et les ont renforcés, notamment la Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de la GRC et la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, qui ont mis en place une approche exhaustive de contrôle du tabac sur la base de quatre piliers, soit la prévention, le renoncement, la protection et la réduction du danger.

Les réseaux du crime organisé impliqués dans la production et la distribution de produits de tabac de contrebande exploitent, à leur avantage, les collectivités des Premières Nations et les liens territoriaux et politiques difficiles entre ces collectivités, les administrations et les organismes d'application de la loi.

[Français]

Les collectivités des Premières Nations sont ouvertes à la connexion avec les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de s'attaquer au crime organisé. À cette fin, on continuera de consulter les chefs des Premières Nations afin d'établir et de renforcer les partenariats dans le but de lutter contre le crime organisé.

Sécurité publique Canada, en partenariat avec les organismes fédéraux impliqués continuera d'explorer d'autres mesures de lutte contre la contrebande de tabac en partenariat avec les administrations des provinces, des territoires et des Premières Nations, les organismes d'application de la loi et les intervenants de l'industrie et de la communauté internationale.

[Traduction]

En matière d'initiatives relatives aux capacités d'application de la loi, la GRC travaille à renforcer la force anticontrebande de tabac par l'établissement d'une capacité de 50 agents. En outre,

to address organized crime in First Nations communities will be added to increase the policing partnership investigative capacity.

Several groups have expressed their support for these measures, including the National Coalition Against Contraband Tobacco and the Canadian Convenience Stores Association. Both acknowledge that the measures will provide “a necessary resource for the RCMP so that they can continue to keep our communities safe.”

To conclude, the implementation of Bill S-16 would provide an additional tool to both federal and provincial enforcement agencies to address trafficking in contraband tobacco. The purpose of this legislative proposal is to criminalize the act of trafficking in contraband tobacco by creating a new Criminal Code offence. This bill would ensure that the penalties reflect the seriousness of this crime by providing mandatory jail time for repeat offenders.

Before I turn to my colleagues, I would like to thank you again for providing me with the opportunity to speak to this important issue, and I look forward to assisting with your questions.

The Chair: Thank you.

Superintendent, please go ahead.

[*Translation*]

Superintendent Guy Poudrier, Director Federal Policing Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police: Thank you for inviting me here today to speak on Bill S-16, the Tackling Contraband Tobacco Act. Bill S-16 would create a new offence for trafficking in contraband tobacco and increase the associated penalties. To assist the committee in its study of the bill, I would like to provide you with a general overview of the current scope of the problem from the RCMP’s perspective, as well as an overview of our enforcement activities.

[*English*]

Contraband tobacco remains a serious threat to public safety, and if left unchecked, criminal organizations will continue to profit at the expense of the safety of Canadians and government tax revenues. A Macdonald-Laurier Institute study estimates the potential losses in tax revenue at approximately \$900 million to \$1.2 billion a year.

[*Translation*]

Contraband tobacco has been a long-standing enforcement priority for the RCMP. In 2008, to cope with this growing crime, the Department of Public Safety launched the Contraband Tobacco Enforcement Strategy.

The strategy sets out priorities for reducing the availability of, and decreasing demand for, contraband tobacco across the country. The strategy has had a positive and measurable impact

10 policiers chargés exclusivement de la lutte contre le crime organisé dans les collectivités des Premières Nations seront ajoutés aux services de police des Premières Nations afin d’accroître leur capacité d’enquête des partenariats policiers.

Plusieurs groupes ont exprimé leur appui envers ces mesures, notamment la Coalition nationale contre le tabac de contrebande et l’Association canadienne des dépanneurs en alimentation, qui ont reconnu que les mesures fourniront une ressource nécessaire à la GRC afin de pouvoir continuer d’assurer la sécurité des collectivités.

En conclusion, la mise en oeuvre du projet de loi S-16 fournira un outil supplémentaire aux organismes fédéraux et provinciaux d’application de la loi pour lutter contre le tabac de contrebande. La proposition législative vise à criminaliser l’acte de trafiquer du tabac de contrebande en créant une nouvelle infraction au Code criminel. Elle ferait en sorte que les peines reflètent la gravité du crime en précisant des peines d’emprisonnement obligatoires pour les récidivistes.

Avant de laisser la parole à mes collègues, j’aimerais vous remercier encore une fois de m’avoir permis de parler de ce sujet important. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

Monsieur le surintendant, vous avez la parole.

[*Français*]

Surintendant Guy Poudrier, directeur, Enquêtes criminelles de la Police fédérale de la GRC, Gendarmerie royale du Canada : Merci de m’avoir invité pour parler du projet de loi S-16, Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac). Ce projet de loi vise à créer une nouvelle infraction sur le trafic du tabac de contrebande assortie de peines plus lourdes. Pour aider le comité à examiner le projet de loi, j’aimerais faire un survol général de l’ampleur du problème actuel ainsi que des activités de répression menées par la GRC.

[*Traduction*]

La contrebande de tabac demeure une menace grave pour la sécurité publique et, si rien n’est fait pour la réprimer, des organisations criminelles continueront d’en tirer profit au détriment du Trésor public et de la sécurité des Canadiens. Une étude de l’Institut MacDonal-Laurier estime ainsi que les pertes potentielles en recettes fiscales seraient d’environ 900 millions à 1,2 milliard de dollars par année.

[*Français*]

La contrebande du tabac est depuis longtemps une priorité de la GRC. Pour contrer ce type de criminalité en plein essor, le ministère de la Sécurité publique a lancé en 2008 la stratégie de lutte contre le tabac de contrebande.

La stratégie fixe des priorités afin de réduire l’offre et la demande de tabac de contrebande à l’échelle nationale. La SLTC a un impact positif et mesurable sur la contrebande et le marché

on the contraband tobacco market in Canada. Since its inception in 2008, the RCMP has laid approximately 4,925 charges and has disrupted approximately 66 organized crime groups involved in the contraband tobacco market.

[English]

Criminal organizations are involved in the production, distribution and trafficking of contraband tobacco and are exploiting First Nations communities. Violence and intimidation tactics continue to be associated with illegal tobacco in First Nations communities.

In addition to the tobacco smuggling encountered at Canada-U.S. ports of entry, extensive smuggling continues to occur in the Cornwall and Valleyfield border area, with the majority of activity occurring between the ports of entry, presenting unique enforcement challenges for the RCMP. In 2012, tobacco products seized while in transit involved automobiles, snowmobiles, all-terrain vehicles and boats. The RCMP has also seen contraband tobacco transported using postal delivery or air services.

Cornwall, Ontario, is one of the most active regions for tobacco smuggling in Canada. Given that, the RCMP participates in a number of joint investigative units with partner agencies. For example, in Cornwall, the RCMP works with the Akwesasne Mohawk Police, the Ontario Ministry of Finance and the CBSA to combat organized crime and its involvement in contraband tobacco and other forms of criminality.

[Translation]

In April 2010, the RCMP established the Combined Special Enforcement Unit-Contraband Tobacco Initiative based in Cornwall. The unit was specifically mandated to target organized crime involved in the manufacture and distribution of contraband tobacco in collaboration with its law enforcement partners.

The government recently announced that it was establishing a new RCMP Anti-Contraband Force comprised of 50 officers. The RCMP is currently finalizing its implementation plan for this force, which is expected to be fully staffed and operational by the fall of 2013.

[English]

We do not comment on deployment numbers or the makeup of the Anti-Contraband Force, but we expect to deploy officers to areas that require an enhanced capacity to investigate organized crime and cross-border smuggling and to target unscrupulous tobacco growers and illicit manufacturers. The ACF will also establish a dedicated outreach team to engage tobacco growers and suppliers of raw materials used in the tobacco manufacturing process.

du tabac au Canada. Depuis son lancement en 2008, la GRC a déposé quelque 4 925 accusations et perturbé 66 groupes criminels organisés impliqués dans le marché du tabac de contrebande.

[Traduction]

Des organisations criminelles sont impliquées dans la production, la distribution et le trafic de tabac de contrebande et exploitent des communautés des Premières Nations. Dans ces dernières, le trafic de tabac illicite s'accompagne de violence et de tactiques d'intimidation.

Outre les points d'entrée canado-américains, la contrebande de tabac est très présente dans les régions frontalières de Cornwall et de Valleyfield, le plus gros de l'activité ayant lieu entre les points d'entrée, ce qui présente des difficultés particulières pour la GRC. En 2012, les produits du tabac saisis en cours d'expédition étaient transportés dans des voitures, des motoneiges, des véhicules tout terrain et des bateaux. Mais, selon la GRC, les contrebandiers utilisent aussi la voie aérienne et le service postal.

Cornwall, en Ontario, est l'une des régions au pays où la contrebande de tabac est la plus forte. C'est pourquoi la GRC fait partie de plusieurs groupes d'enquête conjoints avec des organismes partenaires. Elle travaille ainsi avec la Police mohawk d'Akwesasne, le ministère ontarien des Finances et l'Agence des services frontaliers du Canada, afin de lutter contre le crime organisé impliqué dans la contrebande de tabac et d'autres activités criminelles.

[Français]

En avril 2010, la GRC a mis sur pied l'unité mixte d'enquête sur le crime organisé, initiative anti-contrebande. Basé à Cornwall, ce groupe est chargé de cibler les organisations criminelles impliquées dans la production et la distribution de tabac de contrebande en collaboration avec ses partenaires d'application de la loi.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'il mettait en place un nouveau groupe de travail sur la lutte contre le tabac de contrebande de la GRC composé de 50 officiers. La GRC est en train de finaliser son plan de mise en vigueur pour ce groupe de travail qui devrait être entièrement doté et opérationnel d'ici la fin de l'automne 2013.

[Traduction]

Nous ne commentons pas le nombre d'effectifs ni la composition de ce groupe de travail, mais nous nous attendons à commettre des officiers aux régions qui nécessitent une capacité accrue pour mener des enquêtes sur le crime organisé et la contrebande ainsi que pour cibler les producteurs de tabac sans scrupules et les fabricants illicites. Le groupe de travail comptera également une équipe spécialement affectée à la sensibilisation des producteurs de tabac et des fournisseurs de matières brutes utilisées dans la fabrication de produits du tabac.

As I outlined, the RCMP works with other law enforcement partners on multiple fronts to address the problem of contraband tobacco.

Thank you again for inviting me to participate in these important hearings.

Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations, Canada Border Services Agency: Thank you, Mr. Chair and honourable senators, for the opportunity to provide testimony in your consideration of Bill S-16. I would like to begin by noting that while the specific amendments to the Criminal Code proposed in Bill S-16 will have minimal impact on the daily activities of the agency, we are supportive of the bill's intent to signal the seriousness of trafficking in contraband tobacco.

[*Translation*]

The contraband tobacco market is a lucrative one, and activities to disrupt and prevent the flow of illicit goods from entering the country require active participation with partners, both at home and abroad. The CBSA works with other government departments, law enforcement agencies, international organizations and foreign governments on operational and analytical issues related to organized crime and contraband criminal markets.

Of our many partners, the Agency works daily with the RCMP and the U.S. Customs and Border Protection on enforcement matters. The cooperation and collaboration between our various organizations is longstanding and go well beyond tobacco issues.

[*English*]

Together with our U.S. partners, the CBSA and the RCMP participate in Integrated Border Enforcement Teams. There are 15 IBET teams that work in 24 locations to enhance the integrity and security of the Canada-U.S. border. They do this by understanding the capabilities, intentions, vulnerabilities and limitations of organized criminal networks and applying that intelligence to disrupt them and their supply chains.

Disrupting criminal networks that engage in the cross-border movement of illicit tobacco is dependent on solid information and intelligence. The illicit cigarette market in Canada has changed since the 1990s, when the majority of the contraband market consisted of duty free and exported Canadian cigarettes. Currently, the market in Canada is comprised of illicitly manufactured native brand cigarettes that are transported by land, as well as Chinese and other international brands of tobacco products entering Canada through postal, marine and air modes.

Comme je viens de l'expliquer, la GRC collabore avec d'autres partenaires d'application de la loi sur plusieurs fronts afin de s'attaquer à la contrebande du tabac.

Merci encore de m'avoir invité à prendre la parole devant vous.

Geoff Leckey, directeur général, Direction des opérations de l'exécution de la loi et du renseignement, Agence des services frontaliers du Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de me donner l'occasion de témoigner devant vous pour éclairer votre étude du projet de loi S-16. Tout d'abord, je tiens à mentionner que, même si les modifications précises au Code criminel qui sont proposées dans le projet de loi S-16 auront peu de répercussions sur les activités quotidiennes de l'agence, nous appuyons l'objectif du projet de loi, qui vise à souligner l'ampleur du problème de la contrebande des produits du tabac.

[*Français*]

Le marché du tabac de contrebande est très lucratif et les activités visant à entraver et à empêcher la circulation et l'entrée au pays des marchandises illicites nécessite une participation active des partenaires, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger. L'ASFC collabore avec d'autres ministères, organismes d'exécution de la loi, organisations internationales et gouvernements étrangers sur des questions opérationnelles et analytiques relatives au crime organisé et aux marchés criminels de la contrebande.

Parmi ces nombreux partenaires, l'agence collabore quotidiennement avec la GRC et le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis sur des questions d'exécution de la loi. La coopération et la collaboration entre nos divers organismes sont établies depuis longtemps et elles vont bien au-delà des questions liées au tabac.

[*Traduction*]

De concert avec nos partenaires américains, l'ASFC et la GRC font partie des équipes intégrées de la police des frontières, ou EIPF. Ensemble, 15 EIPF travaillent à 24 emplacements afin d'améliorer le niveau d'intégrité et de sécurité de la frontière canado-américaine. Pour y parvenir, elles doivent comprendre les capacités, les intentions, les vulnérabilités et les limites des réseaux criminels et utiliser le renseignement disponible afin de perturber les réseaux et la chaîne d'approvisionnement.

Le démantèlement des réseaux criminels qui sont impliqués dans le mouvement transfrontalier du tabac illicite dépend d'informations et de renseignements fiables. Le marché illicite des cigarettes au Canada a changé depuis les années 1990, lorsque la majorité du marché de la contrebande consistait en des cigarettes en franchise de droits et des cigarettes canadiennes exportées. Actuellement, le marché au Canada consiste en des cigarettes de marques autochtones fabriquées illicitement qui sont transportées par voie terrestre ainsi que des produits du tabac de différentes marques chinoises et d'autres marques étrangères qui entrent au Canada par voie postale, maritime ou aérienne.

[Translation]

The CBSA maintains a robust and comprehensive Intelligence Program, which contributes to, and is informed by, the broader intelligence community. This allows for timely, accurate and relevant information in support of our enforcement activities. Information and intelligence, while necessary, are not in and of themselves sufficient for effective border enforcement.

The agency also relies on a combination of officer training and technology to intercept illicit goods, including tobacco products, before they get across the border.

[English]

For example, the CBSA uses large-scale imagery equipment to inspect marine containers and transport trucks and provides its front-line officers with counterfeit detection kits for a quick determination in the field as to whether a tobacco product is counterfeit.

[Translation]

From January 2012 to March 2013, the CBSA made approximately 3,000 tobacco seizures totalling over 30,000 cartons of cigarettes, 164 kilograms of cigars and 2,800 kilograms of other tobacco products such as chewing tobacco and snuff.

[English]

The CBSA recognizes the challenges associated with the cross-border movement of contraband tobacco and the need for a multidisciplinary approach to combat it. We will continue to leverage all resources available to us to identify and interdict contraband tobacco at the border.

I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you. We will begin questions with the Senator Fraser, Deputy Chair of the Committee.

Senator Fraser: Mr. Leckey, is your activity in this regard confined to the formal border crossing posts, or do you get involved with operations on the St. Lawrence River, for example?

Mr. Leckey: The authority of the CBSA, with one exception, is limited to the border.

Senator Fraser: It is at the border but is it always at formal border posts?

Mr. Leckey: Yes. The RCMP has jurisdiction between ports of entry. The one exception I was going to mention is our involvement with colleagues in the police services in what we call “controlled deliveries.” That is when an illicit shipment is knowingly allowed to proceed inland for the purpose of identifying the intended recipient of the delivery.

[Français]

L'ASFC a mis en place un programme du renseignement solide et complet auquel la collectivité élargie du renseignement participe et dont elle bénéficie. Ceci permet d'appuyer nos activités en matière d'exécution de la loi, grâce à des renseignements opportuns, exacts et approfondis. Bien que les informations et les renseignements soient nécessaires, ils ne suffisent pas en soi à assurer une exécution de la loi efficace à la frontière.

L'agence compte sur un agencement de formation des agents et de technologie afin d'empêcher les marchandises illicites, y compris les produits du tabac, de traverser la frontière.

[Traduction]

Par exemple, l'ASFC utilise de l'équipement d'imagerie de grande envergure pour inspecter les conteneurs maritimes et les camions de transport et elle fournit à ses agents de première ligne des trousseaux de détection de la contrefaçon afin qu'ils puissent déterminer rapidement, sur place, si un produit du tabac est contrefait ou pas.

[Français]

De janvier 2012 à mars 2013, l'ASFC a effectué environ 3 000 saisies de tabac totalisant plus de 30 000 cartouches de cigarettes, 164 kilos de cigares et 2 800 kilos d'autres produits du tabac comme le tabac à mâcher et le tabac à priser.

[Traduction]

L'ASFC reconnaît les défis liés au mouvement transfrontalier du tabac de contrebande, ainsi que la nécessité d'adopter une approche multidisciplinaire afin de lutter contre de telles activités. Nous continuerons de miser sur toutes les ressources à notre disposition afin de savoir reconnaître le tabac de contrebande à la frontière et de l'empêcher d'entrer.

Je serai ravi de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie. Commençons la ronde de questions par la sénatrice Fraser, vice-présidente du comité.

La sénatrice Fraser : M. Leckey, votre travail dans ce dossier vise-t-il exclusivement les postes frontaliers officiels ou prenez-vous aussi part aux activités menées sur le Saint-Laurent, par exemple?

M. Leckey : À une exception près, l'autorité de l'Agence des services frontaliers du Canada se limite à la frontière.

La sénatrice Fraser : La frontière, d'accord, mais est-ce toujours aux postes frontaliers officiels?

M. Leckey : Oui. Les zones qui séparent les points d'entrée relèvent plutôt de la GRC. La seule exception concerne notre collaboration avec des policiers pour ce que nous appelons des « livraisons contrôlées », c'est-à-dire le fait de laisser sciemment une cargaison de produits illicites franchir la frontière dans le but d'identifier son destinataire.

Senator Fraser: It is a case of catching the bigger fish.

We heard yesterday, and we have heard again from you this morning, about the sustained efforts to build cooperation among the different police forces. How well is that succeeding? What are the problems? It is not easy to get different institutions to cooperate and to work together. What difficulties arise?

[Translation]

Mr. Poudrier: We have had effective partnerships in place for years that have been very successful. In Montreal, for instance, we have brought municipal and provincial partners into partnerships with the Kanawake police, the RCMP, and the SQ. In Cornwall, there are joint task forces working together on dealing with contraband and the criminal activity around contraband tobacco.

These teams have been quite successful in the past few years. We think this new initiative by the Anti-Contraband Force will support and enhance our effectiveness at identifying and neutralizing organized crime around contraband tobacco.

Senator Fraser: In terms of daily operations, do the different forces have procedural rules that they have had to adjust because not everyone was being treated the same way? I am trying to understand how this works in the day-to-day. I am not a police officer, so I do not know.

Mr. Poudrier: In partnerships like this, each police force is sure to have its own way of doing things. The important thing is that they exchange information and are able to possibly apply a number of provincial, municipal and federal laws at the same time, which helps us to be more effective when dealing with smugglers. Each police force and each group involved makes an important contribution to the team, which enhances our ability to and effectiveness at controlling and reducing the threat of organized crime.

Senator Fraser: One last question. What aspect of this specific bill is going to be of use to you?

Mr. Poudrier: In terms of the new bill?

Senator Fraser: Yes.

Mr. Poudrier: Not a lot will change in terms of the investigations. It is just an additional tool for the prosecution team. This might help us establish longer-term investigations that could be effective in fighting organized crime. However, generally speaking, the investigation techniques will change very little, if at all. This is an extra tool for Justice Canada's team of investigators and lawyers.

La sénatrice Fraser : L'objectif, c'est d'attraper le plus gros des deux poissons.

Il a été question, hier et encore ce matin, dans votre témoignage, des efforts soutenus destinés à resserrer la coopération entre les diverses forces policières. Les résultats sont-ils conformes aux attentes? Quels sont les problèmes? Après tout, ce n'est pas facile de faire collaborer et coopérer divers organismes. Quelles sont les difficultés rencontrées?

[Français]

M. Poudrier : Nous avons déjà des partenariats efficaces qui sont en place depuis plusieurs années et qui connaissent beaucoup de succès. À Montréal, par exemple, on a impliqué des partenariats avec la police de Kanawake, la GRC, la SQ, les partenaires municipaux et provinciaux. À Cornwall, il y aussi des *joint task forces* qui travaillent ensemble pour contrer la contrebande et la criminalité associée à la contrebande du tabac.

Ces effectifs ont connu beaucoup de succès dans les dernières années. On pense que cette nouvelle initiative de la force anti-contrebande viendra appuyer et augmenter notre efficacité à identifier et neutraliser le crime organisé impliqué dans la contrebande du tabac.

La sénatrice Fraser : Au niveau du fonctionnement quotidien, est-ce que les différentes forces ont des règles de procédure qu'elles ont dû ajuster parce que ce n'est pas exactement la même chose pour tout le monde? J'essaie de comprendre comment cela marche sur le terrain quotidiennement. Comme je ne suis pas policière, je ne le sais pas.

M. Poudrier : Dans des opérations de partenariat comme cela, il est certain que chacun des services policiers a ses propres façons de procéder. Ce qui est important ici, c'est l'échange de renseignements et d'être capable d'appliquer possiblement plusieurs lois de niveau provincial, municipal et fédéral en même temps, ce qui nous permet d'augmenter notre efficacité face aux contrebandiers. Chacune des forces policières et chacun des groupes impliqués apporte une contribution importante à l'équipe, ce qui fait que nous augmentons notre capacité et notre efficacité à contrôler et réduire la menace que représente le crime organisé.

La sénatrice Fraser : Une dernière question. Dans ce projet de loi précis, quel est l'élément qui va être utile pour vous?

M. Poudrier : Au niveau du nouveau projet de loi?

La sénatrice Fraser : Oui.

M. Poudrier : Il n'y aura pas beaucoup de changements au niveau des enquêtes. C'est seulement un outil supplémentaire pour l'équipe chargée des poursuites judiciaires. Cela va nous permettre peut-être d'établir des enquêtes à plus long terme, de plus longue haleine, qui pourraient être efficaces contre le crime organisé. Mais de façon générale, les techniques d'enquête ne changeront pas ou très peu. C'est un outil supplémentaire à la portée de l'équipe des enquêteurs et des avocats du ministère de la Justice.

Senator Fraser: Someone suggested to us that it would benefit the provincial and municipal police forces to have something in the Criminal Code because the Excise Act is strictly federal. Will this help?

Mr. Poudrier: Yes, absolutely. I do not want to speak for my provincial and municipal colleagues, because at the RCMP we already have this authority under the Excise Act, which is not the case for the provincial and municipal police forces. So, for them, it is certainly beneficial.

[English]

Senator White: My question will focus on whether or not this legislation will assist us when it comes to proceeds of crime investigations. You talk about longer-term investigation but also the opportunity for us to seize assets — because they will have Criminal Code convictions under the proceeds of crime legislation — and lay other charges, if necessary, as a result of proceeds of crime. Do you see that as being helpful as well?

[Translation]

Mr. Poudrier: You are absolutely right. In order to apply proceeds of crime provisions, a change to the Criminal Code would be very helpful.

[English]

Senator White: Would a conviction allow us to look at whether or not someone could be charged under criminal organized crime charges if convicted under this offence? Would that have been true under the Excise Act, or will it be true in the future?

[Translation]

Mr. Poudrier: For the first part of your question, you are right. This will support evidence for criminal organized crime charges under the Criminal Code, because that is the type of investigation the team will focus on, longer-term investigations, the kind we refer to as project-status investigations. A number of investigative methods will be introduced for gathering enough evidence to lay charges under the Criminal Code.

Senator Joyal: Welcome. I have a number of questions for each of you. Mr. Poudrier, I have had a chance to go over your group's annual reports since 2008. I have the ones from 2008 and 2009 as well. I have the one from 2011 in particular, entitled on page 30, Priority 6 "Contribute to the development of legislative and regulatory tools." Does that say anything to you? It is your August 2011 report entitled, *Contraband Tobacco Enforcement Strategy*.

Mr. Poudrier: Okay, I must have a copy with me. However, that report was drafted before I arrived.

La sénatrice Fraser : Quelqu'un nous avait suggéré que, pour les forces policières des provinces ou des municipalités, il serait utile d'avoir quelque chose dans le Code criminel, parce que la Loi sur l'accise n'est que fédérale. Est-ce que ceci va aider?

M. Poudrier : Oui, absolument. Je ne veux pas parler pour mes collègues des échelons provinciaux et municipaux, car à la GRC nous avons déjà cette autorité en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, ce qui n'est pas le cas pour les policiers provinciaux et municipaux. Donc évidemment, pour eux, c'est un avantage, certainement.

[Traduction]

Le sénateur White : Ma question vise à déterminer si, oui ou non, le projet de loi apportera quelque chose aux enquêtes relatives aux produits de la criminalité. Vous évoquez les enquêtes à plus long terme, mais aussi la possibilité de saisir les actifs — puisque les dispositions concernant les produits de la criminalité entraîneraient des condamnations au titre du Code criminel — et de déposer, au besoin, d'autres accusations fondées sur les produits de la criminalité. Selon vous, est-ce aussi utile?

[Français]

M. Poudrier : Absolument, vous avez tout à fait raison. Pour appliquer les dispositions concernant les produits de la criminalité, une modification au Code criminel sera très efficace.

[Traduction]

Le sénateur White : Si une personne était jugée coupable de cette infraction, pourrait-on porter contre elle des accusations criminelles pour crime organisé? La Loi sur l'accise aurait-elle permis de le faire? Pourra-t-on un jour le faire?

[Français]

M. Poudrier : Pour la première partie de la question, vous avez raison; oui, cela appuiera des éléments de preuve pour les associations à des organisations criminelles dans le Code criminel, car c'est le genre d'enquête que l'équipe va cibler, les enquêtes à plus long terme, des enquêtes qu'on appelle de type projet. Plusieurs méthodes d'enquête seront mises de l'avant pour recueillir les éléments de preuve nécessaires pour fonder les accusations selon le Code criminel.

Le sénateur Joyal : Bienvenue, messieurs. J'ai plusieurs questions pour chacun d'entre vous. Monsieur Poudrier, j'ai eu l'occasion de parcourir les rapports annuels de votre groupe depuis 2008. J'ai celui de 2008, de 2009 également; j'ai celui de 2011 en particulier, qui est intitulé, à la page 27, priorité 6, « contribution à la mise au point d'instruments législatifs et réglementaires ». Est-ce que cela vous rappelle quelque chose? C'est votre rapport d'août 2011 intitulé *Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande*.

M. Poudrier : D'accord, je dois avoir une copie avec moi; cependant cela date d'avant mon arrivée.

Senator Joyal: I can ask the clerk to get you a copy. I am familiar with the content of the report. I have been reviewing these annual reports ever since you have been issuing them, since the strategy was formulated in 2008. From what I read, none of these reports include specific recommendations calling on Parliament or the government to amend the penal code the way this bill does. That surprised me because I thought who better than the RCMP or your unit to make this recommendation, since you are the ones in charge of the fight against contraband tobacco?

Were you involved in the preliminary stages of drafting the bill before us, since your annual reports make no mention of this specific request to serve you better?

Mr. Poudrier: I would like to clarify, senator, that the memorandum to Cabinet was an initiative led by public safety and that our involvement in this initiative centred on developing law enforcement options.

Senator Joyal: But you did not previously recommend such an initiative. That is what I am trying to understand. This does not seem to be coming from you. The request to amend the penal code does not seem to be coming from the RCMP unit responsible for the fight against contraband tobacco. Am I wrong?

Mr. Poudrier: It is possible that this was left out of the strategy report. Unfortunately, I do not have an answer for you on this or any further explanation.

Senator Joyal: The March 2013 announcement at introduction of this bill mentions — and a number of your colleagues mentioned this as well — that there will be a unit comprised of 50 more RCMP officers.

Again, I did not find any recommendation in your annual reports about the lack of officers specifically assigned to this fight against contraband tobacco. How is it that you are suddenly getting 50 more officers under your charge? Is this manna from heaven or is it part of the recommendations you made but did not specifically include in your annual reports? Again, I did not find any recommendations in your annual reports.

Mr. Poudrier: First of all, senator, it is not customary for the RCMP to ask for additional funds or resources. The RCMP is committed to the appropriate and more strategic use of current employees, and to their reassignment.

Senator Joyal: Therefore, these new officers will come from within the RCMP?

Mr. Poudrier: They are not new officers.

Le sénateur Joyal : Je peux demander à la greffière de vous le remettre, je connais le contenu du rapport. J'ai revu ces rapports annuels depuis que vous les émettez, depuis la formation de la stratégie en 2008. Je n'ai trouvé dans aucun de ces rapports des recommandations spécifiques demandant au Parlement ou au gouvernement d'amender le Code pénal comme le fait le projet de loi actuel. Cela m'a étonné, car je me suis dit : qui a pu, mieux que la Gendarmerie royale ou votre unité, faire cette recommandation, puisque vous êtes ceux qui sont chargés de lutter contre le tabac de contrebande?

Est-ce que vous avez été impliqué dans les démarches préliminaires pour élaborer le projet de loi que nous avons devant nous, puisque vos rapports annuels ne mentionnent pas cette demande précise pour mieux vous outiller?

M. Poudrier : J'aimerais préciser tout d'abord, sénateur, que le mémoire adressé au Cabinet a été une initiative pilotée par la sécurité publique, et nous avons contribué à l'élaboration des options de l'application de la loi, d'où notre implication en ce qui concerne cette initiative.

Le sénateur Joyal : Mais vous n'avez pas recommandé antérieurement une telle initiative. C'est ce que j'essaie de comprendre; cela ne semble pas venir de vous, comme tel. La demande d'amendement au Code pénal ne semble pas venir de l'unité de la Gendarmerie royale du Canada responsable de la lutte contre le tabac de contrebande. Est-ce que je me trompe, oui ou non?

M. Poudrier : Il est possible que ce ne soit pas indiqué dans le rapport de stratégie. Malheureusement, je n'ai pas de réponse à vous donner à ce sujet ni d'explication plus précise à ce niveau.

Le sénateur Joyal : Dans l'annonce qui a été faite lors du dépôt de ce projet de loi, en mars 2013, on mentionne, et plusieurs de vos collègues l'ont mentionné aussi, qu'il y aura une unité supplémentaire de 50 officiers de plus de la Gendarmerie royale du Canada.

Encore une fois, je n'ai pas retrouvé dans vos rapports annuels une recommandation faisant valoir le manque de main d'œuvre, d'officiers précisément affectés à cette lutte contre le tabac de contrebande. Qu'est-ce qui fait que, tout à coup, vous recevez 50 officiers de plus, qui seront dorénavant sous votre responsabilité? Est-ce un cadeau du ciel ou est-ce que cela fait partie des recommandations que vouliez faire mais que vous n'avez pas incluses spécifiquement dans vos rapports annuels? Encore une fois, je ne les ai pas retrouvées dans vos rapports annuels.

M. Poudrier : Premièrement, monsieur le sénateur, il n'est pas dans les habitudes de la GRC de demander des fonds ou des ressources additionnelles. La GRC s'engage à utiliser de façon adéquate et plus stratégique, et à repositionner les effectifs actuels.

Le sénateur Joyal : Donc, vous allez prendre ces nouveaux officiers à l'intérieur?

M. Poudrier : Ce ne sont pas de nouveaux officiers.

Senator Joyal: No new officers are being added to the Force and officers are being reassigned internally?

Mr. Poudrier: It is a priority-based reassignment. It is up to the RCMP to make the best possible use of our officers, and to assign them to the fight against organized crime.

Senator Joyal: How many more officers will be added to your unit, and how many people are currently working with you in this unit? In other words, I am trying to understand what having 50 additional officers represents for you, unless this is secret information?

Mr. Poudrier: We had already determined today that we would not comment on the number of officers and their specific assignments. For operational reasons, I will not be answering the question.

[English]

Senator Batters: With the contraband tobacco busts in the last several years, could you give our committee examples of other things that have been seized in busts, such as drugs or guns?

[Translation]

Mr. Poudrier: Absolutely, I will check my notes for the exact number. For example — sorry, but the figures are available in English only. I will give an overview.

[English]

Project OSTONE commenced in 2011 and was initially focused on a group allegedly involved in the smuggling of contraband tobacco. As the investigation evolved, the police discovered other individuals who were involved in trafficking of all sorts of items — marijuana and firearms. Throughout this 12-month investigation, police from Canada and the U.S. worked both sides of the border. As a result of the investigation, 12 people from Cornwall and Akwesasne Mohawk territory faced 83 charges: activities of a criminal organization, possession of proceeds of crime, as well as offences related to the smuggling of contraband tobacco and trafficking of marijuana and firearms. In addition to these charges, the Ontario Ministry of Finance has laid an additional 115 charges under the Ontario Tobacco Tax Act. Among the items seized during the course of the investigation were 401 cases of contraband tobacco products and 11 pounds of marijuana.

This is a very nice example and indication of how the partners work together to tackle organized crime.

Senator Batters: Thank you very much. I appreciate that.

Senator Cordy: It seems that successive governments have been trying to do away with contraband tobacco, and yet the criminal element seems to always be a step ahead of us in determining how

Le sénateur Joyal : Ce ne sont pas des nouveaux qui s'ajoutent à la force globale, c'est une réaffectation à l'intérieur?

M. Poudrier : C'est une réaffectation selon la priorité, et c'est à la GRC de faire une meilleure utilisation possible de nos effectifs et de les diriger contre le crime organisé.

Le sénateur Joyal : Qu'est-ce que ça représente de plus par rapport à votre unité actuelle, combien il y a de personnes qui travaillent avec vous actuellement dans cette unité? En d'autres mots, j'essaie de comprendre l'importance de ce 50 officiers de plus représente pour vous, à moins que ce ne soit un secret?

M. Poudrier : On avait déterminé aujourd'hui qu'on ne parlerait pas de nombre d'officiers et spécifiquement de leur position. Si vous permettez, pour des raisons opérationnelles, je vais m'abstenir.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Des saisies de tabac de contrebande ont été effectuées au cours des dernières années. Pourriez-vous donner au comité des exemples d'autres produits ayant été saisis, comme de la drogue ou des armes à feu?

[Français]

M. Poudrier : Absolument, je vais me référer à mes notes pour avoir le nombre exact. Comme exemple, désolé, elles sont disponibles en anglais seulement. Je vais vous donner une vue générale.

[Traduction]

Le projet OSTONE a débuté en 2011 et portait initialement sur un groupe supposément impliqué dans la contrebande de tabac. Au fur et à mesure que l'enquête progressait, la police a découvert que d'autres personnes étaient également impliquées dans divers trafics — marihuana et armes à feu. Tout au long de cette enquête de 12 mois, les agents de la police canadienne et américaine ont travaillé en collaboration des deux côtés de la frontière. À la suite de cette enquête, 12 personnes de Cornwall et du territoire mohawk d'Akwesasne font face à 83 accusations pour des infractions telles que participation à des activités d'une organisation criminelle et possession de produits de la criminalité, ainsi que pour des infractions liées à la contrebande de tabac et au trafic d'armes et de marihuana. En plus de ces accusations, le ministère des Finances de l'Ontario a porté 115 accusations supplémentaires en vertu de la Loi ontarienne de la taxe sur le tabac. Parmi les articles saisis pendant le déroulement de l'enquête se trouvent 401 caisses de produits de tabac de contrebande et 11 livres de marihuana.

Voilà un excellent exemple de collaboration à la lutte contre le crime organisé.

La sénatrice Batters : Merci beaucoup.

La sénatrice Cordy : J'ai l'impression que, bien que les gouvernements successifs aient tenté de mettre un terme à la contrebande de tabac, les criminels organisés ont toujours une

they can get around the laws that we bring in. I think senators, regardless of political party, are interested in doing away with contraband tobacco because it is a serious threat.

Do mandatory minimums work? When I asked this question of a department official earlier, their comment was that the deterrent effect is speculative. Will mandatory minimums work in stopping contraband tobacco?

Mr. Bhupsingh: We certainly hope that they will. I do not have a specific answer. I do not have the studies before me that would show that in jurisdictions where mandatory minimums are used there is a deterrence effect in terms of what they are trying to stop. I do not have anything that would proactively suggest that.

We are moving forward with mandatory minimums with this. We think it is part of a solution in terms of a broader perspective of trying to address contraband tobacco but with a nexus to organized crime. We think it is a serious problem.

Organized crime, as you mentioned, is very flexible and adaptable; it is agile. In order to stop organized crime, we need as many measures as possible to address the issue.

With respect to mandatory minimums, we think that contraband tobacco has health issue implications, economic implications, and I think having mandatory minimums addresses the seriousness of the crime.

Senator Cordy: We have no witnesses before us from Health Canada, but perhaps you can answer this question. Certainly, television ads to reduce regular tobacco smoking have been fairly effective. It is not down to zero and I am not sure it ever will be, but they have been effective, other than with young girls, and that number seems to be increasing.

I am not sure that people realize what is in contraband tobacco. As Senator White said earlier, it is different than in the late 1980s. It is not manufactured by a tobacco company — not to say that would make it good tobacco. Nonetheless, contraband tobacco, when you look at what is in it, is disgusting. Has there been any thought of doing a program, television or print ad to let Canadians know what contraband tobacco contains?

Mr. Bhupsingh: In the past we have had awareness campaigns about the problems with contraband tobacco and its nexus with organized crime. We know the health impacts of tobacco in general. To underline your point, yes, we are finding that the

longueur d'avance et savent comment contourner les lois que nous adoptons. Je crois que, toutes allégeances confondues, les sénateurs aimeraient qu'on élimine la contrebande des produits du tabac, car elle représente une grave menace.

Les peines minimales obligatoires sont-elles efficaces? Lorsque j'ai posé cette question précédemment à un fonctionnaire, on m'a répondu que l'effet de dissuasion n'était qu'hypothétique. L'imposition de peines minimales obligatoires permettra-t-elle de mettre un terme à la contrebande de tabac?

M. Bhupsingh : En tout cas, nous l'espérons. Je n'ai pas de réponse précise. Je n'ai pas d'étude qui montre que les peines minimales obligatoires, là où elles sont en vigueur, ont un quelconque effet dissuasif. Je n'ai aucune preuve tangible à cet effet.

Le projet de loi ira dans le sens de l'imposition de peines minimales obligatoires. Il s'agit, à notre avis, d'un élément de solution pour lutter contre la contrebande de tabac en ciblant le crime organisé. Nous estimons que c'est un grave problème.

Comme vous l'avez dit, le crime organisé est un modèle très souple et polyvalent; il a une grande capacité d'adaptation. Pour y mettre un terme, il faut pouvoir compter sur toutes les mesures possibles.

En ce qui a trait aux peines minimales obligatoires, nous sommes d'avis que le tabac de contrebande pose un risque pour la santé et a des implications financières. Je crois que l'imposition de peines minimales obligatoires serait une action à la mesure de la gravité du crime commis.

La sénatrice Cordy : Nous n'avons aucun témoin travaillant à Santé Canada, mais peut-être pourriez-vous répondre à une question. De toute évidence, les publicités télévisées destinées à réduire la consommation habituelle de tabac sont assez efficaces. Elles n'ont pas complètement éliminé cette consommation et je doute qu'elles le fassent un jour, mais elles ont été efficaces, sauf auprès des jeunes filles, dont la consommation semble être en hausse.

Je ne suis pas certaine que les gens ont conscience de ce que contient le tabac de contrebande. Comme l'a dit le sénateur White, tout à l'heure, la situation n'est plus ce qu'elle était dans les années 1980. Ces produits ne sont plus fabriqués par une société productrice de tabac, ce qui ne veut pas dire pour autant que le fait d'être produit par ces sociétés en ferait du bon tabac. Quoi qu'il en soit, le tabac de contrebande, lorsqu'on sait ce qu'il contient, c'est dégoûtant. A-t-on envisagé de diffuser une émission ou de faire passer une publicité à la télévision ou dans les journaux pour faire savoir aux Canadiens ce que contient le tabac de contrebande?

M. Bhupsingh : Par le passé, nous avons mené des campagnes de sensibilisation à propos des problèmes associés aux produits de tabac de contrebande et de l'association de ces produits avec le crime organisé. Nous connaissons les dangers du tabac pour la

grade of contraband tobacco is not what people would expect it to be, and mixed in with that are all sorts of other substances that I do not think the average Canadian necessarily knows about.

On a go-forward basis, yes, part of the solution is not only dealing with the criminality or law enforcement issue. There is an awareness component to this, especially with our youth. Going forward, I would like to think that some sort of awareness about the dangers of contraband tobacco should be highlighted.

Senator Cordy: Perhaps if people knew there were rat and mouse droppings in these contraband cigarettes they might think twice.

I wonder, too, about the alcohol and tobacco section of CBSA's Laboratory and Scientific Services Directorate. You talk about isolating the origin and potential links to specific countries and manufacturers to allow for more effective targeting. Where is most of the contraband tobacco? I would have thought it would be Canada, the United States. Are other countries sending it to Canada?

Mr. Leckey: Yes. Another component of the contraband tobacco problem in Canada involves large amounts of counterfeit and contraband cigarettes being imported by container load from countries such as China.

Senator Cordy: I did not realize that.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you to our three guests. My first question is for Mr. Poudrier. I believe you mentioned that, in the absence of support from certain communities on the reserves, you nevertheless have the support of the Akwesasne and Kahnawake police services.

Have you managed to identify who is involved in contraband smuggling, in Akwesasne for example? You have the support of the police services. Have you been able to identify who is involved?

Mr. Poudrier: As mentioned in our 2008 report and the contraband tobacco enforcement strategy, for the past three years, and since the strategy was implemented in 2008, we have disrupted 66 criminal organizations.

This tells us that there has been an exchange of intelligence and remarkable information resulting in the identification and disruption of these organizations. There has been significant progress at this level. By continuing with our effective partnerships, and also adding the Anti-Contraband Force, we are building on the strong foundation and the solid partnerships, which will increase our capacity to deal with organized crime.

Senator Dagenais: You also spoke about the success of your seizure activities. Can you tell us about the amount of contraband cigarettes seized in comparison to the amount on the market? Can we talk about a percentage at this point?

santé. Comme vous l'avez dit, la qualité des produits de tabac de contrebande, en effet, ne correspond pas aux attentes des gens. On y retrouve toutes sortes d'autres substances et, à mon avis, les Canadiens ordinaires n'en ont pas nécessairement conscience.

En partie, la solution consistera effectivement à ne pas se concentrer exclusivement sur la répression de la criminalité ou l'application de la loi. Un volet sensibilisation doit entrer en jeu, surtout auprès de nos jeunes. J'aimerais donc qu'il y ait une certaine sensibilisation aux dangers du tabac de contrebande.

La sénatrice Cordy : Peut-être que si les gens savaient que les cigarettes de contrebande contiennent des excréments de rat et de souris, ils y réfléchiraient deux fois avant d'en acheter.

Je me pose aussi des questions sur la section du Service des travaux scientifiques et de laboratoire qui s'intéresse à l'alcool et au tabac. Vous évoquez la possibilité d'isoler le lieu d'origine et liens potentiels des produits avec des pays ou des fabricants donnés, de manière à intervenir plus efficacement. Quelle est la principale source de tabac de contrebande? J'aurais imaginé que ce serait le Canada ou les États-Unis. Est-ce que des produits arrivent au Canada d'autres pays?

M. Leckey : Oui. Une autre facette du problème de la contrebande de tabac au Canada concerne les vastes quantités de cigarettes de contrefaçon et de contrebande qui sont importées à pleins conteneurs de pays comme la Chine.

La sénatrice Cordy : Je l'ignorais.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos trois invités. Ma première question s'adresse à M. Poudrier. Évidemment, je pense que vous l'avez mentionné, à défaut d'avoir l'appui de certaines communautés sur les réserves, vous avez quand même l'appui des services de police d'Akwesasne et de Kahnawake.

Maintenant, est-ce que vous avez réussi à identifier ceux qui font la contrebande de cigarettes, on peut parler entre autres d'Akwesasne? Vous aviez l'appui des corps de police. Avez-vous pu identifier ces gens-là?

M. Poudrier : Comme notre rapport de 2008 l'indique, comme la stratégie sur la lutte contre le tabac l'indique, depuis trois ans, depuis son entrée en vigueur en 2008, nous avons réussi à perturber 66 organisations criminelles.

Cela nous indique qu'il y a eu un travail d'échange d'intelligence et d'informations remarquables pour être capable d'identifier et de perturber ces organisations. Il y a donc eu une augmentation considérable à ce niveau. Si on continue nos partenariats efficaces et qu'on ajoute en surplus la force anti-contrebande, on ajoute déjà sur des assises, sur des bases solides, des partenariats solides pour augmenter notre capacité à faire face au crime organisé.

Le sénateur Dagenais : Vous avez aussi parlé du succès de vos saisies. Est-ce que vous êtes capable d'identifier le pourcentage de cigarettes de contrebande saisies par rapport à la mise en marché. Est-ce qu'on peut parler de pourcentage à ce moment?

Mr. Poudrier: Unfortunately, it is difficult to determine. The only statistics available on our strategy are the number of seizures since 2008, which declined until 2011. That is the only information I have at present.

[English]

Senator McIntyre: We have the Excise Act and now we have Bill S-16, an amendment to the Criminal Code calling for mandatory minimum sentences. On top of that, the Minister of Public Safety recently announced the 50-officer RCMP Anti-Contraband Tobacco Force.

As you have rightfully pointed out, no single agency can tackle this issue alone; cooperation among all agencies and departments of our American partners is essential to reduce the contraband tobacco market in Canada.

Apart from a public awareness campaign, are there other changes to laws, policies and enforcement measures that need to be made in order to wrestle the monster of contraband tobacco to the ground?

Mr. Bhup Singh: I will refer back to the point that Senator Cordy made, which is that organized crime is very, I would say, intelligent in the sense that it looks for gaps, so they are very flexible and agile. Now that we are potentially adding tools with respect to criminality on trafficking in contraband tobacco, I think we have a regime that will allow law enforcement to target where we think there is a problem with contraband tobacco, and that is with organized crime. That is what this particular bill is all about.

Outside of that, with other things that could be done, certainly there is awareness with the general public around the health aspect with respect to contraband tobacco. There may be other things; we will have to see how it evolves.

At Public Safety Canada, we have a task force that I mentioned in my opening comments. We have nine federal government departments, and we have discussions regularly with Aboriginal policing organizations and leadership, the provinces and the territories. As this issue evolves and we identify where the gaps are, we will come forward with other proposals.

Senator McIntyre: There is no question that we need the cooperation of the public to wrestle this problem.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much, gentlemen, for your very interesting presentations. I believe that the contraband trio has greatly contaminated the social and economic fabric of many communities, especially aboriginal communities. You said that the cooperation of the reserves' political leaders with law enforcement agencies is vital.

M. Poudrier : Malheureusement, c'est difficile de cibler. Les seules statistiques que l'on peut retenir de notre stratégie, ce sont les saisies qui sont répertoriées depuis 2008 qui indiquent une baisse des saisies depuis 2008 jusqu'à 2011. C'est la seule information que j'ai pour le moment.

[Traduction]

Le sénateur McIntyre : Il y a déjà la Loi sur l'accise et nous avons maintenant le projet de loi S-16, qui modifierait le Code criminel afin d'y inclure des peines minimales obligatoires. De surcroît, le ministre de la Sécurité publique a annoncé dernièrement la création du Groupe de travail sur la lutte contre le tabac de contrebande, composé de 50 agents de la GRC.

Comme vous l'avez dit à si juste titre, un seul organisme ne peut pas s'attaquer à lui seul à ce problème. Pour réduire le marché du tabac de contrebande au Canada, il faut absolument que nos agences et nos ministères collaborent entre eux et avec nos partenaires étatsuniens.

En plus de mener une campagne de sensibilisation de la population, faudrait-il modifier d'autres lois, politiques ou mesures d'application de la loi pour enrayer le fléau du tabac de contrebande?

M. Bhup Singh : Je reviens à ce qu'a dit la sénatrice Cordy, c'est-à-dire que le crime organisé est très, comment dire, ingénieux, en ce sens qu'il se concentre sur les failles. Il est donc très souple et a une grande capacité d'adaptation. Lorsqu'il y aura davantage d'outils pour lutter contre la criminalité associée au trafic de tabac de contrebande, comme il est proposé, je crois que nous aurons un régime qui permettra aux forces de l'ordre de cibler ce qui pose problème dans la contrebande de tabac, c'est-à-dire le crime organisé. C'est ce que cherche à accomplir ce projet de loi.

Y a-t-il autre chose à faire? On peut certainement sensibiliser la population en général sur les dangers du tabac de contrebande pour la santé. Il y a peut-être d'autres mesures envisageables, mais il faudra attendre de voir comment les choses évoluent.

À Sécurité publique Canada, nous avons un groupe de travail, que j'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire. Nous avons neuf ministères fédéraux et nous interagissons régulièrement avec des services policiers autochtones et leurs dirigeants, les provinces et les territoires. Au fur et à mesure que le dossier évoluera, nous repérerons les lacunes et formulerons d'autres propositions.

Le sénateur McIntyre : De toute évidence, si l'on veut lutter contre ce problème, il faut compter sur la collaboration de la population.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup, messieurs, pour vos mémoires qui sont très intéressants. Je pense que le trio de la contrebande a contaminé beaucoup le tissu social et économique de beaucoup de communautés, particulièrement les communautés autochtones. Vous avez dit que la collaboration était essentielle entre les pouvoirs politiques des réserves et les forces de loi.

I would like to go back to yesterday's presentation and the answers given by Chief David of Akwesasne. A senator asked him a question, and I was surprised to see that the chief's response was that he opposes this bill. When asked whether he would be open to major operations on his reserve if traffickers were known to be hiding there, he did not seem to be in agreement. That is what I was able to decipher.

How can we eradicate contraband if the reserve's political leader is opposed to the bill and to major operations? I am trying to understand what cooperation looks like and how we can succeed?

Mr. Poudrier: You are quite right. It is not easy. You realize that we discussed this a little earlier. We said that the tobacco market and industry are an important part of the economy on reserves. However, we can make progress by cutting off distribution, the distribution networks to reserves.

We can fight organized crime, which controls these broader networks. In that way, we can deal a serious blow to organized crime. If we reduce the percentage of the product headed to illegal manufacturers, it is difficult for them to manufacture the final product.

From what I understand, police services on reserve want to get rid of criminal organizations that benefit from or exploit their territories and geographic location. We have to take advantage of these elements.

Senator Boisvenu: Last question, Mr. Chair. I was surprised by the chief's statement that, in Canada, our officers deal with contraband tobacco whereas, in the United States, officers deal with contraband marijuana, as though contraband tobacco were secondary. When working with the Americans, do you feel that they are concerned with marijuana and you are concerned with tobacco?

Mr. Poudrier: No, my view is that the investigations target criminal organizations no matter the quantity transported across the border.

[English]

Senator Frum: We received a note from the Library of Parliament suggesting that since 2008-09, the RCMP has seized less contraband tobacco. Is that accurate? If so, how would you explain that?

[Translation]

Mr. Poudrier: Yes, absolutely, our figures have been dropping since 2009. It is difficult to explain. Seizures are declining, legitimate sales are increasing and smoking rates are stable. We believe that the investigate techniques used are effective, and that the contraband tobacco enforcement strategy is working.

J'aimerais revenir sur le mémoire du chef David hier, qui est le chef d'Akwesasne, et ses réponses. Un sénateur a posé une question à savoir, un, j'ai été surpris de voir que le chef s'oppose à ce projet de loi. Et à une réponse où on demandait s'il serait ouvert à des opérations d'envergure à sa réserve même si on savait qu'il y avait des contrebandiers qui s'y cachaient, il semblait en désaccord. C'est ce que je décode.

Comment on peut réussir à annihiler la contrebande si le pouvoir politique de la réserve s'oppose au projet de loi, s'oppose à des opérations d'envergure? J'essaie de comprendre où est la collaboration et comment on peut réussir.

M. Poudrier : Vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas facile. Vous comprendrez qu'on en a discuté un peu plus tôt. On a dit que le marché et l'industrie du tabac étaient une économie substantielle pour les réserves. Cependant, on peut toujours travailler vers l'avant en coupant les distributions, les réseaux de distribution vers les réserves.

On peut s'attaquer au crime organisé qui contrôle ces réseaux plus larges. De cette façon, on peut attaquer sévèrement le crime organisé. Si on coupe le pourcentage du produit qui se dirige vers les manufactures illégales, c'est difficile de manufacturer un produit final.

De ce que je comprends, c'est que les services de police sur les réserves sont tout à fait favorables à se débarrasser de l'élément du crime organisé qui profite ou exploite leurs territoires et leur situation géographique. Il faut donc prendre avantage de ces éléments.

Le sénateur Boisvenu : Dernière question, monsieur le président. Le chef a fait une déclaration qui m'a surpris lorsqu'il a affirmé qu'au Canada, nos officiers s'occupent de la contrebande de tabac et les officiers américains s'occupent de la contrebande de marijuana comme si pour les Américains, la contrebande de tabac était secondaire. Est-ce que c'est votre perception lorsque vous travaillez avec les Américains, qu'eux s'occupent de la marijuana et que vous, vous vous occupez du tabac?

M. Poudrier : Non, ma perception est que les enquêtes sont ciblées sur les organisations criminelles, peu importe la quantité qui est transigée au travers la frontière.

[Traduction]

La sénatrice Frum : Selon une note de la Bibliothèque du Parlement, les saisies de tabac de contrebande de la GRC seraient en baisse depuis 2008-2009. Est-ce exact et, si c'est le cas, comment expliqueriez-vous cette situation?

[Français]

M. Poudrier : Oui, absolument, nos statistiques sont en déclin depuis 2009, c'est difficile à expliquer. Les saisies sont en baisse, les ventes légitimes sont en hausse et le taux de tabagisme est stable. On pense que les techniques d'enquête utilisées sont efficaces et que la stratégie de lutte contre le tabac de contrebande fonctionne.

[English]

Mr. Leckey: If I might weigh in on the number of seizures that have recently been made, one reason for the decline is that there was a large spike in 2011 due to a major operation that seized 11 marine containers full of tobacco. It will be an exceptional year any time that happens, so that would partly explain why figures for cigarette seizures have been in decline since then.

I will give you our perspective, if you do not mind, for the last year. In 2011, the CBSA seized 35,000 kilograms of fine-cut tobacco. Fine-cut tobacco is what the illicit product is manufactured from. Last year, that quadrupled to 148,000 kilograms, and in the first three months of this year, we have seized 110,000 kilograms, which would put us on track for 440,000 kilograms this year. We are currently seeing a significant surge in seizures, which may or may not indicate the volume of importation of fine-cut tobacco.

The Chair: I have a question for the superintendent. In the federal budget this year, I think several million dollars are allocated to be spent over two years to hire additional First Nations police officers to focus on the contraband tobacco issue. Will that be aligned with your new team? How would you coordinate that effort?

Mr. Poudrier: Without going into further detail on the implementation plan, First Nations resources will be integrated with ours.

The Chair: How big a problem are smoke shacks in terms of the sale of contraband product? I see there are at least 350 so-called smoke shacks in Ontario and Quebec. How big a problem are they in terms of selling illicit or illegal products? What can you do about it, or is that a provincial matter? I see Manitoba has done something with respect to addressing that issue, but do you see this as a provincial responsibility?

Mr. Poudrier: It is tough for me to answer that question.

[Translation]

We need an approach that brings together all levels of government and all law enforcement services in order to come up with a viable, long-term solution in order to put an end to the sale of illicit tobacco on the market.

[English]

The Chair: You did not specifically respond to my question about the smoke shacks. Are they a big source of illicit product being sold to Canadians?

Mr. Poudrier: Yes.

[Traduction]

M. Leckey : Si je peux me permettre d'intervenir, l'une des raisons expliquant la diminution du nombre de saisies effectuées au cours des dernières années, c'est que les chiffres avaient bondi en 2011 étant donné qu'une vaste opération a permis de saisir 11 pleins conteneurs maritimes de tabac. Lorsqu'une telle situation se présente, les chiffres pour l'année concernée sont nécessairement exceptionnels. C'est, en partie, pourquoi les statistiques relatives aux saisies de cigarettes diminuent depuis.

Si vous n'avez pas d'objection, je vais vous expliquer comment nous voyons les choses pour la dernière année. En 2011, l'Agence des services frontaliers du Canada a saisi 35 000 kilogrammes de tabac haché fin. Le tabac haché fin, c'est ce qui sert à fabriquer les produits illicites. Or, l'an dernier, ce chiffre a quadruplé, atteignant 148 000 kilogrammes et, au cours des trois premiers mois de l'année, il a été de 110 000 kilogrammes. Selon la même logique, les saisies devraient donc atteindre 440 000 kilogrammes cette année. Nous constatons actuellement une forte hausse des saisies, une hausse qui pourrait ou non être attribuable au volume de tabac haché fin qui a été importé.

Le président : J'ai une question pour M. Poudrier. Dans le budget fédéral de cette année, je crois que plusieurs millions de dollars sont affectés, sur deux ans, à l'embauchage de policiers des Premières Nations qui s'occuperont exclusivement du problème du tabac de contrebande. Ces policiers collaboreront-ils avec votre nouvelle équipe? Comment concerteriez-vous ces efforts?

M. Poudrier : Sans entrer dans le détail du plan de mise en œuvre, je dirais que les ressources des Premières Nations seront intégrées aux nôtres.

Le président : Quelle est l'ampleur des conséquences de ce qu'on appelle les comptoirs à tabac sur la vente de produits de contrebande? Je vois qu'il y aurait au moins 350 de ces comptoirs en Ontario et au Québec. Quelle est l'ampleur des conséquences sur la vente de produits illicites? Que pouvez-vous y faire? Ou est-ce que cette question relève plutôt de l'ordre provincial? Je constate que le Manitoba cherche à régler le problème, mais s'agit-il, selon vous, d'une responsabilité provinciale?

M. Poudrier : C'est difficile pour moi de répondre à cette question.

[Français]

Nous avons besoin d'une approche regroupant tous les paliers de gouvernement et tous les services de police d'application de la loi, afin d'en venir à une solution viable à long terme pour mettre fin à la vente de tabac illégal sur le marché.

[Traduction]

Le président : Vous n'avez pas vraiment répondu à ma question sur les comptoirs à tabac. Vendent-ils beaucoup de produits illicites aux Canadiens?

M. Poudrier : Oui.

The Chair: With respect to the Cornwall border crossing and the change of the checkpoint off of the island onto the mainland, has that had a positive impact with respect to smuggling or any impact at all?

Mr. Poudrier: Our intelligence indicates that the route for smuggling has changed.

The Chair: I think the chief last night indicated it is more river transport now.

Mr. Poudrier: You are absolutely right.

The Chair: If the checkpoint is located in Massena rather than on the Canadian side, do you have concerns?

Mr. Poudrier: I would be speculating. The transportation mode would probably shift to other means of transportation.

Senator Fraser: My last question on the first round had to do with the ability of provincial and municipal police forces to act under the Excise Act. They cannot. However, is it not possible for the federal authorities to delegate the power to those police forces to act under the Excise Act?

[Translation]

Mr. Poudrier: I believe it is possible.

[English]

Mr. Bhupsingh: I am not sure. I would have to check with my justice colleagues to give you an answer.

Senator Fraser: I think it is.

Second, in Eastern Canada, clearly a great deal of this situation is bound up with Aboriginal reserves. How is the cooperation going between the non-Aboriginal and the Aboriginal police forces?

[Translation]

Mr. Poudrier: The police forces have an excellent relationship. We have officers, Peacekeepers, who have been assigned to CFSEU since 2002. They are responsible for enforcing the law and criminal offences in all territories. It is a development opportunity for our First Nations police who work under and in partnership with seasoned police officers of the RCMP, Sûreté du Québec, Ontario and municipal police forces. It is a group undertaking.

[English]

Senator White: Superintendent, you made reference to 66 criminal organizations. How many of those were involved in other criminal activities, such as drug trafficking, firearms trafficking as well as contraband tobacco?

Le président : En ce qui concerne le poste frontalier de Cornwall, est-ce que le déplacement du point de contrôle de l'île jusqu'à la terre ferme a eu des retombées positives ou quelque répercussion que ce soit sur le plan de la contrebande?

M. Poudrier : Selon les renseignements dont nous disposons, le tracé emprunté pour introduire les produits de contrebande au pays aurait changé.

Le président : Je crois que le chef, hier soir, a dit que les contrebandiers traversent davantage le fleuve.

M. Poudrier : Vous avez tout à fait raison.

Le président : Si le point de contrôle se trouvait à Massena plutôt que du côté canadien de la frontière, y verriez-vous un problème?

M. Poudrier : C'est un scénario hypothétique. Le moyen de transport utilisé changerait probablement.

La sénatrice Fraser : Ma dernière question au cours de la première série de questions concernait la capacité des services policiers provinciaux et municipaux d'intervenir au titre de la Loi sur l'accise. Ils n'ont pas le droit de le faire. Cependant, serait-il possible aux autorités fédérales de leur déléguer les pouvoirs nécessaires pour qu'ils puissent intervenir en vertu de la Loi sur l'accise?

[Français]

M. Poudrier : Je pense que c'est possible.

[Traduction]

M. Bhupsingh : Je n'en suis pas certain. Pour vous répondre, il faudrait que je consulte mes collègues du ministère de la Justice.

La sénatrice Fraser : Je crois que c'est possible.

Ensuite, dans l'Est du Canada, une bonne partie du problème met en cause les réserves autochtones. Comment se passe la coopération entre les services de police autochtones et non autochtones?

[Français]

M. Poudrier : La relation entre les corps policiers est excellente. Nous avons des agents, des Peacekeepers, qui sont présentement affectés à l'UMECO autochtone depuis 2002. Ils sont responsables de l'application de la loi et des infractions criminelles sur tous les territoires. C'est une opportunité de développement pour nos policiers des Premières Nations qui travaillent sous la gouverne et en partenariat avec des policiers chevronnés de la GRC, de la SQ, de l'Ontario et des policiers municipaux. Il s'agit d'un regroupement.

[Traduction]

Le sénateur White : M. Poudrier, vous avez mentionné 66 organisations criminelles. Combien d'entre elles s'adonnent à d'autres activités illicites, comme le trafic de stupéfiants ou d'armes à feu, en plus de la contrebande de tabac?

Mr. Poudrier: I do not have an exact number, but I would say that criminal organizations are involved in all sorts of commodities smuggling.

Senator White: My point is that this is not just tobacco.

Mr. Poudrier: Absolutely not.

Senator Joyal: Mr. Bhupsingh, at page 3 of your brief you mentioned that, taken together, these actions to reduce both the supply and demand of contraband tobacco.

[Translation]

This concerns the availability and, obviously, the consumption of tobacco. In your group, Mr. Poudrier, are there any officers assigned to suppressing the consumption of contraband tobacco, or do you focus instead on the arrival in Canada of contraband tobacco?

Mr. Poudrier: You are quite right.

Senator Joyal: Do you have any officers responsible for suppressing the consumption of contraband tobacco on the market?

Mr. Poudrier: I would say that it is the jurisdiction of the Department of Health.

Senator Joyal: Thus, it is the Department of Health that is responsible for this aspect of the general program?

Mr. Poudrier: With respect to consumption, yes.

[English]

Senator Joyal: Mr. Leckey, what is the link between the illegal drug traffic and tobacco traffic in your operation?

Mr. Leckey: It is our experience, speaking in general terms, that whenever an organized crime network operates a supply pipeline, they are very unlikely to restrict themselves to one illicit product. If they use it for tobacco, the same pipeline will be used for drugs and guns.

Senator Batters: A little earlier, my colleague Senator Joyal was asking you some questions about where this particular initiative came from. This is more of a comment than a question. For your information, this particular initiative fulfills a specific promise that the Conservative Party made in the last election campaign. Coincidentally, that election happened two years ago today. In that election, the Canadian people awarded the Conservative government a majority government, endorsing that election platform. That is where that came from at that time.

The Chair: Thank you for that, Senator Batters.

[Translation]

Senator Boisvenu: Is tobacco grown on aboriginal reserves?

M. Poudrier : Je n'ai pas le chiffre exact, mais je dirais que les activités de contrebande des organisations criminelles concernent toutes sortes de produits.

Le sénateur White : Ce que je cherche à faire ressortir, c'est qu'il n'y a pas que le tabac.

M. Poudrier : C'est tout à fait exact.

Le sénateur Joyal : M. Bhupsingh, à la page 3 de votre mémoire, on lit que, prises ensemble, ces mesures visent la réduction de l'offre et de la demande de tabac de contrebande.

[Français]

Cela concerne la disponibilité et, évidemment, la consommation. Y a-t-il dans votre groupe, monsieur Poudrier, des agents affectés à réprimer la consommation de tabac de contrebande ou êtes-vous plutôt orientés vers l'arrivée de tabac de contrebande au Canada?

M. Poudrier : Vous avez tout à fait raison.

Le sénateur Joyal : Il n'y a pas chez vous d'agents affectés à la répression de la consommation du tabac de contrebande dans le marché?

M. Poudrier : Je dirais que cela concerne plutôt le ministère de la Santé.

Le sénateur Joyal : C'est donc le ministère de la Santé qui serait responsable de cette partie du programme général?

M. Poudrier : Concernant la consommation, oui.

[Traduction]

Le sénateur Joyal : Monsieur Leckey, quel lien existe-t-il, selon vous, entre le trafic de stupéfiants et le trafic de tabac?

M. Leckey : Selon notre expérience et de manière générale, lorsqu'un réseau criminel organisé exploite un système d'approvisionnement, il est très peu probable qu'il se limite à un seul produit illicite. S'il utilise ce système pour importer du tabac, il s'en servira aussi pour faire venir de la drogue et des armes à feu.

La sénatrice Batters : Un peu plus tôt, le sénateur Joyal vous a posé des questions sur l'origine de cette initiative en particulier. J'ai un commentaire plus qu'une question. À titre d'information, cette initiative concrétise une promesse faite par le Parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale, qui, incidemment, s'est déroulée il y a deux ans. À l'issue de ces élections, les Canadiens ont octroyé au gouvernement conservateur un mandat majoritaire, endossant par le fait même sa plateforme électorale. Voilà l'origine de l'initiative.

Le président : Merci de cette précision, Mme Batters.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Cultive-t-on du tabac dans les réserves autochtones?

Mr. Poudrier: According to police information, there are tobacco fields on aboriginal reserves.

Senator Boisvenu: I read an American report on contraband tobacco. China is a rising producer as it exports tobacco, via Vancouver, to the United States, where it enters the aboriginal reserve and then makes its way to Canada. Is one of your concerns for the future that the supply of these goods will grow substantially?

Mr. Poudrier: Yes, it is a concern. However, to date, contraband tobacco predominantly comes from within Canada and from the United States. We are working closely with CBSA to develop strategies to neutralize imports at ports of entry. As Mr. Leckey mentioned, there were many seizures of containers of contraband tobacco in 2011.

[English]

The Chair: Thank you, gentlemen. We appreciate your assistance with our deliberations.

Our next witness is Superintendent Carson Pardy, Director of Operations for the Ontario Provincial Police East Region.

I appreciate your appearance here today. Do you have any opening comments you wish to make?

Superintendent Carson Pardy, Director of Operations, OPP East Region, Ontario Provincial Police: Yes, sir, if I may.

The Chair: Please proceed.

Mr. Pardy: Mr. Chair and committee members, it is my pleasure to appear before you today on behalf of Ontario Provincial Police Commissioner Chris Lewis. We are thankful for the opportunity to provide you with information about how the Ontario Provincial Police contributes to the efforts to control the manufacture, distribution and sale of contraband tobacco.

Contraband tobacco is, of course, closely linked to smuggling and organized crime; in fact, it is impossible to separate the three. Since these activities cross many jurisdictions, the fight against contraband tobacco, smuggling and organized crime requires effective partnerships on the part of all police services.

In 1996, the RCMP, the OPP and Revenue Canada, now known as Canada Revenue Agency, partnered to fight these types of crimes by forming the Cornwall Regional Task Force. A significant amount of contraband tobacco smuggling was taking place on the St. Lawrence River near Cornwall, and through the Akwesasne First Nation territory.

There was a period of a few years after 2000 when taxes on cigarettes were equalized on both sides of the border and smuggling dropped to almost nil. However, the problem quickly

M. Poudrier : Selon les informations policières, il y a actuellement des champs de tabac sur les réserves autochtones.

Le sénateur Boisvenu : J'ai lu un rapport américain sur la contrebande de tabac; un des producteurs en hausse est la Chine d'où le tabac est exporté, via Vancouver, aux États-Unis. Et aux États-Unis, il entre dans la réserve autochtone pour entrer ensuite au Canada. Est-ce une de vos préoccupations pour l'avenir que ces produits fassent l'objet d'une croissance marquée?

M. Poudrier : Oui, c'est une préoccupation. Cependant, jusqu'à maintenant, la prédominance de la contrebande du tabac provient davantage de l'interne au Canada et de nos voisins des États-Unis. On travaille en étroite collaboration avec CBSA pour développer des stratégies pour neutraliser les importations aux ports d'entrée. Comme M. Leckey l'a mentionné, en 2011, il y a eu d'importantes saisies de conteneurs de tabac de contrebande qui ont été faites.

[Traduction]

Le président : Messieurs, merci. Nous vous savons gré d'avoir alimenté nos délibérations.

Notre prochain témoin est le surintendant Carson Pardy, directeur des opérations pour la Région de l'Est de la Police provinciale de l'Ontario.

Je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Désirez-vous faire une déclaration préliminaire?

Surintendant Carson Pardy, directeur des opérations, Région de l'Est, Police provinciale de l'Ontario : Oui, s'il vous plaît.

Le président : Allez-y.

M. Pardy : Monsieur le président, membres du comité, je suis heureux de témoigner aujourd'hui au nom de Chris Lewis, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario. Nous vous savons gré de nous permettre de vous informer de ce que fait la Police provinciale de l'Ontario pour contribuer à la lutte contre la fabrication, la distribution et la vente de tabac de contrebande.

Le dossier du tabac de contrebande est, évidemment, étroitement lié à ceux de la contrebande et du crime organisé, au point même d'en être indissociable. Puisque ces activités concernent plusieurs instances à la fois, la conclusion de partenariats efficaces entre tous les services de police est essentielle à la lutte contre la contrebande de tabac, la contrebande en général et le crime organisé.

En 1996, la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et Revenu Canada, aujourd'hui devenu l'Agence du revenu du Canada, ont uni leurs forces afin de lutter contre les crimes de cet ordre en créant le Groupe de travail régional de Cornwall. En effet, une bonne partie du tabac de contrebande transitait par le fleuve Saint-Laurent, près de Cornwall, et par le territoire de la Première nation d'Akwesasne.

Pendant quelques années, après l'an 2000, les taxes sur les cigarettes ont été égalisées de part et d'autre de la frontière, de sorte que la contrebande a presque complètement cessé. Le

resurfaced when the tax break ended in Canada. By 2009, growing concerns about these activities motivated enforcement agencies to meet, discuss our concerns about public safety, and establish best practices for countering contraband tobacco and related criminal activity. In 2010, we expanded our policing partnership within the Cornwall Regional Task Force team, which now consists of officers from the RCMP, Ontario Provincial Police, Cornwall Community Police Service, the Ontario Ministry of Revenue and Canada Border Services Agency. Public Prosecution Services Canada and provincial prosecutions are also part of this team.

The Cornwall Regional Task Force is an effective joint forces operation. From 2008 to 2012, 36.2 per cent of all confiscated cartons of contraband tobacco nationwide were seized by RCMP and joint partners in the Cornwall area. During this same period, 28.7 per cent of all confiscated loose, fine-cut tobacco nationwide was seized in the Cornwall area.

Under current law, police services cannot conduct search and seizure of contraband tobacco unless Ministry of Revenue representatives are present. However, in 2011, much-needed changes to the provincial legislation gave police in Ontario the authority to directly seize illegal, unmarked tobacco if it is in plain view and to lay appropriate charges without Ministry of Revenue involvement. This change was important. It meant that a front-line officer with a sharp eye and good instincts could sometimes counteract this criminal activity during a routine traffic stop. New, more severe fine levels for possessing illegal cigarettes in Ontario were also introduced with the new legislation in 2011.

The current fine levels for possessing illegal cigarettes in Ontario are \$100 plus three times the tax for possessing up to 200 illegal cigarettes; \$250 plus three times the tax for possessing between 201 and 1,000 illegal cigarettes; and \$500 plus three times the tax for possessing between 1001 and 10,000 illegal cigarettes.

From the beginning of 2010 to present, OPP Highway Enforcement Teams have laid 265 charges for possession of contraband cigarettes under section 29(1) of the provincial Tobacco Tax Act. Over that same period, the OPP Highway Enforcement Teams have confiscated more than 100,000 cartons of contraband cigarettes.

The OPP recognizes that smuggling is linked with organized crime, which poses a serious threat to the safety and well-being of all Ontario citizens and visitors. Applying the principles of tactical priority setting, the OPP aligns its limited resources to proactively address criminal activities. Much of the enforcement

problème a toutefois rapidement refait surface quand les taxes ont augmenté de nouveau au Canada. En 2009, les préoccupations croissantes suscitées par les activités de contrebande ont poussé les organismes chargés de l'application de la loi à se réunir pour discuter de la sécurité publique et établir des pratiques exemplaires afin de lutter contre la contrebande de tabac et les activités criminelles connexes. En 2010, nous avons élargi notre partenariat pour le maintien de l'ordre au sein de l'équipe du Groupe de travail régional de Cornwall, qui comprend maintenant des membres de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario, du Service de police communautaire de Cornwall, du ministère du Revenu de l'Ontario et de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le Service des poursuites pénales du Canada et le service provincial des poursuites ont également des représentants au sein de cette équipe.

Le Groupe de travail régional de Cornwall assure des opérations policières conjointes efficaces. De 2008 à 2012, 36,2 p. 100 de tous les cartons de cigarettes de contrebande confisqués à l'échelle du pays ont été saisis par la GRC et ses partenaires dans la région de Cornwall. Au cours de la même période, 28,7 p. 100 de tout le tabac haché fin en vrac sur lequel on a mis la main à l'échelle du pays a été saisi dans la région de Cornwall également.

En vertu des lois actuelles, les services de police ne peuvent procéder à des perquisitions et à des saisies de tabac de contrebande qu'en présence de représentants du ministère du Revenu. En 2011, cependant, des modifications grandement nécessaires apportées aux lois provinciales ont donné à la police de l'Ontario le pouvoir de saisir directement le tabac illégal non marqué s'il est bien en vue et de porter les accusations appropriées sans l'intervention du ministère du Revenu. Il s'agissait là d'un changement important, car il signifiait qu'un agent de première ligne à l'œil vif et à l'intuition fine pourrait parfois déjouer ce genre d'activité criminelle à l'occasion d'un simple contrôle routier. En 2011, la nouvelle loi a également imposé des amendes plus sévères pour la possession de cigarettes illégales en Ontario.

À l'heure actuelle, les amendes pour possession de cigarettes illégales en Ontario sont les suivantes : 100 \$ plus trois fois la taxe pour la possession d'un maximum de 200 cigarettes; 250 \$ plus trois fois la taxe pour la possession de 201 à 1 000 cigarettes; et 500 \$ plus trois fois la taxe pour la possession de 1001 à 10 000 cigarettes.

Depuis le début de 2010 jusqu'à maintenant, les équipes de la sécurité routière de la Police provinciale de l'Ontario ont déposé 265 accusations pour possession de cigarettes de contrebande en vertu du paragraphe 29(1) de la Loi de la taxe sur le tabac de la province. Au cours de la même période, elle a saisi plus de 100 000 cartons de cigarettes de contrebande.

La Police provinciale de l'Ontario reconnaît que la contrebande est liée au crime organisé, qui menace sérieusement la sécurité et le bien-être des résidents et des visiteurs de l'Ontario. Suivant les principes de l'établissement de priorités stratégiques, la Police provinciale de l'Ontario oriente ses ressources limitées de

responsibility has been assumed by front-line uniform members, complemented by the dedicated operational teams previously mentioned.

Through highly specialized, multi-jurisdictional and joint forces capability, the OPP provides specialized support to border agencies in both Canada and the U.S.A., including the Border Enforcement Security Teams, known as BEST, led by the United States Department of Homeland Security, or DHS and the Immigration and Customs Enforcement Agency, ICE.

The OPP also provides resources to support the missions of the RCMP-led Integrated Border Enforcement Team, IBET; the Integrated National Security Enforcement Team, INSET; the Marine Security Enforcement Teams, MSET; and other joint forces operations to safeguard against cross-border organized crime and terrorism. The OPP believes border security demands a concerted, rigorous and coordinated approach to be successful.

Municipal and provincial police services have a role to play in maintaining border security. They respond daily to incidents at border crossings. As the price of contraband tobacco has soared, increasing criminal profits for those involved in its smuggling and distribution, public safety concerns have also increased.

Smugglers have taken to using private property, such as docks and waterfront homes, to break the law. Smugglers have been known to act aggressively with anyone who tries to stop or challenge them. They also use high-powered boats at night and at great speeds without running lights, creating a navigational hazard.

Of course, problems with contraband tobacco are not limited to smuggling in the Cornwall region. After Cornwall in the East Region, the area of Ontario where OPP Highway Enforcement Teams have laid the most charges relating to contraband tobacco is in the southwestern part of the province.

The contraband cigarettes confiscated in many of these stops were worth tens of thousands of dollars. In several cases, the contraband cigarettes were manufactured in the large Six Nations of the Grand River community south of Hamilton and the vehicles were registered to businesses located in this First Nations community.

manière à s'attaquer en amont aux activités criminelles. Une bonne part de la responsabilité en matière d'application de la loi a été assumée par des agents de première ligne, dont le travail a été complété par les équipes opérationnelles spéciales mentionnées précédemment.

Grâce à des escouades mixtes hautement spécialisées relevant de diverses instances, la Police provinciale de l'Ontario assure un soutien particulier aux agences frontalières du Canada et des États-Unis, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail chargés de l'application de la loi et de la sécurité à la frontière connus sous le nom de BEST, dirigés par le département de la Sécurité intérieure des États-Unis, et de l'agence chargée de l'application des mesures relatives à l'immigration et aux douanes, ou ICE.

La Police provinciale de l'Ontario fournit également des ressources pour appuyer les missions de l'équipe intégrée de la police des frontières, ou EIPF, de l'équipe intégrée de la sécurité nationale, ou EISN, des équipes de la sûreté maritime, ou ESM, dirigées par la GRC, ainsi que d'autres opérations policières conjointes visant à prévenir le crime organisé et le terrorisme transfrontaliers. La Police provinciale de l'Ontario croit que la sécurité aux frontières ne peut être assurée que par une rigoureuse approche concertée et coordonnée.

Les services de police municipaux et provinciaux ont un rôle à jouer dans le maintien de la sécurité aux frontières. Tous les jours, ils interviennent lorsque des incidents se produisent aux postes frontaliers. Comme le prix du tabac de contrebande a bondi, augmentant les profits illicites de ceux qui trempent dans le trafic de ce produit, les préoccupations à l'égard de la sécurité publique ont aussi augmenté.

Les contrebandiers se sont mis à utiliser la propriété privée, comme les quais et les maisons riveraines, pour enfreindre la loi. Certains se comportent de façon agressive avec ceux qui essaient de les arrêter ou de s'y opposer. Ils se déplacent aussi la nuit dans des bateaux puissants, à grande vitesse et sans feux, ce qui crée un danger pour la navigation.

Bien entendu, les problèmes associés à la contrebande du tabac ne se limitent pas à la région de Cornwall. Après Cornwall, dans la région de l'Est, la région de l'Ontario où les équipes de la sécurité routière de la Police provinciale de l'Ontario ont porté le plus d'accusations liées à la contrebande du tabac est le sud-ouest de la province.

Les cigarettes de contrebande confisquées à un grand nombre de ces arrêts valaient des dizaines de milliers de dollars. Dans plusieurs cas, elles avaient été fabriquées dans la grande communauté des Six Nations de la rivière Grand, au sud de Hamilton, et les véhicules qui les transportaient étaient immatriculés au nom d'entreprises situées sur le territoire de cette communauté.

Southwestern Ontario has also seen the phenomenon of “smoke shacks” springing up, mostly along the Highway 6 corridor, which borders the Six Nations community. Properly taxed cigarettes that are legal to sell in Ontario have a yellow band that clearly says “Ontario-Canada Duty Paid.”

In Ontario, some on-reserve retailers are authorized to purchase limited quantities of cigarette packages with peach-coloured tear tape or a peach-coloured stamp that are to be sold only on reserves to First Nation consumers who are Indians as defined under the federal Indian Act for their conclusive use. However, it is clear that these smoke shacks on Highway 6 and elsewhere in the province are strategically located so non-natives can purchase untaxed cigarettes, an illegal act.

However, it is the possession of the contraband cigarettes by non-natives that is clearly illegal and enforced to the best of our ability. The sale of tobacco from smoke shops is a multi-agency issue and not one that the OPP alone can address. The OPP does not enforce federal tobacco legislation and provincial tax laws, but we do work in cooperation with the agencies that are responsible.

When enforcement action is taken by the federal Ministry of Revenue, OPP provides support to ensure public and traffic safety. While anyone can smuggle or sell contraband cigarettes, the activity in Ontario is often tied to residents of various First Nations communities. This can complicate enforcement as the issues can be compounded with claims of treaty rights and traditional Native practices.

Contraband tobacco is a complex issue, and I have only touched on a few aspects of the problem and the OPP role in my opening remarks. The OPP enforces laws; we do not make them. We do support any legislative change that can be shown to reduce and deter the smuggling, distribution and sale of contraband tobacco. The OPP is also pleased to make a contribution here as you consider this bill.

Thank you. I would be very happy to answer any questions that you may have.

The Chair: Thank you, superintendent. We will begin the questioning with Senator Fraser, deputy chair of the committee.

Senator Fraser: Thank you for being here, Superintendent Pardy. I have two questions. First, do you think the bill before us will assist you in doing your job?

Le sud-ouest de l'Ontario a également vu pousser comme des champignons les « comptoirs à tabac », surtout le long de la route 6, qui longe le territoire de la bande des Six Nations. Les cigarettes sur lesquelles la taxe voulue est imposée et dont la vente est autorisée en Ontario portent une bande jaune indiquant clairement « Ontario-Canada, droit acquitté ».

En Ontario, certains détaillants établis dans des réserves ont le droit d'acheter, en quantité limitée, des paquets de cigarettes portant une bandelette d'ouverture ou un timbre de couleur pêche qui ne peuvent être vendus que dans les réserves à des consommateurs reconnus comme des Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens du gouvernement fédéral à leur usage exclusif. Il est cependant clair que les comptoirs à tabac installés le long de la route 6 et ailleurs dans la province sont situés de façon stratégique afin que les non-Autochtones puissent acheter des cigarettes sans taxe, ce qui est illégal.

C'est cependant la possession de cigarettes de contrebande par des non-Autochtones qui est manifestement illégale et que nous essayons de contrer du mieux que nous le pouvons. La vente de tabac dans les comptoirs à tabac est un problème qui requiert l'intervention de multiples organismes et dont la Police provinciale de l'Ontario ne peut pas s'occuper seule. La Police provinciale de l'Ontario n'a pas pour mandat de veiller à l'application des lois fédérales sur le tabac et des lois fiscales provinciales, mais elle travaille en collaboration avec les organismes qui sont chargés de le faire.

Quand des mesures d'application de la loi sont prises par le ministère fédéral du Revenu, la Police provinciale de l'Ontario prête son concours pour assurer la sécurité du public et du transport. Tout le monde peut faire le trafic de cigarettes de contrebande, mais en Ontario, c'est souvent le fait de membres de communautés des Premières Nations, ce qui risque de compliquer les choses, car au problème s'ajoutent la revendication de droits issus de traités et les pratiques autochtones traditionnelles.

La contrebande de tabac est une question complexe, et je n'ai touché dans mon exposé que quelques aspects du problème et du rôle de la Police provinciale de l'Ontario. La Police provinciale de l'Ontario veille à l'application des lois, elle ne les fait pas. Nous appuyons toute modification aux lois qui peut se révéler efficace pour réduire et prévenir la contrebande des produits du tabac, leur distribution et leur vente. Nous sommes heureux de pouvoir apporter notre contribution à l'examen du projet de loi.

Merci. Il me fera plaisir de répondre aux questions.

Le président : Merci, monsieur le surintendant. C'est la sénatrice Fraser, vice-présidente du comité, qui sera la première à vous poser des questions.

La sénatrice Fraser : Je vous remercie de votre présence ici, monsieur le surintendant. J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, croyez-vous que le projet de loi dont nous sommes saisis vous aidera à faire votre travail?

Mr. Pardy: I guess the best way to answer that is to say that any tool we get in law enforcement does assist us in deterring criminal activity. Specifically here, as we heard from previous witnesses, there are strong links to organized crime. Any measure that we have at our disposal is to counteract, so it certainly will deter certain criminals from participating, but alone it will not fix the problem.

Senator Fraser: I was interested in your presentation when you talked about the fact that smuggling dropped to almost nil after 2000, when taxes were equalized along the border.

Mr. Pardy: Yes.

Senator Fraser: However, taxes have gone up again and indeed will be going up again, according to the most recent budget. Is the situation still the same as it was when taxes were low? I took from what you said that the fact that taxes were equalized meant that people started buying legal cigarettes again rather than illegal ones. However, we have also been told a number of times that other elements of the contraband tobacco trade have changed and that now we are dealing with actual illegal tobacco as distinct from what was previously contraband selling and smuggling of what were otherwise legal cigarettes.

Mr. Pardy: You are correct. When the taxes went down, the incentive was not there for many organized crime groups to participate. We certainly did see examples of very dangerous situations where they resorted to hijacking loads of cigarettes manufactured in Canada at gunpoint, holding the drivers hostage until they emptied the vans and then releasing the drivers with the trucks. Yes, they have adapted and resorted to other tactics. While that was not a huge problem in terms of specificity to cigarettes, it is one example of how they adapted.

Senator Fraser: I think the tax thing has to do more with the consumer end than with the production end of the business.

Mr. Pardy: I would agree.

Senator Fraser: As taxes go up now, given that we are now talking about illicit activity from the growing of the tobacco on up, would you expect the rise in price to have an effect on the market for illicit tobacco?

Mr. Pardy: Yes. Again, as the profit margin increases for organized crime and those involved in this trade, the incentive also obviously increases for them.

Senator White: I have two quick points. From your evidence, I take it that provincial, regional, municipal and First Nation police agencies will now be able to use the Criminal Code legislation to investigate contraband tobacco, where in the past they had to

M. Pardy : La meilleure réponse que je puis vous donner, c'est que n'importe quel outil destiné à faciliter l'application de la loi nous aide à prévenir l'activité criminelle. Comme l'ont fait remarquer les témoins précédents, le cas qui nous occupe est fortement lié au crime organisé. Toutes les mesures dont nous disposons nous aident à combattre le crime organisé; celle-ci dissuadera donc sûrement certains criminels de se livrer à cette activité, mais elle ne réglera pas le problème à elle seule.

La sénatrice Fraser : J'ai trouvé intéressant le fait que la contrebande ait pratiquement cessé après 2000, quand les taxes ont été égalisées de part et d'autre de la frontière.

M. Pardy : Oui.

La sénatrice Fraser : Les taxes ont cependant augmenté de nouveau et elles augmenteront encore, si on se fie au dernier budget. La situation est-elle la même qu'elle était lorsque les taxes étaient faibles? J'ai compris de ce que vous avez dit que lorsque les taxes ont été égalisées des deux côtés de la frontière, les gens se sont mis à acheter des cigarettes légales au lieu de cigarettes illégales. On nous a cependant dit à plusieurs reprises que d'autres éléments du commerce du tabac de contrebande ont changé et qu'il s'agit maintenant du commerce de produits de tabac illégaux, alors qu'auparavant, on passait en contrebande et on vendait des cigarettes légales.

M. Pardy : C'est exact. Lorsque les taxes ont baissé, il ne valait pas la peine, pour de nombreux groupes criminels organisés, de faire le trafic du tabac. Nous avons été témoins de situations très dangereuses où des cargaisons de cigarettes fabriquées au Canada ont été détournées à la pointe du fusil, les conducteurs étant tenus en otage jusqu'à ce que les camions soient vidés, après quoi on les laissait partir avec leur véhicule. Les groupes criminels se sont adaptés et ont eu recours à d'autres stratégies. Le problème n'était pas énorme, en ce qui a trait aux cigarettes, mais cela montre comment ils se sont adaptés.

La sénatrice Fraser : Je pense que la question de la taxe a plus à voir avec le consommateur qu'avec le producteur.

M. Pardy : Je le pense aussi.

La sénatrice Fraser : Comme les taxes augmentent en ce moment, vous attendez-vous à ce que la hausse du prix ait un effet sur le marché du tabac illicite, vu qu'il s'agit d'une activité illicite à partir de la production?

M. Pardy : Oui. Encore une fois, quand la marge de profit augmente pour les groupes criminels organisés et ceux qui s'adonnent à ce commerce, il va de soi que la motivation s'en trouve renforcée.

Le sénateur White : J'ai deux petites questions à vous poser. D'après votre témoignage, je crois comprendre que les agents des services policiers provinciaux, régionaux, municipaux et des Premières Nations, pourront désormais recourir aux

either work in conjunction with federal agencies or in some cases be appointed under the RCMP Act as *ex officio* special constables. They will actually be able to do it themselves now?

Mr. Pardy: Correct.

Senator White: The complaints that many police agencies, including Ottawa, have had from store owners about illegal contraband tobacco could now be investigated more efficiently, effectively and quickly.

Mr. Pardy: Yes, sir, depending upon resources of course.

Senator White: It would also give access to proceeds of crime legislation. From assets that were seized by your agency or other agencies in conjunction with them, I know the Ontario Provincial Police would gain access to the revenue generated from proceeds of crime seizures and the potential charges under proceeds of crime legislation.

Mr. Pardy: That would be correct, sir.

Senator Baker: Keeping in mind that the Ontario Provincial Police already make numerous arrests for trafficking in tobacco, let us not leave the impression that this legislation will create a new opportunity for you to charge.

Let me ask you just two questions. The first one is a case from the Ontario Court of Justice, in which two of your police officers were able to stop two vehicles loaded with contraband tobacco. Of course, it went to court and it was thrown out. The reason it was thrown out is interesting. It said that you do not have certain powers that the RCMP has.

I will refer to two sentences. One says that the police thought they had the right to perform their statutory duty, under 99(1)(f) of the Customs Act, to search the vehicle because they were suspicious, and suspicion only is a requirement under that act. Then we go to the judge saying that the Customs Act authorizes an officer to search. "Officer" is defined under the act as a person employed in the administration or enforcement of the act. It also includes a member of the Royal Canadian Mounted Police. Paragraph 37 the judge says that these OPP officers, in their jurisdiction, did not have the authority to conduct a search of the vehicle.

Could you explain to us what this means? If an RCMP officer had stopped that vehicle, fine, but the OPP does not have the authority, on their own, to carry through this particular investigation so that these people will be brought to justice? What does the judge mean here that you do not have the authority?

dispositions du Code criminel pour enquêter sur la contrebande de tabac, alors qu'auparavant, ils devaient soit travailler de concert avec les autorités fédérales, soit, dans certains cas, être nommés en vertu de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada comme gendarmes spéciaux d'office. Ils pourront maintenant agir de façon indépendante, n'est-ce pas?

M. Pardy : C'est exact.

Le sénateur White : Les nombreux services de police, notamment celui d'Ottawa, qui reçoivent des plaintes de la part de propriétaires de magasins au sujet de la contrebande de tabac pourront désormais procéder à des enquêtes plus rapidement et plus efficacement.

M. Pardy : Oui, monsieur, s'ils ont les ressources voulues, évidemment.

Le sénateur White : Ils pourront également recourir aux lois sur les produits de la criminalité. D'après les biens saisis par votre service et d'autres corps policiers en collaboration avec lui, je sais que la Police provinciale de l'Ontario aura accès aux recettes générées par la saisie des produits de la criminalité et pourra porter des accusations en vertu des lois sur les produits de la criminalité.

M. Pardy : C'est exact, monsieur.

Le sénateur Baker : Comme la Police provinciale de l'Ontario effectue déjà de nombreuses arrestations pour le trafic du tabac, il ne faudrait pas donner l'impression que ce projet de loi lui fournira une nouvelle occasion de porter des accusations.

Permettez-moi de vous poser deux questions. La première se rapporte à une affaire instruite devant la Cour de justice de l'Ontario dans laquelle deux de vos agents de police ont pu arrêter deux véhicules chargés de tabac de contrebande. Évidemment, l'affaire a été portée devant les tribunaux et vos agents n'ont pas obtenu gain de cause. La raison pour laquelle ils ont perdu est intéressante. Le tribunal a indiqué que la police provinciale n'a pas certains pouvoirs dont dispose la GRC.

Je vais parler de deux phrases. La première dit que la police croyait avoir le droit de faire son devoir et de fouiller le véhicule conformément à l'alinéa 99(1)f) de la Loi sur les douanes parce qu'elle avait des soupçons et que les soupçons suffisaient en vertu de cette loi. On se présente ensuite devant le juge pour signaler que la Loi sur les douanes autorise un agent de police à procéder à l'inspection du véhicule. L'« agent » est défini aux termes de la loi comme une personne engagée pour appliquer la loi. Il peut donc s'agir d'un membre de la Gendarmerie royale du Canada. Au paragraphe 37 de son jugement, le juge déclare que l'inspection du véhicule ne faisait pas partie des compétences de ces agents de la Police provinciale de l'Ontario.

Pourriez-vous nous expliquer ce que cela veut dire? Si un agent de la GRC avait arrêté le véhicule, cela aurait été parfait, mais les agents de la Police provinciale de l'Ontario n'ont pas le pouvoir de le faire de leur propre initiative afin que les personnes en cause soient traduites en justice. Qu'est-ce que le juge veut dire quand il déclare que vous n'avez pas le pouvoir de le faire?

Mr. Pardy: Sir, you have given an accurate assessment in terms of what actually happens out there. As Senator White mentioned, we can be appointed as *ex officio* special constables when we work in partnership with the RCMP. Working in that scope, we have the powers of the RCMP under this legislation. We must be working in partnership with them, in a concerted effort as in our joint forces task force that exists in the Cornwall region. Our officers working on our Highway Enforcement Teams along the 401 corridor and elsewhere in the province of Ontario do not have that power, which means that if they stop a vehicle and they see contraband in plain view, they will take action and seize the contraband and notify their nearest RCMP to assist them.

Senator Baker: If it is in a bag, no.

Mr. Pardy: As I said in my remarks, with the new powers under the Ontario Tobacco Tax Act, we are also permitted to seize that in plain view. What we do not have is the investigative authority of search and seizure.

Senator Baker: In other words, you could not issue a search warrant, under the Customs Act, for a warehouse here in Ottawa, as the RCMP can on an investigation of a customs violation because they would have powers under the act.

Superintendent, I imagine that, if we give Senator White another couple of years here, he will have this changed.

My second question relates to what you said was the new punishment under the provincial legislation. We have here a piece of legislation that deals with trafficking to sell the contraband tobacco. You are right; 29 is the section of your provincial legislation. You go to 29(13) of your provincial legislation, and you get where you sell it. Someone is convicted of selling if they have over 10,000 unmarked cigarettes. There is a minimum fine.

Mr. Pardy: Yes.

Senator Baker: And then three times the value of the tax on what the cigarettes would have cost if it were sold legally.

Mr. Pardy: The tax, yes, sir.

Senator Baker: That is mandatory. It refers to “a term of imprisonment of not more than two years.”

The first conviction here is just a prison sentence of up to five years. You and I know that a person does not go to jail for a first conviction. If you are going to charge someone, why would you charge someone under the Criminal Code? If you wanted to mete out some real punishment, you go to the provincial legislation and

M. Pardy : Vous avez bien jugé la situation, monsieur. Comme le sénateur White l’a signalé, nous pouvons être nommés gendarmes d’office quand nous travaillons en partenariat avec la GRC. Nous avons alors les pouvoirs que la loi confère à la GRC. Nous devons travailler en partenariat, c’est-à-dire de façon concertée, avec la GRC, comme nous le faisons dans le groupe de travail mixte qui existe dans la région de Cornwall. Les agents des équipes de la sécurité routière affectés au corridor de la route 401 et ailleurs dans la province de l’Ontario n’ont pas ce pouvoir, ce qui signifie que s’ils arrêtent un véhicule et y découvrent de la marchandise de contrebande bien en vue, ils doivent saisir la marchandise et aviser le poste de la GRC le plus proche pour obtenir de l’aide.

Le sénateur Baker : Si la marchandise est dans un sac, ils ne peuvent rien faire.

M. Pardy : Comme je l’ai signalé dans mon exposé, les nouveaux pouvoirs prévus dans la Loi de la taxe sur le tabac de l’Ontario nous autorisent à saisir ce qui est bien en vue. Nous n’avons pas le pouvoir de fouiller le véhicule et d’en saisir le contenu.

Le sénateur Baker : Autrement dit, vous ne pourriez pas délivrer de mandat de perquisition, en vertu de la Loi sur les douanes, pour un entrepôt situé ici à Ottawa, comme la GRC peut le faire pour une infraction à la législation douanière parce que la loi lui en donne le pouvoir.

Monsieur le surintendant, je pense que si le sénateur White demeure encore un ou deux ans ici, il fera changer cela.

Ma deuxième question a trait aux nouvelles peines prévues par la loi provinciale dont vous avez parlé. Nous avons ici un projet de loi qui porte sur le trafic de tabac de contrebande en vue de la vente. Vous avez raison, c’est bien l’article 29 de la loi de votre province qui traite de la question. Le paragraphe 29(13) précise les peines prévues. Est reconnu coupable d’avoir vendu des cigarettes illégales quiconque est en possession de plus de 10 000 cigarettes non marquées. Une amende minimale est imposée.

M. Pardy : Oui.

Le sénateur Baker : Et une amende supplémentaire égale à trois fois la taxe qu’il aurait fallu payer si les cigarettes avaient été vendues en toute légalité.

M. Pardy : La taxe, effectivement, monsieur.

Le sénateur Baker : C’est obligatoire. La loi prévoit « une peine d’emprisonnement maximale de deux ans ».

La première condamnation ici prévoit simplement une peine d’emprisonnement d’au plus cinq ans. Nous savons, vous et moi, que personne ne va en prison pour une première condamnation. Si on porte une accusation contre quelqu’un, pourquoi le faire en vertu du Code criminel? Si on veut imposer une pénalité digne de

make the exact same charge. You cannot charge under both sets of legislation for the same delict. To me, that would create a little bit of a problem.

Mr. Pardy: Sir, the provincial Tobacco Tax Act is tax legislation, and the deterrence there deals with the evasion of the taxes associated with the activity. This proposed legislation is essentially criminalizing that same process, and in my respectful opinion the criminalization of this will do more to deter than the fines will alone.

Senator Baker: Do more to deter, yes, but it is still under the Fraud of Government section of the Criminal Code. This is being brought in.

[Translation]

Senator Boisvenu: I will return to a matter that I addressed earlier with the other police representatives, which is the cooperation of police forces. In your presentation, you list the police services that have been working together for years. However, I did not see the actual name of the aboriginal police service. Is there a police service, an aboriginal police service, on the Akwesasne reserve?

[English]

Mr. Pardy: Yes, there is an Aboriginal police service, the Akwesasne Mohawk Police Service. We work in partnership with them on a myriad of issues. They are currently not a member of the Cornwall Regional Task Force, but they do participate in other intelligence functions within that region. They are certainly concerned about the criminal activity that occurs, and in fact they are quite passionate about deterring crime on the territory. They do work in concert with us, but they are not a formal partner on this task force, largely due to police resourcing issues.

[Translation]

Senator Boisvenu: Legislation that is enforced unilaterally is not effective legislation. It requires political cooperation and the collaboration of police services. Yesterday, I did not sense from the chief's testimony that there is political cooperation. He has a very different view of the problem. What is the operational contribution of the aboriginal police service to the prosecution of traffickers?

[English]

Mr. Pardy: I am sure you heard from your presentations yesterday that the First Nations communities view the sale of tobacco differently than many other people. I can tell you unequivocally that we foster our relationships and build them on an ongoing basis as part of our strategic goals in the province of Ontario. Our relationships with the Akwesasne Mohawk Police Service, the Tyendinaga Police Service and Six Nations Police

ce nom, il suffit de recourir à la loi provinciale et de porter exactement la même accusation. On ne peut pas porter une accusation pour le même délit en vertu de deux ensembles de lois. À mon avis, cela pose un certain problème.

M. Pardy : Monsieur, la Loi de la taxe sur le tabac de l'Ontario est une loi fiscale, et son effet dissuasif a à voir avec l'évasion fiscale liée à l'activité. Le projet de loi dont il est question a essentiellement pour effet de criminaliser la même activité et, à mon humble avis, la criminalisation de l'activité aura un effet dissuasif plus grand que les seules amendes.

Le sénateur Baker : Oui, bien sûr, elle aura un effet dissuasif plus grand, mais l'activité demeure prévue dans l'article du Code criminel qui porte sur les fraudes envers le gouvernement. Elle y est ajoutée.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vais revenir sur un thème que j'ai abordé avec les autres policiers tantôt, qui est la collaboration entre les corps policiers. Dans votre mémoire, vous faites la liste des corps policiers qui collaborent ensemble depuis des années, mais je n'ai pas vu le nom spécifique de la police autochtone. Y a-t-il un corps policier sur la réserve de Akwesasne, un corps policier autochtone?

[Traduction]

M. Pardy : Oui, il existe un service de police autochtone, le service de police mohawk d'Akwesasne. Nous travaillons en collaboration avec lui sur une multitude de questions. Ce service n'est pas représenté au sein du Groupe de travail régional de Cornwall, mais il participe à d'autres fonctions relatives au renseignement dans cette région. Il est certainement préoccupé par l'activité criminelle qui s'exerce sur son territoire et il a réellement à cœur d'empêcher la criminalité. Il collabore avec nous, mais ce n'est pas un partenaire officiel du groupe de travail, en grande partie à cause de problèmes de ressources.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Une loi appliquée sans collaboration est une loi inefficace. Il faut une collaboration politique et une collaboration des forces policières. Je n'ai pas senti hier avec le témoignage du chef que la collaboration politique est évidente. Il a une vision très différente du problème. Quelle est la contribution opérationnelle du corps policier autochtone dans la poursuite des trafiquants?

[Traduction]

M. Pardy : Les exposés d'hier vous ont fait comprendre, j'en suis certain, que les communautés des Premières Nations ne voient pas la vente du tabac de la même manière que bien d'autres. Je puis vous affirmer sans hésitation que l'établissement et le renforcement constants de nos relations font partie de nos objectifs stratégiques en Ontario. Nos rapports avec le service de police mohawk d'Akwesasne, le service de police de Tyendinaga

Service are good, bearing in mind that they are first at the table to assist us if there is any connection to a crime happening on one of the territories that involves smuggling.

As I said, we have a very strong relationship with all these police services that we are very proud of. It is an ongoing relationship. They have to balance their rights and what happens on their territory with the broader public concerns and work in partnership with us.

[Translation]

Senator Boisvenu: Has the aboriginal police service conducted investigations of traffickers?

[English]

Mr. Pardy: I could not respond to that, sir. Not that I am aware of, but I am not qualified to answer in terms of what they have been doing in that regard.

Senator Joyal: I will follow up on that. You mentioned that the major issue is police resources, availability. Could you explain what you mean in that context with the Akwesasne police force?

Mr. Pardy: The Akwesasne Police Service is a stand-alone agency, so they are funded separately from the Ontario Provincial Police. They have resource challenges like the RCMP, the Ontario Provincial Police and all police services. As I mentioned, we look at our tactical priority setting and all agencies do the same. We have a finite number of resources. Every time a new issue arises, we do not get more resources. We look to streamline and make the best use of the resources we currently have.

That problem transcends all police agencies, so it is not unique to Akwesasne; it is across the border.

Senator Joyal: What is the main obstacle that would make the Akwesasne Police Service more effective with your own operation?

Mr. Pardy: The Akwesasne Mohawk territory is a very unique jurisdictional issue and a complex one. One portion of the territory is in the U.S., a portion is in the province of Quebec and there is portion in Ontario, separated by water. In and of itself, the geography of the situation compounds the issues. Aside from that, we continue to work closely with the Akwesasne Police Service. For example, this past week we participated in a joint forces operation to dismantle marijuana grow operations happening on the territory, led by the Akwesasne Mohawk Police, with our assistance. That partnership exists on a day-to-day basis.

et le service de police des Six Nations sont bons, car ce sont les premiers à nous offrir leur aide si un crime commis sur l'un de leurs territoires est en lien avec la contrebande.

Je le répète, nous avons des liens très étroits avec ces services de police, et nous en sommes fiers. C'est une relation continue. Ces corps policiers doivent établir un juste équilibre entre, d'une part, leurs droits et ce qui se passe sur leur territoire et, d'autre part, les préoccupations du grand public, et ils doivent travailler en partenariat avec nous.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Est-ce que le corps policier autochtone a lui-même entrepris des enquêtes sur des contrebandiers?

[Traduction]

M. Pardy : Je ne peux pas répondre à cette question, monsieur. Pas que je sache, mais je ne suis pas en mesure de dire ce qu'ils ont fait à cet égard.

Le sénateur Joyal : Je poursuis sur le même sujet. Vous avez signalé que le principal problème tient à la disponibilité des ressources policières. Pouvez-vous nous expliquer ce que cela veut dire, dans le contexte qui nous intéresse, en ce qui a trait à la police d'Akwesasne?

M. Pardy : Le service de police d'Akwesasne est un organisme indépendant, financé séparément de la Police provinciale de l'Ontario. Il a des problèmes sur le plan des ressources, comme la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et tous les services de police. Comme je l'ai mentionné, nous nous penchons sur l'établissement de nos priorités stratégiques, tout comme les autres organismes. Nous avons des ressources limitées. Nous n'obtenons pas plus de ressources chaque fois qu'un nouveau problème surgit. Nous cherchons à rationaliser et à utiliser au mieux les ressources dont nous disposons.

Le problème s'étend à tous les corps policiers; il n'est pas propre à la police d'Akwesasne, il est généralisé.

Le sénateur Joyal : Quel est le principal obstacle qui empêche le service de police d'Akwesasne de collaborer plus efficacement avec vous?

M. Pardy : La question de la compétence sur le territoire mohawk d'Akwesasne est bien particulière et fort complexe. Une partie du territoire se trouve aux États-Unis, une autre au Québec et une autre en Ontario. Elles sont séparées par de l'eau. À elle seule, la configuration géographique du territoire complique les problèmes. Malgré tout, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec le service de police d'Akwesasne. Par exemple, la semaine dernière, nous avons participé à une opération policière mixte dirigée par la police d'Akwesasne pour démanteler des installations de culture de marijuana installées sur le territoire de la réserve. Nous collaborons au quotidien.

On these broader issues, it is a fair assessment that tobacco is a complex and political issue on the territories as much as it is in the rest of Canada. Without a doubt, it has an impact on the Akwesasne Police Service and their ability to respond to the day-to-day public safety concerns that exist in the territory.

Senator Joyal: Would you say that the Akwesasne territory is mainly a transit site for illegal tobacco coming from the United States rather than for illegal tobacco coming from elsewhere in Canada?

Mr. Pardy: I think it would be fair to say it is a combination of both. Our intelligence would indicate that although the raw product may come from the States, the cigarettes are produced on Akwesasne territory and they are smuggled from there.

Senator Joyal: In other words, it is an operation that is very complex to try to prevent in terms of the various interests you have to face in that context.

Mr. Pardy: I would agree. When we look at the principles of intelligence-led policing, the most effective way to deal with the problem is to look at the root of it. In many respects the root of some of the problem is in another country in terms of the source of the tobacco.

Senator Fraser: Are cigarettes that are produced on the Akwesasne territory produced on Canadian side or the American side?

Mr. Pardy: On the American side.

[Translation]

Senator Dagenais: Could you give us an idea of the sentences handed down to the cigarette traffickers you have arrested?

[English]

Mr. Pardy: The sentences have largely been monetary in nature. In our partnership with the RCMP and our joint partners in the Cornwall area, we have looked at every tool available to us under criminal law to ensure that we can place conditions on the people responsible. They get bail, but it is generally under the Excise Tax Act that the enforcement occurs. It is generally fines that largely, I must admit, go uncollected.

[Translation]

Senator Dagenais: I understand that you are open to bills with harsher sentences. These would be tools available to you.

Can you tell me whether traffickers would be more afraid of the police if there were harsher sentences in a tougher bill, and would that help you do your job?

De façon générale, il est juste d'affirmer que la question du tabac est une question politique complexe sur les territoires autochtones comme dans le reste du Canada. Elle a sans contredit une incidence sur le service de police d'Akwesasne et sur sa capacité à répondre aux préoccupations quotidiennes relatives à la sécurité publique sur son territoire.

Le sénateur Joyal : Diriez-vous que le territoire d'Akwesasne sert essentiellement au transit du tabac illégal en provenance des États-Unis plutôt que de celui qui vient d'ailleurs au Canada?

M. Pardy : À mon avis, il serait juste de dire que c'est une combinaison des deux. Notre service du renseignement dirait que même si le produit brut peut venir des États-Unis, les cigarettes sont fabriquées sur le territoire d'Akwesasne et vendues en contrebande à partir de là.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, c'est une activité difficile à empêcher, étant donné les divers intérêts auxquels il faut faire face dans ce contexte.

M. Pardy : Je suis d'accord. Selon les principes des activités policières fondées sur le renseignement, la façon la plus efficace de s'attaquer au problème consiste à aller à la racine du mal. À bien des égards, la racine d'une partie du problème se trouve dans un autre pays, celui d'où vient le tabac.

Le sénateur Fraser : Les cigarettes fabriquées sur le territoire d'Akwesasne le sont-elles du côté canadien ou du côté américain?

M. Pardy : Du côté américain.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Pourriez-vous nous donner une idée des sentences imposées aux contrebandiers de cigarettes que vous avez arrêtés?

[Traduction]

M. Pardy : Il s'agit essentiellement de peines monétaires. Dans le cadre de notre collaboration avec la GRC et nos partenaires conjoints dans la région de Cornwall, nous avons examiné tous les outils dont nous disposons en vertu du droit pénal afin de nous assurer de pouvoir imposer des conditions aux responsables. Ceux-ci obtiennent une libération sous caution, mais c'est généralement en vertu de la Loi sur la taxe d'accise que la peine est imposée. Il s'agit habituellement d'amendes qui, je dois le reconnaître, ne sont la plupart du temps pas perçues.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'ai compris que vous êtes ouvert à des projets de loi qui pourraient rendre les sentences plus musclées. Ce sont évidemment des outils que vous auriez à votre disposition.

Seriez-vous en mesure de me dire que si les sentences étaient plus élevées avec un projet de loi plus musclé, les contrebandiers craindraient encore plus la police et cela vous aiderait dans votre travail?

[English]

Mr. Pardy: I would agree. Deterring criminals from engaging in criminal activity certainly would enhance public safety in Ontario and elsewhere in this country. There is absolutely no doubt that when criminals engage in criminal activity they look at the risks involved. The profits are what really drive them, but they do look at the risk; and when the risks are minimal, they engage in the activity. The higher the risk, the less likely they are to engage in the criminal activity. Will it stop the activity? Absolutely not.

Senator Cordy: Superintendent Pardy, thank you for the work you are doing in trying to stem the sale and trafficking of contraband tobacco and other criminal activities, of course.

We heard from you and other witnesses that the main areas for trafficking of contraband tobacco are Ontario and Quebec. You mentioned Cornwall specifically. However, since Ontario is one of the major areas, was there consultation with the OPP before this bill was drafted?

Mr. Pardy: I apologize, but I cannot answer that question.

Senator Cordy: I had the opportunity a couple of years ago to meet with the police chief of New York City. The discussion and questions were concerning how the crime rates in New York went down from being a very unsafe city to being quite a safe city to move around in. The police chief told us the best solution that they found in New York City was more police officers on the ground and meeting with people. In terms of trafficking of contraband tobacco, what would you and your officers find most helpful in stemming — probably not stopping — the trafficking?

Mr. Pardy: This proposed legislation would certainly be of help. I also believe that greater focus on the regulations regarding the growing and sale of the raw leaf product at its origin and controls in that regard would be of assistance, but equally important for us is resources. As I mentioned earlier, we have a finite number of resources we can assign and we have to set our priorities. Frankly, when you look at guns, gangs, illicit narcotics on our streets, the identity theft problem that is growing exponentially, and all of those things together, tobacco looks pretty mild in comparison.

We have to focus our resources and priorities. In the Cornwall area, tobacco smuggling has been a priority because of the significant public safety impacts that we have encountered with this trade. Those same concerns do not exist elsewhere in the province, but there are significant public safety risks in the Cornwall area.

Senator Cordy: When you talk about resources, you are talking about personnel resources, one would assume. However, what else would you classify as resources?

[Traduction]

M. Pardy : Je suis d'accord. Dissuader les gens de se livrer à des activités criminelles renforcerait certainement la sécurité publique en Ontario et ailleurs au pays. Il est absolument certain que les criminels mesurent les risques qu'ils courent avant d'agir. C'est le profit qui les pousse, certes, mais ils prennent aussi les risques en considération. Quand les risques sont faibles, ils passent à l'action. Plus les risques sont grands, moins il est probable qu'ils se livrent à une activité criminelle. L'activité cessera-t-elle pour autant? Absolument pas.

La sénatrice Cordy : Monsieur le surintendant, je vous remercie de ce que vous faites pour tâcher de mettre fin à la vente et au trafic du tabac de contrebande ainsi qu'aux autres activités criminelles, bien entendu.

À l'instar d'autres témoins, vous nous avez dit que c'est surtout en Ontario et au Québec que se fait le trafic du tabac de contrebande. Vous avez mentionné Cornwall en particulier. Comme l'Ontario est l'une des principales régions touchées, a-t-on consulté la Police provinciale de l'Ontario avant la rédaction du projet de loi?

M. Pardy : Je suis désolé, mais je ne peux pas répondre à cette question.

La sénatrice Cordy : Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de rencontrer le chef de police de la ville de New York. Nous avons parlé de la baisse du taux de criminalité qui a transformé cette ville très peu sûre en une ville où on peut se déplacer sans grand danger. Le chef de police nous a dit que la meilleure solution qu'ils avaient trouvée avait été de multiplier les agents de police sur le terrain et de rencontrer les gens. En ce qui concerne le tabac de contrebande, qu'est-ce que vos agents et vous trouveriez le plus utile pour juguler — probablement pas éradiquer — le trafic?

M. Pardy : Le projet de loi proposé sera certainement utile. Je crois qu'il faudrait insister davantage sur les règlements concernant la culture et la vente de tabac en feuille à l'origine et que des contrôles à cet égard seraient utiles, mais les ressources comptent tout autant pour nous. Je le répète, les ressources dont nous disposons sont limitées et nous devons établir nos priorités. Franchement, quand on pense au port d'armes, aux gangs, aux narcotiques illicites qui circulent dans nos rues et au vol d'identité qui croît de façon exponentielle, on se dit que la contrebande de tabac n'est pas grand-chose par rapport à tout cela.

Il faut définir nos priorités et affecter nos ressources en conséquence. Dans la région de Cornwall, la contrebande de tabac a constitué une priorité à cause des répercussions importantes qu'elle a eues sur la sécurité publique. Nous n'avons pas les mêmes préoccupations ailleurs dans la province, mais les dangers pour la sécurité publique sont grands dans la région de Cornwall.

La sénatrice Cordy : Quand vous parlez de ressources, vous parlez de ressources humaines, je présume? Cependant, qu'est-ce que vous considéreriez également comme des ressources?

Mr. Pardy: In combatting crime, resources are primarily the actual bodies on the ground. Boots on the ground would certainly be the number one focus. However, as we have heard here today, criminal organizations adapt very quickly and try to stay a few steps ahead of us. We are constantly looking at technology answers that could assist us in deterring and preventing crime, and in stopping criminals in their tracks.

There is a myriad of technology out there that we learn the criminals have that we then have to counteract, and vice versa. There are technologies. For much of the smuggling occurring now, they have adapted to our daytime approach, and so they have moved it in the middle of the night. We have to be able to see them. We do look at technology and what is out there and available to assist us in the apprehension of these criminals.

Senator Cordy: They certainly have the financial resources.

Mr. Pardy: Yes, they certainly do.

Senator McIntyre: As I understand the market of contraband tobacco in Canada, there are basically three primary sources of illicit products: illegal importation from the United States in and around the city of Cornwall and, as you have just indicated, the southwestern part of Ontario; illegal importation of counterfeit cigarettes and other licit products in marine containers, which often comes Asia; and, finally, illicit manufacturing in Central Canada.

In order to combat this market, I understand that you are getting good cooperation from police forces in both the United States and the First Nations. However, how much cooperation, if any, are you getting from police forces in Asian countries?

Mr. Pardy: I believe that the RCMP would be better positioned to address that question, sir. Regarding high-level investigations of that nature, unequivocally we are largely involved with them in our organized crime enforcement efforts, but I certainly cannot speak to the level of cooperation that we have.

We do work with Interpol on all of our investigations of that nature, but I cannot speak specifically to the level of cooperation that we receive.

Senator Batters: Earlier in your opening statement you outlined the very small current penalties for amounts of contraband tobacco less than 10,000 cigarettes, which really illustrates the need for this much tougher approach. Would you agree that the small penalties currently in effect for those amounts make paying just a minor cost of doing business for organized criminals? Also, you were just saying that it is largely uncollected, so they are not even paying this cost of doing business.

M. Pardy : Dans la lutte contre la criminalité, les ressources sont essentiellement les effectifs sur le terrain et c'est d'abord là-dessus qu'il faut mettre l'accent. Comme nous l'avons entendu ici aujourd'hui, cependant, les organismes criminels s'adaptent très rapidement et tâchent d'avoir toujours quelques pas d'avance sur nous. Nous sommes toujours à la recherche de solutions technologiques qui pourraient nous aider à prévenir la criminalité et à l'empêcher, à mettre des bâtons dans les roues des criminels.

Nous avons appris que les criminels disposent de toute une panoplie d'outils technologiques contre lesquels nous devons lutter, et l'inverse est aussi vrai. Il existe des outils technologiques. Pour une bonne partie de la contrebande qui se fait actuellement, les trafiquants se sont adaptés à notre approche de jour et opèrent désormais au milieu de la nuit. Nous devons être en mesure de les voir. Nous examinons les outils technologiques et cherchons ce qui pourrait nous aider à arrêter les criminels.

La sénatrice Cordy : Ils ont certainement des ressources financières.

M. Pardy : Oui, sûrement.

Le sénateur McIntyre : D'après ce que je comprends du marché du tabac de contrebande au Canada, il existe essentiellement trois sources principales de produits illicites : l'importation illégale des États-Unis à Cornwall et dans les environs et, comme vous venez de l'indiquer, dans le sud-ouest de l'Ontario; l'importation illégale de cigarettes de contrefaçon et d'autres produits licites dans des conteneurs maritimes qui proviennent souvent de l'Asie; et enfin, la fabrication illicite dans le centre du pays.

Pour combattre ce marché, je crois comprendre que vous obtenez une bonne collaboration de la part de la police des États-Unis et des Premières Nations. Cependant, quelle collaboration recevez-vous de la part des pays d'Asie?

M. Pardy : Je crois que la GRC serait mieux en mesure que moi de répondre à cette question, monsieur. Pour les enquêtes de haut niveau de cette nature, il est certain que nous travaillons étroitement avec ces pays pour faire appliquer la loi en ce qui concerne le crime organisé, mais je ne peux pas parler du degré de coopération qui existe entre nous.

Nous travaillons avec Interpol pour toutes nos enquêtes de cette nature, mais je ne peux pas préciser le degré de coopération obtenu.

La sénatrice Batters : Dans votre exposé, vous avez parlé des peines très minimales imposées à l'heure actuelle pour la possession de moins de 10 000 cigarettes, ce qui montre à quel point l'approche beaucoup plus sévère proposée ici est nécessaire. Pensez-vous que ces petites peines représentent pour les membres du crime organisé un bien faible coût à payer pour se livrer à leurs activités? En outre, vous avez dit tantôt que, bien souvent, les amendes ne sont pas perçues, de sorte que les criminels ne paient même pas du tout pour exercer leurs activités.

Mr. Pardy: I would agree that it is certainly one of the deterrents. We had concerns expressed by some provincial counterparts and municipalities of the large value of uncollected fines currently in the system. There are efforts under way constantly to combat that and to bring that number down to make the offenders compliant — to pay. For example, when fines are levied against an offender, if you want to keep your driver's licence and keep your vehicles registered, you must pay.

There are mechanisms in place, but they are not as effective as we would like to see.

Senator Batters: When you are evaluating where to allocate your resources and you are looking at the contraband tobacco trade, you say that it might be considered to be less crucial in comparison to some other types of crime. However, as you were saying, organized or criminal organizations plus the pipelines that are used to funnel the contraband tobacco back and forth — those are the same groups and the same channels that are used to deal with contraband tobacco as they are for drugs or guns or other things, correct?

Mr. Pardy: That is correct.

Senator Batters: When you are evaluating resources, it has to be an overall picture.

Mr. Pardy: It does.

The Chair: The Cornwall Regional Task Force is not just focused on contraband tobacco. I assume it is for guns, drugs, people, et cetera.

Mr. Pardy: It is for any commodity, sir. For example, we are seeing a rise now in the traffic of illegal aliens, largely into the U.S., but in both directions.

The Chair: Chief David of Akwesasne was here yesterday. One reason he suggested for the change in modus operandi was that the border checkpoint had been moved off the island to the mainland in Cornwall. He indicated that an OPP officer had indicated that the bulk of the smuggling, especially when talking about contraband tobacco — I am not sure about the other commodities — had shifted up into the Thousand Islands area. He indicated that Wolfe Island was a bigger challenge with respect to many of these issues. Do you share that view; is that accurate?

Mr. Pardy: No, I would not share the view that it is a bigger problem. Our officers have indicated to me that there are over 1,500 points of ingress along the St. Lawrence Seaway where criminals have been docking, so I do not think it is unique. It is unique in Cornwall because of the geography, but in terms of elsewhere along the St. Lawrence Seaway, I do not think it is as big a problem as we are seeing in Cornwall.

M. Pardy : Je dirais que c'est certainement un facteur de dissuasion. Des municipalités et certains de nos homologues provinciaux se sont dits préoccupés par l'importance des amendes non perçues à l'heure actuelle. Des efforts sont faits constamment pour corriger la situation, réduire le nombre d'amendes non payées et amener les délinquants à se soumettre et à payer. Par exemple, un délinquant qui veut conserver son permis de conduire et l'immatriculation de son véhicule doit être obligé de payer son amende.

Il y a des mécanismes qui sont en place, mais ils ne sont pas aussi efficaces que nous le souhaiterions.

La sénatrice Batters : Lorsque vous évaluez la façon dont vous affectez vos ressources dans le contexte du commerce du tabac de contrebande, vous dites que cette activité peut être considérée moins cruciale comparativement à d'autres types d'activités criminelles. Toutefois, comme vous le mentionniez, les organisations criminelles et les réseaux qui servent à acheminer le tabac de contrebande sont les mêmes groupes et les mêmes réseaux qui servent au trafic d'armes, de drogue et d'autres produits. Est-ce exact?

M. Pardy : C'est exact.

La sénatrice Batters : Lorsque vous évaluez les ressources, vous devez tenir compte de la situation dans son ensemble.

M. Pardy : Oui.

Le président : Le Groupe de travail régional de Cornwall ne se concentre pas seulement sur la contrebande de tabac. Je suppose qu'il s'intéresse aussi au trafic d'armes, de drogue, de personnes, et cetera.

M. Pardy : Le groupe s'intéresse à n'importe quel trafic. Par exemple, on constate actuellement une augmentation du trafic de clandestins des deux côtés de la frontière, mais en grande partie vers les États-Unis.

Le président : Le chef David d'Akwesasne était ici hier. Il a déclaré que l'une des raisons qui expliquent le changement de modus operandi est le déplacement du poste frontalier de l'île vers la rive, à Cornwall. Il a dit qu'un agent de la Police provinciale de l'Ontario a signalé que le plus gros de la contrebande, surtout en matière de tabac — pour les autres produits, je ne suis pas certain —, s'était réorienté du côté de la région des Mille-Îles. Le chef David a mentionné que l'île Wolfe représente un plus grand défi relativement à plusieurs de ces questions. Êtes-vous de cet avis? Est-ce exact?

M. Pardy : Non, je ne dirais pas qu'il s'agit d'un plus gros problème. Nos agents m'ont signalé que, le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, il y a plus de 1 500 points d'entrée où des criminels arrivent, je ne pense donc pas qu'il s'agit d'une situation particulière. Cornwall en est une à cause de sa situation géographique, mais je ne pense pas que le problème soit aussi important ailleurs le long de la Voie maritime du Saint-Laurent qu'à Cornwall.

The Chair: How big a role does the OPP have in trying to police that corridor? Is it primarily leaning on the feds? You talked about priorities. What is your role in trying to combat that?

Mr. Pardy: As it stands now, as we know, the enforcement of the acts that affect tobacco products is largely either a federal jurisdiction or under the Ministry of Revenue in Ontario. We work in partnership with our law enforcement partners — not as formally as Cornwall, but right along the 401 corridor.

The Chair: Can you give us an example? If there is a call about a suspicious boat at two o'clock in the morning moving along the river, are you the first responders?

Mr. Pardy: We will be a first responder, but I spoke earlier about MSET. We are in partnership with the marine component of the RCMP on the St. Lawrence Seaway. We do have a dedicated marine component along the St. Lawrence Seaway, and we would respond.

Of course, on the highway portion, we have highway enforcement teams that target contraband in general. Today it is cigarettes; tomorrow it is a dangerous drug; the next day it is \$1 million in cash that we seized, or cocaine. It knows no boundaries.

Senator White: I think if you had the former Solicitor General of Ontario now as Solicitor General, maybe resources would not be such an issue, Senator Runciman.

There has been discussion around the ability for police agencies to respond today, and an understanding maybe around how difficult it is to operate. For OPP officers to work with the RCMP even now, they would have to be sworn in under section 7 of the RCMP Act as a supernumerary special constable. Every 12 months it would have to come up for review. It is the same with every other police agencies. They are almost connected at the hip just to perform their work.

One way of expanding resources is to give more powers to more people, and I think you would agree that this would give more powers to more people to do the job they have been trying to do. Right now they are hindered by the way they do not all have the same level of power; is that correct?

Mr. Pardy: That would be a fair statement, sir.

Senator Baker: In other words, under the federal Customs Act, it is a reasonable suspicion. Your enforcement would be reasonable doubt or reasonable belief. Reasonable suspicion and reasonable belief are two entirely different things.

Le président : Quelle est l'ampleur du rôle de la Police provinciale de l'Ontario en ce qui concerne le contrôle de ce couloir? S'en remet-elle principalement aux autorités fédérales? Vous avez parlé de priorités. Quel rôle jouez-vous dans la lutte à la contrebande?

M. Pardy : À l'heure actuelle, comme nous le savons, la mise en application des lois qui visent les produits du tabac relève en grande partie du gouvernement fédéral ou du ministère des Finances de l'Ontario. Nous collaborons avec nos partenaires d'application de la loi tout au long du couloir de l'autoroute 401, même si ce n'est pas de façon aussi officielle qu'à Cornwall.

Le président : Pouvez-vous nous donner un exemple? Si la présence d'un bateau suspect qui se déplace sur le fleuve est signalée à 2 heures du matin, êtes-vous les premiers intervenants?

M. Pardy : Nous ferons partie des premiers intervenants, mais j'ai parlé plus tôt de l'EESM. Sur la Voie maritime du Saint-Laurent, nous travaillons en partenariat avec la composante maritime de la GRC. Nous disposons d'une composante maritime le long de la Voie maritime du Saint-Laurent et nous interviendrons.

Bien entendu, sur la portion autoroute, nous avons des équipes de contrôle routier qui ciblent les activités de contrebande en général. Aujourd'hui, ce sont des cigarettes; demain, ce sera une drogue dangereuse; le jour suivant, ce sera une saisie de 1 million de dollars en argent comptant ou de la cocaïne. Il n'y a pas de limite.

Le sénateur White : Je pense que si l'ancien solliciteur général de l'Ontario était toujours en poste, les ressources ne constitueraient peut-être pas un problème, sénateur Runciman.

Il a été question de la capacité des services de police à réagir aujourd'hui et on peut comprendre pourquoi il est difficile de travailler dans les conditions actuelles. Même maintenant, pour que les agents de la Police provinciale de l'Ontario puissent travailler avec la GRC, il faudrait qu'ils soient assermentés comme gendarmes spéciaux, conformément à l'article 7 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada. Cette assermentation devrait être renouvelée tous les 12 mois. Il en va de même pour tous les autres services de police. Ils sont presque inséparables pour faire leur travail.

L'un des moyens d'accroître l'utilisation des ressources consiste à accorder davantage de pouvoirs à un plus grand nombre de personnes pour qu'elles puissent faire leur travail ce qui, je pense que vous en conviendrez, serait le cas avec ce projet de loi. En ce moment, le fait que tous les intervenants n'aient pas les mêmes pouvoirs entrave leur travail. Est-ce exact?

M. Pardy : C'est juste, monsieur.

Le sénateur Baker : Autrement dit, en vertu de la Loi sur les douanes fédérale, c'est le doute raisonnable qui prévaut. Vous appliqueriez la loi en cas de doute raisonnable ou de motif raisonnable. Toutefois, ces deux notions sont tout à fait différentes.

Superintendent, I have listened to you very carefully and I have come to the conclusion that you will have a choice when someone asks you, “Under what piece of legislation will you be charging people who have broken the law in this particular case?” You are a police officer, and it is a choice between four pieces of legislation on the books. You have authority in two of those areas.

I get from you that your explanation to the committee was that you regard the other pieces of legislation to be related to tax matters and that this legislation relates to criminal matters. Therefore, I presume you are saying that your officers will charge perhaps under both pieces of legislation and let the courts — the Crown prosecutor or judge — make a decision as to whether it is the same delict and you can only convict one time. However, because one is a tax matter and the other is a criminal matter, you will be charging both for the same offence. Is that right?

Mr. Pardy: That is correct. However, there is a difference. The tax legislation is for the commodity that is going unchecked and untaxed. The criminal legislation as proposed is about the act itself, and these acts are committed by criminals who are out for profit, for gain. They have an impact on our communities, on our economy and on our health.

Senator Baker: Yes, but both of them carry possible jail terms. The federal one has a first offence of up to five years, and under your provincial legislation, it is up to two years plus these mandatory fines. The same penal consequences result. I do not see how you can separate one from the other. I respect you for doing it, and I can see where you are trying to stop criminal activity.

The conclusion is that they will charge under as many sections as they can and let the cards fall where they may.

[Translation]

Senator Boisvenu: I only have one brief question. You undoubtedly work very closely with your American counterparts. I would like you to tell us how they approach this matter. Do they take it as seriously as we do? Are U.S. sentences harsher than Canadian sentences?

[English]

Mr. Pardy: Sir, I can only speak anecdotally to that question. We do have a close working relationship, as I alluded to earlier, with the Border Enforcement Security Task Force, BEST, where we have officers embedded in these agencies in the U.S. in three strategic locations along the Ontario and New York borders.

Surintendant, je vous ai écouté très attentivement et j'en suis arrivé à la conclusion qu'un choix se présentera à vous quand on vous demandera en vertu de quelle loi vous allez accuser les gens qui ont enfreint la loi dans ce cas précis. L'agent de police aura le choix entre quatre mesures législatives. Deux d'entre elles relèvent de votre compétence.

D'après ce que je comprends des explications que vous avez fournies au comité, vous considérez que les autres mesures législatives concernent des questions fiscales et que celle-ci concerne des questions criminelles. Par conséquent, je suppose que vous dites que vos policiers porteront peut-être des accusations en vertu des deux lois et laisseront les tribunaux — c'est-à-dire le procureur de la Couronne ou le juge — décider s'il s'agit d'un seul et même délit qui ne peut encourir qu'une seule condamnation. Cependant, puisqu'il s'agit, dans un cas, d'un délit fiscal et, dans l'autre, d'un délit criminel, il y aurait deux accusations pour la même infraction. Est-ce exact?

M. Pardy : C'est exact. Il y a toutefois une différence. Les lois fiscales s'appliquent aux biens qui n'ont été ni contrôlés, ni taxés. La loi criminelle s'applique à l'acte lui-même, acte qui est commis par des criminels qui cherchent à faire des profits et des gains. Leurs activités ont une incidence sur nos collectivités, sur notre économie et sur notre santé.

Le sénateur Baker : Oui, mais les deux accusations peuvent encourir des peines d'emprisonnement. Dans le cas de la loi fédérale, la première infraction peut donner lieu à une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans et, dans le cas de la loi de votre province, la peine maximale est de deux ans, en plus des amendes obligatoires. Les mêmes conséquences pénales s'ensuivent. Je ne vois pas comment vous pouvez les séparer l'une de l'autre. J'ai du respect pour ce que vous faites et je peux comprendre de quelle façon vous tentez de faire cesser les activités criminelles.

On en conclut que les policiers porteront des accusations en vertu du plus grand nombre d'articles possibles et qu'ils laisseront les choses aller.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'ai une seule question et elle est brève. Vous avez sans doute des rapports assez étroits avec vos collègues policiers américains; j'aimerais que vous nous parliez de la façon dont ils traitent le sujet. Est-ce pris au sérieux autant qu'ici? Les sentences du côté américain sont-elles plus sévères que du côté canadien?

[Traduction]

M. Pardy : Monsieur, je peux seulement parler de ce que j'ai entendu dire. Nous travaillons en étroite collaboration, comme j'y ai fait allusion plus tôt, avec la Border Enforcement Security Task Force, la BEST. En effet, certains de nos policiers sont intégrés dans ces agences américaines à trois endroits stratégiques le long de la frontière entre l'Ontario et l'État de New York.

The sharing of information is critical. We see that we have a lot of issues in common, and we are able to contribute to investigations on both sides of the border to curb criminal activity. However, I am not in a position today to speak to the level of sentencing that occurs in the U.S. other than what I see in the media, which does appear to be much harsher, but I cannot speak specifically to the penalties.

Senator Joyal: I would like to come back to the issue of smoke shacks that you mentioned in your brief. You mention at the top of page 7 that it is the possession of contraband cigarettes by non-Natives that is clearly illegal and enforced to the best of our ability. Do I understand from that that a person who frequents those smoke shacks is non-Native, buys illegal tobacco and would fall under your jurisdiction to be charged with possession of contraband cigarettes?

Mr. Pardy: Technically under the provisions in 2011, in the amendments, if you are in plain view, then technically yes. It is ultimately the responsibility of the Ministry of Revenue investigators.

Senator Joyal: Suppose you arrive at the moment that the cigarettes are already in the trunk, so they are not in plain view. You see the car leaving the smoke shack, but there is no RCMP officer in the area or any other representative of the Ministry of Revenue. What do you do in those circumstances?

Mr. Pardy: Let them go. We have no authority to search and seize from the vehicle under those circumstances. Unless there is some other authority that we have in law, we have no authority to search the vehicle if we believe it is carrying contraband tobacco.

Senator Joyal: In other words, if we — “we” meaning the government — want to fight smoke shack illegal activities, we would need to dispatch RCMP agents regularly to watch, as the chair said, 350 smoke shacks along Highway 66.

Mr. Pardy: Yes, sir.

Senator Joyal: Which means that part of the equation goes unchallenged most of the time; is that right?

Mr. Pardy: There are currently legislative barriers, for certain.

Senator Joyal: What is your recommendation to us in order to address that situation?

Mr. Pardy: In my recommendation, of course, resourcing is a concern for us. We are maxed out with the resources we have for our current mandates, so resourcing is an issue.

L'échange d'information est crucial. Nous constatons que nous avons beaucoup de points en commun et nous sommes capables de participer à des enquêtes des deux côtés de la frontière pour freiner les activités criminelles. Cependant, au sujet des peines qui sont imposées aux États-Unis, je ne peux pas en dire plus que ce que j'ai entendu dans les médias. Les peines semblent être plus lourdes là-bas, mais je ne peux pas en parler de façon plus précise.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur la question des comptoirs à tabac, dont vous avez parlé dans votre mémoire. Au début de la page 7, vous mentionnez que la possession de cigarettes de contrebande par des non-Autochtones est clairement illégale et que vous appliquez la loi du mieux que vous le pouvez. Dois-je comprendre que l'accusation de possession de cigarettes de contrebande d'une personne qui fréquente ces comptoirs à tabac, qui n'est pas un Autochtone et qui achète des produits du tabac illégaux relève de votre compétence?

M. Pardy : Techniquement, en vertu des modifications apportées à la loi en 2011, si cela se passe à la vue de tous, oui. En fin de compte, cela relève de la responsabilité des enquêteurs du ministère des Finances.

Le sénateur Joyal : Imaginons qu'au moment où vous arrivez, les cigarettes se trouvent dans le coffre de la voiture et qu'elles ne sont donc pas à la vue de tous. Vous voyez la voiture quitter le comptoir à tabac, mais il n'y a aucun agent de la GRC dans les environs, ni aucun représentant du ministère des Finances. Que feriez-vous dans ces circonstances?

M. Pardy : Nous laisserions partir la personne. Dans ces circonstances, nous n'avons pas le pouvoir de fouiller le véhicule ou d'effectuer une saisie. Si aucun autre pouvoir que ceux prévus par la loi ne nous est accordé, nous n'avons pas le pouvoir de fouiller un véhicule si nous croyons qu'il contient du tabac de contrebande.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, si nous — par « nous », je veux dire le gouvernement — voulons lutter contre les activités illégales des comptoirs à tabac, il nous faudrait dépêcher régulièrement des agents de la GRC pour surveiller, comme le président l'a dit, les 350 comptoirs à tabac qui se trouvent le long de l'autoroute 66.

M. Pardy : Oui, monsieur.

Le sénateur Joyal : Cela signifie que, la plupart du temps, les activités se déroulent sans qu'aucune intervention n'ait lieu, n'est-ce pas?

M. Pardy : Il est certain qu'il y a actuellement des obstacles législatifs.

Le sénateur Joyal : Que recommanderiez-vous pour remédier à ce problème?

M. Pardy : Mes recommandations concerneraient en partie les ressources, car il s'agit d'une préoccupation pour nous. Les ressources dont nous disposons pour respecter nos mandats actuels sont utilisées au maximum. C'est un problème.

Our partnerships and relationships with our First Nations communities, the long-standing issues that exist under treaty rights, would certainly be a step in the right direction to address these sorts of issues. Of course, enforcement authorities would also go a long way to helping deter criminals that would get involved in this sort of activity.

Senator Joyal: Yes, because it is almost an incitement to crime, in a way, in order for someone to make sure there is a person who is on lookout for any RCMP officers in the area. If there are none or you do not happen to be there on the spot, the person could go unnoticed.

Mr. Pardy: That is true, sir. In fact, our intelligence based on what we have seen in the Cornwall area is precisely that; these criminal organizations have hired watchers, and we know what they get paid. They just watch for us, so counter-surveillance has been stepped up on our activities immensely.

Senator Joyal: That is very helpful. We should maybe append observations when we vote on this bill.

The Chair: Superintendent, you would agree there is a provincial role here. For the edification of members who may not have this information, the Manitoba government sought and received a court order allowing the government to take ownership of the very controversial smoke shacks. The government says that the court ruling “further validates our position that the possession and sale of non-Manitoba ‘marked’ tobacco products are illegal.”

That is a first step by a provincial government. What has happened since? That was late last year, so I am not sure whether it is actually in force.

I have a quick question about Six Nations. You talked about Akwesasne and how their production facilities are on the American side. You felt that most of the raw product was originating in the United States, I think North Carolina. What about the Six Nations? They have their own manufacturing facilities. Where does their raw material come from? Do Ontario tobacco producers provide that to these operations?

Mr. Pardy: A fair assessment would be to say that it is coming from both imported — some legally imported — and Ontario.

The Chair: Is there any monitoring of producers with respect to where their product goes? I am talking about Ontario now. Is it quite legal for them to sell their product to Six Nations producers? Is there no question about how it is used?

Si les problèmes de longue date qui concernent les droits issus de traités pouvaient être résolus, cela améliorerait nos partenariats et nos relations avec les communautés des Premières Nations et constituerait un pas dans la bonne direction pour remédier à ce genre de situation. Bien sûr, l’obtention de pouvoirs de mise en application de la loi contribuerait grandement à décourager les criminels qui participent à ce genre d’activités.

Le sénateur Joyal : Oui, car il s’agit presque d’une incitation à la criminalité, d’une certaine façon, de permettre à une personne de veiller à ce que quelqu’un guette la présence d’agents de la GRC dans la région. Si ni les agents de la GRC ni vos policiers ne se trouvent sur place, la personne peut passer inaperçue.

M. Pardy : C’est vrai, monsieur. En fait, les renseignements dont nous disposons, fondés sur ce que nous avons observé dans la région de Cornwall, correspondent exactement à cela. Les organisations criminelles ont engagé des guetteurs et nous savons combien ils sont payés. Leur seule tâche consiste à nous épier, par conséquent, la contre-surveillance mobilise énormément nos activités.

Le sénateur Joyal : Cela est très utile. Nous devrions peut-être ajouter des observations lorsque nous nous prononcerons sur ce projet de loi.

Le président : Surintendant, vous conviendrez que les autorités provinciales ont un rôle à jouer ici. Pour la gouverne des membres qui ne le savent peut-être pas, le gouvernement du Manitoba a demandé au tribunal une ordonnance, qu’il a obtenue, lui permettant de s’approprier les très controversés comptoirs à tabac. Le gouvernement indique que la décision du tribunal confirme davantage sa position concernant le caractère illégal de la possession et de la vente de produits du tabac qui ne sont pas marqués par le sceau du Manitoba.

C’est une première de la part d’un gouvernement provincial. Que s’est-il passé depuis? Cela a eu lieu à la fin de l’année dernière, je ne sais donc pas si cette mesure est déjà en vigueur.

J’ai une brève question à poser au sujet des Six Nations. Vous avez parlé d’Akwesasne et du fait que ses installations de production se trouvent du côté américain de la réserve. Selon vous, la majeure partie du produit brut vient des États-Unis, de la Caroline du Nord, je crois. Quelle est la situation du côté des Six Nations? Cette réserve possède ses propres installations de fabrication. D’où vient le matériau brut qui y est utilisé? Est-ce que les producteurs de tabac de l’Ontario les approvisionnent?

M. Pardy : On pourrait dire avec assez de justesse que le matériau brut vient à la fois de l’extérieur — importé légalement dans certains cas — et de l’Ontario.

Le président : Les producteurs font-ils un quelconque suivi de leur produit? Je parle maintenant de l’Ontario. Est-il tout à fait légal qu’ils vendent leur produit à des producteurs des Six Nations? Personne ne demande ce qu’il en advient?

Mr. Pardy: I believe the amendments to the Ontario Tobacco Tax Act regulations have enhanced that, but I cannot speak specifically to it. I know in other forums that I have been involved in, there has been much discussion about the next step in the legislation that came into force, I believe, in April of this year, to enhance the regulations and monitoring of where the tobacco goes.

[Translation]

Senator Rivest: When American and Canadian police services must collaborate — for example, in Akwesasne — can a person be charged under U.S. law because the criminal offence was initially committed in the United States, and then under Canadian law? How do you sort that out when the criminal act initially occurs in the United States and then continues in Canada? How do you determine where the person will be charged?

[English]

Mr. Pardy: We are two separate nations with two separate constitutions and laws.

Speaking from the contraband tobacco perspective, I cannot give you one example where that occurred. Our enforcement activities happened here in Ontario, in Quebec and elsewhere in the country, and the charges are preferred here. However, we have had organized crime investigations that recently saw a round-up of a number of organized criminals that were also charged in the U.S. I cannot speak to whether there is a link that makes it the same crime in both countries. They have different charges and different laws on their books, some of which mirror ours while some are very different than ours.

The Chair: Superintendent, thank you for your contribution to our deliberations. It was very informative, helpful and much appreciated.

Our next witnesses are Alex Scholten, President of the Canadian Convenience Stores Association; and Michel Rouillard, National Spokesperson for the National Coalition Against Contraband Tobacco.

Mr. Scholten, please proceed.

Alex Scholten, President, Canadian Convenience Stores Association: The Canadian Convenience Stores Association was established to represent more than 23,000 convenience retailers operating in Canada who employ in excess of 165,000 Canadians. On behalf of those small business owners, I would like to thank the committee for the invitation to appear here today.

One of the challenges facing convenience stores in Canada is the persistence of contraband tobacco, an illegal industry supported by organized crime that threatens the livelihood of our law-abiding retailers and threatens the safety of our communities. There are several financial and social

M. Pardy : Je pense que les modifications apportées aux règlements qui accompagnent la Loi de la taxe sur le tabac de l'Ontario ont amélioré cette situation, mais je ne peux pas entrer dans les détails. Grâce à d'autres discussions auxquelles je participe, je sais qu'on parle beaucoup de l'étape suivante contenue dans la mesure législative qui est entrée en vigueur en avril, si je ne m'abuse, et qui permettra d'améliorer les règlements ainsi que de faire le suivi du tabac.

[Français]

Le sénateur Rivest : Dans la mesure où — par exemple, à Akwesasne —, des policiers américains et canadiens doivent collaborer, une personne peut-elle être accusée — parce que l'acte criminel commence aux États-Unis —, en vertu des lois américaines et, par la suite, en vertu des lois canadiennes? Comment faites-vous pour départager cela lorsque le geste criminel a commencé aux États-Unis et s'est poursuivi au Canada? Comment fait-on pour déterminer où la personne sera accusée?

[Traduction]

M. Pardy : Nous sommes deux pays différents qui ont des Constitutions et des lois distinctes.

En ce qui concerne la contrebande de tabac, je ne peux pas vous citer d'exemple. Nous menons nos activités ici, en Ontario, au Québec et ailleurs au pays, et les accusations sont portées ici. Cependant, récemment, un groupe de plusieurs criminels associés à des groupes organisés qui ont été accusés dans le cadre d'enquêtes sur le crime organisé ont aussi été accusés aux États-Unis. Je ne peux pas dire s'il y a un lien entre les accusations et si les crimes reprochés sont les mêmes dans les deux pays. Les lois et les accusations sont différentes aux États-Unis, certaines ressemblent aux nôtres alors que d'autres sont très différentes.

Le président : Superintendent, je vous remercie d'avoir participé à nos délibérations.

Nos prochains témoins sont Alex Scholten, président de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, et Michel Rouillard, porte-parole national de La coalition nationale contre le tabac de contrebande.

M. Scholten, vous avez la parole.

Alex Scholten, président, Association canadienne des dépanneurs en alimentation : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation a été créée pour représenter plus de 23 000 dépanneurs canadiens, qui emploient plus de 165 000 personnes. Au nom de ces propriétaires de petites entreprises, j'aimerais remercier le comité d'avoir invité l'association à témoigner aujourd'hui.

L'un des défis auxquels sont confrontés les dépanneurs au Canada est la persistance du tabac de contrebande, une industrie illégale soutenue par le crime organisé, qui mine le gagne-pain de nos détaillants et qui menace la sécurité de nos communautés. Plusieurs conséquences d'ordre financier et social résultent de la

consequences from the continued sale of contraband tobacco, including lost revenue for government whereby millions of dollars are lost every year as a result of tax avoidance in this illegal industry. The Department of National Revenue has estimated this to be as high as \$2.5 billion per year.

To illustrate the scope and scale of this illegal activity, we have included at the back of our brief a map and a report on seizures reported in the media since January 2012, realizing that what gets reported is the tip of the iceberg of total seizures and what is seized is actually the tip of the iceberg of the total illegal activity. In that period of time, over 150 seizures were reported in eight provinces over the 16-month period. The seizures accounted for almost 17 million contraband cigarettes and in excess of 60,000 kilograms of fine-cut tobacco.

The second consequence of contraband tobacco activity is greater tobacco accessibility to young people. Convenience store owners must follow strict tobacco control measures designed to prevent tobacco sales to minors. Responsible retailers train their staff and ensure that they complete age-verification checks. Contraband traffickers will sell to anyone who is willing to buy their products. Furthermore, because contraband tobacco is sold without collection of federal or provincial taxes, the price is far more attractive and accessible to youth.

The third consequence is that contraband tobacco trade supports organized crime, putting our communities at risk. The RCMP previously estimated that over 175 organized crime groups participate in this illegal activity and that with seizures of contraband, police forces have also confiscated large quantities of drugs and illegal weapons.

Going back to the media reporting that is in our brief, of the seizures noted, not only has contraband tobacco been seized but also drugs, including marijuana, ecstasy, methamphetamine, cocaine and heroin, and weapons such as long guns, handguns and knives. This is not low-level criminal activity conducted by petty criminals. As a result, our communities are put at great risk.

The Canadian Convenience Stores Association welcomed the announcement by government to introduce tougher penalties for those convicted of contraband offences. Increased penalties and enforcement measures dedicated to fighting contraband tobacco were key pillars of our 2012 pre-budget submission. As an industry association, we recognize that the issue of contraband tobacco is complex because it spans federal and provincial borders and Aboriginal territories, making it extremely difficult for government and law enforcement to take a stand. However, an indifferent attitude and soft approach to dealing with

poursuite de la vente de tabac de contrebande, notamment la perte de revenus pour le gouvernement, puisque des millions de dollars sont perdus chaque année en raison de l'évasion fiscale qui découle de cette industrie illégale. Selon l'Agence du revenu du Canada, cela pourrait se chiffrer à une somme aussi élevée que 2,5 milliards de dollars par année.

Pour illustrer le volume de cette activité illégale, nous avons dressé une carte, que nous avons incluse à la fin de notre mémoire, indiquant les saisies de produits de contrebande partout au pays, telles que rapportées par les médias depuis janvier 2012. Il convient de souligner que cela ne représente que la pointe de l'iceberg de toutes les saisies effectuées, et que toutes les saisies ne représentent que la pointe de l'iceberg de l'ensemble des activités illégales. Au cours de cette période de 16 mois, plus de 150 saisies ont été rapportées dans huit provinces. La valeur des cigarettes de contrebande saisies s'élève à près de 17 millions de dollars, sans compter plus de 60 000 kg de tabac haché fin.

La deuxième conséquence de la contrebande du tabac est que le tabac devient plus accessible et que les jeunes peuvent s'en procurer plus facilement. Les propriétaires de dépanneurs doivent respecter de strictes mesures de contrôle du tabac destinées à empêcher la vente de tabac aux mineurs. Les détaillants responsables forment leurs employés et voient à ce qu'ils effectuent toutes les vérifications de l'âge nécessaires. Les trafiquants de tabac vendent leurs produits à quiconque est prêt à les acheter. En outre, comme le tabac de contrebande est vendu sans que les taxes fédérales et provinciales n'aient été perçues, le prix devient plus attrayant et plus accessible pour les jeunes.

La troisième conséquence est que le commerce du tabac de contrebande soutient le crime organisé, ce qui met nos collectivités en danger. La GRC a déjà évalué que plus de 175 groupes du crime organisé pratiquent cette activité illégale et, en plus des saisies de produits de contrebande, les forces policières ont également confisqué de grandes quantités de drogue et d'armes illégales.

Pour en revenir aux saisies rapportées dans les médias mentionnées dans notre mémoire, ce n'est pas seulement du tabac de contrebande qui a été saisi, mais aussi de la drogue, notamment de la marijuana, de l'ecstasy, de la méthamphétamine, de la cocaïne et de l'héroïne, ainsi que des armes, comme des armes d'épaule, des armes de poing et des couteaux. Il ne s'agit pas d'activités criminelles mineures menées par de petits criminels. En conséquence, nos collectivités sont exposées à de grands risques.

L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation a salué l'initiative du gouvernement visant à instaurer des sanctions plus sévères pour les personnes reconnues coupables de contrebande. Des sanctions accrues et des mesures exécutoires dédiées à la lutte contre le tabac de contrebande étaient des piliers du mémoire pré-budgétaire que nous avons déposé en 2012. À titre d'association de l'industrie, nous reconnaissons la complexité du problème du tabac de contrebande, car il chevauche les frontières fédérales et provinciales ainsi que les territoires autochtones, ce qui rend la prise de position très difficile pour

contraband tobacco has resulted in a perception that tobacco control, taxation and reduction laws are being applied in two very different ways.

Convenience store retailers abide by the rules set out by Health Canada, the Canada Revenue Agency and others to ensure that legal tobacco products carried in our stores are in compliance with the law. The products sold in our stores are subject to all levels of taxation. We enforce age-verification checks to ensure that the products do not end up in the hands of youth. If our retailers fail to abide by tobacco control measures, they are subject to significant fines and legal penalties, sometimes resulting in the closure of their stores. To be clear, our association has no problem with that. Those who choose not to follow the law should be penalized.

Contraband traffickers and sellers have not complied with those same rules and penalties. These criminals do not abide by the health or legal regulations as our retailers do. Their products are sold without taxes collected, and they are willing to sell to anyone who is willing to buy, whether they are of age. Our association and its retailers are hopeful that the harsher penalties being considered would act as a deterrent for those selling contraband tobacco, ultimately addressing the unequal application of tobacco laws between law-abiding retailers and illegal traffickers.

Contraband tobacco has hurt our businesses and communities for a long time. We applaud the government for taking a step forward in addressing this serious public safety issue.

[Translation]

Michel Rouillard, National Spokesperson, National Coalition Against Contraband Tobacco: Good afternoon, Mr. Chair. My name is Michel Rouillard, and I am the spokesperson for the National Coalition Against Contraband Tobacco.

I am a retired Sûreté du Québec sergeant who spent more than 30 years in various positions, on the beat and in crime prevention. As a very active retiree, I train various prevention and client service teams for a number of organizations. I am also the chair of the board of directors for my local chamber of commerce, and I am a senior mentor for entrepreneurs.

The National Coalition Against Contraband Tobacco is a non-profit, non-partisan organization that works to make the public more aware of the problem of illegal cigarettes and contraband tobacco.

les gouvernements et les responsables de l'application de la loi. Cependant, l'indifférence et une approche souple concernant la lutte à la contrebande du tabac donnent l'impression que les lois antitabac, fiscales et de réduction sont appliquées de deux façons très différentes.

Les propriétaires de dépanneurs respectent les règles établies par Santé Canada, par l'Agence du revenu du Canada et par d'autres organismes pour veiller à ce que les produits du tabac légaux vendus dans nos magasins soient conformes à la loi. Les produits qui sont vendus dans nos magasins sont assujettis à tous les niveaux de taxation. Nous appliquons les contrôles de vérification de l'âge afin que ces produits ne tombent pas entre les mains de mineurs. Si nos détaillants ne respectent pas ces mesures de contrôle du tabac, ils sont passibles d'amendes importantes et de sanctions juridiques pouvant entraîner la fermeture de leur magasin. Soyons clairs, l'association n'y voit aucun problème. Ceux qui choisissent d'enfreindre la loi doivent être pénalisés.

Les trafiquants et les vendeurs de produits de contrebande ne sont pas soumis aux mêmes règles ni aux mêmes sanctions. Ces criminels ne respectent pas les règles juridiques ou en matière de santé que respectent nos propriétaires. Leurs produits sont vendus sans taxes à quiconque est prêt à les acheter, qu'ils aient l'âge de le faire ou non. Notre association et ses détaillants espèrent que les sanctions plus sévères actuellement à l'étude auront un effet dissuasif sur ceux qui vendent du tabac de contrebande, ce qui réglerait en fin de compte le problème de l'application inégale des lois sur le tabac aux détaillants respectueux des lois et aux trafiquants.

La contrebande du tabac nuit à nos entreprises et à nos collectivités depuis longtemps. Nous félicitons le gouvernement d'avoir fait un pas vers l'avant dans la lutte contre ce grave problème de sécurité publique.

[Français]

Michel Rouillard, porte-parole national, Coalition nationale contre le tabac de contrebande : Monsieur le président, bonjour, je m'appelle Michel Rouillard et je suis le porte-parole de La coalition nationale contre le tabac de contrebande, the National Coalition Against Contraband Tobacco.

Je suis un sergent à la retraite de la Sûreté du Québec où j'ai passé plus de 30 ans dans diverses fonctions, dont patrouilleur et à la prévention de la criminalité. Retraité très actif, je forme également diverses équipes en matière de prévention et service à la clientèle pour plusieurs organismes. Je suis également président du conseil d'administration de ma chambre de commerce local et j'agis comme chef mentor en entrepreneurship.

La coalition nationale contre le tabac de contrebande est un organisme sans but lucratif et non partisan qui travaille à sensibiliser l'opinion publique face à la problématique des cigarettes illégales et du tabac de contrebande.

The coalition is made up of about 15 organizations across Canada that operate in all sectors. These organizations include: the Canadian Convenience Stores Association, which is represented here today; the Retail Council of Canada; the Fédération des chambres de commerce du Québec; Toronto Crime Stoppers; the Customs and Immigration Union; and a number of convenience store, grocer and convenience store distributor associations.

As a retired police officer, a father and a grandfather, I am involved in the coalition because the growing accessibility of illegal cigarettes is a serious problem in all communities in Canada, big and small. Whether it be in the Lanaudière region, southwestern Ontario, rural areas of northern New Brunswick or the Gaspé, illegal cigarettes are flowing freely from the hands of criminals directly into the hands of reckless and ignorant Canadians. Criminals are the ones who benefit most from tobacco smuggling and the trafficking of illegal cigarettes.

These individuals, who are members of organized crime groups, are very well equipped. They are involved in the production and trafficking of synthetic drugs, such as methamphetamines. They are armed with long guns and handguns. They are also involved in procuring, prostitution and human trafficking. These individuals represent the worst Canada has to offer.

Tobacco smuggling also has a major impact on youth smoking. Cigarette smugglers who sell illegal cigarettes do not care how old their customers are. Since contraband cigarettes are sold at a much lower price than cigarettes that are sold legally in legitimate businesses, they are much more accessible to young people under the age of 18. A small bag of 200 cigarettes costs \$15, which is the same price as a movie ticket.

Tobacco smuggling also has a negative impact on the government. By regulating the tobacco industry and the sale of tobacco, the government seeks to regulate the production and sale of cigarettes in Canada while acquiring a significant amount of revenue that is reinvested in social programs, infrastructure and other services for taxpayers.

The Government of Canada loses an estimated \$2.1 billion dollars a year in tax revenue as a result of tobacco smuggling, and so once again taxpayers pay the price.

Bill S-16 is an important step forward in the fight against tobacco smuggling. The fact that it was introduced shows that the government is listening to the appeals of the public, law enforcement, the provinces and retailers with regard to this problem. However, Bill S-16 does not solve all the problems. For example, the new Criminal Code offence of trafficking contraband tobacco sets much too high of a threshold for the quantity of cigarettes that must be found in an individual's

La quinzaine de membres de la coalition sont des organismes qui proviennent de tous les secteurs d'activité et de partout au Canada. Nous comptons parmi ceux-ci l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, représentée ici aujourd'hui, le Retail Council of Canada, la Fédération des chambres de commerce du Québec, Toronto Crime Stoppers, le Syndicat des douanes et de l'immigration et plusieurs associations de dépanneurs, d'épiceries et de distributeurs aux petites surfaces commerciales.

À titre de policier à la retraite, de père de famille et de grand-père, je m'engage auprès de la coalition parce que l'accessibilité grandissante à des cigarettes illégales est une grave problématique dans toutes les communautés du Canada, petites et grandes. Que ce soit dans Lanaudière, ou dans le sud-ouest de l'Ontario, dans les régions rurales du nord du Nouveau-Brunswick ou en Gaspésie, des cigarettes illégales circulent librement des mains des bandits directement aux mains de citoyens insouciants et inconscients. Effectivement, la contrebande du tabac et le commerce illégal de cigarettes profitent principalement aux bandits.

Ces individus issus de groupes criminels organisés sont très bien équipés. Ils baignent aussi dans la fabrication et le trafic de drogues synthétiques, tels que les méthamphétamines. Ils sont armés d'armes à feu et d'armes de poing. Ils opèrent également dans le proxénétisme, la prostitution et la traite humaine. Ces individus représentent ce que le Canada a de pire à offrir.

La contrebande du tabac pèse aussi lourd dans la balance du tabagisme chez les jeunes. Les contrebandiers de cigarettes qui vendent des cigarettes illégales ne se préoccupent pas de l'âge de leurs acheteurs. Les cigarettes de contrebande étant vendues bien moins chères que les cigarettes vendues légalement, dans les commerces légitimes, elles sont donc beaucoup plus accessibles aux moins de 18 ans. À 15 dollars la *baggie* pour 200 cigarettes, c'est le prix d'un billet de cinéma.

L'État écope aussi de la contrebande du tabac. En réglementant l'industrie et son commerce, le gouvernement vise à encadrer la production et la vente de cigarettes au Canada tout en percevant d'importants revenus qui sont réinvestis dans les programmes sociaux, les infrastructures et les autres services aux contribuables.

On estime que les pertes de revenus fiscaux annuels au Canada s'élèveraient à 2,1 milliards de dollars à cause de contrebande du tabac. Vous voyez donc que ce sont les contribuables qui écopent encore une fois.

Le projet de loi S-16 est une avancée importante dans la lutte au tabac de contrebande. Son dépôt fait état de l'écoute du gouvernement aux appels de la population, des forces de l'ordre, des provinces et des commerçants face à cette problématique. Cependant le projet de loi S-16 ne règle pas tout. Par exemple, la nouvelle infraction de contrebande de tabac au Code criminel fixe à un seuil beaucoup trop haut la quantité de cigarettes possédée nécessaire afin de commettre une infraction. Cette quantité établie

possession in order for that individual to be found guilty of an offence. The threshold of 10,000 cigarettes set out in subsection 121.1(4) of the bill is clearly excessive. Ten thousand cigarettes make up 50 cartons. In response to the question of how many cigarettes a person needs to be in possession of to be found guilty of the offence of tobacco smuggling, we think that the amount should be significantly less. Should the possession of 5,000 contraband cigarettes constitute an offence? Perhaps. Should the possession of 25 cartons of contraband cigarettes be considered smuggling? It very likely should be.

All in all, the National Coalition Against Contraband Tobacco is pleased that this bill has been introduced. The March 5 announcement that a new 50-new RCMP officer unit will be deployed to deal with tobacco smuggling is also a good thing. Undeniably, illegal cigarettes remain an attractive alternative because of their price. The reason why that alternative is so attractive becomes obvious when one realizes that the difference in price between a legal carton of cigarettes and an illegal carton is close to \$90.

I would also like to take this opportunity to talk about how this is an issue that reaches across borders. The organized crime groups that benefit from contraband cigarettes operate without any regard for political, departmental or territorial boundaries. Smugglers do not stop at provincial borders. They benefit every time the different levels of government fail to work together to stop tobacco smuggling.

In conclusion, it is extremely important that the Government of Canada work more closely with its provincial and First Nations partners in order to find sustainable solutions to the problem of illegal cigarettes in our communities.

We are very pleased to see that the Senate of Canada is taking this issue seriously, and we hope that this parliamentary work will make a difference.

[English]

The Chair: Thank you, sir. We will begin the questions with Senator Fraser, deputy chair of the committee.

[Translation]

Senator Fraser: Thank you, gentlemen, for being here.

[English]

Obviously your testimony is very important to us. I have one quick question for each of you.

Mr. Scholten, the interesting statistics and maps you have provided, which you point out are not complete and go from east to west, suddenly stop in Manitoba. Is that because you did not do tracking or you do not have members in the West?

à 10 000 cigarettes, à l'article 4 du projet de loi, est nettement démesurée. Dix mille cigarettes représentent 50 cartouches de cigarettes. À la question combien de cigarettes est-il nécessaire pour commettre l'infraction de contrebande de tabac, il nous apparaît que la réponse doit être considérablement moins? Est-ce que se promener avec 5 000 cigarettes de contrebande devrait constituer une infraction? Peut-être. Devons-nous considérer 25 cartouches de cigarettes illégales de la contrebande du tabac? Fort probablement.

Somme toute, la Coalition nationale contre le tabac de contrebande est satisfaite du dépôt de ce projet de loi. L'annonce du déploiement de 50 nouveaux policiers de la GRC pour lutter contre la contrebande de tabac, annoncée le 5 mars dernier, est également bénéfique. Il en demeure qu'un facteur indéniable d'attrait aux cigarettes illégales est le prix. Lorsque la différence entre une cartouche légale et une cartouche illégale s'élève à près de 90 \$, l'attrait saute aux yeux.

Je profite également de cette occasion pour vous sensibiliser à la réalité transfrontalière de la problématique. Le crime organisé qui profite de la contrebande de cigarettes opère sans égard aux frontières politiques, ministérielles et territoriales. Les contrebandiers ne s'arrêtent pas aux frontières des provinces. Ils en profitent chaque fois que les différents paliers de gouvernement ne travaillent pas ensemble pour enrayer la contrebande du tabac.

En conclusion, il est de la plus grande importance que le gouvernement du Canada collabore encore plus étroitement avec ses partenaires des provinces et les Premières Nations afin de trouver main dans la main, des solutions durables à la problématique des cigarettes illégales dans nos communautés.

Nous sommes très heureux de voir que le Sénat du Canada prend cette question au sérieux et nous espérons que votre travail parlementaire portera ses fruits.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur. Nous commencerons les questions avec la sénatrice Fraser, vice-présidente du comité.

[Français]

La sénatrice Fraser : Messieurs, merci beaucoup d'être là.

[Traduction]

Votre témoignage est évidemment très important pour nous. J'ai une brève question à poser à chacun d'entre vous.

M. Scholten, vous avez fourni des statistiques et des cartes très intéressantes qui ne sont pas complètes, selon ce que vous avez signalé, et qui vont d'est en ouest, mais elles s'arrêtent au Manitoba. Est-ce parce que vous n'avez pas recueilli les autres données ou parce que votre association ne compte pas de membres dans l'Ouest?

Mr. Scholten: No, we do tracking across the country and we found the incidence west of Manitoba is very low.

Senator Fraser: Though I gather it is growing. We hear about the importation of tobacco from China. I assume a fair amount of that would be coming in through Vancouver.

Mr. Scholten: It is, yes.

Senator Fraser: You have not tracked that, have you?

Mr. Scholten: No.

[Translation]

Senator Fraser: Mr. Rouillard, you mentioned that it costs \$15 for a small bag or carton of 200 cigarettes. How much would a carton cost on the legitimate market?

Mr. Rouillard: It varies from province to province, but a carton usually costs between \$80 and \$90.

Senator Fraser: You know that taxes on cigarettes have gone or are going to go up. Will that hurt legitimate business? Will it push clients toward the black market?

Mr. Rouillard: We hope not. The coalition does not want to interfere in the processes of the various provinces or in the tax legislation that is there for the public's benefit. Money is needed for infrastructure. We are not interested in getting involved in the issue of whether or not taxes should be raised. We would rather help organizations, such as police forces, do away with organized crime and contraband, and work on public prevention.

One of the major problems that the police officers mentioned earlier is that people who sell cigarettes in different areas of small towns are not always aware that they are part of the large network of organized crime. The same is true of buyers. These are people who would not steal five cents from anyone but who buy contraband cigarettes without knowing that, by so doing, they are supporting organized crime.

[English]

Senator White: Mr. Scholten, if this legislation passes, is there a plan in your organization to educate your membership on the interaction again with the police? I know the frustration from your membership with the fact that most police agencies have not been able to respond to complaints in the past because the legislation did not allow it. Is there an education program ready to be launched to re-engage your membership going forward?

Mr. Scholten: Yes. We have done a couple of things recently. When the announcement was made on the new harsher penalties, we immediately had press releases circulated amongst our membership across the country. Also, we have just started a

M. Scholten : Non, nous recueillons les données partout au pays et nous avons constaté que les incidences à l'ouest du Manitoba sont très faibles.

La sénatrice Fraser : Je crois toutefois comprendre qu'elles augmentent. On entend parler d'importation de tabac depuis la Chine. Je suppose qu'une grande partie de ce tabac passe par Vancouver.

M. Scholten : Oui, en effet.

La sénatrice Fraser : Vous n'avez pas recueilli les données à ce sujet, n'est-ce pas?

M Scholten : Non.

[Français]

La sénatrice Fraser : Monsieur Rouillard, vous avez parlé de 15 \$ pour un petit sac, une cartouche de 200 cigarettes. Combien coûte une cartouche sur le marché légitime?

M. Rouillard : Cela varie selon les provinces, mais cela joue entre 80 \$ et 90 \$.

La sénatrice Fraser : Vous savez que les taxes sur les cigarettes ont ou vont augmenter. Cela va-t-il nuire au commerce légitime? Cela va-t-il pousser les clients vers le marché illégal?

M. Rouillard : On espère que non. La coalition ne veut pas s'ingérer dans le processus des différentes provinces, dans la législation des taxes pour le bénéfice de leurs citoyens. Il faut de l'argent pour les infrastructures. On n'embarque pas dans le jeu d'augmenter ou pas les taxes. On préfère plutôt à aider les organismes, tels les corps policiers à combattre le banditisme, la contrebande et aussi à travailler sur le plan de la prévention auprès des citoyens.

Un des gros problèmes mentionnés par les policiers antérieurement est que les gens qui vendent la cigarette dans les différents quartiers des petites municipalités ne se rendent pas toujours compte qu'ils font partie d'une grande chaîne qui est le crime organisé. C'est la même chose pour l'acheteur. Ce sont des gens qui ne voleraient pas 5 cents à personne, mais ils vont acheter des cigarettes de contrebande sans songer que, ce faisant, ils appuient le crime organisé.

[Traduction]

Le sénateur White : M. Scholten, si ce projet de loi est adopté, votre organisme a-t-il un plan pour informer ses membres sur l'interaction avec les forces policières? Je sais que l'exaspération de vos membres vient du fait que, dans le passé, la plupart des services de police ne pouvaient pas répondre aux plaintes parce que la loi ne le leur permettait pas. Y a-t-il un programme de formation prêt à être offert pour amener vos membres à s'engager davantage à l'avenir?

M. Scholten : Oui. Nous avons pris certaines mesures récemment. Lorsque le gouvernement a annoncé de nouvelles peines plus sévères, nous avons immédiatement fait circuler des communiqués de presse parmi nos membres dans tout le pays. De

contraband awareness website for retailers across the country. However, as far as the efforts go with police and working more closely with them, that is something we encourage. We have four regional associations in addition to our national association. We encourage that across the country and they are working closely with the RCMP and local police forces to do that.

Senator White: Secondly to that, there was some good evidence and questions raised around the increased harmful effects of contraband tobacco compared to the harmful effects of tobacco. Have you also considered educating the public overall about what contraband tobacco entails? It is less about tobacco in some cases and more about many other things. Has your organization considered doing some proactive work in relation to that as well?

Mr. Scholten: Yes. We have actually done quite a bit of work in that area, including billboards in Ontario and Quebec to contraband brochures we have circulated to our members and to politicians across the country. We continue to try to raise the level of awareness. As far as the ingredients in contraband tobacco, we have certainly pointed out to the public the fact that there are rodent droppings and insect parts and things like that. We hope that resonates with them as another means of discouraging their use.

Senator White: I might suggest some of that material going to schools as well would be helpful. Tobacco alone is certainly an issue for educators, but I think this is an increased issue that might be shared with schools across the country as well.

Mr. Scholten: It is a good suggestion. One of the challenges we face, though, in Ontario, for example, with their tobacco reduction strategy or Smoke-Free Ontario, some of our retailers were reprimanded when they tried to put up awareness posters in their stores because they are not allowed to say the word “tobacco” or have an image of tobacco at all, be it against contraband tobacco or otherwise. They were threatened by fines and they had to take the materials down. If we went to schools we would run the same challenge.

The Chair: I have a quick supplementary question in terms of educating the public. How much of a deterrent in terms of the public accepting your message is the fact that we have over 350 smoke shacks operating in Ontario and Quebec without any action being taken? Joe or Jane Citizen say, “You consider me part of organized crime because I am buying this, but at the same time we see all these smoke shacks operating unfettered.” That must have some impact on your efforts.

plus, nous venons tout juste de lancer un site web sur la sensibilisation à la contrebande pour les détaillants de tout le pays. Cependant, en ce qui concerne les efforts déployés pour collaborer plus étroitement avec les forces policières, c’est une chose que nous encourageons. Nous avons quatre associations régionales en plus de l’association nationale. Nous encourageons cette collaboration partout au pays et nous travaillons en étroite collaboration avec la GRC et les corps policiers locaux à cet égard.

Le sénateur White : Accessoirement, des questions ont été soulevées concernant les effets néfastes croissants du tabac de contrebande, avec de solides preuves à l’appui, en comparaison avec les effets néfastes du tabac. Avez-vous aussi pensé à informer la population en général sur ce que contient le tabac de contrebande? Dans certains cas, le problème est moins lié au tabac qu’à de nombreuses autres substances. Votre organisme a-t-il aussi envisagé de prendre des mesures proactives concernant ces aspects de la question?

M. Scholten : Oui. En fait, nous avons fait beaucoup de travail dans ce domaine, notamment des panneaux d’affichage en Ontario et au Québec et des dépliants sur la contrebande que nous avons distribués à nos membres et aux politiciens de tout le pays. Nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser davantage le public. En ce qui concerne les ingrédients contenus dans le tabac de contrebande, nous avons assurément signalé au public qu’on y trouve des excréments de rongeurs, des parties d’insectes et d’autres choses du genre. Nous espérons que cela touchera les gens et constituera un autre moyen de les dissuader d’utiliser ces produits.

Le sénateur White : À mon avis, il serait utile de distribuer ce matériel dans les écoles également. Le tabac à lui seul est certainement un enjeu pour les éducateurs, mais je pense le problème croissant de la contrebande pourrait aussi faire l’objet de discussions dans les écoles de tout le pays.

M. Scholten : C’est une bonne suggestion. Nous sommes toutefois confrontés à certains défis. En Ontario, par exemple, qui a une stratégie de lutte contre le tabagisme appelée « Ontario sans fumée », certains de nos détaillants ont été blâmés lorsqu’ils ont tenté d’apposer des affiches de sensibilisation dans leurs magasins parce qu’ils n’ont pas le droit d’utiliser le mot « tabac » ou même une image le représentant, même dans le but de lutter contre la contrebande de tabac ou autre. On les a menacés de leur imposer des amendes s’ils n’enlevaient pas leurs affiches. Si nous allions dans les écoles, nous serions confrontés au même problème.

Le président : J’ai une brève question complémentaire à poser concernant la sensibilisation du public. Il y a plus de 350 comptoirs à tabac qui exercent leurs activités en Ontario et au Québec sans qu’aucune mesure ne soit prise. À quel point cela décourage-t-il le public d’écouter votre message? Monsieur et madame Tout-le-Monde se dit : « Vous considérez que je participe au crime organisé parce que j’achète ceci, pourtant, tous ces comptoirs à tabac mènent leurs activités librement. » Cela doit nuire à vos efforts dans une certaine mesure.

Mr. Scholten: It certainly does, not only frustrating retailers, but the main concern we have is consumers do not see this as an illegal activity. They see it as tax avoidance. They do not view it as criminal, so they are frequenting these smoke shacks. It takes a lot more awareness to show them exactly the implications with organized crime, youth access and so forth, and we try to promote that message as much as possible.

[Translation]

Senator Boisvenu: I was looking at a very interesting website the other day that mentions a tax for terrorism. It was the Center for Public Integrity's website.

The site indicates that the production of cigarettes has exploded in the area near the border between Afghanistan and Pakistan. Fifteen billion cigarettes per year are being produced there and exported mainly to Africa, the Americas and Asia. The money from the sale of these cigarettes accounts for approximately 20 per cent of al Qaeda's revenue.

I did not see many prevention campaigns. If cigarettes are being sold, then buyers will purchase them. I did not see many government ads such as the one regarding illegal work, which had some success. I did not see many ads to make young people aware of the fact that these cigarettes are toxic. We have talked about this. There are two to ten times more carcinogens in contraband cigarettes than in legal ones. That is not to say that regular cigarettes are good. Not at all. The money from the sale of contraband cigarettes benefits organized crime, such as al Qaeda. That means that smokers in Quebec and Ontario are funding terrorist groups.

Given your organization's mission, would you ever consider making buyers aware of the drastic action that they are taking when they buy illegal cigarettes instead of legal ones?

Mr. Rouillard: Are you asking me that question?

Senator Boisvenu: I am asking both of you because I saw that part of your mandate also involves education. I am not seeing much advertising in this regard.

Mr. Rouillard: I have been working for the coalition for five months. What you just said about al Qaeda and funding for terrorism is valid. I think that television advertising or another form of visual advertising always has more of an impact on the public. I was in New Brunswick earlier this year and I visited some radio stations and newspapers to make people aware of this problem.

If the information regarding al Qaeda is true, then people should know about it. However, I also think that major organized crime groups here in Canada, such as the Hells Angels, are directly involved. People know that it is true and it bothers them.

M. Scholten : En effet, cela exaspère les détaillants, mais ce qui nous préoccupe le plus, c'est que les consommateurs ne considèrent pas cela comme activité illégale. Ils le voient comme de l'évasion fiscale. Ils ne considèrent pas que ce soit un acte criminel, c'est pourquoi ils fréquentent ces comptoirs à tabac. Il faut sensibiliser bien davantage le public pour lui montrer quelles sont les implications exactes en ce qui concerne le crime organisé, l'accès des jeunes à ces produits et ainsi de suite. C'est un message que nous tentons de diffuser le plus possible.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je naviguais l'autre jour sur un site Internet très intéressant, soit celui du Center for Public Integrity et le site faisait mention d'une taxe pour le terrorisme.

Ce qu'on y apprend, c'est que la production de cigarettes a explosé à la frontière de l'Afghanistan et du Pakistan. On y produit quinze milliards de cigarettes par année, et qui sont principalement exportées vers l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Cela compterait pour environ 20 p. 100 des revenus de l'organisation al-Qaïda.

Je n'ai pas vu beaucoup de campagnes sur la prévention. Si des cigarettes se vendent, des acheteurs en achètent. Je n'ai pas vu beaucoup de publicités gouvernementales telles celle concernant le travail au noir et qui a donné des résultats. Je n'ai pas vu beaucoup de publicités ayant pour but la sensibilisation des jeunes sur le fait que ces cigarettes sont du poison — on l'a vu —; il y a de deux à 10 fois plus de contaminants cancérigènes dans ces cigarettes que dans les cigarettes ordinaires. Ce n'est pas pour dire que les cigarettes ordinaires sont bonnes; pas plus. On voit que cet argent profite au crime organisé, comme au groupe Al-Qaïda. Cela veut dire que les fumeurs québécois, les fumeurs ontariens financent les groupes terroristes.

Dans le cadre de votre mission, y aurait-il lieu de cibler, en matière de sensibilisation à l'égard des acheteurs, ce geste radical qu'ils posent lorsqu'ils achètent des cigarettes illégales plutôt que des cigarettes du marché?

M. Rouillard : Vous adressez-vous à moi?

Le sénateur Boisvenu : Aux deux, parce que j'ai vu que vous aviez aussi un mandat d'éducation. Je ne vois pas beaucoup de publicités à ce sujet.

M. Rouillard : En ce qui me concerne, je suis en poste depuis cinq mois à la coalition. Ce que vous venez de dire concernant Al-Qaïda et l'argent pour le terrorisme est valable. Je pense qu'une publicité télévisée ou autre, plus imagée, touchera toujours plus facilement la population. J'étais au Nouveau-Brunswick un peu plus tôt cette année et j'y ai fait le tour de certaines stations de radio et aussi de certains journaux pour sensibiliser les gens à cette problématique.

Parce que concernant l'organisation Al-Qaïda, si c'est vrai, cela vaut la peine de le dire. Mais je pense aussi qu'ici, chez nous, les grosses organisations du crime organisé comme les Hells Angels et autres sont impliquées directement. Les gens le savent et cela les

I recently read in the paper that a woman was fined a hundred thousand dollars — a huge amount — and that she was an executive head who, once again, relied directly on the Hells Angels.

All that to say that, when an ordinary person buys a package of cigarettes or when a child buys cigarettes in the school yard, they are providing direct support for organized crime. People do not realize it. They think that they are just avoiding paying taxes, that they are saving \$70 or \$75 and that life is good. Your suggestion is excellent.

[*English*]

Mr. Scholten: As far as I know, there has not been a study done in Canada on the terrorist activity connection. I do know of some studies in the United States. There is a U.S. senator who completed one, I believe in 2006, pointing to very specific connections to terrorist organizations. I like the idea as well, and I think that is information that we would like to get out there, but as you said, there are no studies at this point. Perhaps we can speak with the RCMP and others, such as CBSA and Public Safety, about getting something like that in place.

Senator Boisvenu: I invite you to visit the website. It is the Centre for Public Integrity.

Mr. Scholten: Thank you.

[*Translation*]

Senator Joyal: Welcome, Mr. Rouillard. I was not aware of the existence of your coalition. You say that you have been actively involved in the coalition for five months. When exactly was the coalition established?

Mr. Rouillard: It was established a few years ago. I do not know the exact date.

Senator Joyal: Was it approximately three, four or five years ago?

Mr. Rouillard: The coalition is relatively new. It has likely been three or four years since it was created.

Senator Joyal: You mentioned in your presentation that the coalition has about fifteen members.

Mr. Rouillard: Yes.

Senator Joyal: Are tobacco companies members of this coalition?

Mr. Rouillard: Yes. Tobacco companies and producers form part of our membership.

Senator Joyal: This is because they have an interest in doing away with illegal tobacco since they produce and sell a legal product themselves. They have a true interest in ensuring that their illegal and unfair competition — if I can use that term — is punished to the extent possible.

agace. J'ai récemment lu dans le journal qu'une dame avait écopé d'une très grosse amende; on parle d'une centaine de milliers de dollars d'amende et on s'est aperçu qu'elle était une tête dirigeante et dépendait directement du groupe des Hells Angels encore une fois.

C'est pour dire que lorsque la petite personne achète un paquet de cigarettes ou que l'enfant achète cela dans une cour d'école, il encourage directement le crime organisé. Les gens l'ignorent et croient que ce n'est qu'une évasion fiscale, qu'on épargne 75 ou 70 dollars de taxes et que la vie est belle. Votre suggestion est excellente.

[*Traduction*]

M. Scholten : À ma connaissance, aucune étude n'a été effectuée au Canada sur le lien avec des activités terroristes. Je sais qu'il y en a aux États-Unis. En 2006, je crois, un sénateur américain a terminé une étude qui a montré des liens très précis avec des organisations terroristes. Cette idée me plaît à moi aussi, et je pense que c'est le genre d'information que nous aimerions diffuser, mais comme vous l'avez dit, il n'existe aucune étude à ce sujet à l'heure actuelle. Peut-être que nous pourrions en parler avec la GRC et d'autres organismes, comme l'AFSC et Sécurité publique Canada, pour mettre en place quelque chose du genre.

Le sénateur Boisvenu : Je vous invite à visiter le site web. C'est le Center for Public Integrity.

M. Scholten : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Joyal : Bienvenue, monsieur Rouillard, je ne connaissais pas votre coalition. Vous dites être actif au sein de la coalition depuis cinq mois; quand a-t-elle été fondée exactement?

M. Rouillard : Il y a quelques années. Je ne connais pas la date exacte de la création.

Le sénateur Joyal : C'est de l'ordre de trois ans, quatre ans ou cinq ans?

M. Rouillard : C'est relativement jeune, quelque chose comme trois ou quatre ans.

Le sénateur Joyal : Vous avez mentionné dans votre mémoire que la coalition compte une quinzaine de membres.

M. Rouillard : Oui.

Le sénateur Joyal : Les compagnies de tabac sont-elles membres de cette coalition?

M. Rouillard : Oui, les compagnies de tabac et les producteurs en font partie, entre autres.

Le sénateur Joyal : Parce qu'elles ont intérêt à lutter contre le tabac illégal puisqu'elles produisent elles-mêmes et vendent un produit « légal ». Elles ont un intérêt réel à faire en sorte que leur concurrence déloyale — si je peux utiliser l'expression — et illégale soit réprimée dans la mesure du possible.

Mr. Rouillard: They are members of the coalition just the same as the 14 others. We have no control over tobacco smuggling. Other associations that are trying to do away with tobacco completely are not affiliated with us. Personally, I am a non-smoker, but I am saying this as a former police officer who has dealt with contraband and other types of criminal activity.

Senator Joyal: So, the coalition's activities are mainly focused on doing away with contraband?

Mr. Rouillard: Yes. One of the reasons is that tobacco smuggling makes it too easy for young people to get access to cigarettes.

Senator Joyal: So, the purpose of your education initiatives would be to make people aware that they should not consume an illegal product?

Mr. Rouillard: Exactly.

Senator Joyal: That is your specific niche?

Mr. Rouillard: Yes. Earlier, you spoke about manufacturers. Convenience stores, grocers and anyone involved in the legal sale of tobacco pay taxes and abide by the legal standard under which tobacco is sold only to individuals who are 18 years of age or over.

Senator Joyal: Exactly.

[English]

I am not sure whether you were in the room, Mr. Scholten, when we heard about the superintendent of the Ontario police patrol, the smoke shack phenomenon and our chair raising it also through a question.

Mr. Scholten: Yes.

Senator Joyal: It seems to me one of the major stumbling blocks that we are facing is that, in fact, those operations are in full view. Everyone sees them; everyone knows them.

As we heard this morning, provided that no RCMP are around, the chance that someone will go away with a carton or 12 cartons and resell that to relatives or family or friends is an operation open to everyone. If someone steals from one of your convenient stores, unless there is a camera, he or she would try to evade the surveillance, of course, but, in that case, the operation is illegal per se. That is where, in my opinion, we have a major problem that is not addressed by your recommendations or any of the witnesses' testimony we have heard. How do you suggest that we approach this issue?

Mr. Scholten: That activity, as I said before, is very frustrating for our retailers, especially. With respect to the report that has been quoted here about 350 smoke shacks, we were the ones that generated that report by going to the reserves and pinpointing where each of those are. We know very intimately the activity going on.

M. Rouillard : Elles en font partie comme les 14 autres membres de la coalition. Nous, ce qu'on ne contrôle pas, c'est la contrebande comme telle du tabac. Pour ce qui est de ceux qui tentent d'éliminer le tabac complètement, ce sont d'autres associations dont on ne fait pas partie. Personnellement, je suis non-fumeur, mais je dis cela étant donné que je suis un ancien policier de la contrebande et tout ce qui touche la criminalité.

Le sénateur Joyal : Vous centrez votre activité essentiellement contre la contrebande?

M. Rouillard : Oui, parce que cela offre aussi un accès trop facile aux jeunes, entre autres.

Le sénateur Joyal : Les initiatives d'éducation que vous pourriez préconiser viseraient à sensibiliser les gens à ne pas consommer un produit illégal?

M. Rouillard : Exactement.

Le sénateur Joyal : C'est ce qui est votre créneau particulier?

M. Rouillard : Oui. Tantôt, vous parliez des manufacturiers; que ce soit les dépanneurs, les épiciers ou tous ceux qui gravitent aux alentours de la vente du tabac légal, ces gens payent des impôts et des taxes et respectent les normes légales en termes de vente aux plus de 18 ans.

Le sénateur Joyal : Exactement.

[Traduction]

Je ne suis pas certain que vous étiez dans la salle, M. Scholten, lorsque le surintendant de la Police provinciale de l'Ontario a parlé du phénomène des comptoirs à tabac et que notre président a aussi abordé le sujet dans une question.

M. Scholten : Oui, j'y étais.

Le sénateur Joyal : Il me semble que le principal obstacle auquel nous sommes confrontés est que ces activités sont menées à la vue de tous. Tout le monde les voit et tout le monde sait qu'elles existent.

Comme nous l'avons entendu ce matin, si la GRC n'est pas dans les parages, tout le monde peut se procurer une cartouche ou une dizaine de cartouches en vue de la revente à des proches, à des membres de la famille ou à des amis. Si quelqu'un commettait un vol dans un de vos dépanneurs, à moins qu'il y ait une caméra, cette personne essaierait évidemment d'éviter les dispositifs de surveillance, mais l'activité comme telle est illégale. C'est là qu'il y a, à mon avis, un problème majeur dont ne tiennent pas compte vos recommandations ou les témoignages des gens que nous avons entendus. Comment proposez-vous que nous abordions le problème?

M. Scholten : Comme je l'ai déjà dit, ce genre d'activité cause beaucoup de frustration, surtout pour les détaillants. Pour ce qui est du rapport cité ici, selon lequel il y aurait 350 cabanes à tabac, c'est nous qui avons recueilli cette information en allant dans les réserves et en relevant l'emplacement de chacune de ces cabanes. Nous savons très bien de quel genre d'activité il s'agit.

With respect to the complexity of the issue of contraband tobacco with federal, provincial and Aboriginal governments having some say in this, we have been recommending for some time that this issue cannot be solved by any one of those entities in and of itself. It must involve a very cooperative, concerted approach with all stakeholders at the table.

We have been recommending for some time opening a committee, having hearings or bringing together federal and provincial government officials, Aboriginal representation and representation from the United States to look at the issue as a whole. We heard earlier that fines and penalties being proposed today are focusing on the symptoms and not the disease. Unless we bring everyone to the table and start discussing that, it will not solve the problem.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Rouillard, you are from Quebec and so you are familiar with the phenomenon that is occurring on the Mohawk reserve near Montreal and how this business is perceived by the Quebec public. Could you comment on that?

Mr. Rouillard: When I introduce myself as a spokesperson for the National Coalition Against Contraband Tobacco, people regularly ask me why nothing is being done about the reserves. That is the big question that keeps coming up. Having worked for the Sûreté du Québec for 30 years —

Senator Joyal: Yes, how do you see this situation based on your experience as a police officer?

[English]

The Chair: We have to move on. Senator Dagenais.

[Translation]

Senator Dagenais: My first question is for Mr. Rouillard. In passing, it is always nice to see a former colleague again. You mentioned that the bill that is before us is an important step forward, but do I understand correctly that, if the government chose to introduce a tougher bill, then you would also support that?

Mr. Rouillard: Yes. When I spoke about the number of cigarettes, that is what I was getting at. I think that if someone has 5,000 cigarettes in his possession, they are not for his personal use.

Senator Dagenais: My other question is for Mr. Scholten. You represent retailers' associations, including convenience stores. We both know that many convenience stores that sell cigarettes also sell gasoline. Would you say that a convenience store located near an Indian reserve also influences the sales of gasoline? We know that gas is cheaper too.

En ce qui concerne la complexité du problème de la contrebande de tabac, et du rôle des gouvernements fédéraux, provinciaux et autochtones à cet égard, nous faisons valoir depuis un certain temps qu'aucune de ces entités ne peut résoudre ce problème à elle seule. Il faut beaucoup de coopération et de collaboration avec tous les intervenants concernés.

Nous recommandons depuis un certain temps de mettre sur pied un comité, de tenir des audiences ou de consulter des fonctionnaires fédéraux et provinciaux ainsi que des représentants des Autochtones et des États-Unis pour considérer le problème dans son ensemble. Nous avons entendu plus tôt que les amendes et les peines proposées aujourd'hui s'attaquent aux conséquences plutôt qu'à leur cause. Si nous ne discutons pas du problème avec tout le monde, nous ne le réglerons pas.

[Français]

Le sénateur Joyal : Monsieur Rouillard, vous êtes du Québec, vous connaissez bien le phénomène de la réserve Mohawk près de Montréal et comment ce commerce se présente dans l'opinion publique au Québec. Auriez-vous des commentaires?

M. Rouillard : Je vous dirais que, régulièrement, lorsque je m'annonce comme porte-parole pour la Coalition nationale contre le tabac de contrebande, les gens me demandent pourquoi il ne se fait rien en ce qui concerne les réserves. C'est la grande question qui revient à tout coup. Ayant été moi-même à la Sûreté du Québec pendant 30 ans...

Le sénateur Joyal : Oui, justement, comment voyez-vous cela sur la base de votre expérience de policier?

[Traduction]

Le président : Nous devons aller de l'avant, sénateur Dagenais.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma première question s'adresse à M. Rouillard. En passant, c'est toujours intéressant de revoir un ancien collègue. Vous mentionnez que le projet de loi dont on traite actuellement est une avancée importante, mais dois-je comprendre que si le gouvernement allait vers un projet de loi plus musclé, vous le supporteriez aussi?

M. Rouillard : Effectivement, oui. Lorsque je parlais du nombre de cigarettes, c'est un peu dans ce sens-là qu'on allait. Je pense que quelqu'un qui a chez lui 5000 cigarettes, ce n'est pas pour son usage propre.

Le sénateur Dagenais : Mon autre question est pour M. Scholten. Vous représentez les associations de commerçants, entre autres, les dépanneurs, vous savez comme moi que plusieurs dépanneurs, qui ont des bannières pour la vente de cigarettes, ont des bannières aussi pour vendre de l'essence. Est-ce que vous diriez qu'un dépanneur installé près d'une réserve amérindienne influence aussi les ventes d'essence? On sait que l'essence se vend moins cher aussi.

[English]

Mr. Scholten: That is a very good question and I am glad you raised it. One of the implications of contraband tobacco, and the smoke shacks showing up and becoming bigger and bigger operations, is that by using those profits they have started getting into gasoline; they are not charging taxes on gasoline. That is having a significant impact on our retailers across the country. We have had some discussions in Thunder Bay, for example, where some of our retailers have been severely impacted by that happening. What frustrates them in Thunder Bay, the municipal government has said that they are going to start sourcing gasoline from the reserve because the price is much better than the legal retail in the city. That is in media interviews and things like that. Our retailers are very frustrated by that. If the issue of contraband tobacco is not taken care of, it will expand much more into gasoline.

Senator Cordy: In response to Senator Joyal's question, Mr. Rouillard, I was quite surprised when you said that one of the members of your coalition is actually the tobacco industry, because while we are all against contraband tobacco, I think most of us around the table — and I do not want to speak for anybody else; I speak for myself — certainly I am not in favour of people smoking tobacco, period, because of what it does to the health of Canadians. I was quite surprised to learn that they are part of your coalition. Does your organization receive funding from the tobacco manufacturers?

[Translation]

Mr. Rouillard: The 15 members of the National Coalition Against Contraband Tobacco fund the coalition, so we receive money from convenience stores, grocers, and legal producers of tobacco. As I told Senator Joyal earlier, when I talk about tobacco producers, I am talking about legal tobacco. Yes, they are currently part of the coalition.

[English]

Senator Cordy: Does your organization seek funding from the tobacco industry? Do you receive money from the tobacco industry?

[Translation]

Mr. Rouillard: Yes. The tobacco industry participates in the coalition and so it contributes to the kitty, as we say.

[English]

Senator Cordy: How many executive members of your organization would be from the tobacco industry?

[Translation]

Mr. Rouillard: The members of the coalition contribute to a kitty. They created a coalition and they appointed me, through a public affairs company, to be their spokesperson and to stand up for the coalition's interests. That is my role. I do not meet directly

[Traduction]

M. Scholten : C'est une très bonne question, et je suis content que vous l'ayez posée. Avec la contrebande de tabac, l'apparition des cabanes à tabac et l'ampleur grandissante de ces activités, les contrebandiers ont commencé à s'intéresser à l'essence; ils ne font pas payer de taxes sur l'essence. Cela a des conséquences importantes pour les détaillants de l'ensemble du pays. Selon ce qui est ressorti de nos discussions, certains détaillants, notamment à Thunder Bay, ont été gravement touchés par ce qui se passe. Ce qui les frustre, c'est que l'administration municipale de Thunder Bay a dit qu'elle commencera à se procurer de l'essence dans les réserves, parce que le prix est bien meilleur que le prix de détail exigé en ville pour l'essence vendue de façon légale. C'est ce qu'on rapporte notamment dans les entrevues accordées aux médias. Les détaillants sont très frustrés par cela. Si on ne s'occupe pas de la contrebande de tabac, le problème prendra encore plus d'ampleur avec l'essence.

La sénatrice Cordy : Pour répondre à la question du sénateur Joyal, monsieur Rouillard, j'ai été très surprise de vous entendre dire que l'industrie du tabac participe à votre coalition. Bien que nous soyons tous contre la contrebande de tabac, je crois que la plupart d'entre nous ne sont pas en faveur du tabagisme en général, à cause de ses effets sur la santé des Canadiens; je parle à titre personnel, car je ne veux pas parler au nom de qui que ce soit d'autre. J'ai été très surprise d'apprendre que cette industrie participe à votre coalition. Votre organisation est-elle financée par les fabricants de tabac?

[Français]

M. Rouillard : Les 15 participants à la Coalition nationale contre le tabac de contrebande financent la coalition, autant la situation des dépanneurs, des épiciers que les fabricants de tabac légaux. Quand je parle de fabricants de tabac, comme je le disais au sénateur Joyal tantôt, c'est le tabac légal. Oui, eux en font partie à ce moment-là.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Votre organisation cherche-t-elle à être financée par l'industrie du tabac? Recevez-vous de l'argent de la part de l'industrie du tabac?

[Français]

M. Rouillard : Oui, ils participent à la coalition. Donc, oui, ils contribuent à la cagnotte, comme on dit.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Dans votre organisation, combien y a-t-il de cadres qui proviennent de l'industrie du tabac?

[Français]

M. Rouillard : Les membres de la coalition, si vous voulez, font un pot. Ils ont créé la coalition et ils m'ont nommé via une compagnie d'affaires publiques pour être le porte-parole et défendre les intérêts de la coalition comme telle. Là est mon

with these people. We propose public awareness campaigns and we appeal to parliamentarians and governments to help fight contraband and make the public aware of the negative impacts of contraband. That is the type of work we do.

[English]

Senator Cordy: I am still surprised that the tobacco industry is part of your coalition.

Mr. Scholten, thank you for your excellent explanation of the challenges that convenience store owners and small business owners have in earning money when contraband tobacco sales are happening on the sideline.

I was quite surprised when this bill was brought in that at the same time the recent budget increased the taxes for tobacco. What I have read and what I have heard, and what we have heard this morning in fact, is that an increase in taxes on tobacco products makes the sale of contraband tobacco more lucrative. People are more inclined to buy, and the sales of contraband tobacco, if I am not mistaken, go up with an increase in sales tax on legal tobacco. Would you comment on that?

Mr. Scholten: The correlation between taxes going up and contraband tobacco activity going up is direct. We see that every time there is an increase in taxes. Our sales go down, and we understand from discussions with the RCMP, or others, that contraband activity increases. The differentiation between the price of legal tobacco and contraband becomes that much more exaggerated and consumers are that much more likely to go to the contraband market.

To give you the best example I would have, recently in New Brunswick we met with the Minister of Finance in pre-budget consultations. We talked to him about potential tax increases in the province. He made it very clear that the tax increases that New Brunswick had implemented the year before had not resulted in any additional taxes for the province. They recognized the reason for that was because contraband activity increased and picked up the entire amount.

Senator Cordy: Because the provinces are losing all the taxes on the —

Mr. Scholten: Yes, on the sale of contraband. They do not get any taxes.

Senator Cordy: What I have read was exactly what you stated today. Thank you.

[Translation]

Senator McIntyre: I do not plan on repeating everything that is in your briefs. Contraband tobacco is indeed a serious problem in Canada.

rôle. Je ne rencontre pas directement ces gens. Nous, on leur propose un programme en matière d'information auprès du public, nous faisons des représentations auprès des élus, des gouvernements, pour justement aider à combattre la contrebande et aussi sensibiliser la population aux méfaits de la contrebande. C'est dans ce sens-là, tout simplement, que le travail se fait.

[Traduction]

La sénatrice Cordy : Je suis encore surprise que l'industrie du tabac participe à votre coalition.

Monsieur Scholten, je vous remercie de votre excellente explication de la situation des propriétaires de dépanneur et de petite entreprise qui ont de la difficulté à gagner de l'argent lorsque d'autres vendent du tabac de contrebande.

J'ai été très surprise que ce projet de loi soit présenté au moment même où le dernier budget prévoyait augmenter les taxes sur le tabac. Selon ce que j'ai lu et entendu, et ce que j'ai entendu ce matin, d'ailleurs, une hausse des taxes sur les produits du tabac rend la vente de tabac de contrebande encore plus lucrative. Les gens sont alors plus portés à en acheter, et si je ne m'abuse, les ventes de tabac de contrebande augmentent lorsqu'on augmente les taxes de vente sur le tabac vendu légalement. Qu'en dites-vous?

M. Scholten : Il y a un lien direct entre la hausse des taxes et l'augmentation des activités liées à la contrebande de tabac. C'est ce que nous voyons chaque fois que les taxes augmentent. Nos ventes diminuent, et selon nos discussions avec la GRC, entre autres, il y a une augmentation des activités liées à la contrebande. Alors, l'écart entre le prix du tabac vendu légalement et celui du tabac de contrebande est d'autant plus exagéré, et les consommateurs sont beaucoup plus susceptibles de se tourner vers le marché de la contrebande.

Voici le meilleur exemple que je puisse donner. Récemment, au Nouveau-Brunswick, nous avons rencontré le ministre des Finances dans le cadre de consultations prébudgétaires. Nous lui avons parlé des possibles hausses de taxes dans la province. Il a dit très clairement que les hausses de taxes imposées au Nouveau-Brunswick l'année précédente n'avaient pas généré de recettes fiscales supplémentaires pour la province. On a reconnu que cela était lié à une hausse des activités de contrebande qui a détourné tous les fonds.

La sénatrice Cordy : Parce que les provinces perdent toutes les recettes fiscales à cause...

M. Scholten : Oui, elles ne perçoivent pas de recettes fiscales à cause de la vente de produits de contrebande.

La sénatrice Cordy : Ce que j'ai lu correspond exactement à ce que vous avez dit aujourd'hui. Merci.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Je n'ai pas l'intention de répéter tout ce qui est contenu dans vos mémoires. Décidément, la contrebande du tabac est un véritable fléau ici, au Canada.

There is existing legislation. I see that both of you support Bill S-16. We have had some awareness campaigns. What other measures do you think we should take to eliminate this problem once and for all?

Mr. Rouillard: That is quite the question. I heard the same question earlier regarding police forces, and it is not a simple question.

Senator McIntyre: Mr. Rouillard, in your brief you mentioned sustainable solutions.

Mr. Rouillard: One of the best ways to develop sustainable solutions — and this is true of any type of problem — is to bring together all those who are affected by this problem. In the brief I mentioned working together, at the federal and provincial levels and with Aboriginal police forces. All of these people must be able to work together. We should even speak directly to people who are affected by the phenomenon. For example, ask consumers for their reasons, to find solutions that will last. This is similar to a strategic problem-solving approach. The same solution can apply with this crime.

[English]

The Chair: I see on one of the sheets in the data you provided, just looking at 2013 and the seizures and the number of cigarettes in ridings, that there has been quite a significant number of seizures this year and many of them in Cornwall, or in the Cornwall area, where we have a joint task force which is supposed to be coping with this challenge. Would that not suggest to you that the current laws are not acting as a deterrent and it simply is a cost of doing business?

Mr. Scholten: I would definitely agree. I think the comment was made by Superintendent Parly that the existing legislation, under the Excise Tax Act, putting fines in place is just seen as a cost of doing business and really does not create the deterrent that is necessary. Cornwall is and has been ground zero on the issue as far as we are concerned, and having added police force presence there and more harsh penalties are all necessary to bring this under control in that area.

We are also very concerned about the movement of the border checkpoint from mainland Cornwall to Massena. When the border was moved from Cornwall Island to the mainland, we saw an increase, almost instantly, in legal tobacco sales, and the movement back to Massena is causing us great concern because we feel that that is opening up the Canadian border again to the contraband that was really displaced with the movement onto the mainland.

Nous avons présentement des lois en vigueur. Je remarque que vous accueillez bien, tous les deux, le projet de loi S-16. Nous avons également des campagnes de sensibilisation. Selon vous, quelles autres mesures doit-on prendre afin d'éradiquer ce fléau une fois pour toutes?

M. Rouillard : C'est toute une question. J'ai entendu tantôt la même question vis-à-vis les corps policiers et ce n'est pas évident en soi.

Le sénateur McIntyre : Dans votre mémoire, monsieur Rouillard, vous parlez de solutions durables.

M. Rouillard : Une des meilleures façons d'avoir des solutions durables — et c'est vrai dans n'importe quel type de problématique —, c'est d'amener autour de la même table tous ceux qui sont touchés par ce fléau. Dans le mémoire, on parle aussi de travailler ensemble, aux niveaux fédéral, provincial et sur le plan des polices autochtones. Il faut que tous ces gens puissent travailler ensemble. On devrait même aller chercher directement les gens qui sont touchés par le phénomène. Par exemple, demander à des consommateurs pourquoi ils l'ont été, pour trouver des solutions qui vont pouvoir durer. Un peu comme on le fait dans une approche stratégique en résolution de problème. La même solution peut s'appliquer en ce qui concerne cette criminalité.

[Traduction]

Le président : Sur les feuilles que vous nous avez fournies, selon les données de 2013 concernant le nombre de cigarettes saisies dans certaines circonscriptions, je constate qu'il y a eu un nombre considérable de saisies cette année, et qu'un grand nombre ont eu lieu à Cornwall ou dans les environs, où se trouve un groupe de travail mixte censé s'attaquer à ce problème. Cela ne vous porterait-il pas à croire que les lois actuelles n'ont pas d'effet dissuasif, et qu'elles font seulement partie du prix à payer pour faire des affaires?

M. Scholten : Je suis tout à fait d'accord. Je crois que le surintendant Parly a dit que la loi actuelle, la Loi sur la taxe d'accise, prévoit des amendes qui sont seulement perçues comme un prix à payer pour faire des affaires, et que cela n'a pas l'effet dissuasif nécessaire. En ce qui nous concerne, le problème se concentre à Cornwall, et pour atténuer le problème dans cette région, il faut augmenter les effectifs policiers et imposer des peines plus sévères.

Nous sommes aussi très préoccupés par la décision de déménager le poste frontalier de la région côtière de Cornwall pour l'établir à Massena. Lorsqu'on a déménagé le poste frontalier de l'île de Cornwall pour l'établir sur la côte, nous avons vu les ventes de tabac en vente légale augmenter presque instantanément, et la décision de déménager le poste frontalier de nouveau pour l'établir à Massena nous inquiète beaucoup, car nous croyons que cela rouvrira la frontière canadienne à la contrebande, qui a vraiment été délogée lorsque le poste frontalier a été déménagé sur la côte.

The Chair: Have you conveyed that concern to the government?

Mr. Scholten: We have.

The Chair: Was it your organization that did the butt study a number of years ago?

Mr. Scholten: Yes.

The Chair: Could you speak to that, because it is about the impact on kids, assessing the number of butts in schoolyards.

Mr. Scholten: Thank you for that.

We conduct butt studies across the country. The process of doing this is not very glamorous. We have independent researchers go to sites in various provinces and collect cigarette butts from locations like schoolyards, government office buildings, health buildings and public places. Then, those cigarette butts are sealed and analyzed at an independent scientific research location to assess what is contraband and what is legal tobacco. Through those studies, we have been able to point out significant amounts of contraband tobacco found on schoolyards. We know, anecdotally, that vans are driving up to the schools and selling tobacco to youth. We also hear reports of seizures within the schools, with students bringing contraband tobacco into their lockers and selling out of their lockers. We felt that the butt studies were an excellent means of illustrating the concern and showing that this is happening at schoolyards across the country.

The Chair: Thank you. We have a lot of interest.

The bells are ringing, but we still have a number of people who would like to ask questions in the second round. I will ask them all, and those responding, to be as concise as possible.

Senator Fraser: I have one question for each of you.

[Translation]

Mr. Rouillard, what is your total budget and what portion of this budget comes from the tobacco industry?

Mr. Rouillard: I do not have that information.

Senator Fraser: But you are the director of your organization?

Mr. Rouillard: No, I am the spokesperson.

Senator Fraser: You are the spokesperson?

Mr. Rouillard: Yes.

Senator Fraser: Would you be able to get us that information?

Mr. Rouillard: Yes.

Le président : En avez-vous fait part au gouvernement?

M. Scholten : Nous l'avons fait.

Le président : Est-ce votre organisation qui a mené l'étude sur les mégots il y a quelques années?

M. Scholten : Oui.

Le président : Pourriez-vous en parler, car il s'agit d'étudier les effets sur les enfants en évaluant le nombre de mégots dans les cours d'école.

M. Scholten : Merci.

Nous menons des études sur les mégots partout au pays. Le procédé n'est pas très élégant. Nous faisons appel à des chercheurs indépendants qui vont dans différentes provinces pour recueillir les mégots à certains endroits comme les cours d'école, les immeubles de bureaux de la fonction publique, les établissements de santé et les endroits publics. Ensuite, ces mégots sont emballés et analysés dans un centre de recherche scientifique indépendant afin de déterminer quels sont les produits du tabac qui proviennent de la contrebande, et quels sont ceux qui sont vendus légalement. Grâce à ces études, nous avons pu déterminer que, selon les échantillons trouvés dans les cours d'école, un nombre considérable de produits du tabac proviennent de la contrebande. Par ailleurs, nous savons qu'il y a des gens qui conduisent des fourgons jusqu'aux écoles pour vendre du tabac aux jeunes. On rapporte aussi que des saisies sont faites dans des écoles, où des élèves entreposent du tabac de contrebande dans leur casier en vue d'en faire la vente. Nous trouvions que les études sur les mégots étaient une excellente façon d'expliquer le problème et de démontrer qu'il se manifeste dans les cours d'école de tout le pays.

Le président : Merci. Cela nous intéresse vivement.

La sonnerie retentit, mais il y a encore un certain nombre de personnes qui aimeraient poser des questions pendant la deuxième séance. Je demande à tous ceux qui ont des questions et à ceux qui y répondront d'être le plus bref possible.

La sénatrice Fraser : J'ai une question pour chacun d'entre vous.

[Français]

Monsieur Rouillard, quel est le montant total de votre budget, et quelle portion de ce budget vient de l'industrie du tabac?

M. Rouillard : Je n'ai pas cette information.

La sénatrice Fraser : Mais vous êtes directeur de l'association?

M. Rouillard : Non, je ne suis que le porte-parole.

La sénatrice Fraser : Vous êtes le porte-parole?

M. Rouillard : Oui.

La sénatrice Fraser : Est-ce que vous pourriez nous fournir ce renseignement?

M. Rouillard : Effectivement.

[English]

Senator Fraser: Mr. Scholten, Mr. Rouillard has already said that this is not the business of your group, but does your group participate in general anti-smoking campaigns? The lasting solution to contraband tobacco is to remove the market for cigarettes.

Mr. Scholten: We do not contribute to cessation campaigns. We are, however, the mechanism for any tobacco control strategy or any tobacco control laws to be implemented. Our retailers comply with all legal measures that are in place to prevent tobacco sales to minors. We have tobacco display bans, and we have age testing that has to be done.

Senator Fraser: That is what the law says.

Mr. Scholten: Yes, we cannot advertise. We comply with all of those laws.

[Translation]

Senator Joyal: Mr. Rouillard, we were cut off when you were about to answer my question about your views on the illegal trade of tobacco near reserves. Based on your experience as a former police officer with the Sûreté du Québec, what is your opinion on that situation?

Mr. Rouillard: The situation is complicated. What I was going to say, Senator Joyal, is that the public is aware. They are not blind to this issue. Some benefit from the situation, if I may say that. However, as I was saying earlier in response to a question asked by another senator, if we want to eliminate the problem, we must bring together everyone involved. Otherwise, it is always one person against another and we create a type of war. The only way to find a solution is with a lot of information.

Aboriginal reserves are referred to as being hubs of contraband cigarettes. However, we all agree that all Aboriginals are not smugglers. I would hope that most of them want to live in an honest community where people abide by the laws and regulations of society. That is what we will have to focus on.

Of course, we focus on police forces — and we saw that earlier this morning — and they do their best. We will have to focus on governments — both federal and provincial. The federal government has a huge role to play. When we are talking about Aboriginal reserves, this affects all of Canada.

[Traduction]

La sénatrice Fraser : Monsieur Scholten, M. Rouillard a déjà dit que cela ne fait pas partie du mandat de votre groupe, mais en général, prenez-vous part à des campagnes antitabac? La solution définitive contre la contrebande de tabac, c'est d'éliminer le marché des cigarettes.

M. Scholten : Nous ne contribuons pas aux campagnes de cessation du tabagisme. Cependant, notre organisation permet de mettre en œuvre toute stratégie ou loi en matière de lutte contre le tabagisme. Les détaillants se conforment à toutes les mesures législatives mises en place pour prévenir la vente de tabac aux mineurs. Nous mettons en œuvre des interdictions relatives à l'étalage des produits du tabac, et il y a des mesures de vérification de l'âge qui doivent être prises.

La sénatrice Fraser : C'est ce qu'exige la loi.

M. Scholten : Oui, nous ne pouvons pas faire de publicité. Nous respectons toutes ces lois.

[Français]

Le sénateur Joyal : Monsieur Rouillard, nous avons été coupés lorsque vous vous apprêtiez à répondre à ma question à savoir comment vous voyez la situation en ce qui a trait au commerce illégal de tabac près des réserves. En vous basant sur votre expérience à titre d'ancien policier de la Sûreté du Québec, comment voyez-vous la situation?

M. Rouillard : La situation n'est pas simple. Ce que j'allais vous répondre à ce sujet, sénateur Joyal, c'est que les citoyens en sont conscients. Ils ne sont pas aveugles. Certains en tirent un bénéfice, si on peut l'appeler ainsi. Par contre, comme je disais plus tôt en réponse à une question posée par un autre sénateur, si on veut enrayer un problème, il faut amener tous les acteurs autour de la table. Sinon c'est toujours un versus un autre et on crée une « guerre ». La seule façon d'y arriver, c'est avec beaucoup d'informations.

Vous savez, on parle des réserves amérindiennes comme étant le noyau de la contrebande de cigarettes. Toutefois, nous sommes d'accord pour dire que tous les Amérindiens ne sont pas des contrebandiers. La plupart d'entre eux, j'ose espérer, souhaitent vivre dans un milieu honnête, où on respecte les lois et règlements de la société qui nous entoure. C'est là-dessus qu'il va falloir miser.

Bien sûr, on mise sur les forces policières — et on l'a vu plus tôt ce matin — et celles-ci font leur possible. Il faudra miser sur les gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou provincial. À ce titre, le gouvernement fédéral a un rôle majeur à jouer. Lorsqu'on parle des réserves amérindiennes, cela touche tout le Canada.

I do not want to pass the buck, but one day someone will have to step up and make sure we are headed in the right direction. The problem persists, and it is still complicated and sensitive. This was evident in the responses of OPP and RCMP representatives. This is a complex issue. It was 20 to 30 years ago, and it still is today.

[English]

Mr. Scholten: One thing I wanted to point out was that the Fraser Institute and the Macdonald-Laurier Institute have both prepared studies on contraband tobacco. In both cases, they have identified certain things that could be done, but the one point that they made that would eradicate contraband tobacco altogether is the elimination of tax. This is what was done by the Chrétien government several years ago, and, overnight, contraband tobacco was cut out completely. Is that an option, at this point, with health concerns and things like that? It would be a very difficult decision for any government to make.

The Chair: Thank you, gentlemen. We very much appreciated your appearance here today and your contribution to the deliberations of the committee.

Next week, we will continue with Bill S-16. On Wednesday, we will have three panels again. The plan is to deal with the clause-by-clause consideration of this legislation on Thursday and then move into further consideration of Bill C-299.

(The committee adjourned.)

Je ne veux donc pas vous relancer la balle, mais il faudra un jour que quelqu'un prenne les choses en mains pour faire en sorte que la situation aille dans le bon sens. Le problème demeure, il est toujours difficile et chatouilleux. Vous l'avez constaté par les réponses des représentants de la PPO et de la GRC. Le problème est complexe. Il l'était il y a 20 et 30 ans et il l'est encore aujourd'hui.

[Traduction]

M. Scholten : Je voulais dire notamment que l'Institut Fraser et l'Institut Macdonald-Laurier ont préparé des études sur le tabac de contrebande. Dans les deux cas, on a établi certaines mesures qui pourraient être prises, mais celle mise de l'avant pour éradiquer complètement la contrebande de tabac, c'est l'élimination des taxes. Le gouvernement Chrétien l'a fait il y a plusieurs années, et la contrebande de tabac a aussitôt disparu complètement. Est-ce envisageable en ce moment, compte tenu notamment des problèmes de santé? Ce serait une décision très difficile à prendre pour n'importe quel gouvernement.

Le président : Merci, messieurs. Nous vous remercions infiniment de votre présence, et de votre contribution aux travaux du comité.

Nous reprendrons l'étude du projet de loi S-16 la semaine prochaine. Mercredi, il y aura encore trois panels. Nous prévoyons passer à l'étude article par article jeudi, pour ensuite aller de l'avant avec l'étude du projet de loi C-299.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, May 1, 2013

The Honourable Robert Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES

Wednesday, May 1, 2013

Justice Canada:

Carole Morency, Acting Director General and Senior General Counsel, Criminal Law Policy Section;

Paul Saint-Denis, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section.

Mohawk Council of Akwesasne:

Brian W. David, Chief;

Joyce King, Director of Akwesasne Mohawk Justice Department.

Thursday, May 2, 2013

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Guy Poudrier, Director Federal Policing Criminal Operations.

Public Safety Canada:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies Directorate.

Canada Border Services Agency:

Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations.

Ontario Provincial Police:

Superintendent Carson Pardy, Director of Operations, OPP East Region.

Canadian Convenience Stores Association:

Alex Scholten, President.

National Coalition Against Contraband Tobacco:

Michel Rouillard, National Spokesperson.

COMPARAÎT

Le mercredi 1^{er} mai 2013

L'honorable Robert Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le mercredi 1^{er} mai 2013

Justice Canada :

Carole Morency, directrice générale et avocate générale principale par intérim, Section de la politique en matière de droit pénal;

Paul Saint-Denis, avocat-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

Conseil des Mohawks d'Akwesasne :

Brian W. David, chef;

Joyce King, directrice, département de la Justice, Mohawk Akwesasne.

Le jeudi 2 mai 2013

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Guy Poudrier, directeur, Enquêtes criminelles de la Police fédérale de la GRC.

Sécurité publique Canada :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières.

Agence des services frontaliers du Canada :

Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement.

Police provinciale de l'Ontario :

Surintendant Carson Pardy, directeur des opérations, Région de l'Est, Police provinciale de l'Ontario.

Association canadienne des dépanneurs en alimentation :

Alex Scholten, président.

Coalition nationale contre le tabac de contrebande :

Michel Rouillard, porte-parole national.